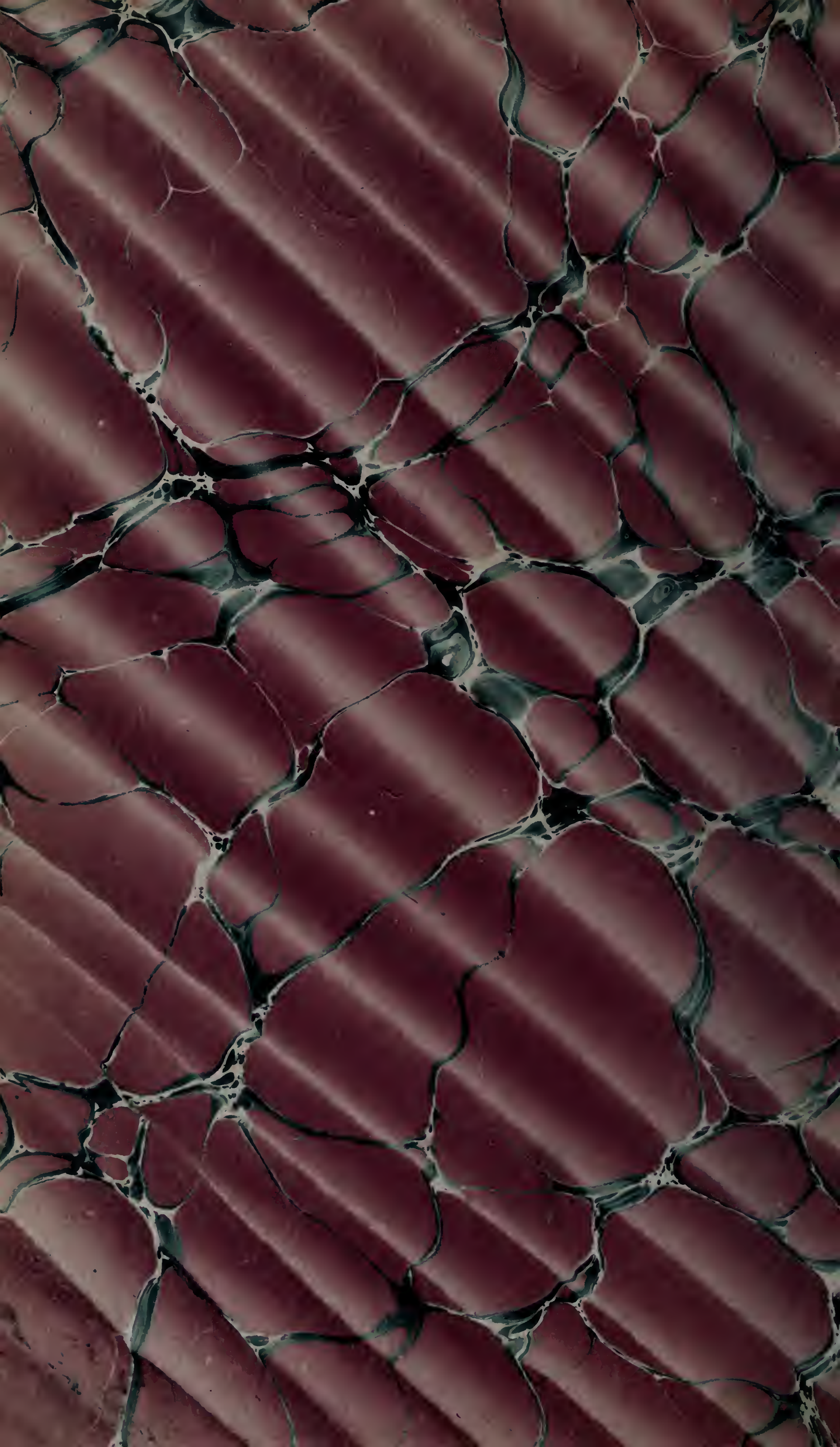

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01765033 4





HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION DE 1860 EN SICILE.

TOME II.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION DE 1860 EN SICILE.

DE SES CAUSES ET DE SES EFFETS

DANS LA RÉVOLUTION GÉNÉRALE DE L'ITALIE

PAR

l'Abbé Paul Bottalla.

ÉDITION ORIGINALE FRANÇAISE

Par M. J. GAVARD.

.... Ouvre la bouche
Et ne cache pas ce que je ne cache pas moi-même.
(DANTE, *Paradis,* Ch. XXVII.)



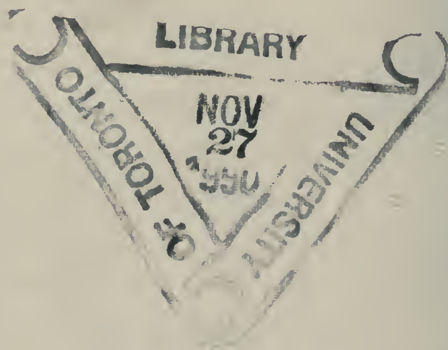
TOME SECOND.

BRUXELLES
H. GOEMAERE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,
RUE DE LA MONTAGNE, 52.

1861

« Je suis pour l'autorité contre la révolte, pour la conservation contre la destruc-
« tion, pour la société contre le socialisme, pour la liberté possible du bien contre
« la liberté certaine du mal ; et dans la grande lutte entre les deux forces qui se
« partagent le monde, je crois, en agissant ainsi, être encore, aujourd'hui comme
« toujours, pour le catholicisme contre la révolution. »

(Cte DE MONTALEMBERT, *Lettre à M. Veuillot.*)



Bruxelles, imprimerie de H. Goemaere.

AVERTISSEMENT.

Des causes que nous ne pouvions ni prévoir ni empêcher, ont retardé de beaucoup la publication de cet ouvrage; plusieurs conséquences que nous avions signalées comme devant découler des faits dont nous faisions le récit, sont déjà devenues des réalités historiques. Les populations italiennes ont enfin compris les plans mystérieux de la révolution; elles ont compris que la liberté qui leur était promise avec tant de fracas, n'était au fond que l'esclavage le plus vil sous le joug tyrannique du Piémont et des porte-drapeaux de la révolution; elles ont compris que le bonheur et la gloire qu'on faisait briller à leurs yeux, n'était que la restauration de l'ancien paganisme. Elles ont donc senti frémir en leur cœur tous les sentiments de religion et de patriotisme, elles ont maudit leurs sauvages oppresseurs et elles ont élevé bien haut le cri de l'indépendance et de la liberté, compagnes inséparables de la justice et de la conscience.

La contre-révolution ou la réaction des esprits est accomplie dans toute la Péninsule depuis les Alpes jusqu'aux der-

niers rivages de la Sicile. Les peuples italiens, à l'heure présente, béniraient les armes qui viendraient, de n'importe quelle nation, les arracher au sceptre abhorré de la Sardaigne et à l'oppression des sectaires. Mais la contre-révolution n'est plus seulement dans la pensée des Italiens, elle est devenue un grand fait éclatant, irrécusable, merveilleux d'énergie et d'unanimité. Les provinces de Naples, bien qu'écrasées sous le poids de toutes les forces militaires du Piémont et soumises à une atroce tyrannie dont les temps même barbares n'ont pas offert d'exemple, se sont levées au cri de « Vive le Pape et François II ! » Armées des fusils et des canons arrachés à la garde dite nationale et aux soldats piémontais, elles ont renouvelé l'héroïsme mal apprécié de l'Espagne et de la Vendée, en combattant comme des lions pour la délivrance de leur pays. Des bataillons entiers du Piémont ont été détruits par l'insurrection des campagnes. Il a fallu multiplier les troupes étrangères pour tenir tête aux paysans et aux soldats qui, organisés en bandes terribles, ont couvert tout le royaume dans l'espace d'un mois et menacé leurs oppresseurs jusqu'aux portes de la capitale.

Mais le Piémont rassuré, par l'injuste principe de non-intervention, qu'aucune puissance ne viendrait entraver les cruels desseins de la révolution, dégarnit toutes ses frontières et fit marcher toutes ses troupes sur les malheureuses provinces du royaume de Naples, pour étouffer dans le sang et dans les incendies les cris d'un peuple opprimé et pour le courber de gré ou de force sous la domination qu'il

repousse. Le Piémont a employé à cette barbare entreprise ses bourreaux les plus déterminés; il a transformé la lieutenance de Naples en dictature militaire et en a investi le plus féroce de ses soldats, Cialdini. Et, comme 100,000 hommes ne suffisaient pas encore à cette œuvre de sanglante répression, et comme les légions de la garde nationales mobilisées n'y suffisaient pas davantage, il a fait appel à Cosenz, à Nicotera, à Fabrizzi et consorts, et ces recrues de la révolution, grossies de la légïon hongroise, il les a envoyées massacrer les infortunés défenseurs du droit et de la patrie.

Par une étrange et impudente contradiction avec tous ses principes, le Piémont a proclamé le règne de la terreur, renouvelé les jours les plus néfastes de la révolution française, mis en campagne ses Robespierre, ses Marat et d'autres monstres; le Piémont a refait en grand les massacres, les incendies et les dévastations de la Vendée, il a reproduit les scènes des septembriseurs, et contente, de cette façon, les vœux les plus chers du parti mazzinien. Dans cette guerre atroce faite par le Piémont et encore poursuivie par une barbarie sans égale, au moment où nous écrivons, on n'a tenu compte d'aucun principe, toute loi a été foulée aux pieds, les sentiments les plus naturels de l'humanité même ont été méconnus. On n'eut égard ni à l'âge, ni au sexe, ni au rang, ni à la sainteté du caractère; vieillards et enfants, moines et religieuses, prêtres vénérables, pasteurs zélés, le fer et le feu du Piémont n'ont rien respecté; San Marco,

Rignano, Montefalcione, Auletta, Pontelandolfo et Casalduni recouvrent sous des ruines encore fumantes une population de 22,057 personnes. Les ruines d'autres villes et villages dans les Calabres, dans la Pouille et dans les Abruzzes attestent le passage de ces modernes émulés d'Attila, qui prétendent à la domination de l'Italie.

Les prisons regorgent de plusieurs milliers de suspects; l'émigration de la noblesse en masse a enlevé tout vestige de splendeur aux villes du royaume; l'exil d'un nombre infini de personnes transportées à Gênes, à Turin, à Alexandrie et ailleurs, a plongé leur famille dans la misère et le désespoir; le massacre des soldats les plus courageux de l'insurrection nationale, la mise à mort de leurs mères, de leurs sœurs, de leurs épouses, de leurs petits enfants arrache à toutes les lèvres un cri de malédiction contre le parti qui n'a pas eu honte d'asservir l'Italie aux barbares du Piémont. L'Europe a horreur de ces excès de cruauté; elle ne comprend pas comment le gouvernement subalpin, qu'on ne saurait qualifier de trop dures épithètes, a osé s'arroger le droit d'enseigner la civilisation et la morale à l'Italie, qui fut toujours, par sa culture, au premier rang des nations.

Mais le parti sarde et révolutionnaire souffre avec peine que l'Europe sache en toute évidence que les populations italiennes revendiquent leur indépendance et ne reculeraient devant aucun sacrifice pour secouer ce joug odieux qui se revêt des grands noms *d'unité et de fusion d'Italie.*

Ce parti a donc essayé de tous les moyens, afin de couvrir des voiles du mensonge et de l'imposture les faits qui désormais brillent d'une si vive lumière aux yeux du monde entier. La presse révolutionnaire s'est efforcée de tromper à cet égard les nations civilisées. Mais la pièce où la calomnie et le mensonge ont atteint le plus haut degré d'effronterie, est la fameuse circulaire, écrite le 24 août dernier, par le baron Ricasoli, premier ministre du cabinet sarde.

Les correspondances des feuilles révolutionnaires nous avaient vanté, sur tous les tons, la grande intelligence et l'admirable loyauté du baron Ricasoli; c'était, à les entendre, un type moderne des chevaliers d'autrefois.

Nous vénérons la famille Ricasoli, et nous conservons une estime et un respect tout particulier pour plusieurs membres considérables de cette maison. Mais si nous devions juger le ministre actuel par son gouvernement et par sa circulaire, ce n'est pas le sang d'une des plus nobles races de la Toscane que nous reconnaîtrions en lui, mais un rejeton des anciens preux d'Attila ou de Genséric. Et la postérité qui lira ses correspondances secrètes avec les généraux de Naples, ne pourra certainement le placer sur la même ligne que Nelson qui, par l'éclat de ses victoires d'Aboukir et de Trafalgar, tempéra l'infamie que sa cruauté imprimerait à son nom.

Est-il croyable que dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, quand, malgré toutes les entraves mises par le ministre du roi *galant-homme* à la parole et à la plume des Italiens, le

mouvement des provinces napolitaines est parfaitement connu et apprécié, est-il croyable qu'un premier ministre d'une nation qui se glorifie de liberté et de justice, ait pu écrire une circulaire qui le dénonce à l'Europe entière pour un menteur public? La note de Ricasoli est un tissu de pauvres calomnies, elle est une insulte aux nations civilisées et un outrage flagrant à l'humanité même.

Dans ce long et fastidieux écrit, Ricasoli veut nous faire accroire que la réaction du royaume de Naples (que nous voyons s'étendre à l'Ombrie et aux Marches) n'a aucun caractère politique. Ce n'est, d'après lui, qu'une affaire de brigandage et de rapine qui ne date pas d'aujourd'hui, mais qui, grâce aux armes envoyées de Rome et à l'argent du denier de S. Pierre, emprunte les noms du Pape et de François II, et se donne l'apparence d'un parti ! ! ! Du reste, le baron de Ricasoli ne craint pas d'affirmer que les populations des Deux-Siciles éclairées du soleil de la liberté et dévouées de cœur au gouvernement piémontais, concourent avec lui à l'extermination des bandes rebelles ! ! !

Que le royaume de Naples et la Sicile, depuis l'arrivée de Garibaldi et des Piémontais sur leur territoire, aient été infestés de voleurs qui, non-seulement dans les campagnes, mais au sein des villes mêmes et jusque dans la capitale, dévalisent et assassinent les habitants et les voyageurs, sans que la nouvelle police piémontaise y trouve un remède efficace ni s'en préoccupe outre mesure; que parmi ces assassins il ne soit pas rare de trouver des agents de la police

de Spaventa et de Ciaccio, c'est un fait notoire et déplorable (1). Mais que le mouvement réactionnaire excité dans les provinces napolitaines dès le mois de novembre 1860, continué ensuite, avec des chances plus ou moins heureuses, jusqu'au mois de juin 1861 et devenu peu à peu universel et gigantesque, n'ait rien de politique et ne soit qu'un brigandage armé, c'est là une assertion de telle nature, un si étrange paradoxe, une si prodigieuse énormité que tout esprit sensé, à commencer par celui du noble baron, y refusera son adhésion. Dans cette hypothèse, en effet, pourquoi est-ce au cri de « vive François II! » que la réaction naît, se propage et s'affermit? Pourquoi, là où elle triomphe, voit-on arborer le drapeau bourbonnien, et instituer un gouvernement provisoire au nom de François II? Pourquoi Cialdini, sans compter les bataillons de garde nationale mobilisés de force et sans compter les corps-francs garibaldiens et mazziniens dont il a couvert les provinces, a-t-il eu besoin d'une armée de 100,000 hommes pour combattre les guérillas de Naples? Pourquoi, dans l'intervalle de neuf mois (en ne comptant que jusqu'au mois d'août dernier, et en faisant abstraction des massacres de Pontelandolfo, de Casalduni, etc.), les malheureux que le doux et magnanime gouvernement piémontais a fait fusiller sans

(1) Le consul anglais M. Bonham, cité par Ricasoli, ne pouvait, dans sa dépêche, faire allusion qu'à ces faits. Du reste, M. Bonham a pu être trompé comme l'avait été le comte de S. Martino, lieutenant de Naples, lorsqu'il avait affirmé que les *brigands* n'étaient qu'au nombre de 400 disséminés dans tout le royaume. V. le discours du marquis de Normamby à la Chambre des Lords du 22 juillet 1861.

forme de procès au sein du royaume conquis, ont-ils dépassé le chiffre de 9,000, indépendamment des 10,000 que l'on a égorgés comme vil troupeau dans les villes prises d'assaut et livrées à une soldatesque effrénée? Pourquoi a-t-on déchaîné l'aveugle fureur de Cialdini et de Pinelli, surtout contre le clergé, pourquoi a-t-on banni les évêques les plus vénérables, emprisonné les ecclésiastiques et les moines les plus pieux et fusillé une centaine de prêtres? Pourquoi, sans parler des dévastations du mois de janvier et du mois de février, a-t-on brûlé et détruit, de fond en comble, maisons et habitants, plus de dix villes du royaume de Naples? Pourquoi, dans la capitale même, a-t-on donné aux *Camorristi* la permission de faire tout ce qu'ils voudraient de toutes les personnes suspectes de bourbonnisme, à tel point qu'un jour on en vit jusqu'à 68 de massacrées sur la voie publique, et qu'un autre jour le nombre des victimes approcha de la centaine, sans que le gouvernement, ami de la justice, eût l'air d'en avoir le moindre souci, et prît seulement la peine de sauver les apparences? Pourquoi les prisons du royaume regorgent-elles de nobles, d'ecclésiastiques et d'officiers de l'ancienne armée bourbonnienne? Pourquoi Cialdini a-t-il exilé plusieurs milliers de personnes jugées coupables de connivence avec la réaction royaliste? Pourquoi cet homme sans cœur, ce général indigne du nom d'homme, pourquoi Cialdini, n'ayant pas réussi à étouffer dans le sang et le feu, l'insurrection universelle, s'empressa-t-il de dépouiller les malheureux Napolitains de

leurs richesses et de leurs chefs-d'œuvre artistiques, tandis qu'en même temps, il armait les forts de la capitale, garnissait de canons, le château St-Elme et menaçait que, s'il était forcé de partir, il ne laisserait pas Naples pierre sur pierre? Qui ne sait que dans les Deux-Siciles personne ne veut plus des Piémontais et de leur gouvernement, après que le marquis d'Azeglio en a fait l'aveu lui-même dans sa lettre à M. Matteucci? Ricasoli nous apprend dans son factum que le *brigandage* n'existe que dans cinq des quinze provinces de Naples et sur les frontières romaines. Mais pourrait-il bien nous dire quelle est la province exempte de mouvement royaliste? Le correspondant même du *Times,* si enflammé pour l'unité italienne, n'est jamais parvenu à nommer une province qui fût dans ce cas; il a même fait observer que les bandes armées réagissent avec plus de vigueur dans les provinces dont la *Gazette officielle* avait proclamé la parfaite tranquillité. Le baron Ricasoli aurait-il voulu parler des trois Calabres, de la Basilicate, de la Capitanate, ou de la province même de Naples qui est toute sillonnée de bandes réactionnaires? Pour être d'accord avec le ministre piémontais en ce qu'il dit du brigandage et de la proximité des frontières romaines qu'il suppose lui être surtout favorables, il faudrait ne pas tenir compte de la géographie. — Il ajoute que ces bandes sont peu nombreuses et clair-semées. Comment se fait-il donc que les dépêches des gouverneurs de ces provinces aient annoncé tant d'échecs et de défaites? Comment se fait-il que

des compagnies entières et de forts bataillons aient été désarmés et détruits dans des combats acharnés? Comment se fait-il que de Gênes et d'Ancône soient expédiées chaque jour de nouvelles troupes pour renforcer celles de Naples outre les Garibaldiens et les Mazziniens? Comment se fait-il que le fier Cialdini à la tête de 100,000 hommes ait fait appel à Nicotera et à Nicolas Fabrizi et aux officiers de Garibaldi pour avoir raison de bandes de brigands contre lesquelles le roi Ferdinand n'avait eu besoin d'employer que quelques bataillons de colonnes mobiles?

Mais Ricasoli s'étudie à faire dépendre toute la difficulté du succès de ce que la frontière romaine reste ouverte aux insurgés vaincus. On ne pouvait rien dire de plus ridicule. M. Ricasoli a-t-il jamais jeté un coup d'œil sur la carte géographique du royaume de Naples? Est-ce que les bandes d'Avellino, de Gargano, de la Basilicate, des Calabres ont pu passer dans les Etats Romains après la défaite? Et la bande de Cancello y est-elle passée, elle qui, pendant deux mois, de l'aveu même du correspondant du *Times*, a opposé une si énergique résistance aux plus rudes attaques? Celles du Vésuve y sont-elles passées davantage? Et d'ailleurs, de deux choses l'une, ou ces bandes auront pris des ailes, ou elles auront trouvé le secret de se rendre invisibles dans leur marche aux nombreux corps de Piémontais épars dans les provinces, et aux bataillons français qui gardent la frontière des Etats du Pape.

Le baron Ricasoli n'est pas mieux avisé quand il dit que

les volontaires, enrôlés par Cialdini, représentent le vrai peuple napolitain. Qui sont ces volontaires? Des gardes nationaux, envoyés de Gênes ou contraints de marcher sous le coup des menaces, sauf à ne pas répondre à l'appel au moment de l'attaque. Ajoutons-y quelques centaines de garibaldiens et de mazziniens, étrangers en partie, uniquement armés pour avoir de quoi vivre, tout prêts à se tourner contre le Piémont même; car ils en sont les mortels ennemis, eux devant lesquels se prosterna Cialdini, le général d'un gouvernement qui avait déclaré n'avoir rien de commun avec les sectes. Comment voir en ce ramassis de gens les populations des Deux-Siciles?

Mais Naples, la capitale du royaume, pourquoi ne s'insurge-t-elle pas? M. Ricasoli ne sera point responsable du fait, s'il se produit à l'avenir. Pour le moment, veut-il savoir la raison de la tranquillité où les habitants de Naples persévèrent, qu'il la demande aux prisons et aux forteresses pleines de suspects ; qu'il la demande aux canons de St-Elme, braqués contre les principales rues de la ville; qu'il la demande à l'immense quantité de bombes et de fusées incendiaires amassées dans les forts avec l'intention d'exterminer cette capitale; qu'il la demande au gouvernement du terrorisme, proclamé par Cialdini, à qui les journaux indépendants ont dû de voir briser leurs presses et emprisonner leurs rédacteurs (1), qui fit un crime de toute

(1) Et cependant M. Ricasoli a l'effronterie de nous parler de la liberté de presse qui règne à Naples!!!

plainte, de toute larme et de tout soupir donnés au sort des malheureux, couchés dans les plus horribles prisons ou jetés entre les mains du bourreau... La population de Naples a été écrasée sous la plus féroce tyrannie; mais la tyrannie n'affermit jamais le pouvoir d'un despote; Naples garde ses forces intactes pour l'heure du soulèvement.

Nous ne relèverons pas les noires calomnies, lancées par Ricasoli contre le Souverain Pontife. Sa Sainteté en a appelé à la bonne foi des représentants des grandes puissances à Rome et des chefs de la garnison française, et tous, sans exception, ont déclaré calomnieuses les assertions de Ricasoli contre le gouvernement pontifical (1). Ainsi, le premier ministre de Sardaigne a été qualifié de *menteur public* et de *calomniateur* par les personnages les plus considérables de Rome. Si M. Ricasoli avait plus de sentiments d'honneur dans le cœur que sur les lèvres, il aurait dû renoncer à ses fonctions; mais le représentant de la révolution italienne n'entend l'honneur qu'à la pointe des baïonnettes.

Il n'y a, du reste, pas trop à s'étonner de cette circulaire de Ricasoli, puisqu'elle est née de l'inspiration de Lord Palmerston et qu'elle n'a fait que délayer dans des flots de mensonges et de contradictions, tout ce que Lord Palmerston avait dit dans la réponse, donnée le 2 août 1861 à M. Bowyer qui avait, à la Chambre des Communes, montré sous son vrai jour le triste état des provinces napolitaines et avait demandé au gouvernement s'il entendait modérer

(1) La *Patrie*, 9 sept. 1861.

les cruautés exercées par le Piémont contre les réactionnaires. Le premier ministre d'Angleterre reniait dans cette réponse l'histoire de son pays, oubliant que, lorsqu'au siècle dernier et au commencement du siècle présent, les Français insultaient du titre de brigands les insurgés de leur pays, la presse et la tribune anglaises les appelaient grands hommes, indépendants, héroïques ; il oubliait que c'étaient des généraux et des amiraux anglais qui les armaient, les pourvoyaient du nécessaire, les encourageaient, les dirigeaient, les transportaient sur leurs vaisseaux, en admettaient les chefs à leur table; il oubliait que les troupes de la Grande-Bretagne ne dédaignèrent pas de combattre avec eux et de partager leur gloire. Le général Ulloa avait donc raison de rappeler ces faits au ministre anglais, dans sa lettre du 14 août. Mais Lord Palmerston a renié, avec l'histoire nationale, la politique des Pitt et des Peel, la politique traditionnelle etglorieuse de l'Angleterre. Lord Palmerston s'est vendu à la révolution, tant que la révolution lui paraîtra servir les intérêts matériels de son pays et pousser à la destruction du pouvoir pontifical. Le baron Ricasoli ne fait que suivre, comme son prédécesseur, les inspirations de Lord Palmerston; l'écolier est à Turin, le grand-maître est à Londres.

Conçoit-on, après cela, que le *Constitutionnel*, quoiqu'il ait démenti plus tard les affirmations de Ricasoli, relativement à Rome, ait pu, dans son article du 31 août, parler en termes si élogieux decette circulaire et l'aitproposée comme

un document à consulter et marquant une phase dans l'histoire moderne de la Péninsule? Pour nous, en vérité, nous ne croyons pas que l'histoire, inspirée par des sentiments d'honnêteté et de droiture, étudiera la circulaire de Ricasoli comme une pièce qui importe à l'éclaircissement des faits actuels. L'histoire l'appréciera comme il convient; elle y verra une nouvelle preuve des artifices mensongers que le Piémont a mis au service de la révolution et elle se rira de l'ignorance ou de la mauvaise foi des journalistes qui ont tant applaudi à de pareils *factums*. Nous ne dirons rien des louanges prodiguées à la circulaire par le *Siècle*, par l'*Opinion nationale* et par d'autres feuilles du même bord, plus dignes de mépris que de réfutation. « Ne t'inquiète pas « d'eux, regarde et passe: » *Non ti curar di lor, ma guarda e passa*. (Dante, Enfer.)

Nous ne ferions pas plus grand cas du singulier jugement du *Times*, si nous ne voulions en tirer l'avantage d'éclairer l'opinion publique sur les incohérences et sur les contradictions d'un journal qui a su se faire une large place dans la presse européenne. Le *Times*, dont le fond n'est qu'un mélange de fausseté et d'impiété raffinées, quand il s'agit de défendre la cause de la révolution et de prêcher la ruine de l'Eglise, le *Times*, non content, dans l'examen de la circulaire, de vomir les plus grossières injures contre le pasteur suprême de l'Eglise, qu'il va jusqu'à appeler chef de brigands et d'assassins, et à le comparer, sous ce point de vue, au fondateur de Rome, accepte littéralement les asser-

tions de Ricasoli et soutient que le mouvement des provinces de Naples n'a pas de caractère politique et n'est qu'une question de brigandage et de rapine. Nous n'entreprendrons pas d'opposer le raisonnement à ce journal qui, pour tout principe, suit l'instinct des passions déchaînées contre la raison. Nous le réfuterons péremptoirement, en mettant ses assertions en regard de celles de ses correspondants, qu'il nous donne pour les mieux informés et pour les plus infaillibles dans leurs jugements comme dans leurs récits.

Or, son correspondant de Naples écrivait, dès le commencement de juillet, « qu'il était surpris de ta ténacité avec « laquelle quelques-uns persistaient à nier l'existence d'un « vaste brigandage *pour parler la langue de convention* (1), et « à contester son *caractère politique*... que, quoi qu'il en ait « été de ces troubles dans le principe, ils se sont étendus « graduellement et sont devenus *politiques*, et la preuve « évidente de ce fait existe, soit dans l'extension du mouve- « ment, soit dans son caractère de *contre-révolution* (2). » Le même correspondant ajoutait le lendemain que « si on « procédait loyalement à un second plébiscite, il ne serait « point favorable à Victor-Emmanuel (3). » « Qu'on le nie « tant qu'on voudra, disait une autre fois le correspondant,

(1) Dans sa lettre datée de Naples, 20 août, (*Times*, 27 août) il dit que c'est une injustice de qualifier de *brigands* les réactionnaires bourbonniens.

(2) De Naples 16 juillet (*Times* 20 juillet 1861.)

(3) I believe that if the plebiscite were again to be taken, and taken fairly, it would not be favourable to the governement of Victor-Emmanuel. Naples, le 17 juillet. — *Times*, le 25 juillet.

« qu'on s'étudie à diminuer, tant qu'on pourra, le poids de « cette vérité, il est certain que, dans la plus grande partie « de la ville, quantité de personnes sympathisent avec les « réactionnaires et maintiennent avec eux d'intimes rela- « tions (1). » Et ailleurs il disait encore plus formellement: « Les nombreux mouvements, qui ont eu lieu à Naples, ne « sont pas affaire de brigandage, mais ils sont *décidé- « ment politiques* et ils ont en vue un objet spécial qui est « de renverser le gouvernement de Victor-Emmanuel et de « rétablir celui de François II (2). » Bien plus, le correspondant du *Times,* répéta la même assertion au commencement d'août, en disant que « les Bourbonniens faisaient « des efforts désespérés, non pas simplement ni uniquement « pour se sauver eux-mêmes; mais pour replanter la ra- « cine de ce mauvais trône qui avait empoisonné toute « chose (3). » Il sousentendait les Bourbons, et tout en parlant d'eux en révolutionnaire, il confessait cependant le vrai caractère de la réaction. Il attestait ensuite que « pour la « plupart, les populations ou secrètement ou publiquement « sont opposées aux Piémontais, sans être à tous égards « favorables aux Bourbons (4). » Que veut-on de plus? Il déclarait solennellement que « Naples ne pourrait faire

(1) Naples, le 27 juillet. — *Times,* 3 août.

(2) « The numberless movements which hare taking place are not those of brigands merely, but are decidedly political, and have a specific object in view, that of upsetting the governement of Victor-Emmanuel and of restoring Francis II. » Naples, le 30 juillet. — *Times*, le 5 août.

(3) Naples, le 3 août. — *Times*, 9 août.

(4) Naples, le 11 août. — *Times*, 17 août.

« partie de l'Italie unifiée qu'au moyen de la conquête (1). » Et qu'on ne voie pas ici l'effet d'une impression passagère et momentanée; il tenait encore un langage tout pareil à la fin d'août et prétendait énoncer ainsi les jugements d'une conviction profonde (2).

N'est-il donc pas étrange que le *Times*, qui avait inséré ces correspondances particulières, ait osé, en plus d'un article, contester tout caractère politique aux mouvements réactionnaires des Deux-Siciles? N'est-il pas étrange que le *Times* n'y ait reconnu qu'un brigandage, et n'ait pas eu honte d'affirmer qu'on avait affaire ici à des gens de la dernière espèce soldés par le Pape pour assassiner de paisibles habitants? La rédaction de ce journal ne procède que d'un parti pris de mensonge et d'une altération systématique des faits contraires à ses vœux impies et anti-catholiques. Juger de ce qui se passe en Italie par la lecture des diatribes et des impostures dont il abonde serait une grave erreur. On n'apprendrait dans les colonnes du *Times* qu'à maudire le Pape, les princes légitimes et tout ce qui plaide en leur faveur. Heureusement, malgré la vogue de cette feuille, d'après laquelle beaucoup d'Anglais ont le tort de former leur opinion, la partie la plus éclairée et la plus respectable de l'Angleterre ne se laisse pas séduire à cette mau-

(1) « In short, if Naples is ever to become a portion of united Italy, it must be by conquest. » Naples, le 17 août. — *Times,* 23 août.

(2) « I still hold my opinion that if this country is to become a part of a united Italy, it must be held as a conquest; and my reasons for thinking so become stronger every day. Naples, le 27 août. — *Times,* 4 sept.

vaise influence. Nous citerons avec grand plaisir, par exemple, ce que le *Standard*, un des journaux les plus modérés de l'Angleterre, quoique protestant, écrivait au sujet de la circulaire de Ricasoli. Le *Standard*, la considérant sous son véritable jour, s'en exprimait ainsi : « Le gouvernement « sarde a une œuvre à accomplir qui est en flagrante con- « tradiction avec sa profession de libéralisme, et bien qu'il « n'ait pas de scrupule à la violer, il sent le besoin de faire « croire au monde qu'il y est fidèle... Les pénibles contra- « dictions et les laborieux sophismes du premier ministre « de Sardaigne ne servent qu'à discréditer la cause ita- « lienne. » Après avoir ensuite mis en relief les contradictions de cette note et avoir blâmé ce gouvernement du soin qu'il mettait à justifier des cruautés qui devraient être inconnues de nos jours et qu'il a lui-même ordonnées, le *Standard* ajoutait : « Le but de la circulaire est de rectifier « le jugement inexact des nations étrangères ; mais elle « prouve seulement qu'il n'y a d'inexact, en fait de juge- « ments portés sur les affaires de Naples, que ce qui déri- « rive des documents piémontais. Ricasoli n'a donc rien « gagné à sa mesquine tentative de défigurer les événe- « ments des provinces méridionales de l'Italie. »

Au reste, quelle que soit l'appréciation des journaux révolutionnaires, au sujet de la réaction générale du royaume de Naples, l'Europe ne se trompera certes pas sur la nature et sur les tendances de ce mouvement ; l'Europe sera émue du spectacle des incendies, des dévastations, des massa-

cres que la barbarie du Piémont a commis dans la plus belle partie de la Péninsule ; l'Europe frémira de pitié en entendant les cris de douleur que lui adresse un malheureux peuple victime d'une atroce tyrannie ; si elle ne se soulève pas de colère pour chasser les oppresseurs, enchaînée qu'elle est par une politique sans conscience, elle saura au moins détester un gouvernement hypocrite, qui se couvre d'un manteau de libéralisme, et maudire une révolution qui nous a ramenés aux époques des invasions d'autrefois.



Avis de l'Editeur.

Il y a huit mois que l'Auteur a terminé son ouvrage, et qu'il l'a envoyé à Bruxelles pour le traduire et l'imprimer. Des circonstances imprévues en ont beaucoup retardé la publication. Ce retard, joint à la distance géographique qui nous sépare de l'Auteur, explique assez pourquoi son histoire ne s'est pas enrichie des faits importants qui, pendant ces huit mois, se sont accomplis en Italie.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION DE SICILE EN 1860.



Chapitre XXIII.

LE GOUVERNEMENT DE CAVOUR ET LES ÉTATS ROMAINS JUSQU'AU MOMENT DE L'INVASION PIÉMONTAISE.

—

Dans la grande trame révolutionnaire ourdie par les sociétés secrètes et prise en main par le gouvernement de Cavour, l'invasion des Etats de l'Eglise formait un point essentiel, et ce n'était pas assez pour la révolution d'avoir arraché les Romagnes aux mains du Souverain Pontife, il lui fallait engloutir toutes ses possessions et y imprimer partout le sceau de l'iniquité. Nous avons dit que Farini avait accordé cette invasion à Mazzini qui en avait fait la condition de son alliance momentanée avec le ministère sarde. Voilà pourquoi, comme l'écrit Pianciani, l'insurrection des Etats Romains était organisée, encouragée et développée par des agents et des représentants du gouvernement subalpin. Le comité de Rome dont avait fait partie Silvestrelli (qui, après son expulsion de Rome, reçut tant de témoignages d'affection de la part du baron Ricasoli et du

prince de Carignan), marchait d'accord avec le ministère de Turin et avait été à Rome l'intime correspondant du comte della Minerva, ambassadeur de Sardaigne (1). Les agents piémontais postés à Viterbe poussaient, à prix d'argent, les soldats du Pape à la désertion (2); ils avaient enrôlé dans les Etats de l'Eglise 2,000 hommes qui devaient successivement passer la frontière et se réunir en Toscane sous les ordres du colonel Pianciani chargé de l'expédition contre les Marches et l'Ombrie (3).

Bertani et Nicotera, agissant de bonne entente avec Garibaldi et avec le gouvernement piémontais, avaient formé de même deux autres corps de recrues. La colonne de Nicotera avait été accueillie par le baron Ricasoli, pourvue d'armes et de munitions et cantonnée à Castelpulci (4). Celle de Bertani avait été organisée et publiquement exercée à Gênes, puis soldée par l'*Assemblée nationale* et par le comité garibaldien de Londres et de Glascow; le gouvernement ne pouvait pas en ignorer l'existence et la mission.

Mais nous avons parlé suffisamment de cela et nous avons mentionné aussi le pacte conclu à Gênes entre Farini et Bertani. Une convention analogue était signée en même temps entre Nicotera et le baron Ricasoli; par cette convention, le gouvernement de Toscane s'engageait à embarquer 2,000 hommes, avec 3,000 fusils et 40 chevaux et à payer au sieur Dolfi 40,000 francs pour l'entretien de cette

(1) V. Pianciani, op. cit. p. 73.

(2) It. p. 70. On avait promis 10 francs aux déserteurs, 5 pour abandonner leur régiment et 5 pour venir s'enrôler sous le drapeau sarde. Ces manœuvres n'eurent aucun succès.

(3) It. p. 137 et p. 73.

(4) V. la *Protestation* de Nicotera écrite le 31 août à bord de la *Provence* et communiquée par lui à tous les journaux italiens.

brigade; celui-ci, de son côté, s'obligeait sur l'honneur à n'effectuer aucune descente dans les domaines du Souverain Pontife qu'après avoir touché les côtes de Naples ou de Sicile (1).

Cependant les progrès de Garibaldi dans les Calabres firent craindre au gouvernement de Sardaigne que, si le nouveau dictateur réussissait à conquérir la moitié de l'Italie, il ne devînt impossible de l'arrêter, non plus que le parti mazzinien qui s'avancerait sur ses pas. C'est pourquoi le ministère de Cavour se décidait à occuper les Marches et l'Ombrie, aussitôt après l'entrée de Garibaldi à Naples; mais il voulut s'assurer d'abord du consentement de la France. Si nous en croyons la réponse du général Cialdini au comte Bourbon de Chalus, réponse publiée dans toutes les feuilles non françaises et rapportée en particulier dans une correspondance du *Times*, l'entrevue de Farini et de Cialdini avec l'empereur Napoléon, à Chambéry, n'eut pas d'autre objet que l'occupation des Etats Romains (2). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on disait tout haut en Italie et ailleurs que l'entrevue de M. de Cavour avec l'Empereur, à Plombières, ayant été suivie de la guerre contre l'Autriche, comme l'entrevue de Pepoli avec le même souverain, à Paris, avait été suivie de l'annexion de l'Italie centrale, celle de Chambéry précéderait l'invasion des domaines du Saint-Siége. Les journaux de Turin l'annoncèrent sans détour, et à Rome c'était la conviction qui régnait dans tous

(1) V. la *Protestation* susdite où tous ces faits sont racontés.

(2) V. la corresp. parisienne du *Times* (8 oct. 1860). D'après cette correspondance, Cialdini aurait parlé à peu près en ces termes: « Ce serait me croire un homme bien simple que de supposer que je me sois avancé sans l'autorisation de l'Empereur. J'ai arrêté cette campagne avec lui, à Chambéry, et sa dernière recommandation fut, si une descente dans les Marches et dans l'Ombrie était jugée nécessaire, de ne pas perdre de temps. »

les esprits (1). Plus tard, quand les journaux accusèrent formellement de complicité le gouvernement de Napoléon, M. Thouvenel adressa une circulaire à tous les agents diplomatiques, dans le but de donner des éclaircissements sur l'entrevue de Chambéry et de justifier la conduite de l'Empereur. D'après cette circulaire Farino et Cialdini, après avoir rempli leur mission de courtoisie auprès de l'Empereur, lui exposèrent l'embarras et la situation périlleuse où se trouvait le Piémont par suite des succès de la révolution dans la personne de Garibaldi : une fois, ajoutèrent-ils, que la révolution aurait soumis le royaume de Naples, Garibaldi se jetterait sur les Etats Romains, et ce dernier pas franchi, il ne serait plus possible d'empêcher la guerre sur le territoire de l'Autriche. Le seul moyen de parer à cette éventualité était, à leur avis, d'entrer dans l'Ombrie et dans les Marches *sans toucher à l'autorité du Pape;* de combattre, ouvertement la révolution, s'il le fallait, et de laisser ensuite à un congrès le soin de décider du sort de l'Italie. L'Empereur ne s'opposa pas à cette résolution du cabinet de Turin, tout en déplorant la tolérance ou la faiblesse du gouvernement sarde, qui avait amené les choses en cet état. Cependant l'Empereur supposait la chute de la monarchie napolitaine consommée et l'insurrection dans les Etats de l'Eglise imminente; il réservait la souveraineté du Pape et prenait acte des déclarations du Piémont sur ce point et sur le droit qu'aurait l'Europe de régler l'organisation définitive de l'Italie (2).

Nous acceptons ces explications de M. Thouvenel, quoi-

(1) V. une correspondance romaine du 13 août 1860, dans l'*Ami de la Religion.*

(2) Cette circulaire porte la date du 18 oct. 1860. On peut en lire le texte dans l'appendice de ce chapitre. — Les vues politiques de M. de Cavour, telles que les

qu'il nous semble difficile et peu glorieux pour l'empereur des Français de supposer qu'il se soit laissé tromper si aisément par les ruses hypocrites de M. de Cavour et que, la mèche éventée, il ait mis une longanimité si grande à souffrir cet outrage sans en demander une réparation, et sans même en témoigner un ressentiment dont l'expression mît à couvert son honneur et celui de la France. Nous ne concevons guère mieux que le gouvernement français n'ait pas informé le Souverain Pontife de l'envahissement qui se préparait, et qu'il lui ait au contraire transmis par le duc de Grammont les assurances que nous rapporterons dans ce chapitre. Pour ce qui est du gouvernement de Cavour, c'est ici une nouvelle preuve entre mille de sa politique double et déloyale.

Quoi qu'il en soit, après l'entrevue du 18 août, à Chambéry, le projet d'invasion des Etats du Pape qui avait été d'abord confié aux volontaires, fut complétement changé et mis à la charge de l'armée piémontaise (1). On licencia donc la colonne de Nicotera, on renvoya de même les autres corps de volontaires qui se trouvaient dans la Toscane (2). D'autre part, M. de Cavour faisait marcher vers la frontière romaine deux fortes divisions, l'une à Cattolica, sous les ordres de Cialdini, l'autre à Arezzo, sous les ordres de Fanti investi du commandement général de cette armée qui s'élevait à près de 60,000 hommes (3).

exprimait M. Thouvenel dans sa circulaire, se retrouvent dans la dépêche du 7 sept. 1860, adressée par Sir Hudson à Lord Russell.

(1) V. Pianciani, p. 73. — Correspondance de Turin du 6 sept. au *Journal des Débats*.

(2) Pianciani, l. c. — *Protestation* de Nicotera déjà citée.

(3) C'est le chiffre qu'ont accusé les officiers piémontais eux-mêmes. — V. la lettre de M. l'abbé Oberson, adressée de Rome le 8 déc. 1860, au *Monde* du 26 déc.

D'après ce qu'il dit lui-même dans son rapport officiel, Fanti avait, depuis le 6 septembre, embarqué à Gênes 24 canons de siége destinés à Ancône : cependant, et Cialdini et lui faisaient courir le bruit que leur marche n'avait qu'un but, empêcher les Garibaldiens de porter atteinte aux possessions du Pape. Au commencement de septembre, le gouvernement pontifical avait bien demandé des explications à la cour de Turin, par la voie de l'ambassadeur de France, qui servait d'intermédiaire entre les deux cours; mais on lui avait répondu directement, au nom du Piémont : que non-seulement ce gouvernement n'entendait pas envahir le territoire pontifical, mais encore qu'il s'opposerait à tout envahissement de la part des bandes de volontaires qui étaient de l'autre côté de la frontière romaine... La dispersion de la colonne de Nicotera venait à l'appui de cette affirmation (1).

Sur la foi de ces déclarations, Lamoricière disposa ses troupes de façon à pouvoir d'une part réprimer les mouvements insurrectionnels de l'intérieur et de l'autre, repousser les attaques de Garibaldi vers le sud des Etats Romains. Il avait donc mis 4 bataillons et demi avec 3 escadrons de cavalerie et 6 canons sous les ordres du général Pimodan, à Terni; 4 autres bataillons sous les ordres du général Schmidt, à Foligno; 4 bataillons et 12 pièces d'artillerie sous les ordres du général de Courten, à Macerata; 2 et demi, à Ancône et enfin 2 bataillons de réserve avec le corps de cavalerie des volontaires, sous son commandement en chef, à Spolète.

De ces 17 bataillons qui constituaient toute l'armée de Lamoricière, dont le nombre a été si fort enflé par les Pié-

(1) V. le *Rapport* officiel de Lamoricière, publié par Ch. Douriol à Paris, 1860. — *Ami de la Religion*, nov. 1860.

montais dans un but facile à deviner, il faut distraire les garnisons nécessaires pour Pesaro, où avaient été placés 600 hommes; pour Pérouse, 500; pour Orvieto, 1 compagnie; pour Spolète, 4 compagnies; indépendamment des deux qui étaient réparties entre les prisons de S. Leo, de Pagliano et de Cività-Vecchia : à Rome il restait 300 hommes. Le bataillon de S. Patrice qui avait été le dernier formé, se trouvait partie à Spolète, partie à Pérouse et le reste à Ancône. En résumé donc Lamoricière ne disposait que d'un effectif de 14 bataillons, en tout 8,000 hommes avec 500 artilleurs, 300 cavaliers et un matériel fort incomplet. De plus, cette petite armée manquait des armes de précision qui sont nécessaires à l'infanterie moderne, et que le gouvernement pontifical, malgré ses instances auprès de divers gouvernements, ne put se procurer en quantité suffisante (1).

Ceci soit dit en passant pour montrer tout ce qu'il y avait de ridicule pour l'*Opinione* de Turin, organe de M. Cavour, à vouloir persuader que le Piémont craignait de voir ces hordes papales tomber sur lui (2).

C'était contre ces troupes que Cavour envoyait une armée de 60,000 hommes, et, cette armée, il la renforçait encore des avantages de la trahison et du concours de la révolution. En effet, outre qu'il avait organisé une troupe d'abominables traîtres dans toutes les villes du Saint-Siége et surtout dans les stations de télégraphie électrique, pour donner connaissance aux généraux piémontais des dépêches de Pimodan et de

(1) V. le *rapport* de Lamoricière.

(2) *Opinione* de Turin du 15 août 1860. — Une chose étonnante, c'est que plusieurs officiers de l'armée sarde aient jugé de la même manière que nous cette honteuse entreprise et cet abus de la force. V. la lettre déjà citée de l'abbé Oberson.

Lamoricière (1), comme si 60,000 hommes n'avaient pas suffi à l'extermination des 8,000 soldats du Pape, Cavour associa aux troupes régulières les bandes révolutionnaires qu'il fit organiser en Toscane sous le commandement de Roselli et de Masi, et il ordonna de les payer régulièrement à partir du jour même où elles commenceraient leurs opérations (2). Se doutant de quelque machination, Lamoricière pria le ministre de la guerre de demander des éclaircissements à l'ambassadeur de France; ce dernier ne put que répéter ses précédentes déclarations; il adressa même cette fois la dépêche suivante au commandant en chef des troupes pontificales :

« Rome, 7 septembre 1860.

« Je dois vous informer, par ordre de l'Empereur, que « les Piémontais n'entreront pas dans l'Etat Romain et que « 20,000 Français se disposent à en occuper les diverses « places. Prenez en conséquence vos dispositions contre « Garibaldi (3). « de Grammont. »

Néanmoins, les bandes des volontaires, commandées par Masi, occupèrent, le 8 septembre, la ville della Pieve, pendant que d'autres, débouchant des Romagnes sous le général Roselli, envahissaient Urbino et Fossombrone. Lamoricière en ayant eu avis, dépêchait le lendemain le général de Courten dans la direction de ces deux dernières villes et le général Schmidt du côté de della Pieve. Mais de tels mouvements mirent le comble à ses perplexités et lui firent

(1) V. la lettre du colonel Becdelièvre. — *Gazette de Lyon*, 20 sept. 1866.

(2) Ce fait est prouvé par un document officiel, publié à Turin, le 26 oct. 1860 et mentionné dans le *rapport* de Lamoricière.

(3) V. cette dépêche dans l'*Armonia* de Turin, du 16 oct. 1860, ainsi que les éclaircissements qui y sont joints.

soupçonner des trahisons, dont la pensée ne s'était pas offerte à son esprit généreux. Le 10, il recevait à Spolète une dépêche du ministre de la guerre lui annonçant que le duc de Grammont avait été informé par le cabinet de France que, si les troupes piémontaises attaquaient les possessions du Pape, le gouvernement français s'y opposerait (1). Mais ces dépêches ne pouvaient plus rassurer ni le général ni les représentants de l'autorité pontificale, parce qu'alors on commençait à découvrir la trame horrible du gouvernement de Piémont. Ce jour même, en effet, arrivait à Civitá-Vecchia, sur le vapeur piémontais, le *Tripoli*, le comte della Minerva, chargé d'apporter au cardinal Antonelli une note à laquelle M. de Cavour demandait une prompte réponse. Mais M. della Minerva ayant été acteur principal dans le parti insurrectionnel de Rome, on ne lui permit pas de débarquer, mais seulement de communiquer par les mains de l'ambassadeur français la mission qu'il venait remplir (2).

La note de M. de Cavour était conçue en ces termes :

« Turin, le 7 septembre 1860.

« Eminence,

« Le gouvernement de S. M. le roi de Sardaigne n'a pu « voir sans un profond regret la formation et l'existence des « corps de troupes mercenaires étrangères pour le service « du gouvernement pontifical. L'organisation de pareils « corps non composés, à l'instar de tous les gouvernements « civilisés, de citoyens du pays, mais d'individus de tout « langage, de toute nation et de toute religion, blesse pro- « fondément la conscience publique de l'Italie et de l'Eu-

(1) V. le *rapport* officiel de Lamoricière.

(2) Dépêche officielle de M. Russel à Lord Russell. — Rome, 11 sept. 1860.

« rope. L'indiscipline inhérente à ce genre de troupes, la « conduite imprudente de leurs chefs, les menaces provo- « catrices qu'ils affichent dans leurs proclamations, en- « gendrent et entretiennent un ferment extrêmement dan- « gereux. Les habitants des Marches et de l'Ombrie « conservent vivant le souvenir douloureux des massacres « et du sac de Pérouse. Cet état de choses, déjà funeste par « lui-même, le devient plus encore après les événements « arrivés en Sicile et dans le royaume de Naples. La pré- « sence de ces corps étrangers qui outrage le sentiment na- « tional et empêche la manifestation des vœux des popula- « tions, amènera immanquablement l'extension de la « révolution dans les provinces voisines.

« Les rapports intimes qui unissent les habitants des « Marches et de l'Ombrie à ceux des provinces annexées « aux Etats du Roi, et les raisons de l'ordre et de la sûreté « de ses propres Etats imposent au gouvernement de S. M. « le devoir d'opposer, autant que cela dépend de lui, un « remède immédiat à ces maux. La conscience du roi Vic- « tor Emmanuel ne lui permet pas de rester le spectateur « impassible des sanguinaires répressions par lesquelles « les armes de mercenaires étrangers étoufferaient dans « le sang italien toute manifestation du sentiment natio- « nal. Nul gouvernement n'a le droit d'abandonner au « caprice d'une bande de soldats d'aventure les biens, « l'honneur, la vie des habitants d'un pays civilisé.

« Par ces motifs, après avoir pris les ordres de S. M. le « Roi, mon auguste souverain, j'ai l'honneur de signifier à « V. Em. que les troupes du Roi sont chargées d'empê- « cher, au nom des droits de l'humanité, que les merce- « naires pontificaux répriment par la violence l'expression

« des sentiments des populations des Marches et de
« l'Ombrie.

« J'ai, en outre, l'honneur d'inviter V. Em., par les motifs « mentionnés plus haut, à donner l'ordre immédiat de « désarmer ces corps dont l'existence est une menace con- « tinuelle pour la tranquillité de l'Italie.

« Dans la confiance que V. Em. voudra me communiquer « au plus tôt les dispositions prises par le gouvernement de « Sa Sainteté à ce sujet, j'ai l'honneur de lui renouveler les « sentiments de ma haute considération.

« *Signé :* Cavour. »

Nous n'avons pas pu lire cette note du comte de Cavour, sans un frémissement d'indignation et nous sommes persuadés que tous les Italiens et les étrangers, sans en excepter les libéraux *honnêtes,* en ont éprouvé le même sentiment. C'est un outrage flagrant à la conscience publique de l'Italie et de l'Europe, et nous ne savons ce qui y domine le plus de l'insulte ou de l'imposture, de l'iniquité ou de l'hypocrisie. M. de Cavour enjoignait au Pape de licencier une petite armée dont l'organisation, conseillée par le Congrès de Paris, en 1856, lui avait coûté 7,000,000 d'écus. Mais de quel droit M. de Cavour dictait-il des lois à un Etat indépendant et les dictait-il d'une façon si insolente et si impérieuse? Etait-ce peut-être en application du principe de non-intervention qu'il avait voulu imposer à l'Autriche, à l'Espagne et au roi de Naples? On appelait étrangers les soldats du Pape ; mais quel peuple est étranger pour le Père commun des fidèles? Ne pouvait-il pas, à l'heure du danger, inviter ses enfants de toutes les parties du monde à venir le défendre? Ou n'était-il pas facultatif à ceux-ci de voler au

secours de leur pasteur suprême? Eh quoi! ils étaient étrangers pour le Pape ces catholiques de divers pays qui tiraient l'épée pour protéger contre la plus injuste violence les droits de l'Eglise les plus légitimes et les plus antiques; et ce n'étaient pas des étrangers que ce ramassis d'individus cosmopolites qui marchaient avec Garibaldi, pour violer les lois internationales, pour usurper les droits d'autrui et pour faire la conquête de nations libres et indépendantes? En même temps que M. de Cavour adressait au Souverain Pontife cette ridicule et injurieuse demande, il louait, excitait et aidait, en armes et en argent, la barbare invasion de Garibaldi; il expédiait des troupes piémontaises au secours de ces bandes d'étrangers qui opprimaient des populations libres; il en recueillait les débris de Hongrois et de Polonais, en composait des bataillons et les destinait au massacre des vrais Italiens qui oseraient se déclarer en faveur du Pape ou du roi de Naples. Mais quel vil outrage n'était-ce pas de qualifier, comme le fit M. de Cavour, des plus flétrissantes épithètes et des noms les plus calomnieux ces généreux volontaires qui, issus, en partie, de nobles familles, avaient abandonné patrie, parents, femmes et enfants pour s'enrôler sous le drapeau du Pontife, plusieurs en simples soldats, plusieurs sans autre récompense que les fatigues et les dangers de la vie militaire, sans autre perspective que les mauvais traitements et la mort dont les menaçait le libéralissime Cavour? M. le Comte ignorait-il que, dès le mois d'avril, la France, d'accord avec les autres puissances catholiques, avait proposé au Saint-Père la formation d'une armée, composée des soldats que lui enverraient les nations catholiques pour garantir la sécurité de ses Etats? Ignorait-il que la cour de Rome préférait recru-

ter elle-même, sous leur protection et avec leur appui, une armée qu'elle organiserait et disciplinerait plus facilement sous la même bannière (1)? Est-ce que, par hasard, la France et les autres puissances catholiques, en proposant la formation de cette armée, auraient offensé la conscience publique de l'Italie et de l'Europe? Le comte de Cavour avait, sans doute, oublié que, le 27 mars 1856, dans les conférences de Paris, il présenta lui-même à lord Clarendon un *memorandum*, où il proposait que, sans être obligé à faire une levée dans ses Etats, le Pape pourrait former une armée dont la moitié se composerait d'étrangers et délivrer ainsi la France et l'Autriche du fardeau de tenir garnison dans ses provinces? Pourquoi cette armée pontificale, formée à moitié d'étrangers, n'avait-elle alors aux yeux de M. de Cavour, rien de contraire à *la conscience publique de l'Italie et de l'Europe?* L'existence des troupes du Saint-Siége était, à son avis, une menace continuelle pour la paix de l'Italie; mais non l'existence des bandes de Masi et de Roselli, de Nicotera et de Bertani, et du général en chef de la révolution, Garibaldi!... N'y aurait-il pas une menace autrement sérieuse pour la tranquillité des possessions de l'Autriche dans le maintien de ces bataillons hongrois ou polonais, formés en Piémont, avec le dessein manifeste de les jeter sur le sol autrichien et d'y allumer la révolte? — Or, que dirait le ministère piémontais, si l'Autriche lui envoyait l'ordre de les désarmer et de les disperser et qu'elle lui en fît un *casus belli?* Pauvre Italie, quel jugement nos descendants porteraient-ils sur elle, s'ils devaient la juger par les notes et par la politique de Cavour!

(1) V. la dépêche du duc de Grammont au ministre des affaires étrangères de France. Rome 14 avril 1860.

Le cardinal Antonelli n'eut pas plutôt reçu l'outrage de cet *ultimatum* qu'il y répondit avec la franchise, la noblesse et la force qui sont propres à l'illustre Secrétaire d'Etat. Voici le texte de sa réponse :

« Rome, 11 septembre 1860.

« Excellence,

« Sans tenir compte du moyen dont V. Exc. a jugé à « propos de se servir pour me faire tenir sa lettre du 7 cou- « rant, j'ai voulu, avec tout le calme possible, porter mon « attention sur ce que vous m'exposez au nom de votre « souverain, et je ne puis vous dissimuler que pour cela « j'ai dû me faire une grande violence.

« Les nouveaux principes de droit public que vous « émettez dans votre lettre me dispenseraient en vérité « de vous faire une réponse, tant ils s'éloignent de ceux « qui sont reconnus par la généralité des gouvernements et « des nations. Néanmoins, touché au vif des inculpations « adressées au gouvernement de Sa Sainteté, je ne puis « m'empêcher de dire avant tout combien est odieuse, « déraisonnable et injuste l'accusation portée contre les « troupes récemment formées par le gouvernement pon- « tifical ; combien est inqualifiable l'affront qui lui est fait « en lui déniant un droit commun à tous les autres ; car « nous avions ignoré jusqu'à ce jour qu'il fût interdit à « un gouvernement d'employer des troupes étrangères, « alors qu'en effet plusieurs Etats de l'Europe en ont à « leur solde. Et, à ce propos, il me semble opportun de « noter ici que, grâce au caractère que revêt le Souverain « Pontife de père commun de tous les fidèles, on pour- « rait bien moins encore lui défendre d'accueillir dans ses

« milices ceux qui viennent s'offrir à lui des diverses par-
« ties du monde catholique pour soutenir le Saint-Siége
« et les Etats de l'Eglise.

« D'ailleurs, rien ne peut être plus faux et plus injurieux
« que d'attribuer aux troupes pontificales les désordres
« malheureusement survenus dans les Etats du Saint-Siége,
« et il est inutile de le démontrer. En effet, l'histoire a déjà
« enregistré la source d'où sont venues les troupes qui ont
« violemment imposé silence à la volonté des populations,
« les moyens mis en œuvre pour jeter dans le désordre la
« plus grande partie de l'Italie et pour fouler aux pieds ce
« qu'il y a de plus inviolable et de plus sacré aux yeux du
« droit et de la justice. Quant aux conséquences qu'on vou-
« drait attacher à l'action légitime des troupes du Saint-
« Siége en vue de réprimer la rébellion de Pérouse, il eût
« été en vérité plus logique de les attribuer à ceux qui ont
« encouragé la révolte du dehors, de qui sont venus l'ar-
« gent, les armes et les moyens de tout genre, fournis aux
« rebelles, ainsi que les ordres et les instructions néces-
« saires.

« Tout donc donne lieu de conclure que les déclamations
« d'un parti ennemi du gouvernement du Saint-Siége, au
« sujet de ses troupes, ne sont que de pures calomnies, et
« que les imputations adressées à leurs chefs ne sont pas
« moins calomnieuses, en les représentant comme les au-
« teurs de menaces provocatrices et de proclamations pro-
« pres à faire naître un ferment dangereux.

« V. Exc. terminait sa révoltante communication en
« m'invitant, au nom de son Souverain, à ordonner de suite
« le désarmement et le licenciement des milices en ques-
« tion, et cette invitation était accompagnée d'une sorte de

« menace que, dans le cas contraire, le Piémont arrêterait « leur action par l'envoi de ses troupes. C'est là une sorte « d'intimation que je veux m'abstenir de qualifier, le « Saint-Siége ne pourrait que la repousser avec indigna- « tion ; car il se sait fort de son droit légitime et en « appelle au droit des gens, sous l'égide duquel l'Éu- « rope a vécu jusqu'aujourd'hui, quelles que soient du « reste les violences auxquelles il pourrait se trouver « exposé, sans les avoir provoquées et contre lesquelles il « est de mon devoir de protester hautement au nom de « Sa Sainteté.

« Je suis...

« G. Card. ANTONELLI. »

Cependant la résolution d'envahir les domaines pontificaux avaient été définitivement prise à Turin avant la note infligée au cardinal Antonelli et la réponse de celui-ci. Le jour même où Cavour écrivait sa note, il donnait l'ordre aux colonnes de Masi et de Roselli d'entrer dans les Etats Romains, pour y propager la révolte ; et le jour où le comte della Minerva arrivait à Cività-Vecchia, il prescrivait aux généraux Fanti et Cialdini de se jeter sur les mêmes possessions. Effectivement, le 10 au soir, un message de guerre du général Fanti annonçait à Lamoricière, que l'armée sarde, à l'aube du jour suivant, passerait les frontières (1). Toutes les fictions, toutes les manœuvres d'hypocrisie avaient eu pour objet de tromper le gouvernement romain afin que l'armée pontificale n'eût pas le temps de se concentrer et d'opposer une terrible résistance ; Cavour et Fanti savaient quelle trempe de soldats c'étaient que ces *mer-*

(1) *Rapport* de Lamoricière.

cenaires méprisés et quels généraux les commandaient. Lamoricière, élevé à des principes d'honneur, de fidélité et de conscience bien différents de ceux de Cavour, de Fanti et de Cialdini, répondit sans hésiter que « nonobstant la supério-
« rité numérique des Piémontais, en ces moments solennels,
« ni officiers, ni soldats ne compteraient leurs ennemis, ou
« ne ménageraient leur vie, quand il s'agissait de défendre
« l'honneur outragé du gouvernement qu'ils servaient (1). »

Le même jour, 10 septembre, Cavour avait fait recevoir à l'audience du roi Victor-Emmanuel une commission composée de je ne sais quels individus qui, se disant représentants de l'Ombrie et des Marches, venaient implorer l'assistance royale, pour secouer le joug d'une royale autorité, sans que personne les eût chargés d'une requête semblable, excepté les sociétés secrètes. Le roi de Piémont,
« profondément touché de l'état de ces populations et de
« leurs périls, comme s'exprimait la *Gazette officielle* de
« ce royaume, leur accorda sa protection et donna l'ordre à
« ses troupes d'entrer dans ces provinces pour y garantir
« l'ordre et empêcher le renouvellement des désastres de
« Pérouse. »

En même temps, S. M. sarde adressait à ses troupes la proclamation suivante (2) :

« Soldats !

« Vous entrez dans les Marches et dans l'Ombrie pour
« rétablir l'ordre public dans les villes désolées (3) et pour

(1) L. c.

(2) Supplément à la *Gazette officielle* de Turin du 11 sept. 1860.

(3) Le désordre dans les institutions civiles commence avec la révolution ; or c'était le Piémont qui avait préparé, excité la révolution dans ces provinces et qui maintenant l'y rendait victorieuse par le concours des troupes sardes ; celles-ci n'allaient donc

« donner aux peuples la liberté d'exposer leurs vœux (1).
« Vous n'avez pas à combattre des armées puissantes; mais
« à délivrer de malheureuses provinces italiennes de ban-
« des d'aventuriers étrangers (2).

« Vous n'allez pas venger des injures faites à moi ou à
« l'Italie; mais empêcher que la haine populaire ne
« s'emporte à des vengeances contre un mauvais gouverne-
« ment (3). Vous enseignerez par votre exemple le pardon
« des injures et la tolérance chrétienne à ceux qui compa-
« rent follement à l'islamisme l'amour de la patrie ita-
« lienne (4).

« En paix avec toutes les grandes puissances et étranger
« à toute provocation, je veux ôter du milieu de l'Italie
« une cause permanente de troubles et de discorde (5). Je

pas rétablir l'ordre, mais le renverser. C'est ce que témoigne du reste hautement le triste état où sont tombées ces malheureuses provinces.

(1) C'est-à-dire donner aux affiliés des sociétés secrètes la liberté d'imposer par le poignard leurs propres volontés au reste de leurs concitoyens. Si les peuples de l'Ombrie et des Marches n'avaient pu exprimer leurs vœux, pourquoi le Piémont envoyait-il ses agents les gouverner comme une chose lui appartenante?

(2) Pour les jeter en proie à un parti qui fera fleurir le sacrilége et l'assassinat.

(3) Disons plutôt: pour mettre aux mains du parti de la révolte les moyens de se soulever contre le Pontife et de tourmenter par la violence la grande majorité des habitants.

(4) L'armée sarde enseignera le pardon des injures en commettant des forfaits inouis dans l'Italie du Sud et en sévissant contre les prisonniers de guerre et contre les blessés mêmes. Mais ensuite quelle atroce calomnie contre Lamoricière? Le noble cœur du général n'ignore certes pas les sincères émotions du patriotisme; seulement il se garde bien de les confondre avec le mauvais génie de la révolution italienne, qui n'est point l'amour, mais la haine de la patrie; qui n'est pas un principe de civilisation, mais d'*islamisme.* C'est pourquoi Pianciani, non suspect de fanatisme, a dit au comte de Cavour qu'il n'était pas un *Farinata* mais un *Bandino* (Op. cit. p. 93). Quant à la tolérance dont il est ici question, les protestations des évêques nous disent assez ce qu'il faut en penser.

(5) C'est-à-dire la rendre plus profonde, grâce au concours prêté à une révolution si impie et si désordonnée.

« veux respecter le siége du chef de l'Eglise, auquel je suis « toujours prêt à donner, d'accord avec les puissances « amies et alliées, toutes les garanties d'indépendance et « de sécurité que ses aveugles conseillers ont compromises « par le fanatisme d'une secte aveugle qui conspire contre « mon autorité et contre la liberté de la nation (1).

« Soldats!

« On m'accuse d'ambition; oui j'ai une ambition, c'est « de restaurer le principe de l'ordre moral en Italie et de « préserver l'Europe des périls continuels de la révolution « et de la guerre (2).

« 11 septembre 1861.

« VICTOR-EMMANUEL. »
CAVOUR — FARINI.

Cette proclamation, qui respirait bien plus les sentiments du parti révolutionnaire que ceux d'un descendant de la noble et religieuse maison de Savoie, a été flétrie, même par la presse protestante, des qualifications qu'elle méritait. Cependant, le jour même, les troupes de Fanti et de Cialdini franchissaient la frontière, pour accomplir une invasion sacrilége.

Ainsi commençait dans le centre de l'Italie et contre le père commun des fidèles une guerre sanglante qui n'avait aucun motif d'excuse, aucun prétexte raisonnable; une guerre sans cette déclaration préalable d'hostilités qui se

(1) Cette *secte aveugle* serait l'universalité des catholiques qui ont protesté dans toutes les langues contre l'abolition du pouvoir temporel des Papes.

(2) Singulière façon de rétablir l'ordre moral que de violer, une à une, toutes les lois et tous les principes de justice, de droiture et de bonne foi qui en sont la base et le fondement! Quelle impudence et quel outrage au chef suprême de l'Eglise !

pratique entre tous les peuples, même non civilisés. Mais les principes du droit, de la justice, de l'honnêteté, de la religion et de l'humanité appartiennent à l'ancien code des nations; ce code n'est pas celui de la révolution dont Cavour était le représentant diplomatique.

Chapitre XXIV.

L'INVASION PIÉMONTAISE DES ÉTATS ROMAINS. — SON CARATÈRE IRRÉLIGIEUX.

—

Les provinces des Marches et de l'Ombrie avaient joui jusqu'alors d'une grande prospérité et s'étaient maintenues fidèles au gouvernement du Pape, malgré les efforts de la propagande piémontaise et de ses agents, malgré les sommes répandues à profusion et malgré tous les moyens de séduction employés pour entraîner ces populations paisibles dans la plus criminelle révolte. Le parti de l'insurrection qui n'épargnait rien pour seconder les désirs et les plans du ministère de Turin, n'avait pas la force de résister de front à l'armée pontificale et à l'opposition de la plus grande partie du peuple. Cette situation nous est attestée par des documents véridiques et originaux, et le Souverain Pontife la confirmait dans son allocution du 28 septembre. On ne peut pas, après cela, lire sans indignation la dépêche que Sir Hudson écrivait de Turin à Lord Russell, au commencement de ce mois de septembre, dépêche où, dans le but de justifier le gouvernement piémontais, il prétendait que l'insurrection des Marches et de l'Ombrie était imminente et que les représentations venues de Turin en avaient seules jusqu'alors prévenu l'explosion!!!

Le 7 septembre, il est vrai, quand Sir Hudson écrivait sa dépêche, la révolution était sur le point d'éclater dans ces

provinces; mais pourquoi? Parce que ce jour-là même, le gouvernement de Piémont y avait déchaîné les bandes féroces de Masi et de Roselli chargés d'y fomenter l'insurrection. Le même gouvernement fabriquait et répandait alors de tous côtés des centaines de dépêches affectant de montrer ces provinces tranquilles en pleine révolution; mais postérieurement des informations sûres et authentiques, reproduites par toute la presse, ont tout à fait démenti ces fausses allégations et fait peser sur le gouvernement de Turin toute la responsabilité de cette révolte dont il a développé le foyer, en y jetant les éléments les plus incendiaires. Cependant, ni la colonne de Masi, ni celle de Roselli, ni les volontaires de Garibaldi n'auraient enlevé un pouce de terrain au Saint-Siége, sans les 60,000 hommes que Cavour envoyait au secours de l'entreprise.

Cialdini ayant franchi les frontières des Romagnes, se présentait le jour suivant devant Pesaro : là, le colonel Zappi, avec 3 canons seulement et 600 hommes, fit une résistance héroïque et désespérée, et arrêta pendant 24 heures la marche de ce corps de 25,000 hommes au moins (1). Mais la vaillance de ce preux chevalier, pas plus que la fidélité du délégat du Pape, Mgr Bella, ne reçut du général piémontais d'autre témoignage d'admiration que la captivité et les outrages d'une soldatesque effrénée (2). Maître de Pesaro, Cialdini s'avança le 12 septembre vers Fano et, le 13, il entra à Sinigaglia. Ce fut dans cette journée qu'un détachement des troupes du général de Courten, que Lamoricière avait expédiées à Urbino, pendant qu'il se

(1) V. le *Rapport officiel* de Lamoricière.

(2) V. la protestation du cardinal Antonelli du 18 sept. 1860 à l'appendice du chap. suivant.

portait sur Ancône, fut investi par les Piémontais qui firent tous leurs efforts pour lui couper la retraite et le faire prisonnier; mais le brave colonel Kanzler qui le commandait, après s'être battu quatre heures entières contre ce corps d'armée et après avoir repoussé, avec une bravoure incroyable, plusieurs charges de cavalerie, se précipita tête baissée à travers les rangs ennemis, s'y ouvrit un passage et par une marche forcée de 45 milles se rendit heureusement à Ancône (1). Dans ses fanatiques dépêches, Cialdini ne dit rien de ce fait aussi peu honorable pour son armée qu'il était glorieux pour le petit détachement de Kanzler.

Tandis que Cialdini, parti de la Cattolica, occupait Pesaro, Fano et Sinigaglia et marchait du côté d'Ancône, le général Fanti, dont le corps d'armée venait d'Arezzo, envahissait, le 11 septembre, Città di Castello où ne se trouvaient pas plus de 70 gendarmes; il suivait ensuite au midi le cours du Tevere et par la route de Fratta s'avançait vers la ville de Pérouse, devant laquelle il se présenta le 13. Le général Schmidt, que Lamoricière avait dépêché à Città della Pieve contre la colonne de Masi, eut à peine vent de l'occupation de Città di Castello par un corps de troupes ennemies qu'il se replia sur Pérouse où il supposait que l'ennemi allait se diriger. Y étant arrivé le 14, quand le général Sonnaz se trouvait déjà sous les murs de la ville, Schmidt, qui n'avait que 2 bataillons et 2 pièces d'artillerie, attaqua bravement l'ennemi vers la porte Ste-Marguerite et, après une lutte héroïque, lui tua ou blessa 1500 hommes. Les Piémontais, si rudement entamés, demandèrent une suspension d'ar-

(1) V. le *rapport* de Lamoricière, la lettre de Rome du 14 sept. publiée par le *Times* et plusieurs autres correspondances imprimées dans plusieurs journaux qui nous attestent la même chose.

mes, puis signèrent un armistice par lequel Sonnaz promettait au brave général de s'éloigner des murs de Pérouse en laissant la garnison régler avec Fanti les conditions de la capitulation (1). Mais Sonnaz manqua de bonne foi et ne bougea pas de place; son corps d'armée s'accrut de 15,000 hommes et d'une formidable artillerie, et quand le général Schmidt dut traiter avec Fanti des conditions de la reddition de la citadelle, force lui fut d'accepter celles qui convinrent aux Piémontais, vu l'impossibilité de reprendre les hostilités avec espoir de succès (2). Cependant ni officiers, ni soldats ne furent compris dans la condition de prisonniers de guerre et on ne leur imposa aucun serment (3).

Après cet exploit, Fanti établit ses quartiers à Foligno d'où il envoya le général Brignone attaquer Spolète. Cette place était commandée par le valeureux major O'Reilly; mais elle ne possédait que deux canons en fer avec de mauvais affûts et une garnison de 600 hommes, dont 300 Irlandais formaient la meilleure part; le reste se composait de

(1) V. le *rapport* du général Schmidt, le 28 sept. 1860, au cardinal Antonelli et une correspondance du 22 sept. dans le *Morning-News*. Le général Fanti, dans ses dépêches de Turin du 15 sept. et dans son *rapport* du mois d'octobre 1860, sans nier que, jusque dans les rues de Pérouse, on a combattu avec un incroyable acharnement, ne dit pas un mot de l'attaque livrée hors des murs de la ville, ni des pertes considérables infligées aux Piémontais, ni de la trêve demandée par le gén. Sonnaz, ni de sa mauvaise foi ; il nous montre au contraire le général Schmidt proposant de rendre la tour après quelques coups de canon. Mais d'autres dépêches de Turin du 15, nous dépeignent ce combat comme terrible, sanglant et assez opiniâtre pour avoir obligé le corps du gén. de Sonnaz à proposer une suspension d'armes de 3 heures. V. une lettre de Rome du 18 sept , dans le *Tablet* du 29 sept. 1860.

(2) *Rapports* du gén. Schmidt et du gén. Lamoricière. Ce dernier exprima le regret que la tour eût fait si peu de résistance. Schmidt en rejeta la faute sur l'indiscipline d'un bataillon.

(3) V. la lettre de Schmidt adressée d'Altdorf, le 26 sept. 1860, à la *Schwytz Gazette*, en démenti des fausses assertions répandues à cet égard par la presse du Piémont.

recrues. Néanmoins, O'Reilly, en présence d'un ennemi qui n'avait pas moins de 15,000 hommes de troupes régulières pourvues d'une nombreuse artillerie, ne balança pas une minute sur le parti qu'il devait prendre, et il ordonna de défendre la place jusqu'à la dernière extrémité. Ces braves Irlandais accueillirent avec transport les résolutions de leur commandant, et s'étant disposés à ce terrible combat, comme de vrais héros chrétiens, ils coururent à la forteresse. Le feu commença vers 8 heures du matin; les Piémontais, après avoir abattu en grande partie le mur qui entourait le rocher, jugèrent le moment favorable pour monter à l'assaut. Vers 3 heures de l'après-midi, protégés par un feu soutenu, ils s'avancèrent avec beaucoup d'impétuosité; mais les pertes considérables qu'ils éprouvèrent d'abord les forcèrent à se retirer. La lutte continua ensuite jusqu'au milieu de la nuit, sans que Brignone osât risquer un second assaut, quoique l'affût de l'un des deux canons de la place eût été brisé et que l'autre fût très-endommagé.

Mais O'Reilly, voyant l'impossibilité de prolonger la défense, négocia avec Brignone une capitulation honorable. Cette action coûta aux Piémontais 400 hommes; les Pontificaux n'en avaient perdu que neuf (1).

L'honneur de cette belle résistance revint surtout aux deux compagnies irlandaises qui se battirent avec un courage prodigieux. Le général Lamoricière loua toujours la fidélité et la bravoure de ces soldats, et tous les correspon-

(1) V. le *rapport* officiel du major O'Reilly à la date du 26 sept. 1860 dans le *Morning-News*, les correspondances particulières de la même feuille et le rapport de Lamoricière. V. aussi la lettre du 15 oct. 1860 d'un officier belge dans la *Patrie* et une autre de Livourne du 22 sept. dans le *Tablet* du 6 oct.

dants les ont célébrés à l'envi (1). C'est justement ce concert de louanges qui a échauffé la bile aux journaux protestants, au *Times* principalement et à toute cette presse française ou italienne qui a embrassé le parti des hérétiques dans leurs attaques contre l'autorité du S. Siége.

Cependant le général Lamoricière, après avoir passé un jour à Spolète pour conceptrer le petit noyau de ses troupes, les pourvoir des munitions nécessaires et leur fournir des moyens de transport, avait quitté cette ville, le 12, à la tête de presque 2 bataillons qui, réunis à la garnison revenue de Pérouse, se montaient à 2,000 hommes. Une marche forcée d'une nuit entière l'amenait, le 15, à Macerata et, le 16, il entrait à Lorette où le général Pimodan le rejoignait avec 4 bataillons et 300 chevaux. Leurs forces n'allaient pas au-delà de 4,600 fantassins, de quelques escadrons de cavalerie et de 16 canons. Mais Lamoricière ne se proposait pas d'offrir à l'ennemi une bataille en rase campagne; il voulait, avec ce petit corps de troupes, s'élancer vers Ancône pour y prolonger une résistance honorable.

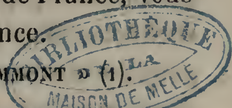
Dès le commencement de l'invasion piémontaise, le duc de Grammont, ambassadeur de France à Rome, communiqua au cardinal Antonelli la dépêche suivante qu'il fit parvenir le 13 au consul français d'Ancône :

« L'Empereur a écrit de Marseille au roi de Sardaigne
« que si les troupes piémontaises pénètrent sur le terri-
« toire pontifical, il sera forcé de s'y opposer. Des ordres
« sont déjà donnés pour embarquer des troupes à Toulon et

(1) Outre le rapport de Lamoricière, V. la lettre d'un officier allemand du 12 oct. 1860, dans le *Tablet* du 27 oct. 1860, les documents insérés dans l'*Union*, le 27 et le 29 sept., ainsi que dans le *Tablet*, dans le *Weakly register* et dans d'autres feuilles irlandaises.

« ces renforts vont arriver incessamment. Le gouvernement « de l'Empereur ne tolérera pas la coupable agression du « gouvernement sarde. Comme vice-consul de France, vous « devez régler votre conduite en conséquence.

« *Signé:* GRAMMONT » (1).



Cette dépêche que le ministre de la guerre, Mgr de Mérode, transmit le 16 à Lamoricière, alors à Lorette, fut aussitôt communiquée par le consul d'Ancône au général Cialdini. Celui-ci en accusa réception et, ne s'en inquiétant pas davantage, poursuivit sa marche; puis au comité révolutionnaire d'Ancône qui redoutait l'intervention annoncée de la part de la France, il fit savoir que, ni l'ambassadeur français à Rome, ni le consul d'Ancône n'étaient initiés dans les secrets de la politique. Mais Lamoricière qui ignorait encore ce dernier incident et s'en rapportait à la communication du duc de Grammont que d'autres avaient précédée, commençait à croire que le secours de la France ne tarderait pas d'arriver. Il embarqua donc à Recanata pour Ancône le trésor militaire et se disposa avec Pimodan à marcher vers cette place pour s'y défendre jusqu'à ce qu'une puissance vînt au secours du Souverain Pontife. Son attente fut malheureusement trompée.

L'armée de Cialdini avait déjà occupé et garni d'une nombreuse artillerie les routes d'Osimo et de Camerano, de façon qu'il semblait impossible à un petit corps de troupes d'en

(1) V. à ce sujet le *rapport* de Lamoricière et l'article inséré par lui dans le *Journal de Rome* du 24 oct. 1860; la *protestation* du duc de Grammont adressée le 25 oct. au cardinal Antonelli et la réponse à cette protestation dans le *Journal de Rome* du 31 oct. Personne ne peut révoquer en doute l'existence de cette dépêche et la seule discussion possible roule sur le sens à donner au mot *s'opposer*. Le *Moniteur* du 15 oct. nia seulement l'existence de dépêches communiquées directement à Lamoricière depuis le *commencement de l'invasion piémontaise ;* mais le démenti du *Moniteur* ne porta en aucune façon sur la dépêche du 7 sept. qui fut antérieure à l'invasion.

forcer le passage : Lamoricière se décida en conséquence à prendre la route del Monte di Ancona, à traverser le Musone et à gagner ensuite le littoral d'Ancône par Umana et Sivolo. Mais les Piémontais s'étaient déjà emparés des gués du Musone et 28,000 hommes gardaient les hauteurs de Castelfidardo et la Crocetta, positions fortes et difficiles à prendre d'assaut.

Lamoricière devait pourtant ou forcer ces lignes de défense et se jeter dans Ancône, ou mettre bas les armes et se rendre à discrétion. Le 18, à 8 h. du matin, Pimodan vînt tenter le passage du Musone, à la tête du courageux bataillon des Franco-Belges, du 1er de chasseurs et des carabiniers Suisses, soutenus par une compagnie d'Irlandais qui transportaient l'artillerie. Il atteignit l'autre bord du fleuve sous une grêle de mitraille, et il attaqua si impétueusement la première ferme de la localité où s'étaient retranchés les Piémontais qu'il les en délogea. Les Franco-Belges, avec un détachement Suisse et le 1er de chasseurs assaillirent la seconde ferme. Le colonel Becdelièvre les commandait. Cette colonne avait à parcourir un espace découvert de 500 mètres sous un feu meurtrier d'artillerie ; son élan fut tel qu'elle arriva, rapide comme la foudre, jusqu'à 150 pas du sommet de la colline où le corps Piémontais était campé ; cependant, écrasée par le feu des deux lignes de l'ennemi, elle fut obligée de reculer. Les Piémontais descendirent alors des hauteurs pour attaquer cette colonne à la baïonnette ; mais ces braves soldats firent volte face, et après une décharge à 15 pas de l'ennemi, se jetèrent sur lui, la baïonnette en avant et, le chassant devant eux, gagnèrent une seconde fois la hauteur. Par malheur, Pimodan, sans avoir encore abandonné le commandement, se trouvait

grièvement blessé. Lamoricière survenant alors avec 4 bataillons qui avaient le Musone sur la droite, envoya les deux bataillons les plus frais renouveler l'attaque. D'autre part, les Piémontais cherchaient à investir de flanc les Pontificaux. Mais le colonel Becdelièvre les repoussait avec de grandes pertes. — Cependant le nombre toujours croissant des masses ennemies, les effets meurtriers de leur artillerie qui tirait à mitraille, la difficulté des lieux et la vue des désastres qui, en ces terribles moments, parmi les nuages de la poudre, le retentissement des canons, les cris des combattants et les plaintes des mourants, s'accroissent encore des fantômes de l'imagination exaltée, tout cela, dis-je, répandit le découragement dans les deux bataillons du 1er régiment étranger; malgré les assurances du brave colonel Alet, ils se débandèrent, puis les deux bataillons de la réserve et le second de chasseurs qui s'apprêtaient à l'assaut, se laissèrent entraîner par le mouvement rétrograde du 1er régiment. L'ennemi ne s'aperçut pas de ce qui arrivait dans les rangs de l'armée pontificale et le vaillant major Fuchman avec le 2e de chasseurs put conserver les positions acquises.

Mais la confusion augmentait; l'effroi, comme un courant électrique, se communiquait au corps des artilleurs : persister dans l'attaque était devenu impossible, vouloir se maintenir dans les positions eût été un sacrifice d'hommes inutile. Lamoricière ordonna donc la retraite et, après avoir tout préparé pour la bien exécuter, il réussit, avec un corps de cavalerie, à gagner la route qui par le chemin des Camaldalesi le conduisit à Ancône. Le reste de ses troupes s'étant retiré en grande partie à Lorette, capitula le jour suivant; bon nombre de pontificaux se dispersèrent dans les

montagnes. La perte de l'armée de Lamoricière fut de 200 hommes, tant morts que blessés, parmi lesquels le général de Pimodan qui mourut dans la nuit du lendemain; les Piémontais perdirent 1,000 hommes. — Mais en quoi ils se distinguèrent surtout, ce fut dans les mauvais traitements exercés par eux contre les ennemis blessés et prisonniers; il en restera une tache éternelle sur l'écusson de Savoie. Ils allèrent jusqu'à arracher l'abbé Oberson d'auprès de Pimodan mourant qu'ils privèrent ainsi d'une dernière consolation qu'on ne refuse même pas aux malfaiteurs condamnés à l'échafaud (1). Cialdini préludait ainsi aux faits abominables qui feront de son nom dans la postérité un nom ignominieux. Telle fut la bataille de Castelfidardo où 28,000 Piémontais ont battu 5,000 Pontificaux (2).

Le jour même où Cialdini attaquait les troupes de Lamoricière, il avait fait commencer le bombardement d'Ancône du côté de la mer, afin d'empêcher qu'une partie de la garnison de la ville se portât au secours de l'armée du Pape.

(1) V. la lettre de l'abbé Oberson, du 8 déc. 1860, dans le *Monde* du 26 décembre.

(2) Relativement à la bataille de Castelfidardo, V. outre le *rapport* officiel de Lamoricière, la lettre du 22 sept. écrite de Recanata par un officier irlandais dans le *Times;* celle du comte Bourbon de Chalus, du 1er oct., — *Gazette de France;* celle de Becdelièvre du 20 sept., — *Gazette de Lyon;* les deux lettres du 19 sept., de deux officiers irlandais, — *Union*... Ces lettres contiennent sur cette journée beaucoup de détails, qui cependant ne sont pas tous parfaitement exacts, parce que leurs auteurs ne se trouvaient pas sur tous les points du champ de bataille. Lamoricière a disculpé, dans son rapport, les bataillons italiens du crime de trahison, dont certaines correspondances les avaient accusés. Les dépêches de Cialdini, l'un des meilleurs élèves de Cavour, qualifièrent de fureur et de fanatisme la bravoure des Pontificaux; et le même Cialdini osa traiter Lamoricière de lâche, pour couvrir de mépris la victime d'un impie guet-à-pens. Mais Fanti n'a pas refusé l'éloge d'une *valeur réelle* aux troupes pontificales. V. la lettre du 22 sept. communiquée au *Times* par son correspondant de Paris.

Lamoricière, en y arrivant à l'improviste, trouva que la place par l'effet des trahisons du parti révolutionnaire, manquait des approvisionnements nécessaires pour soutenir un long siége. Ayant réussi bien vite à lui procurer des subsistances, avec la noble coopération de M. Ferri, il disposa promptement toutes choses en vue d'une résistance énergique.

La garnison de la forteresse était de 4,200 hommes disponibles qui, pour une place de 7,000 mètres, constituaient sans doute un nombre insuffisant. Qu'on ajoute à cela que, du côté de la mer, la forteresse n'avait que 25 canons ordinaires, quand l'ennemi, ayant réuni la flotte napolitaine à la sienne, possédait 400 bouches à feu. Du côté de la terre Ancône manquait aussi de l'armement nécessaire ; il aurait fallu, pour le compléter, 20 nouvelles pièces d'artillerie, les forts n'ayant que 110 canons de position et 14 de petit calibre. De ce côté néanmoins les murs étaient beaucoup plus solides que du côté de la mer et pouvaient tenir plus longtemps. — Les Piémontais s'étaient tous concentrés sous Ancône et en poussaient le siége avec vigueur. Pendant 10 jours la défense des Pontificaux fut terrible et opiniâtre. Ils suppléèrent au nombre par la bravoure, se battirent en vaillants chevaliers, un contre cent, dans les villages et dans les bourgs avoisinant la place; et, quand la multitude des assaillants les força à rentrer dans la forteresse, ils continuèrent, sur les remparts et aux portes de la ville, de prouver à l'ennemi que leur courage n'avait point faibli et ils lui occasionnèrent des pertes immenses. Le bombardement le plus épouvantable et le plus soutenu par terre et par mer avait fort endommagé la ville, mais nullement les forts, et plus d'un vaisseau avait dû se retirer, maltraité par les batteries de la

place. Celle-ci aurait pu prolonger sa défense et causer encore de bien plus grands ravages à l'armée ennemie, si, le 28 septembre, une bombe qui avait pénétré dans un magasin à poudre, n'eût fait sauter les batteries du côté de la mer et ouvert une brèche de 500 mètres. Ce fut à ce moment que Lamoricière arbora le pavillon blanc et offrit à l'amiral Persano de capituler: l'amiral donna immédiatement l'ordre à la flotte de suspendre les hostilités (1). Mais bien différente fut la conduite des généraux Fanti et Cialdini qui, furieux de s'être vus chasser plusieurs fois de leurs positions par la poignée d'hommes qui défendait Ancône et de n'avoir réussi à rien faire d'important pour la prise de cette ville, recommencèrent plus vivement le feu sur toute la ligne et, pendant 12 heures entières, bombardèrent à outrance une place que protégeait le drapeau blanc, toujours respecté par les armées de tous les peuples. Vainement les batteries de la forteresse cessèrent de riposter à cette tempête de fer et de feu et ne tirèrent plus un seul coup ; vainement les cloches sonnaient à toute volée, comme pour annoncer le terme des hostilités ; vainement des officiers de la marine et des parlementaires furent expédiés au camp des deux généraux. Rien n'y fit, pas même une lettre de l'amiral Persano, qui plus tard dénonça solennellement ce fait barbare à ses concitoyens (2). C'était ainsi que les Piémontais récompensaient un peuple qui, à les entendre, les avait appelés à son secours, pour s'affranchir de la tyrannie des troupes pontificales.

(1) V. le *rapport* de Lamoricière, les dépêches de Turin et les correspondances du 1er oct. 1860 dans le *Times*, les *Débats*, etc.

(2) V. dans les journaux la *protestation* publiée par le major Quatrebarbes et le *rapport* de l'amiral Persano à la cour de Turin cité dans le *rapport* de Lamoricière.

Mais le monde catholique et les hommes équitables de toutes les religions jugèrent comme elle le méritait cette barbare invasion dans laquelle toutes les limites de la justice furent grandement outrepassées, la morale publique indignement offensée et le vol honteusement inscrit au nouveau code des nations. Perfidie, violence, calomnie, trahisons monstrueuses, odieuses lâchetés, tout a été mis en œuvre pour le succès de la plus flagrante usurpation qui fut jamais. Non, ni le *Siècle*, ni le *Times*, ni d'autres feuilles de la même trempe, qui se vantent bien à tort de représenter les principes nationaux et de parler pour les nations mêmes, ne parviendront à prouver que cette entreprise ait été honorable pour la noble armée de Savoie, et digne de l'admiration des Italiens; il faudrait, pour cela, brûler tous les codes du droit des gens et surtout effacer du cœur humain les maximes éternelles de l'honnêteté et de la justice; il faudraît faire du mensonge la vérité, de la perfidie la loyauté, de la lâcheté l'esprit chevaleresque, du guet-à-pens la générosité (1). Non; les peuples ont prononcé leur jugement sévère; les peuples ont dit : la bataille de Castelfidardo et le siége d'Ancône furent à l'Eglise et à la papauté un trophée de gloire et au gouvernement sarde un monument d'infamie; les peuples ont inscrit les noms des Lamoricière, des Pimodan, des Kanzler, des O'Reilly, des Becdelièvre, des Fuchman et de leurs compagnons parmi les généreux successeurs des croisés d'autrefois et les noms de Fanti et de Cialdini parmi les égorgeurs de l'espèce humaine.

(1) Lamoricière a dit avec raison que son armée n'avait pas été vaincue, mais assassinée... Correspondance de Rome du 20 oct., dans le *Tablet* du 27 octobre 1860.

Les troupes du Pape faites prisonnières, notamment à Lorette et à Ancône, sous la condition expresse et formelle de recevoir les honneurs de la guerre, eurent à peine mis bas les armes qu'elles furent en butte aux insultes et aux outrages non-seulement de la plus vile soldatesque mais des chefs eux-mêmes. Il avait été stipulé dans les articles de la convention que les officiers conserveraient leurs chevaux, et leurs chevaux furent destinés à la cavalerie piémontaise ; bien plus, leur bagage fut pillé par les soldats vainqueurs, et, quand on leur rendit leurs valises à Gênes, elles étaient vides et brisées ; c'est au point qu'il ne leur resta que les effets dont ils étaient vêtus au moment de la capitulation. Ces malheureux, dignes d'un meilleur sort, se virent ensuite jetés pêle-mêle dans une même prison de Gênes, obligés de coucher sur la paille pourrie, dévorés de vermine et recevant en nourriture juste de quoi ne pas mourir d'inanition. On traita plus mal encore, si c'est possible, les braves Irlandais que le libéral gouvernement de Russell ne reconnaissait plus pour sujets britanniques (1), et on fit de même à l'égard des Italiens que le Piémont estimait coupables d'avoir combattu contre lui. Lorsque ces pauvres gens sortirent de leurs tombeaux vivants, tout en eux portait l'empreinte manifeste des mauvais traitements qu'ils avaient reçus dans un Etat qui prêchait l'humanité et exerçait la barbarie (2).

Le caractère de l'irréligion ne devait pas, on le pense bien, manquer à cet exécrable envahissement. Aussitôt

(1) Dépêche de John Russell à M. Newton du 11 juillet.

(2) V. dans le *Journal de Rome* du 25 août, la lettre d'un officier suisse, précédemment insérée dans le *Journal de Genève ;* la corresp. du 20 oct. adressée de Genève à l'*Ami de la Religion*, etc.

maîtres d'Ancône, les Piémontais emprisonnèrent le cardinal Antonucci, évêque de cette ville, et le traînant dans une maison de campagne, ils l'y gardèrent à vue. Le jour même de la chute d'Ancône, ils arrêtèrent dans son propre palais le cardinal de Angelis, archevêque de Fermo, et à Foligno, le cardinal Morichini qui revenait de Rome dans son diocèse de Jesi (1). C'était ainsi qu'avec l'arrestation des princes de l'Eglise commençait la persécution qui allait se déchaîner contre tous les ministres du sanctuaire, ou plutôt contre la religion de Jésus-Christ, religion divine qui, dans ces provinces comme dans tous les pays soumis au Piémont, allait être en butte aux attaques du parti de l'impiété soutenu et protégé par les hommes d'Etat d'un royaume catholique. On voulut dès lors s'essayer à la persécution du clergé, en expulsant les Jésuites de l'Ombrie et des Marches. Les volontaires de la révolution furent chargés de cette mission importante et ils s'en acquittèrent à merveille, n'épargnant rien à ces pauvres religieux de ce qui pouvait les affliger et les déshonorer ; ils les insultèrent, les bafouèrent, les exposèrent aux outrages de la lie du peuple, les forcèrent à remplir les plus bas offices, firent briller à leurs yeux la mort et ses horreurs, leur mettant plus d'une fois la pointe du poignard sur la gorge et leur posant sur la poitrine des canons de fusils chargés. A Orvieto, Masi ordonnait que, sans leur infliger le dernier supplice, on leur en fît avaler goutte à goutte l'amer calice. Il ne fallait pas les tuer ; mais les conduire à travers toutes les tortures de l'agonie. En effet, la colonne de Masi entrait à peine dans cette ville qu'elle marchait sur le collége des Jésuites, l'envahissait, défendait à qui que ce fût d'y pénétrer et tenait les Pères

(1) *Journal de Rome* du 5 oct. 1860.

un jour entier étroitement enfermés et gardés dans leurs cellules, en leur annonçant leur mort pour le lendemain. Au point du jour suivant, ayant fait venir le recteur en présence de toute la communauté, ils le menacèrent d'un poignard et d'un pistolet, dont ils lui effleurèrent la tête et le forcèrent ainsi à révéler quelle somme d'argent il avait distribuée à chaque membre de sa maison et a déclarer minutieusement tout ce que possédait le collége. Cette déclaration obtenue, ils l'introduisirent dans une pièce voisine et lui firent au-dessus de la tête une décharge effrayante, pour convaincre les autres Pères qu'on l'avait tué! Ils allèrent ensuite de chambre en chambre, où chaque religieux se trouvait de nouveau enfermé et, après les avoir dépouillés de tout, ils leur annoncèrent successivement leur fin prochaine et déchargèrent au fur et à mesure leurs pistolets, comme ils avaient fait pour le recteur. Quand cette scène d'atrocité fut achevée, étonnés du courage avec lequel ces religieux, jeunes ou vieux, se résignaient à mourir, ils les expédièrent sous escorte, à travers la Toscane, dans les prisons de Livourne d'où, quelques jours après, on les transporta à Cività-Vecchia (1). La révolutiou italienne a partout le même caractère, qu'elle soit en chemise rouge ou non, c'est le parti des sociétés secrètes qu'animent les mêmes principes irréligieux et démagogiques.

Pour ces sévices et d'autres semblables dont les Jésuites étaient victimes, au nom de Victor-Emmanuel, le R. P. Beckx, général de la Compagnie, crut qu'il était de son devoir d'adresser au roi une noble et vigoureuse protestation (2).

(1) Ce fait fut mentionné par les corresp. de plusieurs journaux catholiques. V. le *Tablet* du 3 novembre 1860, rapportant une corresp. de Rome du 25 octobre.

(2) V. cette protestation dans l'*Appendice* au ch. XXIV.

Sir Hudson en fit l'objet d'une dépêche à Lord Russell, pour ne pas manquer l'occasion de déblatérer contre les Jésuites et de ressasser quelques vieilleries de l'école voltairienne. En notre qualité d'historien, nous mettons de côté les insultes et les assertions arbitraires que renferme cette dépêche, à charge même de la mémoire du chevaleresque roi Charles-Albert; nous ferons seulement remarquer à Sir Hudson que la preuve qu'il donne de l'étroite connexion qui existe entre un mauvais gouvernement et le nombre des maisons de Jésuites ne repose sur rien de sérieux et ne saurait soutenir l'examen. « C'est une « chose digne de remarque, dit-il, que de 54 maisons de « Jésuites supprimées en Italie par le gouvernement con- « stitutionnel, 34 existaient dans le royaume des Deux- « Siciles, dans ce royaume mal gouverné, s'il en fut. D'où « il suit que le rapport des vices d'un gouvernement avec « le nombre des établissements jésuitiques dont il était « pourvu, sera le premier fait qui frappera l'attention des « représentants italiens, si cette protestation leur est sou- « mise et contrebalancera grandement l'appel général aux « droits de propriété et de justice distributive qu'elle « adresse au souverain » (1). Les gens malveillants et pervers pourront répéter à pleine bouche les grands mots de Sir Hudson; mais il en sera tout autrement des gens honnêtes et bien renseignés sur les événements. Pour procéder avec loyauté et droiture, Sir Hudson aurait dû comparer le nombre des maisons supprimées avec la population des divers Etats de la Péninsule où il y en avait. Tandis en effet que le nombre de dix maisons, par exemple, serait peu

(1) Dépêche de Sir Hudson, adressée de Turin à Lord Russell, le 14 nov. 1860, parmi les documents présentés à la Chambre de Londres.

pour un empire comme celui de Russie, une seule maison de Jésuites serait beaucoup pour la république de S. Marin. Or, en procédant de cette manière, l'ambassadeur anglais aurait juste prouvé le contraire de ce qu'il voulait établir. Qu'il sache que des 54 maisons de Jésuites supprimées en 1860, 34 appartenaient au royaume des Deux-Siciles, c'est-à-dire, à un royaume de 10 millions d'habitants ou à peu près; 11 à l'Ombrie, aux Marches et aux Romagnes, contenant un peu plus de 2 millions d'habitants; 6 au duché de Modène qui n'a pas 500,000 âmes et 3 à la Lombardie qui en a plus de 2 millions. — Mettant donc en proportion mathématique les établissements de la Compagnie avec la population, et prenant pour unité le million d'âmes, nous obtenons ce résultat que les maisons de Jésuites se trouvaient :

Pour le duché de Modène, dans le rapport de .	12 à 1;
Pour les Etats de l'Eglise	5 à 1;
Pour le royaume de Naples.	3 1/3 à 1;
Pour la Lombardie	1 1/2 à 1.

Les Jésuites, d'après ce tableau, étaient donc en plus grand nombre dans le duché de Modène dont le gouvernement, M. Hudson ne le niera pas, était relativement meilleur que dans le royaume de Naples où, proportion gardée, ils étaient quatre fois moins nombreux. Le pays où ils l'étaient le moins, parmi les quatre désignés ci-dessus, était précisément sous la domination de l'Autriche dont la calomnie a prétendu qu'ils étaient le plus ferme appui. En résumé, et suivant les principes de statistique posés par Sir Hudson à l'égard des Jésuites, le nombre de leurs maisons en Italie se trouvait en raison directe de la bonté des gouverne-

ments. — Bien plus, en se reportant à l'époque de 1848, Sir Hudson aurait trouvé alors sur le territoire piémontais 18 maisons de Jésuites, y compris les couvents qui faisaient partie des colléges fréquentés par les élèves du dehors. Dira-t-il cependant que le gouvernement de la glorieuse maison de Savoie était alors le plus mauvais de l'Italie? Ce fait d'ailleurs n'est pas exceptionnel, et sans aller jusqu'aux Etats libres (mais non démagogiques) de l'Amérique, où la prospérité et le nombre des établissements des Jésuites sont en harmonie avec la liberté et l'indépendance de ces contrées, qu'on s'arrête un instant au royaume de Belgique. C'est ici un Etat constitutionnel, indépendant, ami de la vraie liberté que le Piémont n'a pas connue, un Etat de moins de 5 millions d'habitants où se trouvent jusqu'à 21 maisons de Jésuites. Enfin, que sir Hudson le sache, le XIX[e] siècle n'est pas le siècle de Voltaire, et l'histoire moderne ne se contente plus de nouvelles controuvées, de dépêches menteuses; il lui faut des documents et des faits: or les documents et les faits historiques établissent que les Jésuites ont toujours été plus florissants sous les gouvernements qui respectèrent mieux les vrais principes de la liberté et tinrent en plus grand honneur les saintes maximes du droit et de la justice.

Chapitre XXV.

LA DIPLOMATIE EUROPÉENNE ET L'INVASION DES ÉTATS PONTIFICAUX.

—

Il ne sera pas facile de décrire, et même nos descendants auront peine à imaginer quel frémissement d'indignation fit le tour du monde catholique, à la nouvelle de l'invasion piémontaise dans les Etats de l'Eglise. Les peuples non dissidents condamnèrent bien haut, par la bouche de leurs évêques, cette sacrilége usurpation et accueillirent avec enthousiasme les braves qui avaient combattu en faveur du Souverain Pontife, à Pérouse, à Spolète, à Pesaro, à Castelfidardo et à Ancône: partout des services solennels furent célébrés à la mémoire des morts, et d'éloquents orateurs glorifièrent ces nouveaux croisés qui avaient répandu leur sang, sur le champ de bataille, pour la plus juste et la plus sainte des causes.

Le comte de Cavour, bien qu'il n'eût pas deviné le profond et universel sentiment de réprobation que le vol des domaines pontificaux exciterait dans le monde catholique, s'était hâté, dès l'entrée des Piémontais sur le territoire ecclésiastique, d'amuser la diplomatie et de répondre à ses questions par un *memorandum* qui est un chef-d'œuvre d'hypocrisie et de mauvaise foi. Eu égard à son importance, nous le reproduisons ici tout entier, en l'accompagnant des notes et des éclaircissements que demande la vérité.

Memorandum du comte de Cavour aux puissances étrangères.

« La paix de Villafranca, en assurant aux Italiens le droit de disposer de leur sort, a mis les populations de plusieurs provinces du nord et du centre de la Péninsule à même de substituer à des gouvernements soumis à l'influence étrangère le gouvernement national du roi Victor-Emmanuel (1).

« Cette grande transformation s'est opérée avec un ordre admirable, et sans qu'aucun des principes sur lesquels repose l'ordre social (2), ait été ébranlé.

« Les événements qui se sont accomplis dans l'Emilie et dans la Toscane, ont prouvé à l'Europe que les Italiens, loin d'être travaillés par des passions anarchiques, ne demandaient qu'à être régis par des institutions libres et nationales (3). Si cette transformation eût pu s'étendre à toute la Péninsule, la question italienne serait, à cette heure, pleinement résolue. Loin d'être pour l'Europe une cause d'appréhension et de dangers, l'Italie serait désormais un élément de paix et de conservation (4). Malheureusement, la paix de Villafranca n'a pu embrasser qu'une partie de

(1) La paix de Villafranca avait établi « que le grand-duc de Toscane et le duc « de Modène rentreraient dans leurs Etats, en accordant une amnistie générale. » Le traité de Zurich avait décidé que la question de l'Italie centrale serait portée devant un congrès européen. M. de Cavour confond ici la liberté matérielle avec la liberté morale qui, dans le domaine social, est réglée par des contrats et par des droits mutuellement reconnus.

(2) C'est-à-dire en les ébranlant tous, en violant effrontément les traités, en foulant aux pieds le droit des princes légitimes, en violentant les vœux des populations, etc. Nous reviendrons encore sur cette pénible matière.

(3) Et, en outre, d'être rendus à leurs souverains et à leur autonomie pour se voir délivrés d'un parti qui les opprime et les traite en peuples conquis.

(4) La paix est impossible tant que durera la domination des sociétés secrètes par l'appui néfaste de la révolution. Mais les sociétés secrètes, une fois réduites à l'impuissance, l'Italie sera-t-elle plus *une?*

l'Italie. Elle a laissé la Vénétie sous la domination de l'Autriche et elle n'a produit aucun changement dans l'Italie méridionale et dans les provinces restées sous la domination temporelle du Saint-Siége (1).

« Nous n'avons pas l'intention de traiter ici la question de la Vénétie. Il nous suffira de rappeler que, tant que cette question ne sera pas résolue, l'Europe ne pourra pas jouir d'une paix solide et sincère. Il restera toujours en Italie une cause puissante de troubles et de révolutions qui, en dépit des efforts des gouvernements, menacera incessamment de faire éclater, au centre du continent, l'insurrection et la guerre (2). Mais cette solution, il faut savoir l'attendre du temps. Quelle que soit la sympathie qu'inspire à bon droit le sort, chaque jour plus malheureux, des Vénitiens, l'Europe est si préoccupée des conséquences incalculables d'une guerre, elle a un si vif désir, un besoin si irrésistible de la paix, qu'il serait peu sage de ne pas respecter sa volonté (3). Il n'en est pas de même pour les questions relatives au centre et au midi de la Péninsule.

« Attaché à un système traditionnel de politique, qui

(1) La paix de Villafranca, art. 3, et le traité de Zurich, art. 20, avaient fixé le sort de la Vénétie. Napoléon, dans la note du 9 sept. 1859, avait déclaré que le rétablissement de la liberté de l'Etat vénitien avait été stipulé par l'Autriche sous la condition du retour des ducs. Pour ce qui regarde le royaume de Naples et les Etats du Pape, l'art. 1 de la paix de Villafranca et l'art. 20 du traité de Zurich les avaient admis à faire partie d'une confédération italienne et, aux termes de ces articles, les deux Empereurs devaient s'employer à obtenir des réformes du Souverain Pontife et conséquemment du roi de Naples (art. 6). De plus, il avait été réglé par l'art. 19 du traité de Zurich que le territoire des Etats italiens qui n'avaient point pris part à la guerre, ne serait pas modifié sans le consentement des puissances.

(2) La faute en est à ceux qui ont violé les traités de Zurich et de Villafranca.

(3) Tant que les ministres du Piémont, aidés des sociétés secrètes, n'auront pas réussi à organiser la révolution dans l'Empire autrichien et à suborner quelques généraux.

n'a pas été moins fatal à sa famille qu'à son peuple, le jeune roi de Naples s'est mis, dès son avènement au trône, en opposition flagrante avec les sentiments nationaux des Italiens, aussi bien qu'avec les principes qui gouvernent les pays civilisés. Sourd aux conseils de la France et de l'Angleterre, refusant même de suivre les avis qui lui venaient d'un gouvernement dont il ne pouvait mettre en doute ni l'amitié constante et sincère, ni l'attachement au principe de l'autorité, il a repoussé pendant une année tous les efforts du roi de Sardaigne pour l'amener à un système de politique plus conforme aux sentiments qui dominent le peuple italien (1).

« Ce que la justice et la raison n'ont pu obtenir, une révolution vient de l'accomplir. Révolution prodigieuse, qui a rempli l'Europe d'étonnement par la manière presque providentielle dont elle s'est opérée, et l'a saisi d'admiration pour le guerrier illustre, dont les glorieux exploits rappellent ce que la poésie et l'histoire racontent de plus surprenant (2).

« La transformation qui s'est faite dans le royaume de Naples, pour s'être opérée par des moyens moins pacifiques et réguliers, que celle de l'Italie centrale (3), n'en est pas moins légitime. Ses conséquences ne sont pas moins favorables aux véritables intérêts de l'ordre et à la conso-

(1) V. notre réponse au chap VI. M. de Cavour avertissait le roi de Naples, après avoir ruiné son pouvoir: quelle amitié sincère ! Les chap. XVIII et XIX ajoutent d'autres preuves à celles-ci.

(2) Prodiges étonnants, nous l'avouons; mais uniquement dus aux trahisons, à l'imposture et à l'or jeté à pleines mains par le Piémont. Nous ne nous opposons pas, du reste, à ce que les exploits de Garibaldi prennent leur place dans le récit de la fable. Rien de plus fabuleux, en effet, dans le sens que nous l'entendons.

(3) Transformation aussi légitime qu'un vol opéré au moyen de la trahison et de l'hypocrisie.

lidation de l'équilibre européen (1). Une fois que la Sicile et Naples feront partie intégrante de la grande famille italienne, les ennemis des trônes n'auront plus aucun puissant argument à faire valoir contre les principes monarchiques (2), les passions révolutionnaires ne trouveront plus un théâtre où les entreprises les plus insensées avaient des chances de réussir, ou du moins d'exciter la sympathie de tous les hommes généreux. —

« On serait donc autorisé à penser que l'Italie pourrait rentrer enfin dans une phase pacifique, de nature à dissiper les préoccupations européennes, si les deux grandes régions du nord et du midi de la Péninsule n'étaient séparées par des provinces qui se trouvent dans un état déplorable (3).

« Le gouvernement romain s'étant refusé à s'associer en quoi que ce soit au grand mouvement national et ayant au contraire continué à le combattre avec le plus regrettable acharnement, s'est mis depuis longtemps en lutte formelle avec les populations qui n'ont pas réussi à se soustraire à sa domination (4).

(1) Le désordre n'a jamais été favorable à l'ordre, et le renversement de tous les droits est le comble des désordres. Que serait-ce en y ajoutant la perfidie et la fausseté ?

(2) Mazzini a déclaré en face de l'Europe qu'il ne se lasserait jamais de pousser à l'établissement de la république italienne et a traité de despotique le gouvernement constitutionnel. Or, il lui sera plus facile de détrôner un seul roi qu'il ne lui était facile d'en détrôner plusieurs.

(3) Imposture manifeste. L'état déplorable des provinces en question, est celui où les a réduites la politique cavourienne. Nous en parlerons plus longuement; mais nous en avons dit assez en parlant des Romagnes; les Pepoli et les Valerio ont fait pis encore de l'Ombrie et des Marches.

(4) Le gouvernement pontifical a refusé de s'associer aux principes subversifs de tout ordre social et religieux, et s'est mis en opposition déclarée, non pas avec l'Italie catholique, mais avec l'Italie des sociétés secrètes qui tient opprimée la nation véritable.

« Pour les contenir, pour les empêcher de manifester les sentiments nationaux dont elles sont animées, il a fait usage du pouvoir spirituel que la Providence lui a confié dans un but bien autrement grand que celui assigné au gouvernement politique (1).

« En présentant aux populations catholiques la situation de l'Italie sous des couleurs sombres et fausses, en faisant un appel passionné au sentiment, ou, pour mieux dire, au fanatisme qui exerce encore tant d'empire dans certaines classes peu éclairées de la société (2), il est parvenu à ramasser de l'argent et des hommes de tous les coins de l'Europe et à former une armée composée presque exclusivement d'individus étrangers, non-seulement aux Etats Romains, mais à toute l'Italie (3).

« Il était réservé aux Etats Romains de présenter dans notre siècle l'étrange et douloureux spectacle d'un gouvernement réduit à maintenir son autorité sur ses sujets, au moyen de mercenaires étrangers aveuglés par le fanatisme ou animés par l'appât de promesses qui ne sauraient être

(1) Le Pape a condamné le vol. et il le devait faire, et, s'il l'a puni de peines ecclésiastiques, c'est parce que ce vol avait pour objet des choses sacrées aux yeux de l'Eglise. Telle a toujours été la conduite des Souverains Pontifes. L'Eglise nationale de M. de Cavour l'entendrait peut-être différemment.

(2) Le Pape a représenté les choses au point de vue qui lui est commun avec tous ceux qui veulent les voir comme elles sont, et il en a justement appelé aux sentiments catholiques. Mais pour M. de Cavour et les siens, le *catholicisme* est le *fanatisme* et les catholiques, prêtres ou laïques, ne sont partout que des fanatiques ignorants que la sagesse révolutionnaire devra illuminer. *Cæci et duces cæcorum!*

(3) Nous avons traité ce point au chap. précédent. Nous rappellerons de nouveau que les bandes de Garibaldi étaient composées d'une manière semblable, sauf la différence des personnes qui n'est pas en leur faveur; et néanmoins elles prétendaient représenter l'Italie. M. de Thouvenel en est convenu lui-même et s'en est ainsi expliqué à Lord Cowley. Voyez la dépêche du 12 sept., de Lord Cowley à John Russell.

réalisées qu'en jetant dans la détresse des populations entières (1).

« De tels faits provoquent au plus haut degré l'indignation des Italiens qui ont conquis la liberté et l'indépendance. Pleins de sympathie pour leurs frères de l'Ombrie et des Marches, ils manifestent de tous côtés leur désir de concourir à faire cesser un état de choses qui est un outrage aux principes de justice et d'humanité et qui froisse vivement le sentiment national (2).

« Bien qu'il partageât cette douloureuse émotion, le gouvernement du Roi a cru devoir jusqu'à présent empêcher et prévenir toute tentative désordonnée pour délivrer les peuples de l'Ombrie et des Marches du joug qui les opprime (3). Mais il ne saurait se dissimuler que l'irritation croissante des populations ne pourrait être contenue longtemps sans avoir recours à la force et à des mesures violentes. D'ailleurs la révolution ayant triomphé à Naples, pourrait-on l'arrêter à la frontière des Etats Romains où l'appellent des abus non moins graves que ceux qui ont entraîné irrésistiblement en Sicile les volontaires de l'Italie.

« Aux cris des insurgés des Marches et de l'Ombrie, l'Italie entière s'est émue (4). Aucune force ne saurait empêcher que du midi et du nord de la Péninsule des milliers d'Ita-

(1) Calomnies, à l'usage de M. de Cavour et de ses adhérents, qui, dans le langage moderne, sont appelées du nom de *politique*.

(2) Quelle hypocrisie et quelle mauvaise foi ! Il faudrait voir maintenant l'état d'oppression où gémissent ces malheureuses provinces dont le sort attendrissait le cœur de M. de Cavour.

(3) Qui lui en donna le droit contre un Etat pacifique et tranquille, et au mépris de la loi de non-intervention ?

(4) Toute l'Italie s'est émue et indignée des artifices diaboliques employés par M. de Cavour pour allumer le feu de la révolte au sein de ces populations, en y jetant des bandes d'assassins et de vils mercenaires.

liens accourent à l'aide de leurs frères menacés de désastres semblables à ceux de Pérouse.

« S'il demeurait impassible au milieu de cet entraînement universel, le gouvernement du Roi se mettrait en opposition directe avec la nation (1). L'effervescence généreuse que les événements de Naples et de la Sicile ont produite dans les multitudes dégénérerait aussi en anarchie et en désordre.

« Il serait alors possible et même probable que le mouvement régulier qui s'est opéré jusqu'ici prît tout à coup les caractères de la violence et de la passion. Quelle que soit la puissance des idées d'ordre sur les Italiens, il est des provocations auxquelles les peuples les plus civilisés ne sauraient résister. Certes, ils seraient plus à plaindre qu'à blâmer si, pour la première fois, ils se laissaient entraîner à des réactions violentes qui amèneraient les plus funestes conséquences. L'histoire nous apprend que des peuples qui sont aujourd'hui à la tête de la civilisation ont commis sous l'empire de causes moins graves, les plus déplorables excès.

« En exposant la Péninsule à de pareils dangers, le gouvernement du Roi serait coupable envers l'Italie; il ne le serait pas moins envers l'Europe.

« Il manquerait à ses devoirs envers les Italiens, qui ont toujours écouté les conseils de modération qu'il leur a donnés, et qui lui ont confié la haute mission de diriger le mouvement national (2).

(1) M. de Cavour abuse en vérité de ce faux argument qu'il reçasse jusqu'au ridicule.

(2) Ce trait est tout à fait digne de Machiavel. Ces motifs de justification reposent sur deux faits imaginés pour le besoin d'une mauvaise cause, à savoir : 1° que l'Etat pontifical était plongé dans le désordre, 2° que le gouvernement de Turin avait le

« Il manquerait à ses devoirs envers l'Europe ; car il a contracté à ses yeux l'engagement moral de ne pas laisser le mouvement italien se perdre dans l'anarchie et le désordre.

« C'est pour remplir ce double devoir que le gouvernement du Roi, dès que les populations insurgées de l'Ombrie et des Marches lui ont envoyé des députations pour invoquer sa protection, s'est empressé de la leur accorder (1) En même temps il a expédié à Rome un agent diplomatique pour demander au gouvernement pontifical l'éloignement des légions étrangères, dont il ne pourrait se servir pour comprimer les manifestations des provinces qui touchent à nos frontières, sans nous forcer à intervenir en leur faveur. Sur le refus de la cour de Rome d'obtempérer à cette demande, le Roi à donné l'ordre à ses troupes d'entrer dans l'Ombrie et dans les Marches, avec la mission d'y rétablir l'ordre et de laisser aux populations la liberté de manifester leurs sentiments(2). Les troupes royales doivent respecter scrupuleusement Rome et le territoire qui l'entoure. Elles concourraient, si jamais il en était besoin, à préserver la résidence du Saint-Père de toute attaque et de toute menace; car le gouvernement du Roi saura concilier toujours les grands intérêts de l'Italie avec le respect dû au chef auguste de la religion à laquelle le pays est sincèrement attaché. En agissant

droit d'y intervenir.—Parlons sans voile. Cavour a excité la révolution en Italie pour s'emparer des Etats des princes italiens et, après cela, il prétendit se justifier par la grande raison de la révolution à comprimer. Quelle logique!

(1) Qui a vu ces députations? Et d'où leur vint l'autorisation de représenter telle ou telle province? Ce n'est assurément pas du peuple, empêché par la force d'exprimer sa volonté, suivant l'assertion de M. de Cavour.

(2) Quel fatras de mensonges et de calomnies! Quiconque aura lu notre précédent chapitre, pourra dire la part que fait à la vérité ce fameux *Memorandum*.

ainsi, il a la conviction de ne point froisser les sentiments des catholiques éclairés qui ne confondent pas le pouvoir temporel dont la cour de Rome a été investie pendant une période de son histoire, avec le pouvoir spirituel qui est la base éternelle et inébranlable de son autorité religieuse.

« Mais nos espérances vont plus loin encore: nous avons la confiance que le spectacle de l'unanimité des sentiments patriotiques qui éclatent aujourd'hui dans toute l'Italie, rappellera au Souverain-Pontife qu'il a été, il y a quelques années, le sublime inspirateur de ce grand mouvement national. Le voile que des conseillers animés par des intérêts mondains avaient mis sur ses yeux, tombera, et alors, reconnaissant que la régénération de l'Italie est dans les desseins de la Providence, il redeviendra le père des Italiens, comme il n'a jamais cessé d'être le père auguste et vénérable de tous les fidèles (1). » *Signé:* Cavour.

« Turin, le 12 septembre 1860. »

Quand nos descendants liront cette circulaire et d'autres semblables de M. de Cavour, ils s'étonneront que ce ministre ait pu vouloir tromper, par d'aussi pauvres allégations, la diplomatie de l'Europe du XIX[e] siècle; ils se moqueront des applaudissements prodigués aux manœuvres de sa désolante hypocrisie. Or ce *memorandum* artificieux satisfit Lord Russell qui avait tout essayé pour abaisser et détruire le pouvoir temporel du Souverain Pontife. Quand l'expédition de Garibaldi semblait imminente, Lord Russell avait insisté auprès du cabinet des Tuileries pour que le drapeau français cessât de défendre Rome

(1) Hypocrisie affectée et ridicule dans la bouche de M. de Cavour que chacun savait imbu d'esprit voltairien.

et le Saint-Père. Bien que le noble lord n'ait pas communiqué aux Chambres les documents relatifs à cette affaire, on en devine assez le contenu par la dépêche de Lord Cowley, du 18 mai. L'ambassadeur anglais à Paris annonçait la prolongation de l'occupation française à Rome et rapportait les motifs que lui avait présentés M. Thouvenel pour justifier son gouvernement, avec la promesse que cette prolongation ne serait plus que temporaire. Preuve manifeste que Lord Russell avait ordonné à Lord Cowley d'insister fortement pour l'évacuation de Rome. Plus tard et par une dépêche du 12 août, M. Russell écrivait de Rome à Lord John que l'occupation des Français dans cette ville était indéfiniment prorogée, et lui signalait de nouveau ce qu'il lui avait maintefois répété, à savoir que dans sa conviction le gouvernement de l'Empereur n'avait aucune intention de rappeler sa garnison. Le noble lord mettait donc évidemment une extrême importance au rappel des soldats français, dont l'honneur n'eût jamais souffert une invasion des Garibaldiens dans le centre des Etats de l'Eglise, pas plus qu'un mouvement d'insurrection provoqué par les annexionnistes; sans compter que la présence des Français à Rome permettait à Lamoricière de disposer d'une plus grande force contre Garibaldi. Nous croyons qu'à-propos de cette prolongation de l'occupation française, Lord Russell, dans sa dépêche du 22 mai à Sir Hudson, à Turin, a usé d'équivoque sur la question romaine en disant : « Je ne peux vous parler longuement ici des « Etats Romains. Le gouvernement de S. M. n'a pas des « informations précises concernant les rapports qui exis- « tent entre le Pape et le roi de Sardaigne; mais, afin que « les troupes pontificales n'envahissent pas l'Emilie et la

« Toscane, le gouvernement de S. M. regarde la Sardaigne « comme obligée à maintenir une attitude défensive. » Or, le même jour, John Russell recevait les déclarations du cardinal Antonelli qui annonçait ouvertement que le Pape n'avait aucune intention agressive, que l'armée de 20,000 hommes qu'il espérait avoir à la fin d'août suffirait à peine pour protéger l'ordre public, quand il n'y aurait à repousser aucune attaque de la part de Garibaldi ou du roi de Piémont : le gouvernement du St-Père, ajoutait-il, est décidé à défendre envers et contre tous ses propres droits, mais non à attaquer le territoire piémontais (1). Néanmoins Lord Russell, dans la note adressée le 26 mai à M. de Cavour, ne disait pas un mot du domaine pontifical; mais lui demandait seulement la promesse qu'il ne ferait point de cession territoriale à la France, et qu'il n'attaquerait pas l'Autriche ni le royaume de Naples. Dans la note postérieure du 31 août, adressée à Sir Hudson, pour en laisser copie à M. de Cavour, il insistait de nouveau sur les mêmes points; mais il n'engageait pas le moins du monde le ministre piémontais à ne pas envahir les possessions du St-Père. Il en avait résolu la ruine et avait certainement donné à Sir Hudson des instructions conformes qu'il ne voulut point soumettre aux Chambres Britanniques.

Effectivement, Sir Hudson, dans sa dépêche de Turin, en date du 7 septembre, présentait comme imminente l'heure où le gouvernement sarde prendrait l'offensive contre les Etats Romains, et la manière de s'exprimer montrait assez qu'il écrivait à quelqu'un dont les vues étaient les siennes et dont la connivence ne faisait pas l'objet du moindre doute.

(1) Dépêche du 11 mai envoyée de Rome par M. Russell à Lord Russell.

Sous la même date du 7 septembre, Lord Russell, dans une note à Lord Cowley qui devait la communiquer à M. Thouvenel, en réponse à la dépêche de celui-ci, datée du 22 août, laisse assez voir qu'il était convaincu de la prochaine occupation des Marches et de l'Ombrie, occupation qu'il ne qualifie certainement pas d'injustifiable, comme serait à son avis la guerre de la Sardaigne contre la Vénétie.

Alors sans doute John Russell aura donné des instructions à son ministre de Paris, pour forcer M. Thouvenel à reconnaître l'intervention des Piémontais dans les Etats de l'Eglise et après, dans les Deux-Siciles. En effet, Lord Cowley, dans sa dépêche du 12 septembre, en réponse à la dernière de Lord Russell, expose les efforts et les raisonnements qu'il a employés pour amener M. Thouvenel à la persuasion que la France devait tenir pour légitime l'entrée des Piémontais dans les Etats du Pape. « Ayant approuvé, » avait-il dit à M. Thouvenel, « approuvé et reconnu l'anne-« xion des Duchés à la Sardaigne, vous ne pouvez pas con-« tester au royaume de Naples le droit qu'il possède d'exé-« cuter la même chose. Si vous avez vu avec complaisance « la séparation des Légations d'avec le gouvernement du « Pape, vous ne devez pas vous opposer à ce que l'Ombrie « et les Marches aspirent également à être libres. » Lord Cowley disait de plus qu'entre la situation des Légations et celle des Marches il n'y avait qu'une ombre de différence. Mais dans la dépêche du 21 septembre à Fane, Lord Russell révélait beaucoup plus clairement sa complicité coopératrice dans l'invasion piémontaise des Etats de l'Eglise. « Dans le cours de notre conversation, » écrivait-il, « le comte « Wimpfen m'a lu une circulaire du comte Rechberg qui « condamne de la façon la plus absolue l'invasion des Etats

« Romains effectuée par l'armée piémontaise. Je lui ai ré-
« pondu qu'en ce point je pensais tout autrement que le
« comte Rechberg... Le roi Victor-Emmanuel ayant accepté
« la mission d'être le chef et le champion de l'Italie, j'ai
« cru qu'il était obligé par la nécessité à ne pas permettre
« que les provinces du royaume italien lui soient disputées
« par les compagnons de Garibaldi ni par les mercenaires
« étrangers du Pape. C'est le devoir du roi de régler et
« de modérer le mouvement de la Péninsule, de comprimer
« l'anarchie par la force, de substituer un gouvernement
« régulier à l'oppression qui abat et à l'insurrection qui
« met dans un état convulsif les provinces de l'Italie. »
C'était dans le même sens que John Russell écrivait le 4 octobre à Crampton et à Bloomfield, en justifiant et en défendant solennellement l'invasion piémontaise dans les Etats Romains et en ordonnant à ses ambassadeurs de communiquer sa dépêche aux cours de St-Pétersbourg et de Berlin près desquelles ils étaient accrédités. Il fallait faire savoir à ces cours que *le gouvernement anglais ne prenait point part au déplaisir que la chute de cet Etat occasionnait à quelques puissances de l'Europe.* Le langage employé par Lord Russell dans ces pièces diplomatiques est le même qu'ont employé dans leurs circulaires M. de Cavour et Farini. Ceci prouve à l'évidence que M. de Cavour mit sa politique d'accord avec le ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, qui dicta ses principes à M. de Cavour, ou adopta les siens, et promit, en tout cas, d'appuyer de son influence la révolution italienne et la déchéance de la Papauté.

Mais d'avoir spolié le St-Père de la majeure partie de ses provinces ne suffisait pas à Lord Russell; il continua, tou-

jours en s'aidant de la Maison de Savoie, à faire son possible pour détruire complétement le pouvoir temporel de l'Eglise en Italie. Dans sa dépêche du 22 septembre à Lord Cowley, il insiste vivement pour que les troupes françaises soient retirées de Rome et de Cività-Vecchia, et laissent ce peuple libre de manifester sa volonté et *de secouer l'oppression sous laquelle il a gémi si longtemps*. Il fait peser sur la France toute la responsabilité de la prolongation *d'un système administratif qui rend les sujets mécontents et malheureux*. Il emploie tous les artifices pour persuader à ce gouvernement que le Pape peut rester à Rome sous la protection des Piémontais et conserver son autorité spirituelle sur le monde catholique, sans son pouvoir temporel, qui *le place dans l'humiliante condition d'être gardé jour et nuit par les Français*. Lord Russell voulut que cette dépêche fût communiquée à M. Thouvenel, et il ne s'en tint pas là. Son ambassadeur à Paris, comme on le voit par les dépêches du 25 et du 29 septembre, continua à presser le gouvernement français de satisfaire aux désirs de Lord Russell; et les mêmes instances n'ont pas encore cessé. Au reste, le noble lord n'en fit pas un mystère dans le parlement anglais; il y rebattit tout ce qu'il avait dit d'autres fois contre le gouvernement du Pape, y vomit un torrent d'injures contre le chef de l'Eglise et pérora pour l'entière abolition de son pouvoir temporel, en affirmant de nouveau cette maxime solennellement proclamée dans sa fameuse dépêche du 27 octobre et répétée à satiété que *chaque peuple est libre de se donner le gouvernement qu'il juge le meilleur pour ses intérêts* (1). Nous reviendrons sur ce point; nous voulons seulement conclure de ce qui vient d'être dit à *l'évidente*

(1) Séances de la Chambre des Communes du 5 et du 6 fév. 1861.

complicité du ministre anglais dans l'invasion des Etats Romains et conséquemment à la pleine approbation donnée par lui au *Memorandum* de M. de Cavour.

Mais cette pièce et l'invasion qu'elle justifiait n'obtinrent pas le même accueil auprès des autres cours de l'Europe. Les gouvernements furent en général indignés de la politique tortueuse et usurpatrice de la Sardaigne et protestèrent énergiquement contre l'occupation des Etats pontificaux (1). Dans la note présentée au ministère subalpin, le 13 novembre, à l'occasion de l'invasion des Etats Napolitains, la Prusse jugea sévèrement le *Memorandum* de Cavour et envoya la dépêche suivante au comte Brassier de S. Simon, ambassadeur à Turin, dépêche signée du baron de Schleinitz, ministre des affaires étrangères.

« Le gouvernement de S. M. le roi de Sardaigne, en nous
« faisant communiquer, par l'intermédiaire de son ministre
« à Berlin, le *Memorandum* du 12 septembre, semble lui-
« même avoir voulu nous engager à lui faire part de l'im-
« pression que ses derniers actes et les principes d'après
« lesquels il a cherché à les justifier, ont produite sur le
« cabinet de S. A. R. Mgr le prince-régent. Si ce n'est
« qu'aujourd'hui que nous répondons à cette démarche,
« Votre Excellence aura su apprécier d'avance les motifs
« de ce retard; car, d'un côté, elle sait combien nous dési-
« rons maintenir de bons rapports avec le cabinet de Turin
« et, de l'autre, les règles fondamentales de notre politique
« sont trop présentes à son esprit pour qu'elle n'ait pas dû
« pressentir la profonde divergence de principes que toute
« explication devait nécessairement constater entre nous et
« le gouvernement du roi Victor-Emmanuel. Mais, en pré-

(1) V. la *Patrie* du 10 sept. 1860 et la dépêche de Turin du 12 sept.

« sence de la marche de plus en plus rapide des événe-
« ments, nous ne saurions prolonger un silence qui pou-
« rait donner lieu à des malentendus regrettables et jeter
« un faux jour sur nos véritables sentiments. C'est donc
« afin de prévenir des appréciations erronées, que par l'or-
« dre de S. A. R. Mgr le prince-régent, je vous exposerai
« sans réticenses la manière dont nous envisageons les
« derniers actes du gouvernement sarde et les principes
« développés dans son *Memorandum* précité.

« Tous les arguments de cette pièce aboutissent au prin-
« cipe du droit absolu des nationalités. Certes, nous
« sommes loin de vouloir contester la haute valeur de l'idée
« nationale. Elle est le mobile essentiel et hautement avoué
« de notre propre politique qui, en Allemagne, aura tou-
« jours pour but le développement et la réunion, dans une
« organisation plus efficace et plus puissante, des forces
« nationales. Mais, tout en attribuant au principe des na-
« tionalités une importance majeure, le gouvernement
« prussien ne saurait y puiser la justification d'une poli-
« tique qui renoncerait au respect dû au principe du droit.
« Au contraire, loin de regarder comme incompatibles ces
« deux principes, il pense que c'est uniquement dans la
« voie légale des réformes et en respectant les droits exis-
« tants, qu'il est permis à un gouvernement régulier de
« réaliser les vœux légitimes des nations.

« D'après le *Memorandum* sarde, tout devrait céder aux
« exigences des aspirations nationales et toutes les fois que
« l'opinion publique se serait prononcée en faveur de ces
« aspirations, les autorités existantes n'auraient qu'à abdi-
« quer leur pouvoir devant une pareille manifestation.

« Cependant c'est en s'appuyant sur le droit absolu de la

« nationalité italienne et sans avoir à alléguer aucune
« autre raison, que le gouvernement de S. M. le roi de
« Sardaigne a demandé au Saint-Siége le renvoi de ses
« troupes non italiennes et que, sans même attendre le
« refus de celui-ci, il a envahi les Etats pontificaux dont il
« occupe, à l'heure qu'il est, la majeure partie. Sous ce
« même prétexte, les insurrections qui éclatèrent à la suite
« de cette invasion ont été soutenues; l'armée que le Sou-
« verain Pontife avait formée pour maintenir l'ordre public
« a été attaquée et dispersée. Et, au lieu de s'arrêter dans
« la voie qu'il a poursuivie au mépris du droit interna-
« tional, le gouvernement sarde vient de faire donner
« l'ordre à son armée de franchir sur différents points les
« frontières du royaume de Naples, dans le but avoué de
« venir au secours de l'insurrection et d'occuper militaire-
« ment le pays. En même temps, les Chambres piémon-
« taises sont saisies d'un projet de loi tendant à effectuer
« de nouvelles annexions en vertu du suffrage universel et
« à inviter ainsi les populations à déclarer formellement la
« déchéance de leurs princes. C'est de cette manière que le
« gouvernement sarde, tout en invoquant le principe de
« non-intervention en faveur de l'Italie, ne recule pas
« devant les infractions les plus flagrantes au même prin-
« cipe dans ses rapports avec les autres Etats italiens.
« Appelés à nous prononcer sur de tels actes et de tels prin-
« cipes, nous ne pouvons que les déplorer profondément
« et sincèrement, et nous croyons remplir un devoir
« rigoureux en exprimant de la manière la plus formelle
« notre désapprobation et de ces principes et de l'applica-
« tion que l'on a cru pouvoir en faire.

« En vous invitant, monsieur le Comte, à donner lecture

« de la présente dépêche à M. le comte de Cavour et à lui
« en laisser copie, je saisis cette occasion pour vous réitérer l'assurance, etc.

Nous reproduirons ailleurs les autres protestations de la Russie et de l'Espagne auxquelles donna lieu l'occupation du royaume de Naples. Pour l'Autriche, elle condamna hautement l'invasion des Etats de l'Eglise. Elle déclara que le gouvernement de Turin n'avait aucun droit d'intervenir dans les Etats du Pape; qu'elle se regardait comme libre de tout engagement et autorisée à ne prendre conseil que des circonstances. Si elle avait souffert, disait sa dépêche, tout ce qui s'était fait en Italie après la paix de Villafranca, ç'avait été uniquement pour ne pas troubler la paix de l'Europe (1). A partir de ce moment, l'Autriche prenait une attitude plus belliqueuse; elle concentrait un corps d'armée à Borgo-Forte sur le Pô et en faisait marcher un autre sur le Mincio (2). Ensuite elle ordonnait une levée de 100,000 hommes (3); elle faisait partir de la Vénétie toutes les familles des officiers (4) et décrétait que, pendant la nuit, les phares du littoral ne seraient pas allumés, pour empêcher les explorations nocturnes des Garibaldiens. Néanmoins nous pensons que l'Autriche aurait pu en cette circonstance porter un coup fatal aux complots de la révolution italienne, ou pour le moins la gêner infiniment dans ses progrès. L'Autriche devait franchement déclarer, et mille raisons l'autorisaient à le

(1) V. la dépêche de Lord Russell à M. Fane, ambassadeur à Vienne en date du 21 sept. 1860; la corresp. de Francfort du 28 sept. 1861 au *Standard*; celle du 17 de Paris au *Times* et dans le *Constitutionnel* du 25 sept., l'article de M. Grandguillot.

(2) Corresp. des *Débats* du 6 sept.

(3) Corresp. de Vienne du 25 sept. à la *Gazette de Francfort.*

(4) Dépêche de la Vénétie du 4 oct.

faire, qu'elle verrait un *casus belli* dans l'invasion des frontières romaines par l'armée de Sardaigne. Si elle en avait usé ainsi, le Piémont, déjà inquiet des armements grandioses de cette puissance (1), n'aurait pas osé risquer en ce moment de se mesurer avec son ennemie, et Garibaldi, n'ayant pas le secours d'une armée, aurait certainement été battu par les troupes du roi de Naples et de Lamoricière. Que si le Piémont, dans l'ardeur du fanatisme révolutionnaire, avait voulu affronter le poids d'une lutte formidable avec l'Autriche, c'eût été pour celle-ci la plus heureuse occasion de se remettre en campagne: Garibaldi était alors cloué à Capoue avec ses quelques bandes, et menacé par les forces de Lamoricière; le roi de Naples commandait encore à une armée vigoureuse et dévouée, possédait deux places formidables sur le continent et avait pour lui le mouvement réactionnaire de toutes les provinces qui se relevaient de leur surprise et de leur abattement; les volontaires de Lamoricière brûlaient d'en venir aux mains avec la révolution que le Piémont aurait eu peine à soutenir, menacé qu'il était par les réactions du Modenais et de la Toscane et dépourvu des ressources nécessaires pour une grande guerre. D'autre part, le gouvernement français n'aurait pu en aucune manière s'opposer aux résolutions de l'Autriche, et certes les armées d'une nation aussi catholique que la France ne se seraient pas unies à celles de la révolution dans l'œuvre de spoliation qui se tramait contre le reste du pouvoir temporel du S. Siége. Le monde catholique et la plupart des nations auraient béni l'Empire autrichien de tirer l'épée, non pour agrandir ou défendre ses possessions, mais pour soutenir la cause du Pontife et de l'Eglise. —

(1) Corresp. de Turin du 12 sept. *Journal des Débats.*

Vains regrets! Le calice de la justice divine n'était pas encore épuisé.

Pour ce qui regarde la France, M. Thouvenel, par sa note du 22 août au comte de Persigny, ambassadeur à la cour d'Angleterre, s'était étudié à dégager son gouvernement de toute responsabilité dans les événements qui s'accomplissaient en Italie et il les avait rejetés sur le ministère anglais. Les journaux semi-officiels de Paris écrivaient des articles du même ton, vers la fin d'août et au commencement de septembre; ils déclaraient que la France, depuis la paix de Villafranca, avait laissé les Italiens disposer eux-mêmes de leur destinée et poursuivre, à leurs périls et risques, l'unification de leur pays; ils ajoutaient que la France avait fait connaître au Piémont quelles graves conséquences pourraient résulter d'une guerre contre les Etats Romains ou contre la Vénétie (1). Plus tard, le *Constitutionnel* avait signifié d'un ton plus officiel que l'invasion du domaine de l'Eglise serait pour la France la vraie ligne de séparation de sa politique d'avec celle du Piémont ; il avait qualifié cet acte d'une violation des lois internationales, d'une politique fausse et et d'un vrai malheur pour l'Italie (2). M. Thouvenel, dans une conversation diplomatique avec lord Cowley (3), censurait le Piémont d'avoir envahi et annexé les Marches et l'Ombrie, parce que, suivant sa note du 22 août, c'était vouloir *détruire des nationalités qui s'appuyaient sur leurs traditions, sur leur histoire et sur leurs intérêts spéciaux.*

Quelle que soit l'influence que l'entrevue de Chambéry ait eue sur l'invasion des Etats Romains, quel que soit le con-

(1) V. la *Patrie,* le *Pays* du 8 sept. 1860.
(2) *Constitutionnel* du 10 sept. 1860.
(3) Lord Cowley à Lord Russell. Paris, 12 sept. 1860.

sentement qu'y ait donné l'Empereur et les conditions qu'il y ait mises, et à ne nous en tenir aux documents publics, immédiatement après l'occupation des provinces du Saint-Siége par les Piémontais, le gouvernement de France rappela le baron de Talleyrand, son ambassadeur à Turin (1).

Cependant, le *Constitutionnel* nous fit savoir que ce n'était pas une rupture diplomatique avec la cour de Sardaigne, qui devrait demeurer, conformément aux intérêts de la France, le boulevard invincible de l'Italie ; mais un signe d'improbation de la politique suivie par le Piémont (2). Cette déclaration d'un journal semi-officiel nous révèle la raison de l'indifférence qui accueillit à Turin ce rappel inefficace (3). Le duc de Grammont ayant envoyé à Paris M. Cadore, secrétaire de la légation française à Rome, pour sonder les intentions de l'empereur (4), Sa Majesté déclara formellement qu'elle n'interviendrait pas avec les armes pour reconquérir les Marches et l'Ombrie (5) ; mais qu'elle enverrait un corps de troupes défendre ce qui restait des possessions du St-Père (6). Le *Constitutionnel* résuma ensuite dans un de ses articles quels étaient les sentiments du gouvernement français concernant l'invasion des Etats Romains. Il disait donc que la France l'avait solennellement blâmée et proclamée contraire au droit des gens; qu'elle avait, en conséquence, rappelé son ministre de Turin ; que l'envoi de nouvelles troupes à Rome, sous les ordres d'un brave géné-

(1) Dépêche de Rome du 16 sept. ; de Turin du 20 sept. ; —*Moniteur* du 14 sept. ; dépêche du 20 sept. de Hudson à L. Russell.

(2) *Constitutionnel* du 15 sept. 1860.

(3) Corresp. de Paris du 14 sept. au *Morning-Post* et corresp. de Turin du 20 sept.

(4) Dépêche de Paris du 30 sept. et corresp. de Paris au *Times*.

(5) M. Thouvenel au duc de Grammont. Paris, 24 sept. 1860.

(6) Id. 26 sept. 1860.

ral, suffirait pour assurer l'indépendance politique du chef de l'Eglise. Il déclarait ensuite que la France combattrait à tout prix la révolution dès qu'elle s'approcherait de Rome (1). Le même journal répétait les mêmes choses dans d'autres articles qui concluaient tous en disant que l'armée française à Rome constituait une barrière infranchissable pour la protection de la ville éternelle et de l'autorité du chef de l'Eglise; qu'ainsi cette armée fortifierait la réaction salutaire de l'Italie contre les dangereux effets de l'esprit de désordre.

En conformité de cela, l'Empereur avait aussitôt fait partir, pour Civitã-Vecchia, le général de Goyon avec deux régiments (2); plus tard il décrétait qu'une division d'infanterie, deux escadrons de cavalerie et une batterie d'artillerie s'embarqueraient sans délai à Marseille, pour renforcer à Rome le corps d'occupation.

Dans ce décret et dans d'autres dépêches adressées au duc de Grammont, Napoléon déclarait que les instructions du général de Goyon lui prescrivaient d'étendre son action jusqu'où les opérations militaires paraîtraient le demander. Il déclarait enfin qu'aux grandes puissances, réunies en Congrès, il appartiendrait de se prononcer sur les événements accomplis en Italie; que jusqu'alors il continuerait de remplir les devoirs que lui imposaient, suivant la mission dont il s'était chargé, ses sympathies pour le Souverain Pontife et la présence du drapeau français dans la capitale du catholicisme (3).

(1) *Constitutionnel* du 25 sept. 1860.

(2) *Moniteur* du 13 sept.

(3) *Moniteur* du 30 sept. 1860. Par les dépêches du 25 et du 29 sept. de Lord Cowley à Lord Russell, nous voyons que M. Thouvenel déclara au gouvernement

M. de Goyon arrivé à Rome annonçait à ses troupes qu'il avait été destiné à les commander pour défendre le catholicisme dans la personne du Souverain Pontife qui en est le plus légitime, le plus noble représentant, et pour sauvegarder la ville sainte où il réside. Il fit ensuite occuper tout le patrimoine de S. Pierre, le territoire de Cività-Vecchia et de Viterbe et il étendit le cordon militaire à la province d'Orvieto (1). En cet état de choses, le St Père, excité par sa conscience de Souverain pasteur à ne pas quitter Rome, et persuadé que sa présence dans la capitale du monde catholique serait toujours un grand obstacle au torrent dévastateur qui afflige l'Eglise, résolut de rester ferme sur son siége apostolique, inaccessible en ce qu'il a d'essentiel aux coups de l'impiété, si robuste et si puissante que soit la main qui les porte. Il ne laissa pas toutefois de protester hautement, en face de toute la catholicité, contre les usurpations inouies du gouvernement piémontais. Dès le 18 septembre le cardinal Antonelli avait communiqué aux puissances de l'Europe une protestation faite au nom du Souverain Pontife contre l'invasion piémontaise de l'Ombrie et des Marches (2). Le 28 du même mois, le St Père, dans l'allocution prononcée en consistoire, exprima combien il détestait et déplorait la criminelle conduite du Piémont dans l'invasion des Etats de l'Eglise, qui vivaient tranquilles au sein de la paix et de la prospérité ; il repoussa avec indignation les calomnies et les outrages par lesquels le gouvernement subalpin avait voulu pallier son impie et inique agression ; il parla avec émotion

anglais que l'occupation française s'étendrait seulement à 5 lieues autour de Rome pour protéger cette ville et la personne du Souverain Pontife, jusqu'à la convocation d'un Congrès.

(1) Dépêches de Rome du 6 oct.— Corresp. romaines à la même date.

(2) *Protestation* publiée le 19 sept. 1860 dans le *Journal de Rome.*

des braves quiétaient morts, en combattant pour sa défense, et témoigna sa confiance que Dieu les aurait reçus dans le séjour du bonheur. Il justifia son gouvernement d'avoir enrôlé dans son armée des soldats étrangers, exalta leur zèle et attesta qu'une grande partie d'entre eux, étrangers ou non, combattaient sans aucune récompense, uniquement par amour pour l'Eglise catholique.

« Mais qui pourrait, ajoutait-il, supporter l'hypocrisie et « l'impudence insignes avec lesquelles les coupables enva- « hisseurs ne craignent pas d'affirmer dans leurs proclama- « tions qu'ils viennent occuper nos provinces et d'au- « tres de l'Italie, pour y rétablir les principes de l'ordre « moral. Et ceux qui tiennent ce langage menteur sont « précisément ceux qui, faisant depuis longtemps une « guerre acharnée à l'Eglise catholique, à ses ministres, « à ses intérêts, et qui, méprisant les lois et les censures « ecclésiastiques, ont osé emprisonner les cardinaux les plus « illustres, les évêques et les membres les plus recomman- « dables de l'un et l'autre clergé, chasser les religieux de « leurs couvents, piller les biens du sanctuaire, porter le « ravage dans les domaines de ce Saint-Siége.

« Sans doute les principes de l'ordre moral vont être ré- « tablis par des gens qui ouvrent des écoles publiques pour « toutes les erreurs et jusqu'à des maisons de débauche; qui, « au moyen d'écrits et de pièces de théâtre abominables, « s'efforcent de blesser et de détruire toute pudeur, toute « chasteté, toute vertu ; de livrer à la dérision et au mé- « pris les mystères sacrés de notre divine religion, ses « préceptes, ses institutions, ses ministres, son culte et « ses cérémonies; enfin d'abolir toute notion de justice et « de renverser les fondements de la société civile aussi

« bien que de la société religieuse. » Il réprouvait ensuite et condamnait les criminels et sacriléges excès du roi et de son gouvernement; en déclarait tous les actes nuls et revendiquait de la manière la plus solennelle l'intégrité des domaines de l'Eglise, comme les droits de tous les catholiques atteints par la révolution. L'affligé Pontife se plaignait encore de n'avoir trouvé personne parmi les puissants de la terre qui eût osé ou voulu le secourir en de si terribles conjonctures; il ne laissait pas non plus de condamner le principe de non-intervention qu'on avait voulu étendre même au cas de la plus odieuse agression d'un Etat contre l'autre, parce que c'était, disait-il, promettre l'impunité à la plus audacieuse licence. « Mais ce qui étonne le plus, » disait le St Père, « c'est que le gouvernement subalpin « puisse impunément violer et fouler aux pieds ce prétendu « principe de non-intervention. Nous le voyons sous les yeux « de toute l'Europe envoyer ses troupes sur le territoire des « autres Etats, afin de détrôner et de chasser les princes « légitimes; d'où suit la pernicieuse absurdité que l'inter- « vention étrangère n'est admise que pour exciter et favori- « ser la révolte. » Le St Père en prenait occasion de signaler aux souverains les maux épouvantables qui dérivaient de cette violation éhontée de tous les droits, et les dangers qui menacent la société; il ajoutait que leur cause était la sienne. « Nous ne doutons pas, » disait-il, « que les princes « et les peuples catholiques ne veuillent avec ardeur et em- « pressement faire tous leurs efforts, pour défendre de com- « mun accord et protéger de toutes les manières le Père et « le Pasteur du troupeau du Seigneur assailli par les « armes parricides d'un fils dégénéré. » Pie IX terminait en mettant son espérance en Dieu, en l'Immaculée Vierge

et en la protection des apôtres S. Pierre et S. Paul.

Cette allocution touchante et pleine d'autorité, écrite avec la liberté et l'indépendance qui convenaient au vicaire de Jésus-Christ, ne pouvait que réveiller chez les catholiques le plus vif sentiment de réprobation pour les actes du Piémont. Courir à la défense et au secours du St Père, tel fut bientôt l'ardent désir d'un grand nombre d'hommes généreux. Il suffit, pour en avoir la preuve, de relire les mandements publiés à cette époque par les évêques les plus éminents de la chrétienté, et surtout en France. Mais la colère des ennemis de l'Eglise croissait à proportion du zèle et du dévouement qu'excitaient les épreuves du St Siége; ils eurent recours au mensonge et qualifièrent d'esprit de parti le sentiment catholique; ils frémirent d'indignation et de colère de voir flotter au Vatican le drapeau de la France, qui les empêchait de traîner le siége de l'Eglise dans la boue et de le remplacer par une chaire d'incrédulité et d'erreur. Insensés! Ce siége est la pierre angulaire du divin édifice dont le Christ est le fondement. Sur cette pierre se brisa toujours la force des puissants, et tombèrent humiliées les grandeurs du siècle; on verra s'y renouvelez les mêmes prodiges, quand l'heure de la vengeance de Dieu aura sonné.

Chapitre XXVI.

GOUVERNEMENT DU ROI DE NAPLES A GAËTE. — FAITS D'ARMES SUR LE VOLTURNE.

—

Le roi François II, en quittant Naples, n'était pas descendu de son trône et n'avait pas lâchement jeté sa couronne aux mains de la révolution triomphante. Il voulait épargner les désastres d'une guerre terrible à la cité la plus grande et la plus populeuse de toute l'Italie, à la capitale de son royaume, et se retirer dans une position que l'insurrection ne pourrait forcer, en attendant là que l'effervescence populaire s'apaisât et que, la révolte se consumant elle-même, il pût sortir de sa retraite et, à la tête de ses troupes, remporter un succès décisif. Il avait, depuis la fin d'août, communiqué officiellement cette résolution aux représentants des cours étrangères, l'avait annoncée le 6 août au peuple napolitain dans une proclamation solennelle et répétée dans des notes et des circulaires qu'il adressa de Gaëte aux grandes puissances, de sorte que M. de Cavour seul, qui ignorait toujours ce qui ne concordait pas avec ses vues, osa déclarer qu'il n'en savait rien (1). Ainsi, à partir du 7 septembre 1860, le siége et le trône du roi de Naples furent à Gaëte, ville forte qui avait servi, durant plusieurs années,

(1) V. la lettre qu'il adressa le 6 sept. au baron Winspeare, ambassadeur de Naples à Turin : nous la publierons au chap. suivant.

de résidence aux Bourbons. C'est là que se transportèrent les agents diplomatiques, à l'exception seulement du ministre de la Grande Bretagne, dont le cabinet pactisait ouvertement avec la révolution; c'est là que le roi François, usant du droit que lui conférait l'art. 63 de la constitution, réformait son ministère, duquel faisaient partie le lieutenant-général Fr. Casella, le chevalier Pierre Ulloa, le baron Fr. Canofari et del Re; c'est là qu'il publiait son journal officiel et réglait tout dans les formes du gouvernement régulier pour les provinces qui n'étaient pas encore devenues la proie de l'insurrection. De Gaëte il destituait de leurs grades, comme coupables de haute trahison, tous les officiers de la flotte royale, la *Partenope* exceptée; de Gaëte, il accordait des promotions honorifiques à ceux qui lui étaient demeurés fidèles dans la guerre et méritaient des récompenses; de Gaëte, il décrétait la mise en état de siége des pays agités par la révolution. Etait-il étonnant, après cela, que les yeux des Napolitains se tournassent vers Gaëte et qu'un sentiment de réaction se manifestât et s'étendît partout dans les provinces, sentiment que n'ont pu arracher du cœur de ces malheureuses populations, tant de meurtres et de flots de sang versé? — Du jour où le dictateur mit le pied dans la capitale du royaume, ces mouvements se firent sentir aux portes mêmes de Naples, à St-Antoine, à Caserte, puis à Ariano et au-delà jusqu'à Berino et dans toutes les Abruzzes. De tous les points du royaume accouraient à Capoue et à Gaëte les soldats débandés et dispersés par la faute des officiers qui avaient trahi; de Naples même partaient par milliers et en bon ordre les troupes royales, que suivaient des marins et des artilleurs de la flotte, allant rejoindre et défendre leur prince, à qui ils

avaient juré fidélité. C'est un fait patent dont furent forcés de convenir avec étonnement les correspondants des journaux les plus accrédités de l'Europe et le *Times* lui-même, si enthousiaste de Garibaldi (1).

Cependant, le roi François avait pu réunir derrière le Volturne une armée de 50,000 hommes dont il donna le commandement aux maréchaux Ritucci et Salzano. Le Volturne et le Garigliano, avec les deux forteresses de Capoue et de Gaëte, constituaient des lignes de défense insurmontables aux troupes de la révolution. L'aspect de ces forteresses et des armements établis soit le long de ces lignes de défense, soit autour des montagnes voisines, était formidable; l'armée ne demandait qu'à combattre et, à part certains officiers, coupables de trahison, on pouvait la considérer comme dévouée et fidèle; les soldats et leurs chefs aspiraient à venger sur les bandes ennemies l'honneur du drapeau. La base de toutes les opérations militaires était Capoue et la tête de ligne s'étendait jusqu'à Cajazzo: la rive droite du Volturne était garnie de redoutes, de barricades, de pièces d'artillerie masquées; et, de plus, toute cette contrée ressemblait à un réseau de fortifications, sans parler d'un camp retranché pour 20,000 hommes. En Sicile tenaient encore pour les Bourbons, Messine, Syracuse et Agosta; toutefois, les garnisons de ces deux dernières places capitulèrent ensuite par manque de vivres, sous l'expresse condition que des vaisseaux français les transporteraient à Gaëte; elles passèrent à Naples avec tous les honneurs militaires et marchèrent en bon ordre vers Capoue.

Dans le royaume de Naples, le fort de Civitella del Tronto,

(1) Lettre du 12 sept. et du 21 adressée de Naples au *Times*. *Journal des Débats* du 17.

commandé par le brave et héroïque colonel Joseph Giovane (1), arborait encore le drapeau royal et le défendait avec une garnison de 400 hommes inaccessibles aux flatteries, aux promesses de tout genre que leur adressaient les usurpateurs. Le courageux colonel Livrea gardait de même la forteresse de Baja et s'y maintint jusqu'à l'épuisement de ses provisions; après quoi il embarqua toute sa garnison sur le *Pratis* et la conduisit à Gaëte (2). Ainsi se réorganisait l'armée napolitaine derrière les boulevards de Capoue et de Gaëte, ainsi se préparait-elle à marcher de nouveau contre l'ennemi et à laver l'infamie dont ses chefs l'avaient couverte.

Dès le 8 septembre, le roi François II avait adressé à ses troupes la proclamation suivante :

« Soldats,

« Il est temps que la voix de votre souverain retentisse
« de nouveau parmi vos rangs, de votre souverain, qui a
« vécu au milieu de vous et qui, en vous consacrant tous
« ses soins, doit prendre part avec vous aux dangers et aux
« épreuves.

« Ceux qui, illusionnés ou séduits, ont plongé le royaume
« dans les calamités et le deuil, ne sont plus parmi nous.
« C'est moi qui viens faire appel à votre honneur, à votre
« fidélité, à la raison elle-même, pour que vous effaciez la
« honte de la lâcheté, l'ignominie de la trahison par une
« série de glorieux combats et de nobles entreprises.

(1) Le *Morning-Star* (corresp. de Paris,) dans son n° du 4 mars, ne s'avisa-t-il pas d'affirmer que le commandant de *Civitella del Tronto* était un frère Dominicain ! *Ab uno disce omnes.*

(2) Au sujet du commandant de Baja, v. la corresp. de Paris du *Weakely Register* du 29 sept. 1860.

« Nous sommes encore en nombre suffisant pour affron-
« ter un ennemi qui ne combat pas avec d'autres armes
« que celles de la séduction et de la tromperie. Jusqu'à ce
« jour j'ai voulu épargner à beaucoup de villes et surtout
« à la capitale l'effusion du sang et les horreurs de la lutte;
« mais acculés aujourd'hui sur les rives du Volturno et du
« Garigliano, voudrions-nous ajouter de nouvelles humilia-
« tions à notre condition de soldats? Permettrez-vous que
« votre souverain tombe de son trône par votre faute et
« vous abandonne à une éternelle infamie? Non, non,
« jamais!

« En ce moment suprême, nous nous serrerons tous
« autour de nos drapeaux pour défendre nos droits, notre
« honneur et le nom napolitain déjà trop avili, et s'il y a
« encore des séducteurs qui veuillent vous offrir de nouveau
« l'exemple des malheureux qui se sont vilement donnés à
« l'ennemi, vous ne suivrez que celui des braves et valeu-
« reux soldats qui, s'attachant à la fortune de leur roi Fer-
« dinand IV, recueillirent les éloges de tous, les bienfaits
« et la gratitude du monarque lui-même.

« Que ce bel exemple de fidélité soit pour vous un sujet
« de généreuse émulation, et si le Dieu des armées protége
« notre cause, vous pouvez aussi espérer ce que, par une
« conduite différente, vous n'obtiendriez jamais.

« Gaëte, le 8 septembre.

« François. »

Par ces nobles paroles le jeune monarque ranimait l'ardeur de ses soldats et doublait leur courage. Le 14 septembre, il adressait une proclamation non moins vigoureuse à la garnison de Messine, où le général Fergola, commandant

de la place, était pour le souverain la plus sûre des garanties (1): il y exprimait toute la sympathie que lui inspiraient les souffrances de ces braves soldats, louait leur vaillance, les exhortait à la fermeté dans la défense d'une forteresse vraiment historique : « Chacun de vous, » disait-il en terminant, « pourra dire un jour : j'étais en 1860 un des défen-« seurs de Messine. » Mais avant de marcher contre la révolution et de tenter le sort des armes, le roi voulut par sa circulaire du 16 septembre, faire un appel à la justice de l'Europe, en lui exposant nettement la situation de son royaume. C'est là un document essentiel que nous ne voulons pas omettre de publier en cet endroit; il confirme officiellement plusieurs faits que nous avons indiqués dans le cours de cette histoire. Adressée à tous les représentants des cours étrangères, pour être communiquée à leurs gouvernements respectifs, la circulaire s'exprimait ainsi : « Continuant le cours de ses usurpations inouïes, le géné-« ral Garibaldi, après son entrée dans la ville de Naples, a « publié, entre autres dispositions, trois décrets sur les-« quels le soussigné, ministre de la guerre, provisoirement « chargé des affaires étrangères, a l'honneur d'appeler, par « ordre de son auguste souverain, l'attention de N...., « envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de « S. M.....

L'un de ces décrets, en date du 7 de ce mois, contient textuellement les paroles suivantes « : Tous les bâtiments « de guerre ou de commerce appartenant à l'Etat des Deux-« Siciles, les arsenaux et le matériel de guerre sont agré-

(1) V. sur la personne du vieux général l'*Union* du 29 sept. 1860, reproduisant un article de la *Perseveranza* de Milan. Les faits ont montré que Fergola méritait bien les éloges qu'on faisait de sa bravoure et de son caractère.

« gés à l'escadre du roi d'Italie Victor-Emmanuel, com-
« mandée par l'amiral Persano.

« Les deux autres décrets, en date du 9, peuvent être
« résumés en ces termes :

« Tous les actes de l'autorité publique et de l'administra-
« tion de la justice seront émanés et intitulés au nom de
« S. M. Victor-Emmanuel, roi d'Italie. Les sceaux de l'état
« dans l'administration publique porteront les armes de la
« royale maison de Savoie, avec la légende : « *Victor-Em-*
« *manuel, roi d'Italie.* »

« Lorsque, au début de l'expédition que depuis quatre
« mois l'Europe regarde stupéfaite, mais impassible, le
« cabinet de Naples demandait des explications au gouver-
« nement piémontais, le comte de Cavour répondait au
« nom de S. M. Sarde que ces attentats au droit des gens
« se commettaient contre ses ordres et déclarait expressé-
« ment qu'en empruntant le pavillon de Sardaigne et le
« nom de Victor-Emmanuel, le général Garibaldi faisait un
« acte de manifeste usurpation.

« Malgré ces déclarations explicites, les entreprises de
« piraterie continuaient à se préparer sur le territoire pié-
« montais. Du 6 mai dernier jusqu'à ce jour, plus de 25,000
« hommes, des navires, des vapeurs et même de l'artillerie
« sont sortis publiquement des ports de Gênes, de Livourne
« et de Cagliari. Des officiers de l'armée Sarde, des mem-
« bres du Parlement de Turin venaient diriger les opéra-
« tions militaires et politiques du condottiere de l'invasion.
« De nombreux comités agissaient sans mystère tant à
« Turin qu'à Gênes, pour provoquer et soutenir l'insurrec-
« tion sur notre territoire. La force étrangère se combinait
« avec la révolution intérieure, puissamment excitée par

« cet appui. L'occupation de la Sicile et l'invasion d'une
« partie du continent napolitain ont été les conséquences
« forcées de l'inconcevable tolérance du Piémont, surtout
« après la déclaration du 26 mai du comte de Cavour.

« Tandis que les ports sardes servaient d'asile inviolable
« à cette scandaleuse piraterie, tandis que la bannière du
« Piémont se déployait aux mains des bandes garibaldien-
« nes et sur leurs navires, ainsi que sur les forteresses
« tombées en leur pouvoir, les relations entre les cabinets
« de Turin et de Naples étaient pacifiques et un ministre
« du roi de Sardaigne, accrédité auprès de S. M., assu-
« rait chaque jour et jusqu'à la dernière heure le souve-
« rain des Deux-Siciles des dispositions amicales de son
« roi.

« Conciliante jusqu'au dernier moment, désireuse d'éviter
« de nouveaux conflits à l'Italie, et forte de son droit
« incontestable, S. M. sicilienne espérait repousser l'inva-
« sion et finir la guerre sans ajouter aux difficultés inté-
« rieures les questions internationales. Mais les choses en
« sont venues à tel point qu'elle ne peut plus différer
« de faire appel à la raison, à la justice et à l'intérêt le
« plus légitime de l'Europe.

« Les bandes organisées dans les ports d'un Etat ami
« ont occupé une partie considérable de ce royaume et la
« capitale. La révolution intérieure ne précédait point leur
« marche; mais la secondait et la suivait. Le chef de
« l'invasion, assumant la dictature, fait don de la flotte
« napolitaine au roi de Sardaigne, la met sous les
« ordres de son amiral, commande qu'on rende la justice
« en son nom, et lui attribue tous les titres de la souverai-
« neté dans une antique monarchie qui, constituée par des

« traités solennels, fait partie des Etats indépendants de
« l'Europe.

« En protestant de la manière la plus formelle et la plus
« explicite, au nom de son auguste maître, contre ces actes
« d'usurpation et de violence, le soussigné croit de son
« devoir d'appeler l'attention de S. Exc.... sur le nouveau
« droit public que de tels faits tendent à établir dans l'Eu-
« rope civilisée. Le gouvernement de S. M. espère encore
« que le roi de Sardaigne se hâtera de repousser avec l'in-
« dignation qui convient à sa loyauté, le don offensant pour
« son honneur, de la flotte et du territoire d'un souverain
« ami, don fait par un homme qu'il a lui-même traité
« d'usurpateur.

« Le gouvernement de S. M. croit que le roi de Sar-
« daigne, à la vue des désastres et des maux produits par
« l'excessive et inexplicable tolérance de son gouvernement,
« ne permettra plus que son nom et son pavillon servent à
« l'invasion d'un Etat pacifique, à l'effusion du sang inno-
« cent, à la violation des traités formant le droit public
« européen.

« Il ne laissera pas non plus de protester contre ce
« nouveau titre de roi d'Italie, proclamé par le général
« Garibaldi, titre usurpé qui implique la mise à néant de
« tous les droits reconnus et l'entier asservissement des
« Etats indépendants qui subsistent actuellement en Italie.

« A tout événement, le gouvernement de S. M. proteste
« de nouveau contre les décrets du général Garibaldi, les
« déclarant nuls et de nul effet, ainsi que leurs conséquences,
« et il en appelle à la justice de l'Europe contre une con-
« duite qui transforme la Méditerranée, mer de la civilisa-
« tion et du commerce, en un champ ouvert à la piraterie

« et laisse à une nation tout le profit d'une conquête sans « la responsabilité et les périls de la guerre.

« Le soussigné prie S. Exc.... de porter cette circu- « laire à la connaissance de son gouvernement et saisit « avec plaisir cette occasion de lui renouveler l'assurance « de sa considération la plus distinguée.

(Signé) : « François Casella. »

Cependant Garibaldi eut à peine donné quelques jours aux choses de Naples qu'il tourna sa pensée vers la conquête des provinces qui restaient au pouvoir des forces royales. Comme à l'ordinaire, il comptait plus sur les manœuvres de la trahison ou de la corruption et sur quelque coup de main, que sur la valeur ou sur la discipline de ses volontaires. Il ne pouvait pas non plus avoir grande confiance dans les succès de sa tactique. Il fit pourtant marcher divers corps vers Caserte et dans la direction de Capoue. Sa base d'opération était Maddaloni; mais la clef de la défense était le mont S. Ange qui commande tout le cours du Volturne et qu'il arma de 28 pièces d'artillerie. D'un autre côté, il avait couvert sainte Marie èt une grande étendue des champs voisins d'une infinité de barricades, pour empècher une irruption imprévue des Napolitains dont l'attitude paraissait chaque jour plus menaçante et plus proche de l'offensive. Garibaldi, en attendant, faisait répandre dans le peuple le bruit que la prise de Capoue serait l'affaire d'un moment; que l'attaque de cette place ne serait qu'apparente et uniquement destinée à sauver l'honneur des assiégés et qu'une prompte reddition mettrait cette place entre ses mains. Et même une dépèche de Caserte, du 18 septembre, annonçait que le lendemain Capoue capitu-

lerait; en conséquence, les correspondances privées et publiques de Naples nous firent savoir qu'une illumination générale de la ville avait été préparée (1). Capoue serait tombée en effet sans la vigilance du roi et sans la fidélité de ses soldats. Garibaldi avait trouvé dans cette forteresse un officier traître qui lui avait promis par écrit que l'assaut d'une partie de la place n'offrirait aucun danger, parce que, grâce à lui, les pièces d'artillerie de ce côté seraient chargées de poudre et de paille, et rien de plus. Mais le jeune et courageux prince n'avait pas omis de surveiller Capoue et sa garnison; l'affreux complot découvert, il infligea à son auteur la peine qui lui était due et disposa tout pour repousser vigoureusement l'attaque de Garibaldi.

Le 19 septembre, celui-ci fit avancer trois colonnes de ses troupes; la première, commandée par le général Rustow qui devait attaquer Capoue de front et la seconde, par le général Türr qui devait essayer un passage à 6 milles de Capoue; la troisième forte de 2,000 hommes était sous les ordres du général Eber; elle devait suivre Garibaldi et son état-major sur une montagne à l'est de Capoue d'où le général en chef pourrait observer toute la ville et les alentours. Le principal objectif de Garibaldi n'était certainement pas Cajazzo; et le mouvement contre Capoue n'avait pas pour but, comme on l'a dit, de masquer l'attaque principale qu'il entendait faire à l'extrémité du Volturne; autrement, Garibaldi n'aurait pas fait annoncer que Capoue tomberait ce jour-là, ni commandé les préparatifs d'une illumination à Naples (2). Il espérait sans aucun doute dans

(1) Corresp. du 29 sept. 1860 adressée de Turin au *Times*.
(2) Par sa dépêche de Caserte du 21 sept., Garibaldi voulut simplement dissimuler sa défaite.

la trahison qui cette fois lui fit entièrement défaut. La mitraille des batteries de Capoue foudroya la colonne du général Rustow; et, quand elle l'eut horriblement décimée, une brillante charge de la cavalerie napolitaine la mit en pleine déroute et la poursuivit jusqu'à Sainte-Marie, en lui tuant un grand nombre de soldats et en lui faisant plus encore de prisonniers. La perte de cette colonne fut presque de 1,000 hommes; mais la terreur, la confusion, la démoralisation qui se répandirent dans cette partie de l'armée insurrectionnelle et dans la ville de Sainte-Marie, ne connurent pas de bornes; officiers et soldats s'enfuirent pêle-mêle le long de la route de Caserte; et, ne se fiant pas à la vitesse de leurs jambes, ils se jetèrent sur des chars préparés pour les blessés et galoppèrent dans la même direction. D'autre part cependant le colonel Caltabene réussit au milieu de ce désordre à introduire 1,000 hommes au dedans de Cajazzo, mais non sans essuyer des pertes considérables par suite de la résistance opiniâtre que fit la petite garnison qui défendait ce territoire. Toutefois les Garibaldiens ne conservèrent Cajazzo qu'un seul jour; le 21 septembre, le roi en personne, avec le duc de Caserte, vint assaillir cette ville à la tête d'une colonne qui, après un combat opiniâtre, franchit les barricades faites par les Garibaldiens et s'empara de la position. Du corps de Caltabene c'est à peine si 100 hommes repassèrent le Volturne; le reste tomba sous le feu des royaux, ou fut massacré par les gens du pays qui investirent les fuyards, ou noyé dans le fleuve; bien peu furent faits prisonniers (1). Après cette défaite, Garibaldi se

(1) Ces faits sont confirmés par des correspondants de la *Presse*, du *Journal des Débats*, du *Times*, etc., qui en furent les témoins oculaires. James lui-même les a rapportés dans la lettre du 21 sept. au *Times*. La perte des 900 hommes de Cajazzo

trouva dans une situation critique : les moyens de la corruption lui ayant manqué, la trahison ne l'ayant pas mieux secondé, il comprit que Capoue ne tomberait pas sous ses coups et que les forteresses ne s'ouvriraient pas devant ses menaces et ses fanfaronnades. Les Napolitains avaient leurs avant-postes jusque près de Sainte-Marie, de sorteque, sans la pusillanimité ou le mauvais vouloir de quelques généraux, l'armée napolitaine aurait pu marcher alors triomphalement sur la capitale.

De ce jour-là Garibaldi fut persuadé qu'il avait à faire à une armée valeureuse et bien disciplinée; il comprit que le prestige de son nom et de ses armes serait impuissant sur les bords du Volturne: le découragement avait commencé à gagner ses partisans, tandis que d'autre part le peuple relevait la tête et menaçait de secouer ses chaînes. Il appela donc des recrues de tous les points du royaume et de la Sicile; il exhorta les enfants perdus de toute l'Europe à venir renforcer son armée; il augmenta les barricades à Sainte-Marie, munit de nouveaux ouvrages les fortifications de S. Ange, prépara de nouvelles batteries et disposa tout pour le bombardement de Capoue. Néanmoins, pendant le reste du mois de septembre, il n'osa pas prendre l'offensive

fut annoncée jusque dans le *Journal officiel* de Naples. C'est ici le lieu de faire observer que les Garibaldiens prisonniers et blessés transportés à Capoue et à Gaëte étaient traités par le roi de Naples comme ses propres soldats et soignés avec la même sollicitude. Callabene lui-même l'écrivait à Garibaldi ; le correspondant du *Times*, témoin oculaire, et le médecin garibaldien Repari, admis à voir les malades à Capoue, confirmèrent le fait si honorable pour le cœur de François II. (V. les corresp. du 25 et du 26 sept. adressées de Naples au *Times*.) Les prisonniers étaient cependant des rebelles que le roi de Naples avait le droit de punir sévèrement. — Est-ce ainsi que Pinelli, de Sonnaz et Cialdini, généraux piémontais, ont traité les paysans et les soldats de François II? Cela n'empêchera pas de qualifier le malheureux roi de *sanguinaire* et d'exalter les vertus de ses ennemis. Telle est la justice de notre temps.

et se tînt seulement sur ses gardes avec une vigilance inquiète et continue. Il n'en fut pas ainsi des Napolitains. Encouragés par les deux victoires du 19 et du 21 septembre, ils prirent la résolution d'investir les positions de Garibaldi et de tenter un coup définitif contre Sainte-Marie et S. Ange. Le 1er octobre, le général Mengel, à la tête de 3 brigades, venait faire un mouvement de gauche pour tomber sur Sainte-Marie et couper la retraite aux Garibaldiens: en même temps deux colonnes, appuyées par une forte artillerie, sous les ordres des généraux d'Afan Riviera, Palmieri et Nigri, sortaient de Capoue pour attaquer de front les positions de Sainte-Marie et de S. Ange. Le général Ritucci commandait tout le corps d'expédition et le roi, avec ses frères, marchait en tête de l'armée et en dirigeait les opérations; on le vit montrer un admirable courage sous le feu des batteries et jusqu'à 50 pas des canons de Sainte-Marie. Les journaux révolutionnaires ne purent nier ce fait; mais ils n'en éprouvèrent qu'un frémissement d'indignation.

Cependant ce projet d'attaque générale manqua en partie pour divers motifs que nous dirons.

La veille de la bataille, Garibaldi, voulant parer le coup et opérer une diversion dans les forces ennemies, avait donné l'ordre à deux bataillons commandés par Castelli de construire un pont sur le Volturne du côté de S. Ange et de passer le fleuve pour attaquer les royaux sur l'autre rive; mais ceux-ci prévinrent les assaillants, les attaquèrent eux-mêmes, les repoussèrent en désordre et canonnèrent S. Ange, tout en réservant la principale attaque au jour suivant.

Le lendemain, en effet, avant 4 heures du matin, les ber-

saglieri napolitains investissaient sur la gauche S. Lucio et S. Ange, avec une impétuosité qui fit tant de ravages dans l'armée ennemie, surtout dans la brigade de Medici, qu'ils s'emparèrent bientôt des hauteurs occupées par les Garibaldiens, enclouèrent leurs canons et repoussèrent vigoureusement plusieurs charges à la baïonnette ayant pour but de reprendre les positions perdues.

L'attaque de Sainte-Marie n'avait pas eu le même succès. De prime abord, les royaux s'étaient précipités avec beaucoup d'élan sur cette ville; ils y avaient défait et dispersé la brigade des *Gridatori* Siciliens commandée par La Masa, ils avaient occupé les premières maisons et menacé de tout soumettre à leurs armes. Les colonnes des généraux Milvitz et Melenchini les chargèrent sept fois à la baïonnette et ne les entamèrent pas; mais à la huitième charge, ils reculèrent et le feu ennemi les enveloppa. Ce fut ce coup qui jeta le découragement dans les bataillons de la garde royale lesquels se retirèrent vers Capoue; en vain le roi lui-même parcourut leurs rangs pour les rallier et les ramener au feu, tout fut inutile. En outre les renforts attendus de Capoue n'arrivèrent pas; le commandant de cette place refusa, soit par crainte soit par trahison, d'envoyer la garnison dont il disposait; il fallut donc se résoudre à abandonner le terrain et à revenir sur l'autre rive du Volturne.

Garibaldi put alors ordonner à Melenchini de marcher avec sa colonne vers les champs par lesquels s'avançaient les régiments du général Mengel, qui, pour s'être trompé de chemin, faute de guides, s'étaient jetés au milieu des barricades où l'ennemi les attendait. Là s'engagea des deux côtés un combat opiniâtre qui rappela aux témoins de la lutte les terribles journées de Magenta et de Sol-

ferino. Les chasseurs napolitains se battirent sans faire de quartier et sans offrir eux-mêmes de se rendre : le fusil, la baïonnette, le sabre, le pistolet et jusqu'au poignard, les Garibaldiens employèrent tout contre ces braves qui affrontaient aveuglément la mort en la faisant payer cher à leurs ennemis. Sur ces entrefaites, arrivaient à St-Ange de nouveaux renforts appelés de Caserte; Garibaldi en expédiait d'autres de Ste-Marie; de sorte que, les forces révolutionnaires s'accroissant, le combat reprenait avec plus de fureur, mais pour redoubler les pertes des Garibaldiens sous la mitraille et sous les baïonnettes des Napolitains. La présence et les excitations de Garibaldi lui-même ne parvenaient pas à chasser les royaux des positions acquises, la défaite complète des rebelles paraissait assurée et imminente; la démoralisation se répandait parmi les bandes garibaldiennes et l'occupation de Naples par ses anciens maîtres redevenait de plus en plus probable. Garibaldi donnait secrètement l'ordre de barricader cette capitale; d'autre part, pour relever le courage de son parti qui n'en avait plus guère, il mandait par le télégraphe la nouvelle de grandes victoires remportées sur toute la ligne du Volturne. Mais Sirtori, au nom de Garibaldi qui n'osait pas en ce moment confesser sa propre faiblesse, se hâtait d'envoyer à Naples une dépêche télégraphique adressée au marquis Villamarina, ambassadeur de Sardaigne, pour lui demander de prompts secours.

Villamarina avait ordre de son gouvernement de soutenir la révolution qui faisait toute sa force; il s'empressa donc d'envoyer par le chemin de fer une colonne de 2000 bersaglieri piémontais avec des pièces d'artillerie servies par les canonniers anglais du *Renown*, qui *fortuitement* se trouvè-

rent sur la route, se transportèrent *fortuitement* à St-Ange et prêtèrent *fortuitement* leur concours aux bandes de la révolution, à l'égard de laquelle lord Russell professait, disait-il, la plus scrupuleuse neutralité (1).

L'arrivée de ce corps ranima les espérances et le courage des Garibaldiens; mais les royaux, qui étaient exténués d'un combat acharné de 15 heures, ayant vu des uniformes de troupes régulières et craignant d'avoir affaire à la colonne de Cialdini qui venait les attaquer, ne jugèrent pas devoir recommencer la bataille contre des troupes fraîches et disciplinées; après quelques coups échangés, ils ordonnèrent donc la retraite, qui se fit en si bon ordre que les Garibaldiens n'osèrent pas les poursuivre. Cependant, un petit détachement s'était trop avancé, en se séparant du corps principal de l'armée; il fallut lui envoyer les deux jours suivants une colonne destinée à protéger sa retraite; mais une partie de ce détachement, enfermée de toutes parts dans les environs de Caserte, fut faite prisonnière et envoyée aussitôt à Naples en grande pompe, afin d'encourager les amis de la révolution déjà fort abattus. Toutefois, la leçon que reçut alors le dictateur fut terrible; ses pertes, suivant l'évaluation unanime des correspondants, furent énormes et de beaucoup supérieures à celles des royaux mêmes; la *Patrie* et d'autres feuilles, dignes de foi, les por-

(1) Nous connaissons les documents publiés par le gouvernement anglais à l'occasion de la *protestation* adressée par le comte Ludolf au nom du roi de Naples à Lord Russel (20 oct.) contre l'intervention des artilleurs anglais dans la bataille du Volturne. (V du n° 3 à 7 de la page VIII la corresp. sur les affaires d'Italie 1861.) Pourquoi cependant les assertions de tous les correspondants sur ce point furent-elles unanimes? Pourquoi Garibaldi remercia-t-il le *Mundy* de l'appui que lui avaient donné ses marins à St Ange? Sir Elliot, dans sa dépêche du 16 oct à Lord Russell, crut dissimuler le fait de cette intervention en disant que ces matelots étaient des déserteurs de la marine anglaise.

tèrent à environ 5,000 hommes, tant tués que blessés. Les Napolitains n'en avaient guère perdu que 2,000, y compris les prisonniers. — Aussi les hôpitaux de Naples regorgèrent-ils, après cette bataille, de blessés garibaldiens et les couvents mêmes durent être convertis au même usage; Garibaldi fut contraint de demander une trêve pour ensevelir les morts. Sans l'erreur de Mengel, les Garibaldiens auraient été entièrement détruits et, malgré cette erreur, si les bersaglieri piémontais n'étaient pas survenus, les royaux seraient, sans aucun doute, restés maîtres des positions de St-Ange (1).

Quoi qu'il en soit, après cette grande bataille, la faiblesse des troupes de Garibaldi devint de plus en plus apparente. Le général Türr en convint lui-même dans une lettre, publiée peu après dans plusieurs journaux; il y disait franchement que l'armée de Garibaldi s'affaiblissait de jour en jour et n'avait pas chance de se remonter, parce que les gens du pays ne voulaient pas s'y incorporer, et qu'en dépit de tous les moyens mis en œuvre par Garibaldi, les étrangers ne venaient qu'en bien petit nombre s'enrôler pour la guerre de l'insurrection. Aussi le dictateur se tint-il dès lors sur la stricte défensive, enfermé à Ste-Marie et à St-Ange. Les Napolitains n'étaient nullement déconcertés par l'insuccès de leur tentative, ils menaçaient avec la même ardeur les chemises rouges et se préparaient à une seconde attaque.

(1) V. la *Patrie* du 10 oct. 1860. Les détails de cette bataille sont contenus dans une lettre de Gaëte du 6 oct., publiée par les journaux d'Angleterre et de France, dans une corresp. du 2 et du 3 oct. envoyée de Naples au *Journal des Débats* et au *Times*, dans celle du 6 oct. adressée de Turin au *Times*, dans une dépêche de Marseille du 9 oct., etc. Les journaux de Naples furent plus ou moins complices de Garibaldi ; ils n'en laissèrent pas moins échapper alors plus d'un aveu important.

— Garibaldi redoubla donc d'instances à Turin pour obtenir des renforts et des secours de toute sorte, et il se montra moins rebelle aux projets d'annexion. De son côté, le ministre Cavour, en apprenant la défaite des Garibaldiens et le danger que la révolution courait à Naples, éprouvait de vives inquiétudes ; il craignait de voir lui échapper le fruit de tant de manœuvres, de tant d'efforts, de tant de complots, de tant d'invasions, de tant de trahisons, de tant de corruption, de tant d'hypocrisie. Il ordonnait, en conséquence, le départ immédiat de toutes les troupes que pourrait transporter la flotte de l'amiral Persano ; le 6 octobre, l'amiral quittait le port de Gênes avec plus de 3,000 hommes et cinglait à toute vitesse vers la capitale des Deux-Siciles (1). Des ordres semblables étaient transmis à Cialdini pour qu'il rapprochât ses colonnes de la province des Abruzzes et se tînt prêt à y entrer au premier avis. De cette manière, le Piémont prenait à main armée possession de Naples, avant même que Garibaldi y eût publié le décret du vote universel, et il accourait au secours de cette révolution qu'il avait hautement qualifiée de violatrice de toute loi et d'usurpatrice des droits d'autrui.

(1) Corresp. de Turin du 6 oct. dans le *Times*.

Chapitre XXVII.

APOTHÉOSE DU RÉGICIDE. — DIFFÉRENTS SOULEVÉS ENTRE GARIBALDI ET CAVOUR. — PARLEMENT DE TURIN POUR L'ANNEXION DE L'ITALIE MÉRIDIONALE ET DES ÉTATS DU PAPE.

—

Mais tout en faisant la guerre sur le Volturne, le dictateur ne laissait pas de commettre de ces actes qui caractérisent l'œuvre des sociétés secrètes de notre temps et nous révèlent l'essence de la révolution italienne. Il publiait, le 28 septembre, dans le journal officiel de Naples, un décret par lequel il sanctifiait l'assassinat commis par Milano contre la vie du roi Ferdinand II, il appelait l'assassin un *personnage sacré pour la patrie*, et dotait richement sa famille qui avait bien mérité de la nation, dans la personne de ce traître homicide. Il arrangeait, après cela, une cérémonie solennelle où tout le corps de la garde nationale de Naples devait couronner les cendres de Milano par les mains d'Ayala, son commandant en chef. Assurément, le corps des gardes nationaux ne pouvait se couvrir d'une plus grande honte qu'en cette circonstance. Quelques journaux révolutionnaires eux-mêmes exprimèrent leur improbation d'un décret qu'ils traitaient au moins d'imprudent et qui leur semblait de nature à compromettre leur cause devant l'Europe civilisée. Quant au roi de Naples, tout lui faisait un devoir de témoigner aux cours étrangères ce que lui faisait éprouver un tel oubli des premières notions de la convenance morale ; c'est ce qu'il fit par une circulaire du 6 octobre et signée par son ministre Casella.

« La révolution, disait-il dans cet écrit, n'était jamais « arrivée à ce degré de perversité et d'anarchie qu'elle « *sanctifiât le régicide,* donnât une prime à l'assassinat et « provoquât ainsi au meurtre des souverains. La dictature « qui règne dans le royaume des Deux-Siciles, a offert cet « affligeant spectacle. Cette glorification de l'assassinat a « eu lieu dans une ville au pouvoir des troupes piémon- « taises, par un condottiere, agissant au nom du roi de « Sardaigne et empruntant, depuis quatre mois, sans être « démenti, son drapeau et son nom.

« Un homme qui a tenté d'assassiner son compatriote, un « soldat qui sort des rangs pour tuer son général; un ci- « toyen qui, armé d'une baïonnette, se précipite sur son « roi, est donc considéré, par le gouvernement de Gari- « baldi, comme un martyr digne d'éloge, de récompense « et de regrets!

« Cette apothéose dans le journal officiel de Naples, ces « récompenses du régicide données au nom du roi Victor- « Emmanuel, parlent plus haut que toute description de « l'anarchie et de l'état déplorable où gémit le pays depuis « l'envahissement.

« Je ne proteste pas contre le scandale de ce décret qui « révolte tout sens moral, tout principe d'honneur et de « religion. Je me borne à le dénoncer à la justice de l'Eu- « rope, comme une des innombrables preuves de la mora- « lite politique de certaines gens qui, grâce à la force « étrangère et en provoquant à d'indignes trahisons, ont « usurpé l'autorité et occupé la partie la plus considérable « du royaume des Deux-Siciles. »

Le gouvernement du roi François ne se servait assuré- ment pas dans cette circulaire d'expressions outrées, quand

le correspondant du *Times* à Paris avait qualifié cet acte de quelque chose de pire que le crime même (1). Et pourtant c'étaient là les gloires d'une révolution anti-religieuse et anti-sociale (2).

Garibaldi ne s'était jamais figuré qu'après sa promenade de Marsala à Palerme et de Reggio à Naples, il rencontrerait de si rudes obstacles sur le Volturne. Il croyait que, Naples soumise, l'heure fatale sonnerait pour Rome. On ne saurait peindre toute la rage dont il suffoquait à voir que les armes piémontaises s'arrêtassent aux frontières du patrimoine de S. Pierre et que le drapeau français continuât de flotter sur le Vatican. Lui qui avait annoncé la fin de la papauté en Italie, comment aurait-il pu voir la Rome des Papes prolonger son existence sous le protectorat de la France catholique? Les correspondants des journaux s'abstinrent de rapporter les expressions injurieuses qui tombaient alors de ses lèvres envenimées contre Napoléon et la nation française qu'il avait accablés de louanges excessives dans sa proclamation du mois de mars 1859.

Mais sa bile n'était pas plus échauffée contre Napoléon que contre le gouvernement de Cavour, auquel il reprochait de s'être asservi à la France. Il avait exprimé ces sentiments dans un amer langage à Elliot, ambassadeur anglais, et à l'ami-

(1) *Times* du 18 oct. 1860.

(2) Les apologies de l'assassinat ne sont pas arrivées à leur terme. Gallenga, député actuel au Parlement de Turin et correspondant du *Times*, en écrivait dernièrement une nouvelle qu'il envoyait au journal sous forme de correspondance (9 mars 1861.) Il disait dans cette pièce, entre autres inepties, qu'un Pape, sans nommer lequel, avait béni sur l'autel le poignard régicide. Gallenga voulait se laver ainsi de l'accusation lancée contre lui à la Chambre des Lords, (1er mars 1861), par le marquis de Normanby, qui rappelait du haut de la tribune que Gallenga, le même qui avait attenté à la vie de Charles-Albert, venait de recevoir du fils de Charles-Albert la croix de St-Maurice.

ral Mundy, depuis son entrée à Naples(1). Il avait dans la même occasion manifesté à ces représentants de la Grande-Bretagne ce qu'il avait solennellement annoncé le 11 septembre, par diverses proclamations au peuple de Palerme et par une adresse à ses troupes, à savoir que l'annexion de l'Italie centrale devait être proclamée du sommet du Quirinal. Dans une autre proclamation du 19 septembre, il avait averti les siens de se tenir prêts à marcher contre Rome, pour se diriger de là sur Venise. Cet homme orgueilleux, ivre de ses victoires et fou des applaudissements de nombreux partisans, ne pouvait revenir en arrière et se laisser arrêter par le bras de Cavour qui lui imposait de ne pas provoquer la France, de ne pas violer la promesse faite à l'empereur qu'il ne serait point touché au patrimoine de S[t] Pierre, Garibaldi pouvait d'autant plus en ce moment rompre avec M. de Cavour et se poser en contradicteur de son souverain même, que Mazzini l'appuyait de son influence et de son parti. En effet, le 24 septembre, ce chef de la jeune Italie publiait un premier manifeste contre la politique de Cavour : il y blâmait le gouvernement du comte de n'avoir pris aucune initiative pour l'émancipation de l'Italie, sauf la guerre de 1859, au prix de la Savoie et de Nice; il s'attribuait tout ce qui s'était fait en Italie, sans en excepter l'occupation des Etats Romains; il affirmait que la délivrance de Rome et de Venise devait être l'œuvre de la révolution et de la guerre des volontaires; il ajoutait que sans Rome, pour centre et capitale de l'Italie, la fusion de tous les peuples de la péninsule en un seul Etat libre et indépendant, resterait impossible. Il en concluait qu'il fallait abandonner le programme de Cavour qui arrêtait le mouvement italien et en paraly-

(1) Dépêche de Sir Elliot à Lord Russell. Naples, 10 sept. 1860.

sait les forces par l'inaction, pour suivre Garibaldi qui désignait Rome et Venise comme le but de leurs entreprises (1). Dans une grande proclamation du 20 septembre, il confirmait cette pensée du dictateur, qu'on ne devrait proclamer personne roi de l'Italie que des hauteurs mêmes du Capitole.

Aidé ainsi du président de la jeune Italie, Garibaldi expédiait à Turin le docteur Brambilla avec une lettre pour le roi de Piémont, dans laquelle il manifestait à ce prince son invariable résolution de ne pas déclarer l'annexion des Deux-Siciles, avant d'avoir conquis Rome; il ajoutait en conséquence qu'il ne pourrait nullement écouter les avis de Cavour et de Farini, en qui il n'avait point confiance et dont il demandait la démission (2). De son côté, M. de Cavour démontrait artificieusement dans six journaux piémontais à son service, combien ses vues politiques différaient de celles de Garibaldi et il insistait sur le besoin de l'annexion immédiate (3); il travaillait de plus, au moyen de ses agents, à inculquer partout ses principes aux partisans de l'unité italienne, et il y réussit en partie. Car, le 2 octobre, M. Russell écrivait de Rome à Lord Russell que l'ancien enthousiasme conçu pour Garibaldi était diminué et la confiance en M. de Cavour augmentée (4). Mais Garibaldi, entouré des représentants et des chefs de la révolution d'Europe, défiait les colères de M. de Cavour et se

(1) V. cette pièce dans l'*Iride* de Naples du 24 sept. 1860. Mazzini répéta les mêmes idées dans la lettre du 7 janv. 1860, publiée par le *Monde* et par d'autres journaux.

(2) V. l'importante corresp. adressée de Turin au *Constitutionnel*, les 15 et 16 sept.

(3) Corresp de Turin dans le *Times* des 21 et 25 septembre, dans le *Tablet*, etc.

(4) « A very remarkable change of public feeling in thes part of Italy within the last week. The great majority.... have turned with renewd hope and confidence to Sardinia, her king and Count Cavour, in whom they see the sole salvation of Italy, and have modified their former sympathies for Garibaldi, etc. »

moquait de ses artifices. Il composait de Mazziniens, pour la plupart, le ministère de Naples et de Sicile; il conservait pour ses plus intimes conseillers Philippe Boni, Libertini, Crispi et Bertani : Mazzini lui restait comme un terrible instrument d'agression et de défense. Ce programme présenté par Garibaldi au ministère de Naples, portait la clause que Mazzini avait annoncée dans ses manifestes, à savoir qu'on ne reconnaîtrait Victor-Emmanuel pour roi d'Italie que s'il était proclamé au Capitole (1). Les unitaires italiens appréhendaient donc qu'une rupture imminente entre le dictateur et de Cavour ne jetât l'Italie dans les horreurs de la guerre civile (2). L'anarchie croissait à Naples et dans les provinces et la réaction qui devenait chaque jour plus menaçante leur montraient déjà en perspective la cause italienne étouffée dans son germe. C'est pourquoi les chefs du parti annexioniste avaient la plus grande envie de réconcilier les deux antagonistes et d'amener Garibaldi à se prononcer pour l'annexion immédiate. Mais Garibaldi ne semblait guère disposé à s'entendre avec son rival; il répondait donc à Brusco que « tout disposé qu'il fût à sacrifier ses ressentiments personnels sur l'autel de la patrie, il ne se « réconcilierait jamais avec des hommes qui avaient abaissé « la dignité nationale et vendu une province italienne. » Il ordonnait ensuite la publication de cette lettre (3); il menaçait même non-seulement de publier la lettre qu'il avait écrite au roi et dont la *Gazette de Turin* niait l'existence; mais encore de mettre au grand jour tous les docu-

(1) *Times* du 26 sept. 1860. — Lettre du même jour dans le *Journal des Débats*.

(2) Corresp. de Naples durant tout le mois de sept. et la lettre de James dans le *Times* du 17 sept.

(3) *Times* du 17 sept. — *Journal des Débats*.

ments établissant la complicité absolue du gouvernement sarde dans l'invasion des Deux-Siciles (1). Lorsque plustard (le 18 septembre,) arriva à Naples le comte Vimercati, porteur d'une lettre du roi de Sardaigne, qui prévenait Garibaldi de la nécessité de faire occuper le royaume de Naples par les troupes piémontaises, le dictateur revint sur les premières dispositions qu'il avait montrées à le recevoir. Le lendemain, après une entrevue de deux heures avec Mazzini, il annonçait la guerre contre Rome (2) et tous ses actes furent dès lors empreints d'hostilité contre M. de Cavour et réglés sur les vues de la secte mazzinienne.

Les choses en étaient là quand le parlement de Turin fut convoqué pour le 2 octobre, afin d'arrêter quelle devrait être la ligne de politique à suivre, celle de Cavour ou celle de Garibaldi (3); mais l'objet principal de cette convocation était celui-ci, couvrir d'une ombre de légalité des invasions illégitimes de leur nature. Puis on dépêchait à Naples le marquis Pallavicini qui, ayant été nommé par Garibaldi pro-dictateur du royaume, paraissait pouvoir servir d'intermédiaire à une réconciliation du dictateur avec le gouvernement de Turin. Après une audience que Victor-Emmanuel lui accorda le 24 septembre, le marquis se mit en route pour Naples et le 29 il alla trouver le dictateur à Caserte, chargé d'une seconde lettre du roi de Piémont pour lui. Les journaux ont rapporté alors que les artifices de Pallavicini et les exhortations et les promesses du roi eurent un plein succès sur l'esprit du dictateur; quelques publicistes voulurent même faire accroire que cette lutte

(1) Ibid. 26 sept.

(2) Ibid., l. c. — V. la proclam. du 19 sept. citée plus haut.

(3) *Gazette* de Turin du 17 sept. et corresp. du 17 sept. au *Times* et aux *Débats*.

entre Garibaldi et le ministère sarde était un coup de maître de la part de M. de Cavour qui aurait voulu dissimuler ainsi l'entente de sa politique avec les projets de Garibaldi (1). Pour nous, quoique persuadé qu'ils ont l'un et l'autre prolongé cette lutte et l'ont rendue si éclatante dans un but d'intérêt personnel, Garibaldi, pour ne pas s'avouer soumis au comte, celui-ci pour dégager devant la diplomatie la solidarité d'action et la dépendance où le tenait la révolution, nous n'hésitons pas cependant à affirmer qu'à cette époque il y eut entre eux une raison réelle et sérieuse de profonds dissentissements.

Il est en effet hors de doute que Garibaldi, dans ses proclamations du 11 septembre aux Palermitains, avait clairement exprimé pourquoi il n'entendait pas précipiter l'annexion, avant d'avoir délivré toute l'Italie jusqu'à Venise. « Si j'avais, disait-il, aussitôt conquise, annexé « la Sicile au Piémont, je n'aurais pu passer à Naples; de « même, si j'annexais de suite le royaume de Naples, je ne « pourrais passer à Rome, » à Rome qui était le point culminant de son programme. Garibaldi prétendait donc conserver la dictature des provinces occupées par les siens, afin d'accroître et de consolider les forces avec lesquelles il pourrait tenter une attaque dans la Vénétie et se rendre maître de la Péninsule entière : il en aurait, après cela, disait-il, fait présent à Victor-Emmanuel ou peut-être, suivant ses goûts, en aurait-il formé une république dont il se serait constitué le président. Mais, plus familiarisé avec la carabine qu'avec les portefeuilles des chancelleries et abhorrant, comme Mazzini, la diplomatie et les diplomates, il ne lui plaisait pas plus qu'à Mazzini, de différer au *lende-*

(1) *Times*, 27 sept. 1860.

main (1) la conquête de Rome, où ils voyaient tous deux le nœud de la liberté politique et religieuse et le fait nécessaire à l'inauguration de cette résurrection païenne par laquelle ils pensaient renouveler l'Italie. M. de Cavour, malgré ses intelligences et sa communauté d'idées avec ces deux meneurs de la révolution, était tenu à plus d'égards envers la diplomatie et, par le conseil même des puissances qui lui indiquaient sa ligne de conduite, il ne pouvait alors promettre la mise à exécution de cette partie du programme garibaldien. D'un autre côté, il ne pouvait laisser Garibaldi retenir plus longtemps la dictature des Deux-Siciles qui lui aurait bientôt créé dans son voisinage un puissant et dangereux rival, capable de compromettre l'unité de l'Italie sous le sceptre des princes de Savoie. Cavour faisait donc circuler ces craintes autour de Garibaldi, afin que tous les partisans de la fusion italienne se missent au service des plans de sa politique (2).

Nous inclinons à penser que le dictateur n'a cru alors ni aux remontrances de son roi, ni aux insinuations de Pallavicini; mais à *la force inévitable de la nécessité*. Effectivement, dans la bataille livrée le 19 septembre devant Capoue, il avait commencé à expérimenter la faiblesse de ses forces, dès qu'elles se mesuraient avec des troupes disciplinées et aguerries; la levée de nouveaux hommes en Sicile était devenue impossible par l'opposition décidée qu'y faisaient les habitants; des soldats du roi de Naples, un très-petit nombre avait voulu accepter de le servir; et bien moins encore de volontaires étaient accourus pour combattre sous son drapeau;

(1) C'est l'expression sacramentelle de Mazzini. V. une lettre de lui à l'appendice du chap. VI.

(2) Dépêche déjà citée de M. Russell à Lord Russell.

ses légions avaient été décimées par la guerre et par les maladies; la source des expéditions piémontaises avait été fermée par ordre de M. de Cavour, et des autres points de l'Europe, donc il n'avait pas à espérer de quoi constituer une puissante et solide armée. Et comment ses forces, qui n'avaient pu franchir le Volturne, auraient-elles pu se battre à Rome avec les Français et en Vénétie avec les Autrichiens (1)? De plus, l'anarchie et les réactions qui gagnaient partout du terrain et la totale désorganisation qui menaçait le royaume des plus grands maux, tout, en un mot, tendait à développer chez les annexionnistes un vif mécontentement contre les résolutions du dictateur (2); tout faisait prévoir que les Chambres piémontaises se montreraient favorables à la politique de M. de Cavour.

Pour toutes ces raisons, Garibaldi, craignant une défaite, consentait enfin à retirer honorablement son programme et, faisant mine de céder aux instances du souverain qu'il disait fanatiquement être l'objet de son idolâtrie, il entrait dans les voies de pensées plus modérées. Il se faisait supplier par la municipalité de Naples de lui accorder un ministère qui inspirât plus de confiance à la population et il y nommait Conforti pour président, tandis que Bertani résignait prudemment ses fonctions et partait pour Gênes (3). D'un autre côté, il publiait un manifeste destiné à la justification de sa conduite et en même temps à l'expli-

(1) Toutefois Sir Elliot nous apprend que Garibaldi ne doutait pas qu'à Rome les Français ne se seraient point opposés à sa marche. Ils auraient plutôt, selon lui, abandonné la ville éternelle où ils ne restaient que pour servir *d'escorte personnelle au Pape*. Dép. du 10 sept. à Lord Russell.

(2) Dépêche de Sir Elliot à Lord Russell. — Naples, 29 sept. 1860.

(3) Dépêche de Naples du 29 et corresp. du *Times*, du *Nord*, du *Journal des Débats*.

cation des idées qu'il s'était faites de l'annexion piémontaise; mais il n'y disait plus mot de la guerre immédiate contre Rome. Voici ses paroles : « Expliquons-nous claire-
« ment, nous avons besoin d'une Italie unie. Nous avons
« besoin de voir toutes ses parties groupées en une seule
« nation, sans qu'il y reste la moindre trace de municipa-
« lisme. Nous ne pouvons donc consentir à ce que l'Italie,
« au moyen d'annexions partielles et successives, soit peu
« à peu enveloppée dans le municipalisme législatif et
« administratif du Piémont. Que le Piémont devienne ita-
« lien comme ont fait la Sicile et Naples; mais que l'Italie
« ne devienne pas piémontaise. Nous voulons nous réunir
« nous-mêmes aux autres parties de l'Italie et elles s'uniront
« pareillement à nous avec égalité et dignité, pour rendre
« l'Italie une. On ne doit donc pas nous imposer les lois et
« le code qui sont maintenant spécialement propres au Pié-
« mont (1). Les populations qui ont fait triompher une
« idée par l'effusion de leur sang ne sont pas semblables
« aux pays conquis et elles ont le droit de se donner à elles-
« mêmes leur code et leurs lois. Quand l'Italie deviendra
« une, la Sicile, Naples, Rome, la Toscane, la Lombardie,
« la Vénétie et le Piémont devront, sur un pied de parfaite
« égalité, concourir à la création d'un même code politique
« et civil. Ainsi pense ou doit penser, pour le salut de
« l'Italie, quiconque est Italien.

« 29 Septembre 1860.

« G. Garibaldi. »

Par ce manifeste, Garibaldi flattait les peuples de l'Italie méridionale, dissipait les nuages qui avaient enveloppé sa

(1) Pourquoi donc faisait-il publier à Palerme les lois du Piémont?

sa personne et se rendait les fusionnistes favorables ; toutefois il restait d'un pas en arrière, n'ayant pas fait mention du temps où il effectuerait cette fusion des Deux-Siciles dans le royaume d'Italie. Son silence à cet égard était calculé; Garibaldi n'abandonnait la dictature qu'à son corps défendant, et il ne voulait fixer l'heure finale de sa retraite, qu'après qu'il aurait perdu toute espérance de pouvoir se passer de l'appui du Piémont. Le même jour, 29 septembre, où il avait publié la déclaration ci-dessus, il exilait des Deux-Siciles Philippe Cordova, parce que celui-ci était devenu antipathique à Crispi, pour ses manœuvres annexionnistes (1). Ce même jour encore, il permettait à Mazzini de publier un manifeste dans le sens de ses proclamations du 11 et du 19 septembre. Il s'opposa à l'ordre donné par Pallavicini à Mazzini de quitter Naples (2) ; puis, quand Pallavicini décrétait la fermeture de tous les clubs, Garibaldi prenait sous sa protection le club des Mazziniens et ne le laissait pas dissoudre (3). Toutefois, dès le 29 septembre, il annonçait à ses partisans qu'*ils auraient bientôt le bonheur de serrer la main victorieuse des soldats du Piémont* (4) et il autorisait en même temps des adresses à Victor-Emmanuel revêtues de nombreuses signatures (5).

Après la bataille du 1er et du 2 octobre, d'où était résulté un profond découragement dans le parti de l'annexion, il

(1) V. la lettre de Cordova à Garibaldi sous la date du 29 sept. dans la corresp. de Naples au *Times*. 6 oct.

(2) La lettre de Pallavicini est du 3 oct. 1860. La réponse de Mazzini est du 6 (p. VII de la corresp. officielle présentée au Parlement de Londres. 1861).

(3) V. la requête de ce club à Garibaldi, sous la date du 12 oct. — *Times* du 18 oct.

(4) Télégramme de Naples du 29 sept.

(5) Dép. d'Elliot à Lord Russell, Naples, 30 sept.

renouvela ses instances auprès de la cour de Turin, pour obtenir 14,000 hommes et pour engager Victor-Emmanuel à venir honorer de sa présence les provinces méridionales (1); ensuite, le 5 octobre, il envoyait à Ancône une députation de 35 personnages notables de Naples afin d'amener le souverain dans la capitale de l'Italie du sud. Mais, nonobstant les efforts de Pallavicini, il n'accepta la formation des colléges électoraux pour le vote universel que le 10 octobre (2); et il ne ratifia la démission de Crispi, substitué aux fonctions et à l'autorité de Bertani dans le ministère, que le 14 octobre, après une forte démonstration de la garde nationale qui lui représenta les graves désordres que produirait à Naples l'influence des républicains (3). Il ordonnait alors aux gardes nationaux de faire feu sur quiconque pousserait un cri en faveur de la république. Dès le 12 octobre cependant, il faisait afficher à Naples le manifeste suivant pour préparer le peuple à l'arrivée du roi de Sardaigne : « Demain, disait-il, Victor-Emmanuel, le roi « d'Italie, l'élu de la nation, franchira cette frontière qui « nous sépara durant tant de siècles du reste de notre pays, « et en accueillant le vœu unanime de ces braves populations, il paraîtra au milieu de nous. Recevons dignement « l'envoyé de la Providence, répandons sur ses pas, comme « gage de notre amour et de notre rédemption, les fleurs de « la concorde qui lui seront agréables, et dont l'Italie a « besoin. Plus de couleurs politiques! Plus de partis! « Plus de divisions! Que l'Italie une, comme la veut « sagement le peuple de cette capitale, et que le roi galant-

(1) Dép. du même, 6 oct.

(2) V. le décret dans le *Journal officiel* de Naples du 10 oct. Corresp. du *Times* et du *Journal des Débats* à la même date.

(3) Dépêche de Naples du 13 et du 14 oct.

« homme soient les perpétuels symboles de notre régé-
« nération, de la grandeur et de la prospérité de la pa-
« trie.

« G. GARIBALDI. »

Par tout ce qui précède, on voit combien Garibaldi eut de peine à admettre l'annexion, qui le dépouillait de tout pouvoir et combien de temps il hésita entre les constitutionnels et les républicains, jusqu'au moment où il se vit forcé de laisser faire les annexionistes. Le *Times*, malgré son enthousiasme aveugle pour Garibaldi, n'a pu dissimuler cette vérité qui nous révèle la déplorable condition du royaume de Naples à cette époque. « Mazzini, disait le *Times*, « est l'Ahriman de la lutte, Crispi, Cattaneo, Bertani, « Macchi et Ferrari sont les génies qui l'assistent dans ses « mauvais desseins. Cavour est peut-être l'Ormuzd de cette « moderne édition de la superstition persane. Pallavicini « et Gavanti sont ces bons génies qui s'opposent à la mau- « vaise influence des puissances des ténèbres. Garibaldi, « au moment de la tempête, se jette dans les bras des mo- « narchistes constitutionnels; la tempête finie, il passe « dans les bras de Mazzini, de Bertani et de Crispi (1). »

Sur ces entrefaites, le 2 octobre, avait lieu l'ouverture du parlement de Turin, invité à sanctionner, comme précédemment, l'œuvre de Cavour et à lui donner les pouvoirs dont il n'avait pas besoin et dont il avait toujours usé sans aucune modération. Dans un artificieux discours, prononcé devant les représentants piémontais, Cavour leur rappela les grands résultats que son cabinet avait obtenus durant l'espace de quelques mois. « Maintenant, disait-il, l'Italie

(1) *Times* du 18 oct. 1860. — Sir Elliot, dans sa dépêche du 30 sept., et Lord Russell ont confirmé ces oscillations de la volonté de Garibaldi.

« est libre, à l'exception de Venise. Relativement à cette « dernière ville, nous ne pouvons pas faire la guerre à « l'Autriche contre l'unanime désir des puissances euro- « péennes (1). Une telle entreprise serait cause qu'une for- « midable coalition se formerait contre l'Italie. Mais en « constituant une Italie forte, nous servirons la cause de « Venise. Les mêmes raisons nous imposent le devoir de « respecter Rome. La question de Rome ne peut se décider « avec l'épée seulement; elle rencontre des obstacles mo- « raux qu'il faut vaincre par une force morale. » Cavour ne craignait pas d'annoncer la chûte prochaine de la Ville Sainte : « Nous avons besoin, disait-il, pour capitale de la « ville éternelle; quant aux moyens de l'obtenir, nous « pourrons dire d'ici à six mois en quelle condition nous « nous trouverons. — Je crois, ajoutait-il, que la solution « de la question de Rome doit s'effectuer par la conviction « qui se répandra de plus en plus dans les sociétés mo- « dernes et aussi dans la grande société catholique, que la « liberté est extrêmement favorable au développement du « vrai sentiment religieux. J'ai lieu de croire que cette con- « viction triomphera bientôt complétement. Nous avons « déjà vu ce principe admis par les défenseurs les plus pas- « sionnés des idées catholiques (2).

« Nous avons vu qu'un *illustre écrivain, dans un inter-* « *valle lucide,* a démontré à l'Europe, dans un livre qui a

(1) A quoi ont servi la paix de Villafranca et le traité de Zurich, sinon à rendre plus coupables ces manifestations contre une puissance à laquelle on avait tendu une main amie ? Lord Russell n'a pas osé défendre de tels actes; il les a même hautement condamnés, lui cependant si prompt à les justifier au profit de ses vues. (V. les dép. du 22 mai et du 30 août à Sir Hudson, du 7 sept. à Lord Cowley, etc.

(2) Les catholiques réclament la vraie *liberté*, Cavour leur réservait la *tyrannie* sous le nom de la liberté.

« fait grand bruit, que la liberté contribue beaucoup au « bien de la religion (1).

« En Piémont, continuait l'orateur, il y a présentement « une religion plus vive et plus sincère que celle qu'on y « pratiquait, il y a douze ans (2). Le clergé y aura moins de « priviléges, les religieux s'y compteront en moins grand « nombre; mais la vraie religion a plus d'empire sur les « esprits et sur les âmes de notre peuple, qu'elle n'en eut au « temps où flatter la hiérarchie sacrée et aller à la messe « par hypocrisie étaient de bons moyens pour obtenir des « emplois publics (3).

Tels étaient les sentiments que M. de Cavour, en les revêtant de phrases sonores, inculquait aux deux Chambres subalpines qui n'ont jamais compté, sous ce ministre, des hommes vraiment libres et indépendants. Sur le fait de l'annexion des provinces méridionales, conquises par la révolution, il disait : « Nous serions ennemis de nous-« mêmes, si nous laissions ces peuples persévérer plus « longtemps encore dans l'incertitude d'un gouvernement « provisoire. Les désordres et l'anarchie, qui en seraient la « conséquence, déshonoreraient la patrie commune; le « mouvement national exposerait à d'extrêmes dangers les « provinces récemment affranchies et celles qui étaient déjà « libres. »

Il déclarait ensuite que le vote pour l'annexion se ferait comme dans l'Italie centrale, sans y mettre aucune condition qui serait toujours injurieuse au reste de l'Italie et en-

(1) M. de Cavour faisait ici allusion au comte de Montalembert qui lui répondit par une éloquente lettre, insérée dans le *Correspondant*, nº 61. — Octobre.

(2) Cela n'est vrai que des catholiques fervents dont la persécution a excité le courage à toutes les époques.

(3) Séances du 11 et 12 oct. 1860.

traverait la future organisation de toutes les provinces. Venant ensuite au projet garibaldien de différer l'annexion, il fit observer que « une puissante nation de 22,000,000 « d'âmes ne devait point perdre temps pour agir; qu'au- « trement l'Europe croirait que la révolution aurait été la « fin et non le moyen, et que l'opinion publique se tourne- « rait contre les Italiens. Tant que l'Italie méridionale était « séparée du Piémont, différer l'annexion pouvait être rai- « sonnable; mais il n'en serait plus ainsi depuis la conquête « de l'Ombrie et des Marches. »

Il concluait en demandant aux Chambres un vote de confiance : « Le parlement, disait-il, a été convoqué pour dé- « cider si le ministère actuel jouissait de sa confiance. Cela « est d'autant plus nécessaire qu'une voix, qui est à bon « droit chère au peuple, a fait connaître qu'il n'avait pas « confiance en lui. »

La loi pour l'annexion qui fut présentée le 4 octobre à la Chambre des députés et le 5 au Sénat, et qui fut soumise à l'examen d'un comité, était conçue en ces termes : « Le « gouvernement du roi est autorisé à accepter et à établir « par décret royal l'annexion à la Sardaigne des provinces « de l'Italie centrale et méridionale, dans lesquelles le peu- « ple a librement et par suffrage direct et universel, mani- « festé le désir de faire partie intégrante de notre monarchie « constitutionnelle. » Les Chambres se contentèrent en cette occasion, d'exercer leur éloquence et de perdre leur temps en dissertations magnifiques. Cependant, Ferrari parla franchement contre le décret proposé et dit des vérités déplaisantes aux Piémontais, en soutenant avec raison que la capitale, les lois et l'administration de la Sardaigne, de l'avis même de Balbo et de Gioberti, étaient inférieures à celles

des Deux-Siciles. Il défendit la politique de Garibaldi et blâma celle du ministère de Turin, comme opposée à la guerre contre Rome et Venise. Cavour lui répondit par ses discours du 11 et du 12 octobre, qui le justifièrent devant les Chambres et furent suivis d'un vote de confiance. Cependant, le parlement exprima le désir de le voir mettre fin à son *dualisme* avec Garibaldi. La loi mise aux voix, fut approuvée à une grande majorité, le 12 octobre, et le parlement fut prorogé le 23.

Chapitre XXVIII.

MANIFESTE ET ENTRÉE DES PIÉMONTAIS DANS LE ROYAUME DE NAPLES. — BATAILLES SUR LE GARIGLIANO. — CIRCULAIRES ET NOTES DU GOUVERNEMENT DE FRANÇOIS II.

—

Le roi de Piémont n'avait pas voulu attendre la décision des Chambres législatives, avant de se mettre en possession des provinces conquises. Dès le 1er octobre, il avait quitté sa capitale pour visiter l'Ombrie et les Marches. A Ancône, il reçut la députation que lui envoyait Garibaldi et, le 9 du même mois, il adressa aux peuples de l'Italie méridionale un manifeste dans lequel il exposait les raisons de sa politique. Il rappelait d'abord dans quelles tristes conditions il avait reçu la couronne de Sardaigne, après l'abdication de Charles-Albert et il montrait ensuite dans quel état de liberté, de splendeur et de religion (!!) il avait amené le royaume dont il avait hérité. Il disait que le Piémont avait commencé à prendre part aux grandes affaires de l'Europe et avait été représenté soit en Crimée, soit aux conférences de Paris; et il exprimait la reconnaissance dont il était pénétré envers son magnanime allié, l'empereur des Français, dont l'appui avait délivré l'Italie de l'influence de l'Autriche. Il expliquait ensuite par quelles voies, après la paix de Villafranca, les provinces de l'Italie centrale en étaient venues à se réunir au Piémont et comment de telles annexions préparaient la fusion de toute l'Italie en un seul royaume. Il

mentionnait les conseils donnés et les offres faites au Grand-Duc, au roi de Naples et au Souverain-Pontife, pour la conservation de leurs trônes. Il parlait des expéditions de Garibaldi, *le vaillant guerrier, dévoué à l'Italie et à sa personne,* et déclarait ouvertement n'avoir pu ni voulu les empêcher. Il se justifiait de s'être mis à la tête du mouvement italien, de peur que le parti d'un *fanatisme ambitieux* ne prévalût en Italie et par déférence aux vœux des Italiens qui tenaient les regards tournés vers lui : s'il avait envahi les Marches et l'Ombrie, c'était pour *disperser ce ramassis de gens de tout pays et de toute langue qui s'y étaient réunis.* Il proclamait ensuite qu'il ne permettrait pas que l'Italie devînt le *refuge de sectes cosmopolites;* il annonçait que ses troupes s'avançaient parmi les peuples de l'Italie méridionale, *pour faire respecter leur volonté dans le suffrage universel;* il terminait en disant qu'il avait toujours accompli les devoirs de roi et d'italien et fermé dans la Péninsule l'ère des révolutions (1).

Cependant, le même jour, 9 octobre, l'armée piémontaise entrait dans les domaines royaux de Naples (2), non pas pour assurer la liberté des votants, mais pour empêcher le mouvement d'un peuple qui se soulevait contre les piéges de la révolution et jurait d'en secouer la tyrannie; elle y entrait pour arracher au prince légitime les trois dernières provinces qui restaient sous son autorité et pour en finir, par la trahison, avec les forces qui devaient abattre la révolution; elle y entrait en alliée de la révolution même, disposée à en soutenir les entreprises, à en assurer le succès. Cependant, l'ambassadeur de François II, était resté jusqu'au 6 octobre

(1) V. ce manifeste dans les pièces de l'appendice de ce chap. Certains journaux ont prétendu que cette harangue avait été rédigée à St-Cloud.

(2) Dépêche d'Ancône du 9 oct. 1860.

à Turin, recevant les hypocrites assurances d'amitié dont le gouvernement de Cavour n'était pas avare; aucune déclaration préventive de guerre n'avait été faite au roi de Naples, suivant les usages reçus chez tous les peuples du monde; et personne n'aurait pu imaginer que ce gouvernement, qui avait protesté jusqu'alors ne pas vouloir reconnaître le fait accompli par Garibaldi, ni mettre la main sur les possessions de ce prince allié et ami, eût comploté cependant contre lui la plus horrible trahison, et déchaîné une armée sur son territoire. Telle a été la nouvelle politique du Piémont; c'est ainsi que, ruinant et envahissant les Etats d'Italie, elle a renouvelé l'œuvre des Goths et des Lombards, et peut-être pour arriver à des résultats semblables.

Le 6 octobre, le comte de Cavour, dans une lettre privée, écrite au baron Winspeare, ambassadeur de Naples à Turin, lui annonçait que les troupes piémontaises avaient reçu ordre d'occuper le royaume de Naples, vu l'anarchie épouvantable qui y prévalait et vu l'abdication que le roi avait faite de la couronne en abandonnant la capitale (1). Sans doute, à cette nouvelle inattendue, l'honnête et généreux baron Winspeare aura senti se soulever d'indignation dans son cœur tous les instincts d'honneur, de justice et de loyauté. Il répondit le lendemain par une noble protestation qui est une réfutation victorieuse des prétextes menteurs sous lesquels M. de Cavour cherchait à dissimuler l'usurpation et la perfidie. Nous reproduisons cette pièce à l'appendice du présent chapitre. Le baron Winspeare termina quelques affaires pendantes et quitta la capitale

(1) V. à l'appendice de ce chap., nº II.

piémontaise de la révolution italienne pour rejoindre son souverain à Gaëte (1).

Le roi de Naples, informé des derniers actes de Turin, faisait fortifier les chemins qui conduisent de Gaëte à Rome; il envoyait un corps de troupes à Fondi, sur la frontière romaine, pour ne pas être frappé par derrière; il réoccupait, vers le milieu d'octobre, Isernia qui est la clef des Abruzzes, et y remportait deux importantes victoires sur les Garibaldiens, dont une colonne de 1,000 hommes, surprise dans une embuscade, fut massacrée par les habitants, à peu d'exceptions près. Mais l'armée piémontaise, commandée par le général Cialdini et par le roi en personne, s'était avancée à grandes journées, malgré la difficulté des lieux et des chemins qu'avait dû parcourir Victor-Emmanuel. Celui-ci s'était fait voir dans les villes principales des Abruzzes, pour recueillir de ses partisans des acclamations et des applaudissements qui se tourneraient bientôt en malédictions et en blasphèmes. L'avant-garde de l'armée sarde parvenait, le 20 octobre, à Isernia où se trouvaient quelques compagnies de soldats napolitains et plusieurs bandes de gens du pays, armés pour la défense de leur roi ; Cialdini, avec les forces imposantes dont il disposait, n'eut pas de peine à les assaillir à Macerone et à les vaincre. Les royaux se retirèrent à Venafro, un petit nombre furent fait prisonniers par les Piémontais, et, entre autres, le général Scotti (2).

Cependant Cialdini, dans sa dépêche envoyée de Campobasso au gouverneur de Molise et communiquée par celui-ci à Garibaldi, donnait à cette rencontre les couleurs d'une grande victoire, et ainsi l'annonçaient les journaux révolu-

(1) Dép. de Turin de Sir Hudson à Lord Russell.
(2) Dépêche de Cialdini au gouverneur de Molise. — Campobasso, 20 oct. 1860.

tionnaires de Naples et de Turin, non moins que leurs partisans de France et d'Angleterre. Cette exagération vantarde n'aurait pas surpris dans la bouche d'un général piémontais; mais ce qui fit horreur à tout le monde et montra toujours plus le naturel barbare et sauvage de Cialdini, ce fut la conclusion de sa dépêche : « Je fais fusiller, disait-il, « avec le sans gêne d'un bourreau, je fais fusiller tous les « paysans armés que je prends; et je ne fais de quartier « qu'aux troupes. Aujourd'hui j'ai commencé. » C'était ainsi que par des fusillades Cialdini commençait à assurer la libre volonté du peuple, que devait bientôt manifester le suffrage universel, et bien avant le jour du plébiscite, il faisait exécuter les paysans qui exposaient leur vie pour la défense de leur souverain légitime. Il ne s'en tenait pas là, lui, le représentant militaire d'une armée régulière et d'une nation civilisée : il ordonnait au juge de Venafro d'annoncer au lieutenant-général Ritucci « que si l'on touchait aux vo- « lontaires garibaldiens, il userait de représailles sur le « général Scotti et sur les soldats faits prisonniers (1). » Le roi de Naples, d'après les lois de l'Europe entière, aurait certainement eu le droit de traiter avec rigueur les Garibaldiens qui ne représentaient que la révolution commandée par un aventurier; ce droit pourtant il n'en usa pas, et nous avons vu avec quelle humanité il traita les rebelles faits prisonniers, suivant le témoignage solennel des Garibaldiens mêmes (2). Cependant, Garibaldi, contrairement au

(1) V. la circulaire de Casella dans la correspondance communiquée au Parlement anglais 1861, p. VIII, n° 166. Cette circulaire porte la date du 26 oct. 1860 et fut envoyée de Gaëte.

(2) Un Hongrois garibaldien attestait au correspondant du *Times* que dans la bataille du 1er oct. un Vénitien, garibaldien aussi, ayant été dépouillé de tout ce qu'il avait sur lui par quelque soldats royaux, François II lui fit rendre autant qu'on lui

droit de la guerre, avait forcé les prisonniers royaux de la bataille du 1er octobre, qu'il fit transporter à Gênes, de servir sous un drapeau ennemi du leur, et Cialdini, foulant aux pieds toutes les lois militaires et toutes les convenances, transmettait à Ritucci la proclamation rapportée plus haut, proclamation digne seulement d'un général Goth, et il massacrait de sang-froid les défenseurs du trône des Bourbons! Le ministre Casella, dans sa circulaire du 26 octobre, communiquée secrètement à Elliot et transmise à Lord Russell, dénonça à la justice et à l'humanité des cours étrangères ces actes illégaux et barbares (1). Le même Elliot ne pus que les taxer de cruauté et d'injustice dans une de ses dépêches à Lord Russell (2). Et le très-humain Lord John que fit-il pour reprimer ces faits violents et inhumains, contre lesquels toute l'Europe a protesté? Rien, absolument rien; bien plus, ces atrocités et d'autres encore plus révoltantes, commises par les généraux piémontais, il osa, lui et les siens, en entreprendre la justification directe et solennelle. Et ce sont ces mêmes hommes qui ont crié et crient encore tous les jours contre les barbaries du roi Ferdinand de Naples!

L'armée napolitaine menacée à gauche par une forte armée régulière, qui, prenant la route de Venafro, envahissait la rive droite du Volturne, et menacée de front par les troupes de Garibaldi, qu'avaient grossies de nouvelles bandes étrangères, ne pouvait plus tenir sur le Volturne; elle

avait pris et ordonna que, par compensation du mauvais traitement qu'il avait subi, il serait traité en officier durant tout le temps de sa captivité *Times*, 15 déc. 1860.

(1) Cette circulaire fut communiquée par Sir Elliot avec la dép. du 13 nov. 1860.

(2) Dép. de Sir Elliot à Lord Russell, Naples 27 oct. 1860. Lord Russell, pour affaiblir l'impression de cette dépêche, l'a fait indiquer à la table des matières sous le titre des cruautés *apparentes* de Cialdini (As to apparent barbarity of Gen. Cialdini's proceedings).

reçut donc l'ordre d'abandonner cette première ligne de défense et de se porter sur la seconde, derrière le Garigliano, en laissant seulement 6,000 hommes dans la place de Capoue. Cette fidèle et brave armée se partageait donc en deux divisions; l'une franchissait aussitôt le Garigliano, l'autre s'arrêtait à Sezza où il y avait un camp retranché (1). Ce fut alors que les forces de Garibaldi, prenant du côté des montagnes pour se mettre à l'abri du canon de Capoue, passèrent le Volturne, occupèrent Cajazzo et marchèrent au devant des troupes auxiliaires de Cialdini. Ces dernières, après quelques petites escarmouches avec les avant-postes des royaux à Venafro, s'avancèrent vers Teano, d'où Cialdini croyait arriver à passer le Garigliano et à investir Mola et Gaëte. Mais l'arrière-garde napolitaine les attendait au pied du mont St-Giuliano, près de Cascano, sur la route de Sezza. Le combat fut livré par les royaux avec une impétuosité que les Piémontais n'auraient jamais soupçonnée. Dans cette glorieuse journée se distingua l'artillerie de Naples, qui décima horriblement les colonnes piémontaises. Mais les Napolitains n'avaient pas pour instruction de se maintenir à Sezza; ils devaient seulement défendre la ligne du Garigliano; c'est pourquoi, ayant repoussé et rudement entamé l'armée sarde, ils continuèrent leurs mouvements stratégiques pour prendre position sur la rive droite du Garigliano. Cialdini, qui avait si fort exalté les victoires imaginaires d'Isernia et de Venafro, honteux d'une défaite réelle, fit annoncer dans les dépêches de Naples et de Turin que les Napolitains s'étaient sauvés en désordre devant les baïonnettes des Piémontais, qui leur avaient fait un grand

(1) Circulaire de Casella. (Gaëte, 12 nov.), dans la corresp. Anglaise de 1860. N° 173.

nombre de prisonniers. La vérité est que l'armée sarde perdit beaucoup de monde dans cette rencontre, tandis qu'il n'y eut du côté des Napolitains que peu de morts et de blessés (1).

Le général piémontais ayant dès-lors compris quel rude embarras lui susciterait l'armée royale, eut recours aux moyens de la trahison et de la corruption qui, pour Garibaldi comme pour lui, furent, jusqu'à la chûte de Gaëte, plus puissants que les canons Cavalli eux-mêmes. Il invita donc le général Salzano, alors commandant en chef, comme successeur de Ritucci, à une insidieuse et perfide entrevue. Salzano s'y rendit le 28 octobre, du consentement du roi; et suivi d'un peloton de cavalerie qu'il laissa à Teano, il vint seul à Caianello, qui était l'endroit désigné pour le rendez-vous. L'audacieux Piémontais ne l'eut pas plutôt en sa présence qu'il se mit à lui dire que « l'armée napolitaine, « resserrée sur une petite bande de terre, serait bientôt « forcée de mettre bas les armes, n'étant plus en état de « combattre; » il l'exhortait donc à céder ses troupes au roi Victor-Emmanuel, qui se trouvait déjà à Venafro. Mais Salzano répondit en loyal et courageux soldat, que la conduite du roi de Piémont était sans exemple dans l'histoire, parce qu'on ne lisait nulle part qu'un prince eût envahi le royaume d'un souverain, son proche parent, avec qui il avait conservé jusqu'aux derniers instants les meilleurs rapports d'amitié, et qu'il eût envahi ce royaume sans déclaration de guerre, au mépris de toutes les assurances précédemment faites. Il ajoutait que l'armée du roi François II était extrêmement indignée de ce fait, et résolue à mourir pour

(1) Ce fait est confirmé par le corresp. même des *Débats* et par toutes les correspondances de Naples et de Gaëte. Le général Ulloa, ministre de la guerre, en fit mention honorable dans son ordre du jour du 30 oct. 1860.

son maître; que *cette bande de terre qui lui restait, serait disputée pied à pied, qu'il ne reconnaissait sur le territoire de Naples d'autre roi que François II, qui régnait de Sezza à Gaëte.* Cialdini ne s'attendait pas à ce franc parler et répondit avec une ironie grossière qu'ils se reverraient le lendemain (1). Le croirait-on? Salzano, de retour à Teano, ne trouva plus son escorte; les chefs d'un détachement de Garibaldiens, d'accord avec ceux de l'armée sarde, l'avaient faite prisonnière (2). Nos descendants pourront-ils ajouter foi à des procédés si honteux pour l'armée piémontaise?

Cependant le 29 octobre, une grande bataille fut livrée sur la rive gauche du Garigliano entre les troupes du Piémont, sous les ordres de Cialdini et celles de Naples, sous les ordres de Salzano. Les Napolitains, tant décriés par leurs ennemis, remportèrent sur eux une des plus glorieuses victoires. Les Piémontais y perdirent 5 canons et 4,000 hommes parmi lesquels 2,000 morts (3). Le général piémontais en frémit d'une rage concentrée et il n'osa pas cette fois chanter la victoire des siens et la déroute des Napolitains. Seulement Garibaldi, dans une dépêche de Caserte et de Naples, signala en termes vagues et indéterminés une sanglante bataille sur le Garigliano. Mais à Gaëte la joie fut grande et le peuple y prit une part considérable.

Sur ces entrefaites était arrivé le roi Victor-Emmanuel à la tête d'une forte division du 5e corps d'armée et en com-

(1). V. l'ordre du jour indiqué plus haut, la circulaire déjà citée de Casella. Gaëte 26 oct. 1860. Nous avons mis au 28 la date de l'entrevue de Salzano avec Cialdini, c'est la date consignée dans l'ordre du jour du 30 octobre. La circulai e de Casella devra être en conséquence du 29 et non du 26.

(2) V. la circulaire de Casella citée plus haut et maintes corresp. de journaux.

(3) V. l'ordre du jour d'Ulloa, 30 oct.; la corresp. de Gaëte du 1er nov. dans le *Times*. — Aucun journal révolutionnaire ne peut revoquer en doute les assertions de cette correspondance.

pagnie de Fanti et de Farini; il s'était avancé de Venafro et venait camper à Teano. Garibaldi qui avait son quartier général entre Speranzano et Teano, alla aussitôt à la rencontre du roi avec son état-major, pour lui témoigner son dévouement et le proclamer roi d'Italie (1). Cependant Victor Emmanuel ne consentit pas à faire son entrée à Naples avant le passage du Garigliano et la chute de Gaëte. Cialdini se disposa donc à assaillir de nouveau l'armée napolitaine avec tout le poids de ses forces réunies à celles des Garibaldiens qui, alors surtout, étaient vraiment un *amalgame de gens de tout pays et de toute espèce, étrange manière d'intervention et la pire de toutes assurément* (2). Cialdini se proposait d'investir de front et de flanc les Napolitains campés sur la rive droite du Garigliano, en combinant au besoin une attaque de l'armée et de la flotte à l'embouchure du fleuve; il espérait ainsi en forcer le passage sous la protection de la marine piémontaise et forcer de même le passage de Mola.

Mais depuis le 17 octobre, l'amiral Barbier de Tinan s'était porté avec sa flotte dans les eaux de Gaëte et avait menacé de couler à fond les vaisseaux piémontais, s'ils osaient faire feu sur la ligne qui court du Garigliano à Gaëte (3). Lord Russell, après avoir, avec sa bienveillance ordinaire pour le roi de Naples, demandé des explications à l'Empereur au sujet de cette démonstration militaire, manœuvra de toutes façons, par le moyen de l'ambassadeur de France à Londres, pour que le gouvernement impérial retirât sa flotte de

(1) Corresp. de Naples du 29 oct. dans le *Times*.

(2) Paroles du manifeste dirigé contre les troupes du Pape.

(3) Dépêche de Sir Elliot à Lord Russell. Naples, 30 oct 1860. Lettre de Gaëte dans le *Courrier du Midi*, 8 nov. et lettre de Gaëte du 3 nov. dans la corresp. parisienne du 10 au *Times*.

Gaëte (1). Déjà le gouvernement sarde, sous le patronage de Russell, avait réclamé et il obtint à la fin que la flotte de Barbier de Tinan laissât libre aux vaisseaux de l'amiral Persano l'embouchure du Garigliano. En effet, le *Descartes* apporta le 1er novembre à l'amiral français de nouvelles instructions envoyées par le ministre de la guerre, instructions qui lui enjoignaient de circonscrire son action à la défense du port et de la ville de Gaëte (2). De Tinan ayant transmis ces dispositions au gouvernement de François II, l'armée napolitaine reçut l'ordre de lever le camp, pour ne pas l'exposer au feu de l'escadre piémontaise. Mais cet ordre ne put être sitôt exécuté que l'amiral Persano, dans la nuit du 1er novembre, n'ouvrît le feu contre le camp des royaux, quoique la nuit fût très-obscure et que la pluie et la grêle tombassent par torrents. Les correspondances de Gaëte nous dépeignent cette nuit, comme l'une des plus épouvantables qui fut jamais; car au fracas de l'orage se mêlait l'explosion des bombes et des boulets que lançait la flotte sarde, et il semblait que le camp tout entier allait être détruit. Mais à raison de la mer houleuse qui empêchait d'assurer le tir, Cialdini et Persano virent leurs espérances trompées et les Napolitains n'eurent dans cette nuit que deux morts et quelques blessés. Jusqu'au lendemain et pendant une bonne partie du jour (2 novembre), les vaisseaux de guerre continuèrent leur feu contre l'armée napolitaine, tout le long du chemin qu'elle devait parcourir pour exécuter son mouvement de retraite, sans pouvoir elle-même occasionner le moindre dommage à l'ennemi. Les Napolitains s'étant

(1) Dép. de Lord Russell à Lord Cowley, 30 oct. et 3 nov.— Dép. de Lord Cowley à Lord Russell. Paris, 31 oct.

(2) V. le *Courrier du Midi* et le *Times* l. c. et les dép. du 2 nov.

ainsi réunis, partie sur les frontières du royaume et partie à Mola di Gaëta, la flotte piémontaise prit ses positions devant cette malheureuse ville et, depuis la nuit du 3 novembre jusqu'à 4 heures de l'après-midi du jour suivant, la soumit à un cruel bombardement, et lança une grêle d'énormes projectiles contre les maisons de ces infortunés et paisibles habitants et contre les hôpitaux où étaient rassemblés les soldats blessés. La dévastation, la destruction fut énorme (1). « Dans les temps passés, observait avec rai-
« son Casella dans la note du 7 novembre communiquée
« aux agents diplomatiques, toutes les fois que le légitime
« souverain des Deux-Siciles se vit contraint, malgré les
« répugnances de son cœur, à recourir à la triste nécessité
« de la guerre pour dompter quelque ville rebelle, il ne
« manqua jamais d'officieux défenseurs des sujets révoltés
« qui, par toute sorte d'outrages, contestèrent au gou-
« vernement royal le premier droit de tout gouvernement,
« qui est de maintenir son autorité et de protéger l'ordre
« public. Or, aujourd'hui, les armées et les escadres d'un
« gouvernement qui se dit régulier, se livrent, sans décla-
« ration de guerre, à l'envahissement d'un royaume voisin
« et ami, elles en combattent les troupes par des moyens
« lâches et perfides, quand elles n'emploient pas d'indignes
« artifices contre leur honneur et leur fidélité ; s'étudient à
« détruire tout élément de force et de prospérité chez un
« peuple qu'elles osent traiter de frère, et vont jusqu'à
« en bombarder les pacifiques et inoffensives populations,
« et tout cela sans qu'une seule voix s'élève en Europe
« contre une série d'énormités qui n'ont pas leurs pareilles

(1) V. la note de Casella, Gaëte, 7 nov. 1860, dans les corresp. officielles présentées au Parlement d'Angleterre, (n° 174).

« dans l'histoire. Il est temps que les hypocrisies et les « ruses de la politique piémontaise soient révélées à l'Eu- « rope sous leur vrai jour, et le gouvernement du roi est « résolu à accomplir jusqu'au bout le devoir de combattre, « même avec les armes de la publicité, les propagateurs du « désordre moral et de la révolution sociale, etc. »

Du 1er au 4 novembre, il ne manqua malheureusement pas de traîtres, et c'était pour Cialdini l'arme la plus puissante; il se répandit d'ailleurs parmi les chefs de l'armée napolitaine de la confusion et de l'abattement, surpris qu'ils étaient par une attaque furieuse du côté où ils se croyaient en sécurité sous la protection de la France et déroutés par les machinations des lâches qui vendaient leur conscience contre l'or et les magnifiques promesses de Cialdini ou de ses émissaires (1). Il est certain que les commandants de l'armée assiégée, pour avoir mis trop de confiance dans l'attitude de la flotte de l'amiral De Tinan, avaient négligé de fortifier par des canons de gros calibre la ligne des bouches du Garigliano à Mola di Gaëta, et de tenir ainsi en respect la flotte piémontaise. Mais, le bombardement commencé du côté de la mer, ils auraient pu encore détacher l'aile droite de leur armée, qui à elle seule était de 20,000 hommes, et la ramener au centre pour la mettre à couvert de l'artillerie de la flotte, sans abandonner quand même la rive droite du fleuve. L'ordre de se replier sur Mola fut donné; mais ce mouvement fut exécuté dans le trouble des esprits avant d'avoir pris les mesures stratégiques nécessaires en pareil cas, avant d'avoir coupé la route à l'ennemi (chose à la-

(1) Nous savons par des corresp. sûres que Cialdini promettait de fortes sommes aux généraux napolitains qui passeraient avec leurs troupes à l'armée piémontaise. Tel colonel reçut pour le service de ce genre, 35,000 ducats.

quelle se prêtait admirablement la configuration des lieux), avant d'avoir posté sur l'étroit chemin de Mola des pièces de grosse artillerie qui tinssent les vaisseaux de guerre à une distance d'où ils n'auraient pu atteindre le chemin ; au contraire, on plaça 4 canons rayés sur la plage découverte et exposée au feu ennemi et même ces canons furent bientôt laissés à l'aventure. Telles sont les observations que faisaient plusieurs officiers napolitains, lesquels accusaient de trahison les chefs de leur armée, ou qualifiaient leur conduite d'imprévoyance et de démoralisation (1).

Malgré tout cependant, les troupes piémontaises, se souvenant de leurs pertes du 29 octobre, n'osèrent pas investir les Napolitains de près, et ne franchirent le Garigliano que 24 heures après la levée du camp; elles y trouvèrent quelques centaines de tentes que le général Colonna avait omis de faire emporter, négligence dont il fut grandement blâmé. Le corps des Napolitains n'ayant pu, à cause du bombardement de Persano, rester échelonné sur Mola, se retira sous Gaëte et le soir du 4 novembre, Cialdini prit possession du terrain évacué (2). L'autre corps d'armée qui avait dû se replier sur Itri et marcher vers la frontière du royaume, reçut l'ordre de s'avancer jusqu'auprès de Terracine et de passer dans les Etats Romains. Il se composait d'environ 20,000 fantassins, de 5,000 cavaliers et de 25 canons. Les Piémontais menaçaient de les mitrailler s'ils ne se rendaient pas; mais sur leur réponse déterminée qu'ils s'ouvriraient un chemin avec leurs armes, on s'abstint de toute démonstration. Les Napolitains marchèrent jusqu'à Cisterna où ils remirent leurs armes entre les mains des

(1) V. la lettre du 10 nov. dans le *Monde* du 15 nov. 1860.
(2) V. la corr. citée de Gaëte du 3 et du 10 nov. et celle de Paris du 10 au *Times*.

autorités françaises et pontificales, et furent répartis en divers quartiers autour de Rome (1).

Les Piémontais restèrent donc maîtres de la rive droite du Garigliano et furent libres de porter toute leur attention sur l'attaque de Gaëte, qui était la partie la plus importante de leur campagne dans les Etats Napolitains. Ce n'était pas assez pour les chefs de l'armée sarde d'avoir obtenu, sans peine ni danger, les positions qu'ils désiraient, ils voulurent annoncer le passage du Garigliano et la prise de Mola comme une éclatante victoire dans laquelle le roi Victor-Emmanuel, à la tête de son armée et avec l'appui de la flotte sarde, aurait attaqué de front l'armée napolitaine et l'aurait complètement mise en déroute, se serait emparé des tentes, des chars, du bagage militaire, de tout le matériel de guerre, etc., etc., etc.; après quoi, il aurait envoyé le général de Sonnaz occuper Mola.

Pour démontrer maintenant que la trahison a eu sa part en tout ceci, nous observerons que les Piémontais faisaient télégraphier de Turin ces fanfaronnades un jour avant qu'elles fussent accomplies. Ensuite Cialdini voulut donner à Mola une nouvelle preuve de son naturel déloyal et sauvage; car l'échange des prisonniers ayant été proposé et le roi de Naples ayant renvoyé à Mola le nombre convenu des Piémontais, Cialdini refusa de rendre un nombre équivalent de Napolitains (2).

Pendant que ces faits se passaient sur le Garigliano, la forteresse de Capoue, qui avait refusé le 29 octobre de se rendre à la sommation du roi de Turin, fut investie par la division piémontaise du général Della Rocca, qui avec

(1) Dép. de Rome du 8 et corresp. de l'*Union*, du *Monde*, des *Débats*, etc.
(2) Lettre de Gaëte du 10 nov. dans le *Monde* du 15 nov.

l'humanité commune aux généraux de la Sardaigne, commença contre la ville un bombardement épouvantable. Mais les batteries piémontaises se trouvaient si éloignées de la place que bien peu de coups portèrent jusque dans l'intérieur des fortifications; les batteries de Capoue, au contraire, étant pourvues de plus forts canons et pointant plus sûrement, causèrent de grands dégâts aux batteries des Sardes et les réduisirent au silence, sur le soir du 2 novembre (1). La place pouvait tenir longtemps si la perfidie ou la lâcheté n'avait pas déterminé une prompte capitulation. Disons cependant que cette capitulation passa pour avoir été conseillée par le cardinal archevêque de Capoue qui jugea inutile de prolonger une défense d'où seraient résultés de grands malheurs pour la population: Victor-Emmanuel lui écrivit, dit-on, une lettre pour le remercier de sa conduite.

Dans de telles conjonctures, le roi de Naples n'avait pas cessé de plaider sa cause devant l'Europe. Outre les deux notes que nous avons rappelées du 26 (ou 29) octobre et du 7 novembre, notes dans lesquelles il signala à l'Europe les actes déloyaux et barbares des généraux piémontais, il avait, au milieu du mois d'octobre, adressé à toutes les cours un *memorandum* où, après avoir exposé les progrès faits par la révolution avec l'aide et le concours du Piémont, il leur montra l'infraction des traités, la violation de tous les droits, l'inauguration d'un nouveau droit public pour l'Europe et le danger que couraient les autres trônes de se briser au même écueil (2). Les souverains reconnaissaient

(1) *Times*. Corresp. de Naples, du 3 novembre. *Débats*, corresp. à la même date.

(2) Ce *Memorandum* se trouve parmi les documents d'Italie soumis au Parlement anglais, p. VII, n° 122.

sans doute la justice de sa cause; ils lui envoyaient des encouragements et des condoléances; ils lui conseillaient de se défendre avec vigueur; mais ils ne faisaient rien pour sa défense. Lord Russell voulut se distinguer en répondant au *memorandum* du roi de Naples par un autre *memorandum* où, après avoir relevé en forme de dérision les considérations que faisait ce malheureux prince, il allait jusqu'à insulter à l'infortune de celui qu'il avait le premier trahi (1). A la même date il lui fit offrir le *Renown* pour quitter ses Etats (2), et il pressa de toute façon le gouvernement français de se joindre à lui et de décider le roi de Naples à s'éloigner de Gaëte (3). Mais François II repoussa avec dédain l'offre de John Russell (4) et il ne se rendit pas davantage aux conseils et aux insinuations que l'amiral de Tinan lui présentait au nom de la France, cédant aux instances de l'Angleterre (5). Puis, par une circulaire du 10 novembre, il tâcha de prouver à toutes les cours d'Europe que deux grands devoirs de conscience l'obligeaient à prolonger jusqu'au bout la défense de Gaëte : « en premier lieu, l'o-
« bligation de conserver et de défendre la monarchie des
« Deux-Siciles, l'héritage auguste que lui avaient confié ses
« ancêtres; et en second lieu, le respect du lien fraternel
« qui devrait exister entre tous les souverains, en consé-
« quence du divin mandat qui leur est commun et de la
« conformité de leurs intérêts. » Il exposa les défaites de la révolution et fit connaître qu'elle avait été près d'être abat-

(1) Dép. de Lord Russell adressée avec le *Memorandum* au comte Ludolf, 24 oct. 1860

(2) Dép. de Lord Russell à Sir Elliot, 24 oct.

(3) Dép. de Lord Russell à Lord Cowley, 3 nov.

(4) Dép. de Sir Elliot à Lord Russell, Naples, 30 oct.

(5) Dép. de Lord Cowley à Lord Russell, Paris, 5 nov.

tue sur les bords du Volturne; il démontra l'assistance déloyale et le concours armé que le Piémont avait donnés au parti révolutionnaire, et la nécessité qui en était résultée pour lui de restreindre sa défense à la forteresse de Gaëte. Il déplora l'irrésolution et l'état d'inaction où persévéraient les gouvernements, sous les yeux desquels avait été mise la situation des choses; il loua l'empereur des Français d'avoir envoyé son escadre à Gaëte, fit mention des espérances inutilement fondées sur le Congrès de Varsovie; signala l'étrange abus qui s'était fait du principe de la souveraineté populaire et les immenses dangers qui en dériveraient pour tous les trônes de l'Europe; il termina en suppliant les grandes puissances de vouloir porter un jugement définitif sur sa position actuelle et sur la chute imminente de la monarchie des Deux-Siciles (1).

Les gouvernements européens assurèrent de nouveau le roi de Naples de leur sympathie; mais ils ne croyaient pas que le principe de non-intervention, favorisé par l'Angleterre au détriment de l'ordre public, leur permît de lui porter un prompt secours, l'infraction de ce principe menaçant d'allumer la guerre dans l'Europe entière; ils l'exhortèrent pourtant à prolonger sa résistance jusqu'au moment où ils pourraient lui aider efficacement par la voie diplomatique et par les armes. Lord Russell se plaça à un tout autre point de vue. Dans une dépêche à Fortunato, ambassadeur de Naples à Londres, il déclara que le gouvernement anglais avait fait son possible pour sauver le roi des Deux-Siciles; mais que ce prince, à son avis, n'aurait rien à espérer des

(1) V. cette circul. dans l'appendice des documents de ce chap. nº III.

puissances de l'Europe pour ce qui concernait le rétablissement de sa souveraine autorité (1).

Le roi de Naples, ainsi abandonné à lui-même et réduit à se défendre avec ses seules forces contre la révolution et le Piémont, ne se laissa pas abattre dans sa noble et magnanime défense de Gaëte contre l'armée de Sardaigne: il y fit briller devant l'Europe l'éclat de son nom et montra jusqu'à l'évidence aux rois et aux peuples qu'il était digne de la couronne qu'on voulait cruellement lui ravir.

(1) Dép. de Lord Russell à M. Fortunato, 29 nov.

Chapitre XXIX.

PLÉBISCITE POUR L'ANNEXION DES DEUX-SICILES. — ENTRÉE DE VICTOR-EMMANUEL A NAPLES ET DÉPART DE GARIBALDI. — ÉTAT DE CE ROYAUME. — VICTOR-EMMANUEL EN SICILE ; SON RETOUR A TURIN.



—

Tandis que le roi François II, à la tête de son armée, défendait sa monarchie contre les assauts de la révolution; tandis que les populations, irritées du pouvoir absolu d'une dictature qui foulait aux pieds les lois divines et humaines, se soulevaient de tous côtés pour reconquérir leurs droits méconnus et leur indépendance, Garibaldi promulguait, le 10 octobre, le décret du vote universel, relatif à l'annexion des Deux-Siciles au royaume de Victor-Emmanuel. Pour bien montrer avec quel degré de liberté les peuples de l'Italie méridionale pourraient régler leurs destitinées futures, le cabinet de Turin avait envoyé une forte armée chargée de comprimer, par la mitraille et les baïonnettes, les Napolitains qui penseraient à soutenir leur ancienne monarchie, et d'empêcher la réintégration du souverain légitime. C'était donc sous la pression des troupes et des agents du Piémont que des peuples intimidés et trompés devaient formuler un plébiscite qui ravirait la couronne à un prince encore régnant et gardant le commandement de ses troupes, à un prince que rappelaient partout les provinces en état de réaction. Quand il fut question dans le Parlement de Turin de la cession de la Savoie et de Nice à la France, moyen-

nant la libre expression des suffrages de ces contrées, Garibaldi protesta, à la face du Piémont et de toute l'Europe, qu'il ne pouvait y avoir eu de libre votation dans une ville occupée par les troupes françaises. « Pareille votation, » disait-il, « s'est accomplie dans un pays qui appartenait encore « de nom à l'Etat sarde, libre de choisir entre cet Etat et la « France, mais en réalité soumis à cette dernière puis- « sance, occupé militairement et subissant toutes les in- « fluences de force matérielle et de pression morale (1). » Garibaldi en concluait à la violation de la liberté du peuple dans le vote d'annexion à la France. Or n'était-ce pas, pour le moins, la condition faite aux peuples des Deux-Siciles, au moment où on les appelait au suffrage universel? Si Nice était seulement occupée par une armée régulière d'une nation amie, le règne de Naples était envahi par une armée ennemie qui se frayait un chemin avec la mitraille, les bombes et les baïonnettes; si Nice était sous une force morale que légitimait le consentement du gouvernement sarde, les Deux-Siciles subissaient la violence oppressive d'une révolution qui écrit son autorité sur le poignard. Au fait, à peine le décret du plébiscite fut-il promulgué à Naples et en Sicile, que les agents des sociétés secrètes se mirent en campagne, surtout dans les deux capitales et dans tous les chefs-lieux qui devaient avoir une immense action sur le reste des provinces: ils employaient tous les artifices de l'imposture, toutes les voies de la corruption et surtout ils faisaient briller la lame du poignard aux yeux des populations. « Ou Victor-Emmanuel ou le poignard, » tel était le mot d'ordre qui circulait dans chaque maison, retentissait à l'oreille de chaque citoyen, répandait une mortelle

(1) *Protestation* de Garibaldi envoyée par Hudson à L. Russell avec la dép. du 6 mai.

épouvante et désolait ces malheureuses contrées: pareille oppression ne s'était jamais vue sous aucun des gouvernements passés, même les plus violents et les plus oppressifs. Sir Elliot, ministre d'Angleterre près la cour de Naples, après avoir, dans une dépêche à John Russell, dépeint la condition déplorable de ces provinces, disait que, de l'avis même des ennemis de l'ancien gouvernement napolitain, « le mécontentement et l'oppression qui « existaient alors dans ce royaume n'étaient jamais allés si « loin, à aucune des époques précédentes de son histoire (1).»

Cependant, pour refouler et étouffer tous les sentiments des peuples napolitain et sicilien, les émissaires de la révolution avaient, à prix d'argent, mis en avant une bande de la plus infime populace, qui parcourait jour et nuit les rues des plus grandes villes, en hurlant plutôt qu'en criant le terrible *oui* qu'on imposait de cette façon aux citoyens épouvantés. Il fut en outre ordonné que tout le monde porterait ce terrible monosyllabe écrit sur son chapeau ou sur sa poitrine ou sur ses épaules, comme un signe d'annexion; malheur à qui n'aurait pas montré en public ce signe de honteux asservissement. Sous la main de sang et de fer qui détruisait toute liberté, toute indépendance dans le cœur des citoyens indépendants et libres, et qui, aux sinistres reflets du poignard faisait taire les plus courageux! Les populations étaient misérablement contraintes de subir ce nouveau genre de despotisme et de tyrannie, de sacrifier leurs convictions, de porter écrit en gros caractères un *oui* qui était pour eux comme la ceinture de cuir pour les Juifs de Jéru-

(1) « Malversation, corruption and oppression are greater at the present moment, than they have been at ang previous period. » Dép. de Sir Elliot à Lord Russell. Naples, 15 oct. 1860.

salem, un emblème visible d'esclavage. Les troupes piémontaises prétendaient venir occuper l'Italie méridionale, dans le but d'assurer aux peuples la liberté des suffrages. Etait-ce là une liberté? Etait-ce là une vraie manifestation de la volonté du pays? Sir Elliot écrivait le 16 octobre à Lord Russell que dans ce royaume, surtout dans la capitale, il y avait, parmi les classes les plus éclairées, un très-grand nombre de personnes qui souhaitaient que leur royaume demeurât séparé et indépendant; que néanmoins ces séparatistes de cœur seraient forcés de voter pour l'annexion: et il ajoutait que « dans le fait la formule du vote et la manière « de le recueillir avaient été disposées de façon à assurer la « plus grande majorité possible pour l'annexion; mais non à « constater les désirs réels du pays (1). Il n'en pouvait être autrement. Suivant ce que Garibaldi (art. 4) avait décrété, dans les lieux destinés à la votation, sur les places publiques de la ville, « il se trouvait trois urnes, une vide au « milieu et deux autres de chaque côté dans lesquelles « étaient préparés les bulletins du *oui* et les bulletins du « *non:* » tout autour se tenaient les plus féroces partisans de l'insurrection, en partie Piémontais ou agents du Piémont; la garde nationale assiégeait les places, et sous prétexte de garantir la liberté du vote, elle le violentait par sa présence et par son attitude. Les votants arrivaient avec le *oui* attaché à leurs chapeaux ou à leurs habits; ils s'avançaient parmi le tumulte des fusionnistes qui leur criaient aux oreilles *oui*, qui leur répétaient et leur intimaient le même *oui* de la voix, du geste, du regard, du poignard. Qui

(1) « In fact both the terms of the vote and the manner in wich it is to be taken are well calculated to secure the largest possible majority for the annexation; but not so well fitted to ascertain the real wish of the country. » Sir Elliot, dép. du 16 oct. à Lord Russell.

aurait eu, en de telles conjonctures, le courage de mettre la main dans l'urne du *non,* quand, dans le quartier du Mont-Calvaire, à Naples, un seul individu qui l'essaya tomba percé d'un coup de stylet? Restait le parti de l'abstention; quantité de gens s'abstinrent en effet, disons la plupart, et c'est de quoi les révolutionnaires s'aperçurent et furent outrés; c'est aussi ce que signalèrent les correspondants des journaux italiens et étrangers, et ils en donnaient pour raison la peur qu'éprouvaient le plus grand nombre à déclarer leur volonté en face des partisans de l'opinion contraire. Mais tous ne pouvaient pas s'abstenir de voter; les agents révolutionnaires en forçaient quelques-uns par la violence; ils en menaçaient d'autres de la perte des charges et des emplois qui étaient toutes leurs ressources, à eux et à leurs familles; ils n'épargnaient pas non plus les promesses ni l'argent. Il arriva, en un mot, du plébiscite de Naples et de la Sicile ce qui, au dire du comte de Rechberg, était arrivé dans les Romagnes, où, après avoir exclu des opérations électorales les cinq-sixièmes de la population, après avoir déclaré crime de haute trahison toute manifestation en faveur du souverain légitime, on obligea ceux qui étaient admis au vote *à exercer ce droit sous la pression du terrorisme imposé par le parti dominant* (1).

Sous ce rapport, le prince Lucien Murat avait raison de reprocher à la révolution sa manière de procéder. « Je « vois, disait-il, l'urne du suffrage universel exposée

(1) Dép. du comte Rechberg au prince de Metternich. Vienne, 17 fév. 1860. Documents présentés au Sénat de France. Dès le 15 juin, Liborio Romano avait organisé à Naples la secte des *Camorristi* qui devaient être l'instrument de la révolution et aider les annexionistes dans leurs projets. Cette société fut désarmée et défaite par surprise en mars 1861, à cause des crimes sans nombre dont elle se rendait coupables.

« sur les places publiques ; mais je ne puis que m'indigner
« de voir autour d'elle la corruption et la violence. C'est
« une chose vraiment affligeante que sur les places de Na-
« ples ait lieu un si honteux trafic des intérêts publics qui
« furent toujours respectés, comme sacrés et inviolables,
« par les pères de la civilisation italienne (1). » Le prince énumérait ensuite les diverses mesures d'oppression pratiquées dans tout ce royaume par les annexionnistes, l'état de siége où ils mettaient des provinces entières, leur gouvernement militaire, le désarmement, les incarcérations, les condamnations, les fusillades dont on avait puni des gens coupables seulement d'avoir manifesté des sentiments opposés au principe de l'annexion ; il continuait en disant :
« De semblables mesures sont loin de prouver le caractère
« spontané du suffrage universel, non plus que la confiance
« dans les nouvelles autorités. Mais comment pouvait-il y
« avoir de vote libre et spontané, quand tout avait été ré-
« glé d'avance ; je dirai plus, quand l'annexion avait été so-
« lennellement prononcée par un pouvoir dictatorial et ab-
« solu qui s'était emparé de tous les pouvoirs de l'Etat ? Pour
« ouvrir les yeux aux plus aveugles sur le degré de liberté
« que le gouvernement dictatorial pensait accorder à la vo-
« tation, Garibaldi, par un décret du 15 octobre, c'est-à-
« dire dans les premiers jours de la convocation des co-
« mices, Garibaldi, dévançant la volonté populaire et
« décidant par lui-même, au nom du peuple, prononçait et
« arrêtait, en vertu de son autorité de dictateur, que les
« Deux-Siciles faisaient partie intégrante de l'Italie une et
« indivisible avec son roi constitutionnel, Victor-Emmanuel
« et ses descendants. » Après ce décret fulminé par Ga-

(1) Proclamation du prince Murat aux Napolitains, nov. 1860. *Times* du 1er déc. 1860.

ribaldi des hauteurs de Sant-Angelo pour mettre à néant le peu de liberté et de courage civil qui restait aux populations, quel pouvait être le scrutin du suffrage universel, sinon une de ces comédies dont la révolution italienne a été si prodigue? Quelle confiance donner au petit nombre de votes négatifs qu'on voulut faire figurer dans le dépouillement des voix, pour faire croire (aux imbéciles) que la violence n'y eut aucune part? Que penser de ce consentement unanime, spontané, enthousiaste, qu'ont vanté les organes de la révolution comme s'étant manifesté dans le plébiscite d'annexion? Sir Elliot, bien qu'attaché à la politique fusionniste de Lord Russell, ne put s'empêcher, dans une de ses notes à ce ministre, d'avouer qu'il n'existait pas dans ce royaume un désir sincère et universel en faveur de l'annexion (1). Il aurait dû dire franchement que l'annexion y était en horreur à l'immense majorité des habitants. De longs mois d'expérience l'ont démontré d'une façon péremptoire. Malgré les mensonges sans retenue et sans pudeur dont la presse révolutionnaire déborde, les réactions multipliées, violentes et obstinées de toutes les provinces du royaume de Naples, le mécontentement général et incontestable des populations de Sicile, la haine irréconciliable qui enflamme le cœur de ces peuples contre le pouvoir et le nom du Piémont, sans parler de tant de correspondances qui nous ont révélé le mystère du vote universel; tout nous prouve à l'évidence que si le poignard et l'oppression ont pu imposer l'annexion à dix millions de citoyens, le sentiment de leur indépendance traditionnelle n'a pas disparu de leur cœur, et ne les a pas rendus incapables de secouer le joug sous lequel ont courbé leurs têtes.

(1) Dép. de Sir Elliot à Lord Russell. Naples, 16 nov. 1860.

N'est-il pas merveilleux d'entendre diplomates et journalistes nous répéter à satiété cette élastique affirmation, que le peuple des Deux-Siciles a voulu librement s'annexer au Piémont? N'est-il pas plus merveilleux encore de les voir établir là-dessus, comme sur un fondement solide, leur politique et leurs raisonnements (1)?

L'annexion au Piémont votée de la manière que nous avons dite, Victor-Emmanuel était invité à faire son entrée triomphale dans la capitale du royaume. Mais, avant d'aller prendre possession des nouvelles provinces, ce souverain laissait paraître son nom sur un décret qui aurait couvert de honte tous les monarques des temps passés. Garibaldi avait, depuis le 20 septembre, ordonné, sur le rapport de Conforti, la confiscation de 11,000,000 de ducats que la famille des Bourbons possédait à la Banque publique de Naples, et que le roi François II n'avait point voulu, avant son départ, convertir en rentes sur des banques étrangères. De ces 11,000,000 de ducats, une portion était le capital que le roi Ferdinand II avait laissé à ses dix enfants et aux pauvres; le reste constituait les majorats des princes royaux et les dots des princesses; le roi François II n'en avait qu'une part, en sa qualité de prince héréditaire et d'unique héritier de la Vénérable Marie-Christine de Savoie, sa mère, dont la dot, au terme d'un traité conclu avec la Sardaigne, devait être versée intégralement entre

(1) Le résultat du vote de Naples et de Sicile ne représenta, d'après des calculs certains, que les 19 centièmes des votants désignés, et cela en dépit de tous les artifices et de tous les moyens de violence mis en usage. V. la dép. d'Elliot à Lord Russell. Naples, 10 nov. 1860. Nous devons ici faire remarquer que plus d'un journal non légitimiste ni clérical, comme la *Presse*, le *Courrier du Dimanche*, etc., avoua solennellement que le suffrage universel, recueilli en cette occasion, ne fut qu'un masque d'arbitraire et de despotisme. V. à cet égard le beau discours du marquis de Normamby à la Chambre des Lords du 1er mars 1861.

ses mains (1). Or Garibaldi non-seulement confisqua ces capitaux considérables et en dépouilla les héritiers légitimes, avec un despotisme qui n'a pas d'égal; mais un nouveau décret de lui du 23 octobre statua que la moitié en serait employée à récompenser ceux qui avaient tramé la ruine de la monarchie des Bourbons et pris les armes pour les renverser du trône (2). Cet acte de spoliation indigna tout homme qui avait conservé dans le cœur un sentiment de droiture et d'honnêteté (3); pareil décret allait contre tous les principes de la morale publique, des lois civiles et de l'humanité même; les rentes confisquées étaient le patrimoine d'orphelins qui, chassés d'un palais royal, s'en allaient privés de toute ressource; ces rentes fournissaient le pain quotidien à de pauvres familles qui allaient désormais être condamnées à mourir de faim. Casella protesta, au nom du roi, contre le premier et le second de ces décrets inqualifiables, par deux circulaires du 6 octobre et du 15 novembre qu'il adressa à toutes les cours d'Europe, pour dénoncer à leur justice ces actes d'iniquité. Lord Russell recommanda la circulaire de Casella à la libéralité du roi de Sardaigne (4) et en obtint pour réponse que le gouvernement du roi y donnerait son attention (5). Mais l'attention de M. de Cavour fut absorbée par le soin de dépouiller les monastères et les églises.

Après que Garibaldi eut payé de l'argent des Bourbons la trahison, l'ingratitude et la révolte des ennemis de la dy-

(1) V. la circulaire du ministre Casella de Gaëte 6 oct. (Corresp. anglaise de 1861, affaires d'Italie, (p. VII, n° 134). V. aussi la lettre adressée de Gaëte le 28 oct. à la *Patrie*.

(2) Décret publié dans le *Journal de Naples* le 30 oct. 1860.

(3) Cet acte fut condamné par le corresp. même du *Times* écrivant de Naples, le 31 oct.

(4) Dép. de Lord Russell à Sir Hudson du 29 oct. 1860.

(5) Dép. de Sir Hudson du 1er nov. et de Lord Russell au comte Ludolf du 9 nov.

nastie bourbonnienne, il voulut honorer d'une médaille ceux qui avaient débarqué avec lui à Marsala et l'avaient suivi dans ses combats jusqu'à Naples (1). De même, dans une revue splendide, il remit au bataillon hongrois des drapeaux aux couleurs nationales et leur fit présent de 10,000 fusils et de 2 batteries de canons rayés, évidemment destinés à servir la révolution de leur pays contre l'Autriche (2).

Cependant Capoue ayant capitulé et les troupes sardes ayant passé le Garigliano, le roi Victor-Emmanuel se disposait à faire son entrée dans la ville de Naples et à recueillir les fruits de la révolution. Le 7 novembre, accompagné de son Garibaldi, Victor-Emmanuel entrait dans Naples par une pluie torrentielle. Les Napolitains ne lui donnèrent *aucune marque particulière d'enthousiasme*, et cela au dire même du ministre britannique (3), contrairement à ce que voulurent nous faire croire les dépêches du parti. Le clergé avait refusé d'assister à toute cérémonie religieuse en l'honneur d'un prince regardé comme frappé d'anathème par l'Eglise. Dans les provinces toutefois il se trouva un évêque assez servile pour prêter son ministère à de telles fonctions. — Le lendemain fut publiée au nom du roi la proclamation suivante adressée au peuple des Deux-Siciles et communiquée le 10 du même mois aux habitants de l'île.

« *Au peuple de Naples et de Sicile!*

« Les résultats du suffrage universel me donnent le pou-

(1) La moitié avaient péri en Sicile et sur le Volturne.

(2) Sir Elliot, dans sa dép. du 18 nov. à Lord Russell, affirme que tel était le sentiment de ce bataillon.

(3) Dép. d'Elliot du 13 nov. Naples.

« voir souverain sur ces nobles provinces. J'accepte ce « nouvel arrêt de la volonté nationale, non par un motif « d'ambition monarchique; mais sous l'impulsion de mes « sentiments consciencieux d'italien. Les devoirs de tous « les Italiens ont grandi. La vraie concorde et la constante « abnégation de soi-même sont aujourd'hui plus que jamais « nécessaires. Tous les partis doivent plier devant la ma- « jesté de la nation italienne que Dieu vient relever. Nous « devons organiser un gouvernement qui assure la libre « existence du peuple et apporte une sévère rectitude à « l'opinion publique. Je mets ma confiance dans l'efficace « coopération de tous les honnêtes citoyens. Là où le pou- « voir est modéré par des lois et fortifié par la liberté, le « gouvernement acquiert autant d'influence sur la prospérité « du peuple, que le peuple s'élève par les vertus privées « et publiques. Nous devons montrer à l'Europe que, si la « force irrésistible des événements rompt les conventions « qui reposaient sur les calamités dont l'Italie a souffert « durant tant de siècles, nous savons comment restaurer « dans la nation unie la prépondérance des principes sans « lesquels toute société est malade et toute autorité de- « meure exposée à l'incertitude et à la lutte.

« Victor-Emmanuel. »

Le même jour, le roi siégeant sur son trône, Garibaldi et tous les ministres lui présentèrent le résultat du plébiscite. Conforti adressa au monarque les paroles suivantes : « Sire, « le peuple napolitain, rassemblé dans les comices électo- « raux, vous a proclamé roi à une immense majorité. Neuf « millions d'Italiens se sont réunis aux autres provinces « que V. M. gouverne avec tant de droiture, afin de réaliser

« la promesse faite solennellement par vous, que l'Italie « doit être aux Italiens (1). » Le roi répondit en peu de mots qu'il acceptait cette offrande du peuple (offrande dont il était depuis un mois en pleine possession) et qu'il remerciait les bons citoyens qui avaient voulu rétablir ainsi le royaume uni d'Italie.

Par là, ce malheureux souverain, entraîné par l'élan de la révolution, accomplissait l'acte le plus honteux dont l'histoire fasse mention. Lui, le parent de François II, lui qui avait tendu au jeune roi une main d'allié, lui qui jusqu'à Gaëte lui avait fait parvenir des consolations et promis de ne jamais reconnaître l'usurpation de Garibaldi; lui qui, jusqu'au dernier moment, avait bercé de belles paroles l'ambassadeur de Naples à Turin, en l'assurant de son amitié, lui-même, après avoir envahi les Etats de François II, à la tête d'une armée, il osait s'asseoir sur le trône de ce roi, son allié, son ami et son parent; il osait ceindre son front de la couronne qui lui appartenait!!

L'annexion prononcée mettait fin au pouvoir dictatorial; l'administration du royaume de Naples fut confiée au docteur Farini, homme porté aux extrêmes, suivant le portrait qu'en a fait Pianciani, et de plus, partisan du terrorisme, conspirateur de profession, proscrit autrefois de Rome et l'adulateur comme l'instrument le plus actif de la politique de Cavour (1). Ensuite furent nommés conseillers de la lieutenance Gaëtan Ventimiglia pour l'intérieur, Joseph Pisanelli pour la grâce et justice et pour les affaires ecclésiastiques, Antoine Scialoia pour les finances, Raphaël Poerio pour l'instruction publique, le marquis Montefalcone pour

(1) Dép. de Naples du 8 nov.
(2) Pianciani, op. cit. p. 27.

les travaux publics, Joseph de Vincenzi pour l'agriculture et le commerce, et de plus Mancini, Ferrigni et le marquis Caracciola, en qualité de simples conseillers sans attributions spéciales (1); les ministères de la guerre et de la marine et des affaires étrangères, qui devaient se concentrer dans la capitale du nouveau royaume d'Italie, furent supprimés.

Au gouvernement de la Sicile fut préposé de la même manière Montezemolo, avec Cordova, Lafarina, Pisani et Scalia pour conseillers de lieutenance.

Le roi de Turin décora de l'Ordre de St-Maurice le marquis Pallavicini et Mordini pour les services qu'ils avaient rendus dans le suffrage universel et il admit dans son armée plusieurs des généraux de l'armée garibaldienne. Peu de jours après (14 novembre) il adressa à Farini une lettre où il lui disait que la religion et l'éducation du peuple avaient été l'objet constant des préoccupations de son règne, parce que les institutions sociales, pour être utiles, devaient être comprises des populations. Il lui envoyait donc 200,000 fr. comme encouragement « à la formation des associations propres à faire avancer ce travail de progrès civil et chrétien pour lequel, comme gouverneur et comme homme, il avait la plus vive sollicitude. »

Mais avant que Farini eut pris possession de la nouvelle dignité de lieutenant de Naples, Garibaldi avait quitté cette capitale pour se retirer sur le rocher désert de Caprera, dont il voulait faire le centre de nouveaux complots et de plus vastes insurrections, Il avait demandé au roi à retenir pour une année entière le gouvernement absolu des pro-

(1) Dép. de Sir Hudson. Turin, 14 nov. 1860.

vinces conquises, et, à la suite du refus qu'il essuya, il avait quitté Naples où il n'aurait pu se résigner à voir à sa place Farini dont la politique lui avait souvent fait une vive opposition (1). Toutefois, avant de s'éloigner, l'ex-dictateur adressait à ses partisans une proclamation dans laquelle, après avoir vanté ses compagnons d'armes et les avoir comparés aux soldats de la Grèce qui *entraient dans les rangs épais des phalanges macédoniennes et déchiraient la poitrine des superbes vainqueurs de l'Asie*, il annonçait qu'il leur restait encore à ajouter à la première page de leurs exploits une autre page plus glorieuse; il les exhortait à se tenir serrés autour de Victor-Emmanuel, oubliant les divisions de partis et se préparant à la prochaine campagne du mois de mars 1861, qui devait réunir sous les drapeaux italiens une armée d'un million d'hommes. Il terminait par la promesse de les conduire bientôt à de nouvelles victoires.

Après le départ de Garibaldi, un ordre de Fanti prononça la dissolution et le désarmement de ses troupes: il fit occuper par les Piémontais tous les postes qui avaient été confiés naguère aux Garibaldiens; les officiers de Garibaldi et les employés du ministère de la guerre furent congédiés, moyennant une gratification de solde de 1 à 6 mois, qui, pour les soldats seulement, coûta au gouvernement de Naples de 40 à 60 millions de francs et peut-être plus: sur les rôles militaires figuraient 49,000 hommes, parmi lesquels un grand nombre d'officiers sans soldats; à Palerme, on en comptait jusqu'à 2,500; la plupart n'avaient pas vu le Volturne, plusieurs n'avaient pas même passé le détroit; une quantité appartenaient aux classes les plus viles et même les plus perverses

(1) Dép. d'Elliot à Lord Russell. Naples, 9 nov.

de la société, gens plus aptes à la piller qu'à la défendre (1). Or, ces officiers devinrent à Naples et en Sicile l'occasion des plus graves désordres; la jalousie s'en mêlant et s'ajoutant au mépris pour les Piémontais qui ne leur rendaient pas le salut militaire et leur tournaient le dos, quand ils les rencontraient, les disputes, les coups de poignard et de pistolet, les guet-à-pens et les homicides allaient leur train. Les Garibaldiens comprenaient que leur chute était la conséquence de la retraite de leur chef; voilà pourquoi jour et nuit ils criaient, hurlaient, tempêtaient pour que Garibaldi revînt au pouvoir; ils s'ameutaient contre Farini et le roi de Sardaigne; ils sifflaient l'hymne composé pour Sa Majesté; ils ordonnaient l'interruption de ce chant avec des révolvers à la main et voulaient qu'on y substituât l'hymne à Garibaldi; les théâtres ayant été fermés par ordre de Farini, ils les ouvraient de vive force et de vive force également, ils faisaient chanter l'hymne du dictateur. Les fêtes solennelles que Naples offrit au nouveau roi, avec accompagnement de transparents, d'arcs de triomphe, de festins et d'illuminations, ne suffirent pas à apaiser les colères et les furieux ressentiments de cette soldatesque, et bon nombre d'émissaires se rendirent à Gênes et à Livourne, pour y renouveler les scènes de Naples et de Sicile. Le roi, dans le but de les apaiser, décréta que les Garibaldiens avaient bien mérité de la patrie; il créa, en outre, une commission, composée d'officiers des deux armées, qui aurait à examiner les réclamations des officiers de Garibaldi et à juger s'il fallait ou non leur conserver leur grade dans les rangs de l'armée piémontaise. Cette mesure ne fit pas ces-

(1) V. corresp. de Turin du 22 déc. 1860 au *Times* et le discours du général La Marmora au parlement de Turin (18 Mars).

ser le mécontentement, de ces turbulents amis, dont la plupart n'étaient point de force à soutenir un examen proportionné au grade qu'ils occupaient. Les républicains, cependant, profitaient de l'irritation des volontaires de Garibaldi; ils en fortifiaient leur influence et devenaient tous les jours plus redoutables. Commandés à Naples par Boni, par Saffi, par Nicotera, par Libertini, etc. et à Palerme, par Crispi et par d'autres hommes de cette trempe, ils acquéraient un tel ascendant, surtout après la fondation des associés de l'*unité nationale,* faite par Mazzini (1), qu'ils entravaient de toute façon le gouvernement de Sardaigne, et qu'avec les volontaires de Garibaldi, ils en minaient secrètement les bases (2). Leur association pénétrait dans les classes populaires, elle avait des centres de mouvement et d'action, des finances organisées, des chefs préposés à la direction des diverses sections et des journaux qui en publiaient les résolutions et les ordres; les républicains n'hésitaient pas à annoncer leurs projets en plein jour; ils décrétaient qu'il ne fallait pas encore proclamer la république et prenaient le roi de Sardaigne sous leur protection, jusqu'à ce que fût passé le *quart d'heure* pendant lequel il leur était nécessaire (3).

Mais ce n'étaient pas seulement les Garibaldiens et les Mazziniens, tous gens du même bord, qui rendaient difficile le gouvernement de Victor-Emmanuel à Naples et mettaient sa personne en mépris et en danger. Outre les partisans et les promoteurs de la dynastie de Murat, qui n'étaient pas la

(1) V. le programme de cette association dans le *Morning-Star* du 12 déc. 1860 et dans le *Monde* du 16.

(2) Dép. d'Elliot à Lord Russell, Naples, 16 nov. 1860. *Times*, 25 nov.

(3) Proclamation des Mazziniens. Journaux de Naples de décembre. Le *Monde*, 16 déc.

dernière cause de désordre dans le royaume (1), une des principales sources de désorganisation pour l'Etat résidait dans la corruption et la perversité des employés que la révolution avait nommés aux décastères et aux charges publiques. « La corruption, écrivait sir Elliot à John Russell, la cor-« ruption qui a envahi toutes les branches du service pu-« blic sous le gouvernement de la dictature surpasse de « beaucoup celle qu'on déplorait dans les temps les plus « corrompus qui l'ont précédé (2). » Telle cause, tels hommes pour la servir.

C'est pourquoi le mécontentement ne faisait qu'augmenter dans les populations qui avaient été asservies par fraude, par trahison et par violence au nouvel ordre de choses; le manque de travail et la cherté des vivres avaient démesurément accru la misère dans le peuple, non moins que dans les classes plus aisées, l'indignation publique grandissait à proportion et toutes ces causes ensemble préparaient et développaient les réactions terribles dont nous parlerons aux chapitres suivants. Les Napolitains surtout ouvraient les yeux sur l'humiliante condition où ils étaient tombés de peuple conquis et gouverné par les Piémontais, comme une des provinces du royaume de Sardaigne (3); ils voyaient dans le roi Victor-Emmanuel un homme grossier, dur et peu affectueux, un chasseur et un soldat (4); le mépris et la haine dont il était l'objet avaient leur expression jusque dans l'attitude que chacun prenait devant sa personne. Ce malheureux roi en était réduit à se montrer fort peu en

(1) Dép. citée d'Elliot à Lord Russell.

(2) Dép. d'Elliot du 15 oct. et du 9 nov.

(3) Dép. d'Elliot à Lord Russell, 16 nov. *Times* du 24 nov. et du 6 déc. 1860.

(4) V. le *Times*, l. c.

public, pour ne pas être en butte à l'indignation générale et exposé aux sifflets; il craignait aussi, et non peut-être sans raison, qu'on en voulût à sa vie : quand il devait traverser les routes publiques, il avait la précaution de ne sortir qu'armé et escorté d'hommes armés, comme s'il allait se frayer un passage à travers un camp ennemi (1).

Tandis que le royaume de Naples se trouvait dans une pareille situation, le roi Victor-Emmanuel, après avoir reçu le résultat dn plébiscite effectué dans les Marches et dans l'Ombrie avec les mêmes moyens qu'à Naples et en Sicile (2), après avoir reçu une commission du parlement de Turin, qui venait le féliciter de la nouvelle annexion, s'embarqua à la fin de novembre pour la Sicile, salué par l'artillerie des vaisseaux anglais. A Palerme, on s'attendait à quelque chose de merveilleux : 150,000 ducats avaient été destinés à fêter l'arrivée du nouveau prince. C'étaient des arcs de triomphe somptueux et gigantesques le long de la rue de Tolède; une grande tour surmontée d'une statue colossale du roi à cheval, des transparents et des statues représentant les principaux personnages de la révolution italienne sur la place du Palais royal, une immense colonne portant à son sommet la statue de Garibaldi sur la place dite de la Marine, etc., etc. Mais la statue de Victor-Emmanuel, malgré les barres de fer qui la fixaient, fut quelques jours avant l'arrivée du roi, renversée par un vent furieux et brisée en tant de morceaux, elle et son cheval, qu'il fut impossible d'y porter remède. Quelques-uns voulaient conserver après les fêtes la colonne et la statue de Garibaldi,

(1) V. les corresp.

(2) Depuis le 11 sept., le roi de Turin avait créé Pepoli et Valerio gouverneurs de l'Ombrie et des Marches; qu'était-il besoin de plébiciste?

comme un souvenir de la révolution, et en effet ce monument aurait pu avoir une longue durée, à raison des robustes pièces de bois qui en formaient la charpente; mais les efforts de la tempête renversèrent la colonne sur sa base et la mirent en pièces. Le peuple vit ces deux faits avec étonnement et en augura dans son imagination de futures catastrophes.

Cependant Palerme regorgeait de curieux accourus de tous les points de l'île pour contempler un roi dans ces murs qui l'avaient appelé de tous leurs vœux durant plus de dix années; tous les édifices, toutes les auberges, tous les couvents étaient remplis de monde; dans les rues la foule était si compacte qu'il fallut pendant quelques jours interdire la circulation aux voitures. Le peuple sicilien désirait de voir un roi, parce qu'il désirait son indépendance; il ne savait d'ailleurs pas que le souverain piémontais ne venait que faire l'inspection et prendre possession d'un nouveau fief de sa couronne, pour l'abandonner ensuite aux volontés de ses agents. Le 1 décembre, Victor-Emmanuel touchait à Palerme et son parti l'y accueillit avec transport. Il fit aussitôt publier la proclamation suivante :

« C'est avec une profonde émotion que je mets le pied
« sur le sol de cette île glorieuse, qui autrefois, comme
« présage des destins actuels de l'Italie, eut pour prince un
« de mes aïeux, qui plus récemment choisit pour son roi
« mon défunt frère et qui aujourd'hui m'appelle par ses
« vœux unanimes à étendre sur elle les bienfaits de la
« liberté et de l'unité nationale. De grandes choses se sont
« accomplies en peu de temps et il doit s'en accomplir en-
« core de non moins grandes; mais confiant dans l'assis-

« tance divine et dans le concours des peuples italiens,
« nous espérons arriver au terme de cette magnanime en-
« treprise. Le gouvernement que je vous apporte sera un
« gouvernement de restauration et de concorde; il respec-
« tera sincèrement les droits de la religion, et maintiendra
« intactes les anciennes prérogatives qui font l'ornement
« de l'Eglise sicilienne et le *soutien de l'ordre civil* (1). Il
« jettera les bases d'une administration qui établira les
« principes de moralité indispensables à toute société régu-
« lière, qui, en développant progressivement les principes
« de l'économie sociale, fera refleurir en Sicile la fertilité
« du sol, le commerce, l'activité de la marine et mettra
« tous les habitants en possession des dons que le Ciel a
« largement répandus sur cette terre privilégiée.

« Siciliens! votre histoire est l'histoire des grands faits
« et des généreuses entreprises; le temps est venu pour
« vous, comme pour tous les Italiens, de montrer à l'Eu-
« rope que, si nous savons conquérir par la bravoure l'in-
« dépendance et la liberté, nous savons aussi les garder
« par la concorde et par les vertus civiques.

« VICTOR-EMMANUEL.

« J.-B. CASSINIS. »

Palerme, 1 décembre 1860.

Cependant, le 2 décembre, Palerme fut dans un état d'extrême agitation; le peuple faisait une bruyante démonstration contre Mordini, contre son ministère, contre les agents du Piémont, contre le nouveau gouvernement et contre le roi; celui-ci ne se vit plus en sûreté dans la capitale de

(1) C'était là le seul motif pour lequel étaient maintenus les privilèges de l'église de Sicile, desquels nous avons parlé au chap. II.

l'île; on soupçonna et l'on découvrit des conspirations contre sa vie; sa gloire s'obscurcit, son triomphe tomba à néant. Après quatre jours de résidence à Palerme, et sans vouloir visiter les villes principales, suivant la promesse qu'il en avait faite, Victor-Emmanuel partit à l'improviste le 6 décembre et fit voile vers Naples. Un télégramme annonçait à Paris que le roi *avait dû quitter Palerme* (1). Mais, à Naples, les affaires allaient de mal en pis; les esprits y étaient plus irrités, plus aigris que jamais et les réactions s'y produisaient avec tant d'éclat que la nouvelle dynastie semblait près de succomber à son tour. En attendant, l'on transportait à Turin d'immenses trésors artistiques enlevés aux palais de Naples, trésors et curiosités qui avaient si longtemps attiré dans cette capitale une multitude d'étrangers (2). Le palais des Bourbons était également dépouillé de ses meubles les plus précieux et des chefs-d'œuvre les plus estimés, pour en décorer le palais de Turin, où l'on transportait jusqu'aux plus riches voitures et jusqu'aux plus beaux chevaux des écuries royales. L'arsenal de Naples fut vidé, et l'on fit aussi le vide dans les magasins où les derniers monarques conservaient le grain destiné au peuple pour les années de disette; enfin tant le matériel de guerre et de marine que les approvisionnements de blé, tout fut transporté à Spezia et à Gênes pour servir à l'usage des conquérants de l'infortuné royaume (3). Les Napolitains voyaient bien que leurs villes étaient devenues la proie des Piémontais qui s'enrichiraient de leurs richesses; ils

(1) V. la corresp. de Turin du 10 déc. à l'*Union* dans le *Monde* du 14 déc.

(2) V. la circulaire de Casella du 15 nov. et les corresp. de Naples dans le *Monde* du 5 janvier 1861.

(3) Corresp. de Naples. V. le *Monde* du 6 et du 9 janv. 1861.

maudissaient donc le jour où le soldat de Sardaigne avait, pour la première fois, mis le pied dans leurs contrées. Est-ce qu'après cela Victor-Emmanuel pouvait prolonger son séjour à Naples? Il redoutait de nouveaux complots (1), des réactions plus violentes, une explosion subite et funeste à sa couronne. Il s'en allait donc, comme en fuyant, le 28 décembre, à 2 heures du matin, et, le 31 du même mois, il rentrait à Turin.

(1) Ces complots étaient déjà organisés, paraît-il. V. corresp. de Turin du 27 déc. à l'*Union* dans le *Monde* du 31 déc. 1860.

Chapitre XXX.

LA DIPLOMATIE DE LORD RUSSELL. — LA RÉVOLUTION ET L'INVASION DES DEUX-SICILES.

—

Ce n'est pas sans raison que l'invasion des Deux-Siciles a été qualifiée de piraterie et, de piraterie d'un genre inconnu aux temps passés, à moins qu'on n'en cherche le type dans ces irruptions de barbares qui, en renversant de fond en comble l'empire romain, donnèrent naissance aux monarchies de l'Europe. Mais nos descendants ne pourront s'étonner assez d'apprendre que pareilles expéditions, au XIXe siècle, furent préparées, encouragées et soutenues de tous moyens par un gouvernement représenté comme un modèle de liberté, de justice et de générosité (1); par un gouvernement dont le souverain était proche parent de celui qui devint la victime de ces agressions inouies, par un gouvernement qui déclarait bien haut être en amicales relations avec ce malheureux prince et qui avait des représentants auprès de lui, comme ce dernier en avait à sa cour. L'étonnement sera plus vif encore, quand on saura que l'un des deux souverains, sans cause, sans prétexte, sans avis préalable, sans déclaration de guerre, se mit à la tête d'une armée, envahit les Etats de l'autre, attaqua ses soldats,

(1) Ainsi s'exprimait Lord Russell dans sa dépêche à Lord Loftus du 8 mai 1860.

bombarda ses villes, fit massacrer les citoyens qui se constituaient ses défenseurs et réduire en poudre leurs pauvres maisons, fit saccager leurs propriétés, jeter dans la dernière misère des milliers de familles; et cela, pour soutenir l'œuvre d'un flibustier à qui son gouvernement avait frayé la route à prix d'or, et cela pour s'emparer d'un royaume indépendant de droit, indépendant de fait.

Or, quel a été le jugement prononcé par l'Europe sur ces faits monstrueux? Quelle a été la conduite de nos diplomates modernes à l'égard de cette flagrante violation des lois de la justice et de l'humanité? Parcourons les documents où se révèle la manière de voir et d'agir des principales puissances européennes à l'égard de ces tristes événements.

Quoique Lord Russell ait supprimé bon nombre d'importantes dépêches qui nous auraient mis dans le secret des intrigues qu'il a ourdies avec son représentant à Turin (1); les pièces présentées par lui aux Chambres britanniques nous édifieront assez sur les maximes de sa politique envers l'Italie. Nous sommes persuadé avec le sage Lord Malmesbury que l'opinion personnelle de John Russell, et peut-être aussi de tout le cabinet anglais, était que l'Italie méridionale ne devait pas rester absorbée par l'Italie du Nord, et que la Péninsule divisée en deux royaumes indépendants et confédérés aurait été plus forte et plus favorable aux intérêts des populations. Telle avait été la politique soutenue par le gouvernement anglais en 1848 et jusqu'à la

(1) Le marquis de Normanby, Lord Malmesbury et d'autres se plaignirent de l'absence d'importants documents que Lord Russell ne voulut pas soumettre aux Chambres britanniques. — Séance des Lords du 1er mars 1861. — La publication faite après la VIIIe partie de la corresp. concernant les affaires d'Italie ne répondit pas suffisamment aux demandes de ces représentants.

séance de la Chambre des Communes du 12 juillet 1860; cette politique avait été celle des mêmes personnages qui, en mars 1861, se firent les défenseurs du système annexioniste (1). Mais Lord Russell avait bien d'autres intérêts en vue; il avait à détruire le pouvoir temporel des papes en Italie, barrière formidable opposée à la propagation de la réforme protestante; il avait à détruire la maison des Bourbons, soit parce qu'elle ne voulut jamais se mettre, comme le Piémont, sous la tutelle de son ministère, soit parce qu'elle soutenait l'autorité des pontifes; il avait surtout à ruiner l'influence française au-delà des monts et à mettre la Péninsule à sa discrétion, pour substituer une nouvelle puissance à l'empire autrichien qui avait été si longtemps son allié sur le continent (2). Or, il ne pouvait réussir dans ces plans qu'en se faisant le bouclier et l'appui du parti des annexions, en favorisant et en justifiant les conquêtes usurpatrices du Piémont et en poussant jusqu'au dernier terme l'œuvre de l'unité politique de l'Italie. N'avons-nous pas prouvé déjà (ce que les journalistes et les hommes d'état de l'Angleterre avouent sans mystère) que le mouvement de l'Italie ou plutôt des sociétés secrètes avait un double caractère, politique et religieux; par le premier, elle tendait à la fusion de toute la Péninsule en un seul empire, et par le second, à la

(1) Sir R. Peel entre autres. V. son discours dans la séance sus-indiquée.

(2) Si le royaume d'Italie devait se consolider, Lord Russell reconnaîtrait qu'il s'est donné infiniment de peine pour créer à la France un puissant allié et verrait se vérifier les prédictions de R. Peel (12 juillet 1860, Chambre des Communes) et de M. Roebuck (7 mars 1861); il verrait se réaliser les intentions de la France, clairement manifestées par M. Pietri au Sénat français. — Mais Garibaldi avait fait allusion au bénéfice que retirerait l'Angleterre du concours prêté par elle à l'œuvre de l'unité italienne. Dép. de Sir Elliot à Lord Russell. Naples, 10 sept. 1860. « Austria, he said, that « old ally of England, is falling to pieces, but Italy is rising from ruins, and then « Great Britain will find another sure ally naturally drawn towards her, both by her « sympathies and her interests. »

complète liberté religieuse, dans le sens de la réforme et du rationalisme (1). Or, d'après les plans du ministère John Russell, une Italie protestante ou au moins soumise à un gouvernement protestant, serait, pour ses intérêts de politique et de religion, l'alliée naturelle de l'Angleterre. C'est pourquoi les partisans de ce ministère se réjouissent de voir que la réforme protestante a poussé ses premiers germes en Italie (2).

La politique de John Russell avait deux écueils à éviter ; d'une part, l'intervention de la France dans les affaires d'Italie qui aurait pu gâter tous ses plans, et de l'autre, une rupture ouverte avec cette même nation, dont il lui importait de conserver l'alliance et l'amitié, pour contrebalancer l'opposition des puissances germaniques et régler les destinées de l'Europe. C'est là, suivant nous, le vrai caractère de la politique du cabinet anglais et la clef qui nous donne l'intelligence de la *Correspondance concernant les affaires d'Italie* qui, envisagée à un autre point de vue, nous offrirait des difficultés et des contradictions nombreuses.

Effectivement, depuis le mois de mai, John Russell, ayant reçu avis par l'ambassadeur anglais à Paris, que l'intention de la France était de conserver sur le trône des Deux-Siciles la dynastie des Bourbons et en même temps de pousser, d'accord avec l'Angleterre, le roi de Naples à un changement complet de système gouvernemental (3), expé-

(1) Sir R. Peel dit sans détour à la Chambre des Communes du 7 mars : « The « present movement for the regeneration of Italy is a religious movement. The po- « litical and the religious impulses are getting together etc. »

(2) « The italian reformation begun, etc. » V. le 1er article du *Times* du 26 fév. 1861. Robert Peel disait lui-même dans le discours cité : « I believe, that reformation has « commenced in Italy » et poursuivait en exposant les progrès du protestantisme en Italie. C'est là l'intérêt capital envisagé par l'Angleterre dans la révolution italienne.

(3) Dép. de Lord Cowley du 21 mai 1860.

diait à Sir Hudson, à Turin, les deux dépêches connues du 22 et du 26 mai. Dans ces dépêches, il recommandait à M. de Cavour de ne pas attaquer Naples; mais l'autorisait tacitement à fournir pour l'invasion de la Sicile de l'argent, des armes, des munitions et des milliers de soldats en habits civils (1). Il acceptait cependant avec plaisir que la France se déclarât étrangère à toute intervention armée, et dans une dépêche spéciale à lord Cowley, il avertissait le gouvernement impérial qu'à cette condition les puissances s'abstiendraient de tout acte d'agression contre lui (2). Or, cette politique de *non-intervention* que lord Russell annonçait et inculquait solennellement, souffrait des exceptions, toutes les fois que les forces anglaises pouvaient encourager, favoriser et soutenir la révolution au détriment des souverains légitimes. Dès le 11 mai 1860, John Russell, complice de toutes les machinations révolutionnaires ourdies à Turin, expédiait à Marsala deux vaisseaux de guerre, sous le prétexte d'y protéger trois familles anglaises aimées et estimées de cette population et établies dans une ville paisible; mais en réalité pour protéger le débarquement des volontaires de Garibaldi (3). Celui-ci ayant pénétré à Palerme, par l'effet des trahisons que nous avons racontées, et les troupes royales s'étant retirées dans trois des places les plus fortes de l'île, lord Russell mit tout en œuvre pour que le roi de Naples s'abstînt d'opérer militairement pour la

(1) La dép. du comte de Cavour du 30 mai, en réponse à la note de Lord Russell, nous prouve clai ement que le ministère de Turin comprenait, on ne peut mieux, les vues du cabinet anglais au sujet des affaires d'Italie.

(2) Dép. de Lord Russell à Lord Cowley, 5 juin.

(3) Cette vérité fut reconnue au Parlement de Londres dès le 17 mai 1860. V. à cette date le discours de l'éloquent M. Maguire à la Chambre des Communes. Un autre député faisait les mêmes reproches au premier ministre dans la séance des Communes du 4 mars 1861 et le ministre n'alléguait aucune raison pour se disculper.

soumission de l'île, tandis que Garibaldi recevait des renforts de Turin sous la protection manifeste de la flotte anglaise et se préparait à déloger les troupes royales des forteresses qu'elles occupaient.

A peine Sir Elliot eut-il annoncé que le roi de Naples avait accordé à la Sicile la constitution de 1812, à la condition que le parlement modifierait la clause de la division des deux couronnes, que John Russell écrivait à son ministre de Naples : « Si le parlement de Sicile n'accepte pas « cette condition, le gouvernement de Naples voudra-t-il « l'imposer par la force (1)? » Ce n'était pas tout encore. Quand le roi de Naples envoyait des ambassadeurs à Turin, pour négocier une trêve avec Garibaldi et une alliance avec la Sardaigne, John Russell encourageait, par l'approbation du gouvernement anglais, à imposer à la cour de Naples ces conditions onéreuses : qu'elle ne tenterait pas de reconquérir la Sicile, qu'elle céderait même Messine à Garibaldi, qu'elle évacuerait entièrement l'île, qu'elle laisserait aux Siciliens la faculté de se livrer au Piémont ; puis, par le moyen de son ambassadeur à Naples, il pressa le gouvernement napolitain de souscrire à ces propositions et de se maintenir dans une funeste inaction vis-à-vis de la Sicile (2).

Après quoi, l'artificieux ministre se félicitait de penser que le roi de Naples ne ferait rien pour reconquérir l'île, sans le consentement de la Grande-Bretagne et, ajoutait-il pour la forme, sans le consentement de la France et de la Sardaigne (3). Mais n'avait-il pas solennellement déclaré dans plusieurs dépêches et n'avait-il pas affirmé à la Cham-

(1) Dép. de John Russell à Sir Elliot, 7 juillet 1860.

(2) Dép. à Sir Hudson du 9 juillet ; à Lord Cowley du 14 juillet ; à Sir Elliot du 15 juillet ; dép. de ce dernier du 12 et du 22 juillet 1850.

(3) Dép. de Lord Russell à Sir Hudson du 17 juillet.

bre des Communes, le 12 juillet 1860, que « le gouverne-
« ment de S. M. Britannique n'avait pour toute politique que « de laisser les peuples libres de décider par eux-mêmes « de leur sort, que les Italiens devaient régler leurs affaires « en toute indépendance, que la politique du gouverne-
« ment anglais était la stricte neutralité, que, lorsqu'il « s'agissait de questions entre souverains et sujets, aucun « gouvernement n'y devait prendre part? » Cependant, quand la révolution menaçait d'envahir l'état continental de Naples, quand Garibaldi, au moyen de l'argent du Piémont, allait conquérir les Calabres, le même Russell faisait transmettre à la cour de Naples des remontrances menaçantes, pour l'empêcher de renouveler ce qui s'était passé à Palerme, et il donnait pour instructions au commandant amiral de la forte escadre qu'il avait fait stationner en rade de cette capitale, d'employer la force contre le roi de Naples, s'il osait réprimer et punir par les armes l'insurrection populaire (1). De cette manière, John Russell obligeait indirectement ce souverain à abandonner sa capitale, puisqu'il ne pouvait même hors des murs de Naples, défendre sa couronne contre la plus injuste invasion, sans rencontrer l'hostilité systématique du cabinet anglais.

Telle était la *stricte neutralité* qu'observait la politique de John Russell. — Mais, disait-on, la flotte anglaise devait-elle rester impassible devant le bombardement de cette illustre capitale (2)? Admirable sentiment d'humanité de la part de

(1) V. l'éloquent discours de M. Hennessy à la Chambre des Communes du 4 mars, la note du 28 août communiquée par de Martino à Sir Elliot et la dép. du 28 août de ce dernier à de Martino et à Lord Russell.

(2) C'est ainsi que James essaya de justifier la politique de L. Russell, à la séance du 7 mars 1861. D'après ce même orateur, Liborio Romano ne fut pas un traître, mais un ministre qui changea subitement de plan (changed side) ; Garibaldi arrivé à Naples fut contraint de s'arrêter dans les rues pour répondre à l'empresse-

qui a vu, je ne dirai pas sans trouble, mais avec satisfaction, le cruel bombardement d'Ancône et l'affreux massacre des troupes pontificales; de la part de qui assista aux mêmes scènes de sang et de destruction sur Capoue et Mola et ne s'en émut pas et ne répondit rien aux plaintes que proférait un monarque indignement trahi; de la part de qui approuva, encouragea et favorisa l'épouvantable destruction de Gaëte, sachant cependant qu'il y avait là les représentants des principales cours d'Europe, qu'il y avait là un jeune roi et une jeune reine, dont le seul crime était de se montrer dignes d'une couronne que la politique de Russell arrachait à leur front! Telle était l'humanité du cabinet britannique; ce n'était ni plus ni moins qu'un parti pris d'hostilité systématique envers la dynastie des Bourbons et un dessein arrêté de sacrifier au Piémont l'indépendance d'une nation.

Mais John Russell savait très-bien manœuvrer avec le principe de la plus stricte neutralité, quand il s'agissait de fermer toutes les voies à une pacification des Deux-Siciles et à la conservation de la dynastie bourbonnienne. En effet, lorsque le ministre Thouvenel, tantôt par le moyen de l'ambassadeur anglais à Paris, tantôt directement par l'organe de l'ambassadeur français à Londres, engageait Lord Russell à persuader à la cour de Turin de se remettre en meilleurs rapports avec la cour de Naples, et qu'il lui mettait sous les yeux les grands malheurs qui résulteraient de la continuation de cette guerre, John Russell répondait qu'attendu la politique de non-intervention professée par son gouvernement, il ne pouvait rien faire, puisque M. de Ca-

ment d'un grand nombre de prêtres qui voulaient baiser l'extrémité de ses habits (by the crowd of priests who pressed forward to kiss the hem of his garment), etc., etc.

vour avait assuré n'avoir aucune influence sur Garibaldi (1). Mais lorsque le ministre français insistait, même au nom de la Russie, pour que les flottes des deux nations empêchassent de nouvelles expéditions de la part de Garibaldi dans les Calabres, et qu'il déclarait que c'était une chose déshonorante pour la marine de deux grandes nations d'assister avec indifférence à l'outrage auquel était en butte un monarque loyalement libéral, John Russell se rattachait bien vite et de tout cœur au principe d'une rigoureuse non-intervention ; et lui, qui avait par ses menaces empêché le roi de Naples de comprimer la révolution dans ses Etats, comme il le voulait, lui qui autorisait son amiral à employer la force contre ce prince pour défendre l'insurrection du peuple, lui-même, il avait le courage d'invoquer, au nom du gouvernement anglais, le principe d'abstention, afin de ne pas s'opposer à une bande de flibustiers qui, au grand scandale de toute l'Europe, portaient le trouble et la révolte dans les possessions d'autrui ; lui-même enfin, il osait menacer la France qu'il réprouverait sa politique et protesterait contre elle si sa flotte gênait le débarquement de Garibaldi dans les Calabres (2). Cependant Lord John recevait le marquis Della Greca, envoyé extraordinaire de Naples, qui venait demander, au nom de son gouvernement, que l'Angleterre et la France s'entendissent avec le Piémont pour obliger Garibaldi à une trêve de six mois (3), Russell ne se refusait pas à faire quelques démarches auprès de la

(1) Dép. de Lord Cowley à Lord Russell. Paris, 12 juillet Dép. de M. Thouvenel au comte de Persigny dans la dép. de Lord Russell à Lord Cowley du 14 juillet.

(2) Dép. de Lord Cowley de Paris, 24 juillet ; dép. de M. Thouvenel au comte de Persigny dans la dép. de Lord Russell à Lord Cowley du 26 juillet

(3) Le but de la mission de M. Della Greca est exposé avec précision dans une lettre écrite par lui-même.

cour de Sardaigne, tout en se déclarant impuissant à obtenir l'assentiment de cette cour; et pourtant, dans la dépêche adressée à ce sujet à Sir Hudson, il proposait à ce gouvernement de telles difficultés sur le fait de l'alliance désirée entre les deux Etats, qu'en supposant même qu'il s'y fût employé de bonne foi, ses objections auraient suffi pour éloigner la possibilité de cette alliance (1). Voilà quels bons offices le cabinet anglais rendait au gouvernement napolitain dont il avait juré la ruine.

En même temps, John Russell ne négligeait pas d'entraîner peu à peu le cabinet français dans le sens de sa politique; il faisait entrevoir d'abord le cours probable des événements qui se préparaient; justifiait avec adresse M. de Cavour de n'avoir pas heurté l'opinion publique, en acceptant l'alliance du roi de Naples; rendait suspecte et douteuse la sincérité des promesses de François II et conjurait la France de laisser Naples et la Sicile libres de se donner le gouvernement qui leur conviendrait le mieux (2). Il usait avec le gouvernement d'Autriche des mêmes insinuations artificieuses, des mêmes procédés iniques; il lui représentait que le sentiment de l'unité politique de l'Italie était universel et se fondait sur le désir d'une indépendance nationale, impossible à réaliser et à garantir sans l'unité; il s'efforçait ensuite de convaincre l'Autriche de la sollicitude et des efforts du cabinet anglais pour arrêter le cours des conquêtes de Garibaldi (!!); il lui insinuait d'autre part que toute la faute en était au roi de Naples qui n'avait pas su s'affectionner les populations, et il prétendait que l'Angleterre avait gardé une *scrupuleuse neutralité* et res-

(1) Dép. de Lord Russell à Sir Hudson, 25 juillet.
(2) Dép. de Lord Russell à Lord Cowley, 23, 24 et 26 juillet.

pecté le principe de non-intervention, dans le but d'amener l'Autriche à se prononcer de la même façon, et d'entraver ainsi les plans d'agression qu'elle aurait pu former(1). John Russell s'apercevait bien que sa politique allait se heurter à un terrible écueil. L'Italie unie menaçait l'Autriche d'une guerre imminente et, par conséquent, préparait l'intervention, l'influence et l'agrandissement de la France, sans laquelle le Piémont ne pourrait jamais soutenir une lutte pareille ni se rendre maître des redoutables forteresses du quadrilatère. C'était uniquement dans cette prévision que John Russell, comme nous l'avons dit, se montrait si soucieux : 1° d'obliger le Piémont à ne pas faire la guerre à l'Autriche; 2° de ne rien céder à la France, quel que fût l'agrandissement de territoire qui surviendrait au royaume de Sardaigne. Il inculqua soigneusement ces deux points au Piémont et à la France, par les dépêches que nous avons citées aux chap. XVIII et XIX de cette histoire, et il ne se tint pas encore pour satisfait de la déclaration officielle que le gouvernement français fit publier au *Moniteur* (2); M. de Cavour dut déclarer en personne dans le parlement de Turin la fausseté de toute promesse qui aurait été faite à la France, relativement à une cession quelconque du territoire italien (3). John Russell ne laissa passer aucune occasion d'insister là-dessus, à Turin comme à Paris, et dans sa dépêche du 21 août, à M. Fane, à Vienne, il fit ressortir la haute portée de cette déclaration que *l'indépendance italienne ne*

(1) Dép. de Lord Russell à M. Fane, 21 août, et de M. Fane à Lord Russell, Vienne, 30 août.

(2) *Moniteur* du 1er juin 1860.

(3) Parlement de Turin. Chambre des Députés du 26 mai 1860. M. de Cavour renouvela cette déclaration dans la séance du 12 oct. 1860.—Le chevalier Nigra, ministre de Sardaigne à Paris, publia le 18 sept. une déclaration dans le même sens, qui fut insérée dans le *Zeitung* du 21 sept.

serait pas menacée par l'ambition de la France; il déclarait, de plus, que le gouvernement britannique s'opposerait à tout agrandissement ultérieur de la France sous le prétexte du danger que lui ferait courir l'unité de l'Italie. Non content de cela, il envoyait peu de jours après une dépêche à Sir Hudson, dépêche où il se proposait de mieux éclaircir celle du 22 et la note du 26 mai; et il comprenait nominalement l'île de Sardaigne dans le territoire italien dont M. de Cavour avait promis de ne rien céder à la France (1).

Il ne faut pas nous étonner que lord Russell ait demandé à M. Cavour, par cette dépêche, qu'il s'abstînt de tout acte d'agression, non-seulement contre l'Autriche, mais encore contre le royaume de Naples; il ne faut pas non plus croire qu'en septembre et en octobre, il eût changé ses vues politiques ni que la dépêche du 31 août soit en contradiction avec les suivantes, malgré le reproche qui lui en a été fait (et non sans quelque raison) dans la Chambre des Communes (2). En effet, le but politique de lord Russell, par rapport à l'Italie, était le renversement de la monarchie napolitaine et la suppression du pouvoir temporel du Pape pour ranger la Péninsule entière sous le sceptre de la Sardaigne et sous la tutelle de la Grande-Bretagne. Or, afin de soumettre les provinces pontificales, John Russell avait concerté avec tous les diplomates de Turin que les troupes sardes les envahiraient; c'est pourquoi, après la dépêche du 22 mai, il ne mandait plus à M. de Cavour un seul mot qui lui prêchât l'abstention de toute hostilité contre les Etats du Pape; mais il ne jugeait pas nécessaire ni conve-

(1) Dép. de Lord Russell à Sir Hudson du 31 août.

(2) V. l'éloquent discours de M. Disraeli à la Chambre des Communes du 5 mars 1861.

nable, par rapport à la France, que l'armée sarde envahît l'Etat de Naples. Il était persuadé que Cavour, avec l'aide du cabinet et de la marine britanniques, avait fait tout ce qu'il fallait pour assurer à Naples le triomphe de la révolution et le renversement du trône des Bourbons; il était persuadé que le roi de Naples, dans cette dissolution générale de l'Etat, abandonnerait la couronne et ne tenterait même pas de résistance; persuadé que, s'il faisait mine de se défendre, les seules forces de Garibaldi en viendraient facilement à bout. Cependant, pour avoir forcé la Sardaigne à ne pas attaquer Naples, John Russell n'avait pas entendu lui défendre de saisir au plus tôt le gouvernement des Deux-Siciles. Aussitôt qu'il eut reçu le *memorandum* d'Elliot, qui proposait qu'aussitôt après la renonciation du roi François II à la couronne, l'autorité du gouvernement piémontais fût inaugurée à Naples, même avant de consulter le suffrage universel, Lord Russell y répondait par l'entière approbation de ce projet, sans ignorer pourtant que le roi François tenait alors entre Capoue et Gaëte, à la tête de son armée (1).

Mais les choses n'allèrent pas absolument au gré du ministre des affaires étrangères d'Angleterre: Garibaldi proclama sa dictature à Naples et différa l'acte d'annexion au Piémont; il marcha contre Capoue et essuya, comme on sait, de grandes défaites et des pertes énormes. On se rappelle aussi que, le 2 octobre, sans les artilleurs anglais, envoyés à son secours par la flotte britannique (qui observait la plus scrupuleuse neutralité) (2), et sans les 2,000 Piémontais

(1) V. la dép. et le *memorandum* d'Elliot, Naples 13 août, et la réponse de Lord Russell du 11 sept.

(2) V. le ch. XXVI.

envoyés par Villamarina, (qui les retenait seulement pour le bon ordre,) il aurait été, lui et ses volontaires, écrasé et anéanti; on n'a pas oublié que Garibaldi, à la vue du danger qu'il courait, criait vers le Piémont pour en obtenir au moins 14,000 hommes, tant le parti de la révolution commençait à être abattu et découragé.

Russell pouvait-il voir renverser et détruire à Naples cette révolution qui était son œuvre, cette révolution qu'il avait soutenue et aidée de tout son pouvoir et de tous ses artifices, toujours, bien entendu, *en observant scrupuleusement la loi de non-intervention?* Il dégageait donc Cavour de toute promesse contraire et lui permettait d'expédier un corps d'armée qui remît les affaires vacillantes de la révolution. Il avait trois fois raison, quand il affirmait, dans la séance du 5 mars 1861, à la Chambre des Communes, que l'époque du 31 août était bien différente de celle du mois d'octobre; le *Times* aussi avait raison quand il relevait cette distinction de John Russell; mais ni l'un ni l'autre n'exprimaient tout à fait leur pensée et ils ne le pouvaient pas. Pour nous qui ne portons point de masque diplomatique, et qui même nous sommes proposé de démasquer certains personnages, nous disons clairement que les deux époques différaient de beaucoup, parce que l'une fut l'époque du triomphe de la révolution conduite par le dictateur demi-dieu, tandis que l'autre fut l'époque de sa ruine inévitable sous le choc de l'armée des Bourbons; voilà pourquoi Russell devait envoyer les forces piémontaises au secours du parti qu'il protégeait.

Aussi non-seulement prit-il à tâche de défendre sans retenue la conduite de Garibaldi et de repousser avec dédain la qualification d'*étranger aventurier* que lui avait donnée

M. Thouvenel (1); mais dans une dépêche, adressée le 4 octobre à Sir Crampton et à Lord Bloomfield, ambassadeurs à St Pétersbourg et à Berlin, il entreprit la justification et accepta le patronage de l'invasion piémontaise déjà accomplie dans les Etats du Pape et sur le point de l'être dans ceux de Naples; il vomit à cette occasion un torrent de vils outrages contre le roi de Sicile et contre le Souverain Pontife. « Il survient « de temps à autre, disait-il, de ces événements, dans les- « quels les règles ordinaires établies par les lois interna- « tionales ne peuvent pas être suivies sans causer la con- « tinuation de guerres d'un caractère désolant (2), guerres « qui menacent de prendre une vaste extension et de mettre « ainsi en danger l'équilibre général des Etats (3). Par exem- « ple, il n'y a pas de loi mieux établie que celle qui laisse à « chaque souverain le pouvoir illimité de réprimer la révo- « lution sur son territoire. Cependant, en 1827, la Grande- « Bretagne, la France et la Russie envoyèrent de concert à « leurs amiraux respectifs des instructions leur enjoignant « d'empêcher les opérations d'Ibrahim Pacha, un vassal du « sultan, qui s'employait, en faveur de son souverain, à ré- « primer l'insurrection de la Morée. De même, en 1831 et « 1832, l'armée française et la flotte britannique reçurent « l'ordre d'empêcher que le roi de Hollande exerçât des « violences contre ses sujets de la Belgique, qui étaient alors « en armes et résistaient à son autorité. Le cas de l'Italie « est encore un de ces cas exceptionnels. Victor-Emmanuel

(1) Dép. de Lord Russell à Lord Cowley du 22 sept.

(2) Le cas de Naples est le contraire de celui-là. C'est l'invasion piémontaise qui a amené des guerres désolantes.

(3) L'observation a ici toute sa valeur et les dépêches mêmes de Lord Russell le confirment, ces dépêches que nous avons citées précédemment et dans lesquelles il exposait le danger d'une guerre universelle.

« n'a pu arrêter l'élan de son peuple vers l'unité italienne.
« Il n'a certes pas épousé ouvertement cette cause (1) et
« jusqu'au dernier instant, il a conservé des relations d'a-
« mitié avec le roi de Naples, comme il a respecté le terri-
« toire du Pape. Mais ses efforts pour empêcher les expé-
« ditions de Gênes et de Livourne contre ces souverains,
« suivant le témoignage du gouvernement sarde, n'ont pas
« eu la force qui en aurait assuré le succès (2). »

John Russell continue sur ce ton injurieux contre les gouvernements de Rome et de Naples, en les appelant tyranniques, corrompus, démoralisés, odieux, iniques, etc., etc. — En vérité, il ne fallait rien moins que l'audace diplomatique de John Russell pour dire que le cas de Naples et de Rome était celui de la Grèce et de la Belgique et que la sauvage et sanglante invasion des Piémontais pouvait s'assimiler à l'intervention de la France en faveur de ces deux dernières contrées. Quelle réponse, après cela, ce ministre pouvait-il faire au *memorandum* que le roi de Naples envoyait de Gaëte aux cours d'Europe? Avec un cynisme peu ordinaire, et sans craindre d'avilir le caractère d'homme d'Etat, il oubliait tout sentiment de modération et de réserve, et fabriquait un *memorandum* de sa façon pour cribler d'odieuses injures l'infortuné et généreux souverain (3). N'était-ce pas déclarer suffisamment la nature de sa politique à l'égard de la révolution italienne?

(1) Tant pis, parce qu'en épousant *ouvertement* une cause qui était sienne, il n'eût pas ajouté à une révoltante injustice l'hypocrisie et la trahison.

(2) C'est le témoignage du gouvernement sarde et Lord Russell a bien fait de n'en pas garantir la vérité. Le Piémont a été le complice, le soutien, et plus encore, l'instigateur de la révolution.

(3) V. le *Memorandum* du roi de Naples, transmis par le comte Ludolf à Lord Russell avec sa dépêche du 20 oct. 1860 et le *Memorandum* envoyé par John Russell au comte Ludolf avec la dép. du 24 oct.

Mais il voulut laisser aux annales diplomatiques un plus brillant document qui mît le sceau à l'infamie de ses procédés. Tandis que toutes les cours d'Europe réprouvaient et condamnaient hautement l'expédition de l'armée piémontaise contre le roi de Naples, Lord Russell, au nom de tout le cabinet britannique et, par sa dépêche du 27 octobre adressée à Sir Hudson, se déclara tout de bon en faveur de la révolte. Dans ce fameux document, John Russell, après avoir rapporté le jugement porté par les cours principales du continent sur l'invasion piémontaise dans le royaume de Naples, et après avoir signalé l'obligation où était le gouvernement anglais de faire connaître son opinion, protesta de ne pas vouloir discuter si le Pape avait eu le droit de garder à son service des troupes étrangères et si l'on avait pu dire que le roi de Naples eût abdiqué dans le temps où son drapeau flottait encore à Capoue et à Gaëte. La question qu'il se posait était celle-ci : les peuples des Etats de Rome et de Naples ont-ils été dans leur droit en appelant à leur aide le roi de Sardaigne, et ce dernier a-t-il eu le droit de leur prêter un appui efficace? — John Russell répond à cette question, en justifiant la conduite et des peuples et du souverain par deux raisons, qui, d'après lui, ont décidé les Romains et les Napolitains à renverser leurs gouvernements : la première raison, c'est leur despotisme avec toute la suite des maux qu'il entraînait dans l'administration publique; la seconde, c'est le besoin de donner à l'Italie l'unité qui doit la rendre forte et indépendante de l'étranger. Il s'applique ensuite à corroborer cette sentence par l'invocation des écrits de Vattel et par l'exemple de la révolution de 1688 contre les Stuarts d'Angleterre; sa conclusion est celle-ci : le gouvernement, fidèle à la maxime que chaque

peuple est chez lui son seul juge, n'ose point condamner les peuples de ces Etats, ni le roi de Turin.—Il démontre après cela les torts, surtout du roi de Naples, et termine en louant la révolution italienne de sa modération, de sa sagesse, de son esprit de vraie liberté, et en déclarant que par conséquent le gouvernement Anglais est loin de lui infliger aucun blâme, comme ont fait l'Autriche, la France, la Prusse et la Russie (1).

De cette manière le cabinet Anglais représenté ici par John Russell déposait son masque et proclamait solennellement, en face de l'Europe et contre toutes les grandes puissances, une politique révolutionnaire et subversive de tous les Etats. La presse, même révolutionnaire, de la Grande-Bretagne, et le *Times* le premier, blâma John Russell de ce que, par intempérance de langue, il ne cachait pas ses principes, à l'exemple de ses prédécesseurs, et mettait ainsi le gouvernement dans un grave embarras (2).

Si nous voulions examiner en détails cette dépêche de Russell, nous devrions dépasser de beaucoup les limites imposées à notre travail; nous nous contenterons ici d'observer: 1° que lord Russell négligeait de se prononcer sur les deux premières questions, parce que s'il les décidait en faveur du Pape et du roi de Naples, il aurait enlevé à M. de Cavour le prétexte que celui-ci avait allégué pour justifier ses injustifiables invasions; si, au contraire, il s'en expliquait, suivant les vues de M. de Cavour, il devait affirmer

(1) V. la dépêche entière à l'appendice de ce chap.

(2) « Lord Russell by his general speculatious has got us into more troubles and « difficulties than we encurred by all our support of liberty against authority etc. » *Times* 8 déc. 1860.

que l'Angleterre n'avait pas droit d'enrôler, comme elle le fit, des soldats allemands pour combattre en Amérique la fondation d'une libre république ou en Irlande l'indépendance d'une nation. En outre, est-ce qu'au siècle dernier le gouvernement Anglais avait renoncé aux possessions de l'Amérique, quand ces forces étaient réduites à la seule ville de New-York? Avait-elle renoncé à ses possessions de l'Inde, en 1857, quand elle n'avait pu conserver qu'une petite partie de ces vastes pays soulevés pour leur affranchissement? 2° Les gouvernements de Naples et de Rome, principalement sous Pie IX et François II, étaient-ils tels que les dépeignit le noble lord? Les éloquents discours de Hennessy, de Bowyer et de Maguire prononcés à la Chambre des Communes le 4 et le 7 mars de la présente année 1861, ne trouvèrent personne qui les réfutât victorieusement et Russell lui-même, avec ses belles phrases, ne put détruire les faits auxquels en avaient appelé les courageux députés. Et puis le mauvais gouvernement, s'il y en avait à Naples et à Rome, exigeait des réformes et les réformes avaient été largement accordées par le roi de Naples, et commencées par le Souverain Pontife avec promesse de les étendre considérablement dès que la révolution cesserait de tramer la ruine du trône pontifical. 3° L'amélioration d'une nation, quand elle doit s'opérer par les moyens de l'injustice et de la violation de tous les droits, ne constitue rien de bon et de durable; elle n'est que funeste; or l'unité de l'Italie dans le sens de la fusion était une tentative de ce genre (1). 4° En acceptant comme une autorité imposante

(1) Nous reviendrons sur ce point.

le nom de Vattel, nous rappellerons à John Russell que dans la séance des Communes du 5 février dernier, M. Disraeli produisit un traité du même Vattel, qui détruisait le principe en faveur duquel John avait invoqué ce publiciste. Au reste voici le passage cité par Disraeli : « Nous ne devons « pas abuser de cette maxime (de porter secours au peuple « qui s'insurge pour sa liberté) et autoriser ainsi les odieux « complots organisés contre la tranquillité intérieure des « Etats. C'est une violation des lois internationales que de « pousser à la révolte des sujets qui gardent obéissance et « soumission à leur Souverain, quoiqu'ils se plaignent de la « façon dont il les gouverne. » Mais ne fut-ce pas le cas du Piémont vis-à-vis du royaume de Naples ainsi que du reste de l'Italie? Seulement John Russell, avec une simplicité vraiment superbe, ne croit pas que des agents et des aventuriers expédiés par le Piémont aient préparé et fait éclater la révolution dans ces Etats. C'est pourtant le même ministre qui avait approuvé sans restriction le *memorandum* d'Elliot, où l'on disait que c'étaient des agents piémontais encouragés par le gouvernement sarde qui accomplissaient la révolution sicilienne. 5° Si d'avoir eu des mercenaires dans un Etat de 2,000,000 d'habitants était pour le Pape, aux yeux de John Russell, une preuve de la désaffection générale de ses sujets, nous devons en dire autant de l'Angleterre, quand son gouvernement qui compte 150,000,000 d'âmes, recrute des étrangers pour faire la guerre en Amérique, en Irlande et en Crimée. 6° Si John Russell avait voulu être sincère, il ne se serait pas étonné de la marche rapide de Garibaldi jusqu'à Naples, puisque le chemin lui en était ouvert par les millions que le Piémont payait aux traîtres et par les officiers enrôlés dans les sociétés secrètes.

7° Lord Russell peut-il bien ignorer que la cause de la révolution de 1688 et du renversement de Jacques II a été toute religieuse, et que par conséquent l'invasion du prince d'Orange n'a rien de commun avec celle du Piémont? Et même quand il prétendrait voir dans cette cause un caractère politique, nous lui dirions que si Jacques II fut déposé du trône pour avoir ôté la liberté au parlement anglais, la même chose ne devait pas arriver au roi François, pour avoir fait les plus larges concessions et institué le plus libre des parlements (1). 8° Les peuples ont le droit de juger ce qui les regarde. Si John Russell eût voulu être fidèle à cette maxime, il aurait dû plaider l'indépendance de l'Irlande, l'émancipation des Indes et exaucer les vœux des Ioniens. Mais les peuples de Naples et de Rome pouvaient-ils juger de leurs propres intérêts, quand, suivant M. de Cavour lui-même, ils étaient tenus dans une condition à ne pouvoir formuler leur sentiment? Qui donc les représentait légalement? Disons-le franchement, ce sont les sectes qui imposent leur volonté aux populations et qui s'en vont criant à tort et à travers que telle est la volonté universelle. 9° Enfin, si John Russell s'était formé cette idée de la révolution italienne, pourquoi tant de palliatifs, tant de fictions, tant d'impostures à l'effet de faire accroire (ce que personne n'aura cru) qu'il voulait sincèrement pacifier l'Italie méridionale et satisfaire aux désirs de la France? Il pouvait parler, dès le principe, comme il agit, en faveur de la révolution ; il aurait ainsi diminué le nombre de ses dépêches et évité tant de contradictions; il n'aurait pas eu

(1) V. à l'appendice de ce chap. une note plus détaillée sur ce fait historique si mal interprété par Lord Russell.

besoin alors du voile d'hypocrisie dont il espère vainement avoir recouvert sa politique. Mais le noble lord attendait que l'insurrection et l'invasion se fussent accomplies, afin que le succès justifiât ces événements honteux et affaiblît la cause des opposants.

Chapitre XXXI.

LA DIPLOMATIE DU RESTE DE L'EUROPE ET L'INSURRECTION DES DEUX-SICILES SUIVIE DE L'INVASION PIÉMONTAISE. — CONFÉRENCES DE VARSOVIE.

—

Quiconque examinera avec attention la correspondance sur les affaires d'Italie que Lord Russell présenta aux Chambres britanniques en cette année 1861, y découvrira aisément que la politique française ne s'est pas produite avec beaucoup plus de franchise que celle du cabinet anglais. Bien que le gouvernement impérial ait fait des remontrances et se soit opposé diplomatiquement aux vues de John Russell, il s'est ensuite rendu de fait à toutes les exigeances et à toutes les demandes de l'Angleterre, sans avoir usé d'énergie pour les repousser ou au moins les modérer. La France savait bien quelle influence et quelle autorité le cabinet de St-James exerçait sur celui de Turin et sur la direction générale des événements d'Italie; elle ne devait pas ignorer les projets formés par John Russell de détruire l'œuvre française de Villafranca et, avec cette œuvre, l'influence de la France dans les affaires d'Italie, pour y substituer, sur les ruines d'un traité solennel, l'influence de l'Angleterre. Elle devait connaître les intrigues et les manéges de Sir Hudson à Turin, pour colorer en Italie la politique suivie par John Russell. L'honneur de la France était compromis dans cette politique, quoique, à notre avis, ses intérêts ma-

tériels ne l'aient pas été; la paix de l'Europe était horriblement menacée et la guerre universelle devenait imminente. M. Thouvenel avait, dès le commencement de l'invasion garibaldienne, compris les graves dangers auxquels le mouvement italien et la politique de l'Angleterre exposaient l'Europe; il l'avait clairement signalé au cabinet de S[t]-James et il l'exhortait à arrêter le cours de funestes événements qui allumeraient en Europe le feu de la discorde; il avait déclaré que le désir du gouvernement français était de maintenir les Bourbons sur le trône de Naples et de Sicile, et de négocier, d'accord avec l'Angleterre, pour la pacification de l'Italie méridionale (1); il avait indiqué les périls que l'annexion de la Sicile au Piémont ferait courir à l'Italie et à toute l'Europe (2), et par une dépêche adressée au comte de Persigny, ambassadeur en Angleterre, il avait insisté pour que le cabinet Palmerston-Russell fît prévaloir son influence sur celle de Turin et amenât une situation pacifique (3); ensuite et durant tout le mois de juillet, il n'avait pas abandonné ses démarches auprès du gouvernement anglais, pour faire défendre à des étrangers d'exciter la révolte dans les Etats de leurs voisins et au Piémont d'intervenir dans la révolution de Sicile (4). De plus, par une note du 24 juillet au comte de Persigny, il avait fait savoir à John Russell que le gouvernement français jugeait indispensable que les flottes des deux puissances empêchassent Garibaldi de passer le détroit et d'envahir l'Etat de Naples (5).

(1) Dép. de Lord Cowley à Lord Russell. — Paris, 21 mai 1860.
(2) Dép. de Lord Cowley. — Paris, 12 juillet 1860.
(3) Dép. de Lord Russell à Lord Cowley du 14 juillet 1860.
(4) Dép. de Lord Cowley à Lord Russell. — Paris, 24 juillet 1860.
(5) Dép. de Lord Russell à Lord Cowley du 26 juillet 1860.

Ces déclarations et ces démarches de M. Thouvenel contre la politique envahissante des agents de la Sardaigne révélèrent certainement dans le cabinet français des principes de droiture et des sentiments d'honnêteté. Mais quel pouvait en être le résultat? La France avait fait de grandes concessions à la politique anglaise; la France avait souffert en silence que le Piémont rejetât outrageusement toutes les propositions ayant pour but de restaurer les anciens gouvernements dans l'Italie centrale, et qu'avec l'appui et les encouragements du cabinet anglais, il proclamât l'annexion de ces Duchés, en violant ouvertement les traités de Villafranca et de Zurich et en foulant aux pieds les remontrances qui lui arrivaient de la part du gouvernement impérial (1). La France s'était soumise sans restriction à la loi de *non-intervention* proclamée et défendue comme l'arme puissante destinée à assurer le triomphe de la politique de Russell et à renverser l'édifice élevé par la France à Villafranca et à Zurich; la France avait été réduite à voir, sans mot dire, que sous l'égide de ce principe interprété à la manière anglaise, le Piémont occupât l'Italie centrale à main armée et jetât des bandes expéditionnaires en Sicile pour parcourir ensuite toute la Péninsule jusqu'à Rome et à Venise; elle avait vu, à l'ombre de ce même principe, la révolution relever fièrement la tête et insulter à l'auteur de la paix de Villafranca, tout en bénissant l'Angleterre qui avait ruiné l'influence de sa rivale. Que pouvait donc espérer la France de ses remontrances réitérées, des réclamations et des conseils adressés par elle au cabinet

(1) V. la circulaire de M. Thouvenel, à laquelle répond la dépêche du comte de Rechberg au prince Metternich (Vienne, 17 fév.) et la dépêche de M. Cowley à Lord J. Russell (Paris 12 sept. 1860.). Dans la séance du Corps Législatif du 12 mars 1861, M. Plichon toucha cette question.

britannique? Ce cabinet triomphait des embarras et des humiliations de la politique du gouvernement français. Nous l'avons vu dans le chapitre précédent. L'Angleterre, avec ses tergiversations, avec ses détours, avec son allure hypocrite, éluda les désirs et trompa les intentions de la France; elle poursuivit l'exécution de ses plans et y donna le complément par l'invasion de Naples et des Etats de l'Eglise. Et quelle situation était faite à la France? Elle voyait rompre dans ses mains tous les fils de sa politique, ses propositions de paix étaient rejetées, les trônes qu'elle avait dit vouloir sauver tombaient l'un après l'autre; et elle devait assister de sang-froid au succès de la politique anglaise dans cette Italie qu'elle avait naguère affranchie au prix de son sang. Le 31 juillet 1860, Lord J. Russel annonçait à la Chambre des Communes que l'empereur des Français avait exprimé à son ambassadeur à Londres un vif désir que *la politique des deux nations fût identique;* mais dans l'esprit de John Russell, l'identité de la politique de la France et de celle de l'Angleterre devait se réaliser par le moyen d'une entière soumission du cabinet des Tuileries au cabinet de St-James (1). Ce fut pour Lord J. Russell le travail d'une année, et de fait on ne peut lui disputer l'honneur de la victoire. Oui, la France s'est résignée pendant une année et plus à voir les menées de l'Angleterre entraver tous ses desseins pour la pacification de l'Italie et pour la solution amiable des difficultés pendantes. Puis, quand les canons *Cavalli* de l'Angleterre étaient braqués par Cialdini contre la ville et le peuple de Gaëte, la France qui, comme pour protester

(1) Le discours du prince Napoléon au Sénat prétendit que c'était la politique du gouvernement français qui triomphait en Italie. Ce gouvernement ne pourrait, nous semble-t-il, accepter cet éloge qui ferait peser sur lui un reproche de duplicité et d'hypocrisie dont il ne s'accommoderait certainement pas.

contre la politique de sa rivale et pour empêcher la destruction de cette place, avait mis le port de Gaëte sous sa protection, était enfin contrainte de l'abandonner, grâce aux perfides manœuvres et aux insinuations calomnieuses du cabinet britannique; elle était contrainte à reconnaître en réalité un blocus qu'elle avait condamné en principe(1). Il est vrai toutefois que, depuis la paix de Villafranca, le gouvernement français avait déclaré à plusieurs reprises qu'il ne voulait prendre aucune part à la politique qui le poussait à suivre le Piémont et que les intérêts de la nation guideraient uniquement sa conduite(2). Il est vrai que, vers la fin d'août, il avait rejeté sur le cabinet de S[t]-James la responsabilité des événements qui s'accomplissaient en Italie, et l'imminence des dangers qui pourraient troubler la paix de l'Europe (3). Il est vrai que le même gouvernement avait protesté, en face de l'Angleterre, contre cette série d'événements qui détruisaient les Etats de l'Italie méridionale, pour les fondre en un seul royaume, auquel répugnaient leurs mœurs, leurs traditions, leur histoire, et qui, menant droit à une guerre avec l'Autriche, préparaient d'épouvantables malheurs (4). Il est vrai enfin que, quand l'armée piémontaise franchissait les frontières du royaume de Naples pour porter la guerre contre le prince légitime, il faisait publier dans un journal semi-officiel un blâme solennel de cet acte, en le qualifiant d'agression directe contre la souveraineté d'un Etat indépendant, d'infraction mani-

(1) Nous reviendrons là-dessus dans les chap. suivants.

(2) V. la note adressée par M. Thouvenel au baron de Talleyrand à Turin, note reproduite dans la dép. du même ministre au comte de Persigny (Paris 22 août 1860.). Corresp. présentée aux Chambres anglaises en 1861, n° 57.

(3) V. la dép. citée au comte de Persigny.

(4) Ibid.

feste au principe de non-intervention, de violation ouverte du droit des gens, de manifestation irrécusable en faveur du parti révolutionnaire(1). Cependant, et quoique la France ait ainsi repoussé la solidarité de son action dans les faits honteux que la politique de Russell encourageait, elle ne fit pas, selon nous, tout ce que demandait son honneur et sa gloire devant les peuples de l'Europe. Le drapeau de cette généreuse et loyale nation en fut obscurci, et l'Empire, qui avait arboré la justice et la paix contre l'esprit de la révolution, y perdit de son éclat et de sa force (2).

Etait-il en effet honorable pour la France que le Piémont, qui lui devait son existence et sa grandeur, et en faveur duquel la France avait prodigué et son or et son sang, que le Piémont, après avoir repoussé tous ses conseils, foulât aux pieds la paix et le traité qui étaient pour elle comme le trophée monumental des victoires de Magenta et de Solferino ; que le Piémont démolît les trônes qu'elle avait l'intention de conserver ; qu'il envahît les domaines dont elle lui avait fait promettre de respecter les pouvoirs légitimes ; qu'il se plaçât sous la tutelle d'une nation qui voyait dans la France une rivale redoutable? Etait-il honorable pour la France d'avoir à déclarer devant l'Europe qu'elle n'avait rien pu obtenir du Piémont concernant l'observation des articles de Villafranca et du traité de Zurich ; tandis qu'en même temps elle faisait savoir qu'au besoin elle verserait de nouveau son sang pour conserver la Lombardie à ce même Etat qui l'avait mille fois déméritée? Etait-il honorable pour la France de rester dans le silence de l'inaction,

(1) *Constitutionnel* du 13 oct. 1860.

(2) « L'Empire est né en effet d'une protestation de l'esprit conservateur contre « l'esprit révolutionnaire. » Discours de M. Kolb-Bernard au Corps Législatif du 11 mars 1861.

quand, sous le voile du principe de non-intervention accepté par elle au bénéfice des droits réservés à Villafranca, tout droit était méprisé, toute loi mise à néant, et toute sorte d'outrages infligés non-seulement aux princes amis du nom français, mais jusqu'au chef suprême de l'Eglise? Ainsi cette nation qui fut assez puissante pour démolir les remparts de Sébastopol et pour vaincre à Magenta et à Solferino des armées formidables, cette nation qui avait reconquis le premier rang parmi les peuples de l'Europe ne put faire respecter les principes et les traités qu'elle avait scellés de son sang; elle ne put, de sa voix de lion, faire taire les roquets hargneux qui, en bouleversant l'Italie, n'invoquaient son nom que pour l'insulter ou pour l'assujettir à leurs mauvais desseins? L'Europe conservatrice ne vit pas sans un profond étonnement qu'à l'heure même où tous les partis dénonçaient la France comme complice de la révolution italienne, la France se contentât de rappeler son ambassadeur de Turin; on s'étonna de ne pas l'entendre ni condamner hautement ni même blâmer nettement les faits qui s'accomplissaient dans la Péninsule, et on se demanda si par son silence elle ne reconnaissait pas dans ces faits l'expression des vœux de l'Italie. Il ne fut certes pas possible à l'Europe de confondre le parti de la révolution avec le peuple italien, ni de tenir pour la volonté générale celle que manifestait un parti, qui dans sa violence frénétique ravissait toute liberté à la nation et en refoulait tous les sentiments à la pointe du poignard.

Cependant, les événements qui s'accomplissaient dans les Deux-Siciles étaient flétris et formellement réprouvés par la diplomatie du reste de l'Europe. La Prusse n'avait pas laissé de faire les plus fortes remontrances contre la ligne

de conduite du gouvernement piémontais et de protester contre les invasions organisées et dirigées par le ministère de Cavour (1). Lorsqu'ensuite elle apprit l'entrée de l'armée sarde dans les provinces napolitaines, elle infligea un blâme solennel à une telle résolution et en appela aux principes du droit et de la justice évidemment méprisés dans cette invasion inouïe. Outre la note que le baron Schleinitz dépêcha, en cette occasion, à son ambassadeur de Turin (note que nous avons publiée au chap. XXV), le gouvernement prussien fit insérer dans sa Gazette officielle quelques éclaircissements sur cette note, éclaircissements qui nous révèlent à fond de quelle manière la Prusse envisage la révolution italienne (2). La Gazette prussienne s'exprime ainsi : « Le principe de non-intervention proclamé par la « France après la paix de Villafranca et appuyé par l'An- « gleterre, fut généralement admis en Europe, afin de lais- « ser à l'Italie le soin de s'organiser comme elle l'entendrait. « Il paraît, cependant, que ce principe n'a servi qu'à rem- « placer en Italie l'influence autrichienne par celle d'une « *autre puissance*. Avec l'appui de cette puissance, le gouver- « nement sarde osa violer ce même principe de non-inter- « vention et se porter jusqu'à Naples, pour y détrôner le roi « François II. Le gouvernement sarde n'en fait pas moins « servir ce principe à légitimer l'état de la révolution ; il re- « cueille les votes d'annexion des Marches, des Duchés, etc. « et, par le moyen du suffrage populaire, il fait réunir Nice et « la Savoie à la France. Au fond, c'est le principe des natio- « nalités qu'on veut faire prévaloir, principe qui sera sub- « versif de toutes les puissances d'Europe et surtout des

(1) Dép. de Lord J. Russell à M. Cowley du 14 juillet 1860.
(2) V. le *Monde* du 24 oct. 1860 et d'autres journaux français.

« souverainetés d'Allemagne. Cavour a déjà déclaré que « l'Europe n'aura de paix qu'après l'annexion de Venise au « royaume italien ; viendra le temps où il voudra annexer « le Tessin et le Tyrol, et ainsi la lésion des droits germa- « niques amènera une guerre universelle. En procédant de « cette manière et pour faire prévaloir le principe des natio- « nalités, tout voisin pourra attaquer et conquérir les « Etats de ses voisins : c'est contre de telles maximes que le « gouvernement prussien a dû s'élever, comme attentatoires « aux intérêts de la nationalité allemande. La Prusse ne se « laisse guider ici ni par des sympathies légitimistes, ni « par des tendances libérales ; mais elle veut défendre les « intérêts de son pays, la sécurité du territoire fédéral alle- « mand et la position de toute la nation germanique. Elle « avertit donc le gouvernement sarde de ne point blesser « ces droits et cette position. »

La Prusse, néanmoins, laissait son ministre à Turin, en vue de la protection des intérêts de ses nationaux ; mais, plus tard, pour éviter les complications et les embarras diplomatiques, elle y envoya un nouveau représentant, sans l'accréditer officiellement et en ne lui donnant que des lettres de présentation en qualité de ministre plénipotentiaire. La Russie prit une attitude plus énergique. Elle rappela aussitôt de Turin toute l'ambassade russe et fit remettre au gouvernement piémontais la note suivante qui porte la double date du 28 septembre et du 10 octobre, parce qu'elle renfermait une double protestation de cette puissance contre les deux invasions du Piémont, l'une du mois de septembre dans les Etats du Pape et l'autre du mois suivant dans le royaume de Naples. Cette note, inspirée par le sentiment du droit et du respect des traités, ainsi que des lois

internationales, nous dépeint la conduite du gouvernement russe envers la cour de Turin, durant le cours de la révolution italienne. Nous ne pouvons nous dispenser de reproduire ici ce document qui importe à notre histoire. La note est adressée par le prince Gortchakoff au prince Gagarine, ambassadeur russe à Turin.

St-Pétersbourg, 28 septembre et 10 octobre 1860.

« Mon Prince,

« Depuis que les préliminaires de Villafranca eurent mis « fin à la guerre d'Italie, une série d'actes contraires au « droit s'est consommée en Italie et a créé dans ce pays une « situation anormale, dont nous voyons se dérouler les der- « nières conséquences. Le gouvernement de l'Empereur, « dès l'origine même de cette situation, a cru de son devoir « d'appeler l'attention du gouvernement sarde sur la res- « ponsabilité qu'il assumerait, en cédant à certaines attrac- « tions dangereuses. Nous lui adressâmes d'amicales « remontrances, surtout quand la révolution de Sicile « commença à recevoir du Piémont l'appui moral et maté- « riel qui seul pouvait lui donner les proportions qu'elle a « prises. La question, à notre avis, dépassait la sphère des « complications locales ; elle frappait directement les prin- « cipes admis partout comme règle des relations interna- « tionales, et tendait à ébranler les bases mêmes sur les- « quelles repose l'autorité des gouvernements établis.

« Nous avons lu avec un profond déplaisir les motifs « allégués par le comte de Cavour, motifs qui, à l'entendre, « ne lui permettaient pas d'opposer des obstacles efficaces « à ces menées qu'il désavoue, et nous avons pris note de « son désaveu.

« Le gouvernement impérial est convaincu que, par cette

« attitude, il a donné à la cour de Turin un gage certain
« de son désir de conserver de bonnes relations avec elle;
« mais il pense aussi qu'il l'a suffisamment avertie des réso-
« lutions que Sa Majesté l'Empereur serait obligé de pren-
« dre, le jour où le gouvernement de Sardaigne se laisserait
« entraîner par des impulsions que le sentiment des devoirs
« internationaux l'avait engagé jusque-là à répudier.

« Je regrette de dire que ces résolutions ne peuvent pas
« être ajournées plus longtemps.

« Le gouvernement de Sardaigne a donné à ses troupes,
« au milieu d'une paix profonde, et sans déclaration de
« guerre, sans provocation quelconque, l'ordre de franchir
« les frontières des Etats Romains; il a ouvertement pactisé
« avec la révolution de Naples, par la présence de ses
« troupes; il a sanctionné les actes de cette révolution, de
« même que ceux des hauts fonctionnaires sardes qui se
« sont placés à la tête des forces insurgées, sans cesser d'ê-
« tre au service du roi Victor-Emmanuel. Finalement, il
« vient de couronner cette série de violations du droit, en
« annonçant, à la face de l'Europe, son intention d'accepter
« l'annexion au royaume du Piémont, des territoires appar-
« tenant à des souverains qui sont encore dans leurs pro-
« pres Etats et qui défendent leur nationalité contre les
« violentes attaques de la révolution.

« Ces actes ne nous permettent plus de considérer le
« gouvernement de Sardaigne comme étranger au mouve-
« ment qui a bouleversé la Péninsule. Il en prend sur lui
« toute la responsabilité et se met en contradiction fla-
« grante avec le droit des nations. La nécessité de combattre
« l'anarchie qu'il allègue pour sa défense, ne pourrait pas
« le justifier du moment qu'il se jette lui-même sur le che-

« min de la révolution pour en recueillir l'héritage et non « pour en arrêter les progrès ni en réparer les iniquités. « Des prétextes de cette nature ne sont pas admissibles. « Ceci n'est pas une question purement italienne; elle « touche à l'intérêt commun de tous les gouvernements. « Il s'agit ici de ces lois éternelles sans lesquelles il ne peut « exister en Europe ni ordre social, ni paix, ni sécurité.

« Sa Majesté l'Empereur pense qu'il est impossible que « la légation reste plus longtemps où elle peut devoir être « témoin d'actes que sa conscience et ses convictions ré- « prouvent. Sa Majesté est donc forcée de mettre fin aux « fonctions que vous remplissez auprès de la cour de Sar- « daigne. C'est la volonté de notre auguste maître qu'en « recevant ces instructions, vous demandiez vos passe- « ports et que vous quittiez immédiatement Turin avec « tout le personnel de la légation. Vous ferez connaître à M. « le Comte Cavour les motifs de cette décision suprême, « en lui donnant lecture et en lui laissant copie de la pré- « sente dépêche. » « *Signé:* GORTCHAKOFF. »

En conséquence de cette note, le 20 octobre, toute l'ambassade russe quitta Turin (1). Cavour rédigea et publia, en réponse aux notes de Prusse et de Russie, des circulaires où il rebattit tout ce qu'il avait dit dans le *Memorandum* et dans la fameuse circulaire de Farini (17 août), en y ajoutant quelques citations historiques, copiées des dépêches de Lord J. Russell du 4 et du 27 octobre, avec addition d'une tirade à propos du concours que Louis XIV prêta aux mouvements de la Hongrie (2).

(1) Dép. de Turin du 20 oct. Dép. de M. Hudson à Lord J. Russell. Turin, 19 oct.

(2) V. la note du 9 nov. adressée par Cavour au comte de Launay, ambassadeur à Berlin.

L'exemple de la Russie fut suivi peu après par l'ambassade espagnole. Le gouvernement d'Espagne, depuis que Garibaldi eut débarqué à Marsala, avait fortement protesté et menacé de rappeler son ambassadeur, si le Piémont ne cessait de prendre part à ces expéditions hostiles (1); il déclara toutefois, eu égard à l'attitude des grandes puissances, vouloir adopter le principe de non-intervention relativement aux affaires d'Italie et se renfermer dans une stricte neutralité (2). Mais après l'invasion des Etats de Naples et leur annexion au royaume de Sardaigne, il adressa à Turin une vive protestation par la note du 9 octobre. Cette note rappelait les protestations réitérées de la cour de Madrid au sujet des attentats que le gouvernement sarde avait commis contre les lois et les traités; il exposa la sollicitude avec laquelle la cour d'Espagne s'était employée pour former une alliance entre les deux royaumes du Nord et du Sud de l'Italie et pour concilier les princes avec les peuples; il protesta de toutes ses forces contre l'incorporation des Etats indépendants de l'Italie centrale et méridionale et surtout des Deux-Siciles qui, en vertu de traités reconnus par toute l'Europe, avaient appartenu à la dynastie des Bourbons; il réserva, en tout cas, le droit que la maison d'Espagne y pourrait revendiquer. Cette protestation fut approuvée et soutenue par le représentant de Prusse, à Turin. Mais quel pouvait être l'effet des protestations sans les armes? La révolution que la personne de M. de Cavour représentait devant la diplomatie, ne reconnaissait pour tout droit que celui du canon et des baïonnettes. Au mois de novembre, l'ambassadeur espagnol s'éloignait de Turin et, le 26, il

(1) Dép. de Madrid du 25 juin.
(2) Dép. de Madrid du 28 et du 29 octobre. Séances des Cortès aux mêmes dates.

rentrait à Madrid (1). Peu après, dans les premiers jours de décembre, la Bavière rappelait aussi son ministre et condamnait, à son tour, cette politique révolutionnaire (2). Ainsi le gouvernement de Turin s'isolait successivement de toutes les cours d'Europe, satisfait cependant de reposer dans les bras du ministre de l'Angleterre, qui n'hésiterait pas à s'alléger d'un tel fardeau chaque fois qu'il le trouverait lourd et incommode.

Pour ce qui regarde l'Autriche, elle avait rappelé depuis longtemps son ministre de Turin ; elle avait ensuite, dans plusieursoccasions, et en particulier après l'occupation des Marches et de l'Ombrie, réprouvé solennellement la conduite incendiaire du Piémont; elle n'avait donc pas besoin de protester de nouveau contre l'annexion des Deux-Siciles et contre les dernières usurpations. Cependant, dès le mois d'avril, l'Autriche avait déclaré au gouvernement de Naples que, malgré la sympathie qu'elle ressentait pour lui, elle n'était pas en position de lui prêter un appui quelconque, le gouvernement impérial ayant d'ailleurs déclaré ouvertement ne vouloir, en aucune façon, intervenir dans les affaires d'Italie au-delà de ses frontières (3). A la fin d'août, elle avait adressé au cabinet britannique la même déclaration d'absolue neutralité (4). Elle ne laissait pas, pour cela, d'expédier de nouveaux renforts du côté de la Vénétie et elle concentrait une forte armée dans le district Gonzaga, au-delà du Pô; elle ne dissimulait pas non plus l'extrême indignation dont elle était saisie en voyant M. de

(1) Les journaux espagnols l'annoncèrent le 27 nov.

(2) Dép. de Munich du 17 déc.

(3) V. la dép. de M. Loftus à Lord J. Russell. Vienne 10 mai 1860.

(4) Dép. de M. Fane à Lord J. Russell. Vienne 30 août.

Cavour, avec son audace habituelle, oublier le traité de Zurich, et parler dans les Chambres piémontaises de la prochaine conquête de Venise (1). Loftus, ministre britannique à Vienne, annonçait dès ce moment à son cabinet qu'en présence de l'exaspération des deux partis, il regardait comme imminente une collision des Piémontais avec les Autrichiens. La France ne pouvait méconnaître cette situation, et, au commencement de septembre, elle manifestait la crainte que l'Autriche ne sortît de l'exspectative et n'entraînât l'Europe dans une guerre universelle (2).

Mais, tout en fortifiant ses positions militaires de la Vénétie, l'Autriche n'avait pas oublié de s'entendre diplomatiquement avec les grandes puissances du Nord. Que l'accord se fût établi entre la Prusse, les divers Etats d'Allemagne et l'empire autrichien, cela ne paraissait plus douteux. Or, le roi de Prusse et le prince de Hesse usaient de toute leur influence pour amener à des termes de réconciliation l'empereur d'Autriche avec celui de Russie qui, depuis la guerre de Crimée, nourrissait une certaine aversion contre le gouvernement autrichien (3); et le succès couronnait enfin leurs efforts. En effet, une dépêche de St-Pétersbourg, du 8 septembre, annonçait à Vienne que « l'empereur Alexandre et « son gouvernement désiraient sincèrement se réconcilier « tout à fait avec l'Autriche et ne plus interrompre les « rapports d'amitié qui devaient unir les deux puissances; « que, par conséquent, on disposerait toute chose pour « une prochaine conférence entre les deux empereurs. »

Effectivement, peu de jours après, arrivait à Vienne le comte de Toll, aide-de-camp de l'empereur Alexandre avec

(1) Dép. de M. Loftus à Lord J. Russell. Vienne 18 oct.
(2) *Moniteur* du 13 sept. 1860.— (3) Corresp. viennoise du *Times* du 10 sept. 1860.

une lettre autographe qui invitait l'empereur Joseph à une conférence à Varsovie (1). Aussitôt toutes les correspondances répandirent la nouvelle de l'entrevue projetée entre les deux empereurs et le prince-régent de Prusse. Les journaux les plus accrédités émirent l'opinion que la conférence de Varsovie serait le renouvellement d'une *Sainte-Alliance* pour s'opposer à la politique de la France et aux projets ambitieux de la dynastie napoléonienne. C'est à quoi l'empereur des Français lui-même avait fait allusion dans son discours à la Chambre de commerce de Marseille (2).

Cependant la Russie déclarait à la France que la conférence de Varsovie ne voulait rien ourdir d'hostile à son gouvernement, que les souverains qui s'y rendraient avec leurs ministres, ne s'y proposeraient au contraire que de préparer une entente générale de toutes les puissances dont assurément la France ne devait point être exclue (3). Le cabinet de Paris n'en comprit pas moins que les événements de l'Italie méridionale avaient fortement ému les cours européennes au sujet des attentats commis contre les droits des princes, et appelé leur attention sur la probabilité d'une agression contre la Vénétie, agression qu'annonçaient hautement les partisans de la révolte; si donc ces souverains se réunissaient à Varsovie, ce ne pouvait être que pour bien peser et garantir leurs communs intérêts, dans le cas où le Piémont assaillirait le quadrilatère. Le gouvernement français se hâta d'envoyer à la cour de Russie un *Memorandum* où il exposa la manière dont il pourrait seconder les efforts des puissances réunies à Varsovie. Dans ce *Memorandum* la

(1) Dép. de Vienne du 17 sept. — (2) *Moniteur* du 13 sept.

(3) Dép. du duc de Montebello à M. Thouvenel. St-Pétersbourg, 17 sept. — *Exposé de la situation de l'Empire* présenté au Sénat et au Corps Législatif. — Affaires étrangères.

France ne considérait que l'éventualité d'une attaque du Piémont contre la Vénétie, et déclarait qu'en cette hypothèse 1° la France ne donnerait aucun appui au Piémont; 2° que la Péninsule ne devrait pas retomber dans les conditions où elle se trouvait avant la guerre de 1859; qu'en tout cas, le traité de Villafranca et de Zurich servirait de base à la réorganisation de l'Italie et que la Lombardie demeurerait acquise au Piémont. 3° Que les questions relatives aux circonscriptions territoriales des Etats de la Péninsule et au rétablissement de leurs souverains, seraient soumises à un congrès européen, et envisagées sous le double aspect des droits des souverains détrônés et des concessions nécessaires pour assurer la stabilité du nouvel ordre de choses. 4° Qu'en tout état de cause, le traité de Turin et la cession de la Savoie et de Nice à la France ne seraient l'objet d'aucune discussion au congrès (1).

La France avait à plusieurs reprises fait les mêmes déclarations, et surtout la note adressée, le 22 août, par M. Thouvenel au comte de Persigny pour être communiquée à Lord J. Russell, disait positivement: « Le gouvernement de l'Empereur doit à sa propre dignité de ne défendre en Italie que les actes qui y ont été accomplis avec son concours et son assentiment; c'est là une partie de sa tâche à laquelle il ne faillira pas. » Cela étant, le comte Appony, ambassadeur d'Autriche à Londres, avait fait des représentations au cabinet anglais contre l'injuste condition qui lui paraissait posée par la France, dans l'éventualité d'une guerre entre le Piémont et l'Autriche. — Le Piémont, disait-il, après avoir audacieusement violé le

(1) Dép. de M. Thouvenel au duc de Montebello. Paris 25 sept. V. le *Memorandum* à l'appendice de ce chap.

traité de Zurich, gagnerait encore la Vénétie à la victoire qu'il remporterait sur l'armée autrichienne; tandis que sa défaite ne le menacerait pas de perdre la Lombardie : l'Autriche, au contraire, qui depuis la paix de Villafranca n'a cessé de pratiquer une politique loyale et modérée n'aurait, même victorieuse, aucune compensation à espérer de l'injustice et de la violence dont elle serait l'objet. Le comte Appony avait en outre fait observer que cette assurance de ne pouvoir en aucun cas perdre la Lombardie, rendrait le Piémont plus hardi et plus confiant dans l'attaque des possessions autrichiennes (1). L'Angleterre avait paru reconnaître la justesse de ces remontrances et avait en conséquence représenté au gouvernement français que la garantie de la Lombardie encouragerait le Piémont à la guerre et que, d'ailleurs, la France ne s'était pas engagée par le traité de Zurich à sauver la Sardaigne des effets de sa propre imprudence.

Le comte de Rechberg s'était plaint de son côté au ministre anglais à Vienne de l'adhésion donnée par l'Angleterre à la résolution qu'annonçait la France de conserver la Lombardie au Piémont, quelque agressive que fût la conduite de ce dernier pays envers l'Autriche. Lord J. Russell envoya, en conséquence, au cabinet autrichien une note, où il déclara que le gouvernement d'Angleterre ne marchait pas d'accord avec celui de France sur le sort de la Lombardie en cas de guerre : il ne put s'empêcher toutefois de censurer le système administratif de l'Autriche dans ses provinces d'Italie, pour en conclure que les traités qui ne s'appuyaient pas sur le sentiment des populations ne por-

(1) Dép. de Lord J. Russell à M. Fane du 17 sept. 1860.

taient pas en eux des conditions de durée (1). Par là John Russell préparait le terrain à la justification du Piémont dans la violation flagrante qu'il avait faite et qu'il ferait encore du pacte solennellement juré à Zurich.

Cependant les puissances qui avaient participé aux conférences de Varsovie désiraient pouvoir prendre pour bases d'une entente générale de tous les gouvernements les idées manifestées par la France dans le *Memorandum;* mais le cabinet de Paris refusa d'envisager la question italienne à aucun point de vue qui ne serait pas entièrement conforme au *Memorandum* (2). Les conférences de Varsovie eurent lieu après le 22 octobre et se terminèrent par le renouvellement et la confirmation des anciennes relations d'amitié de l'Autriche avec la Russie. Les résolutions qui y furent prises demeurèrent enveloppées de mystère; la presse de tous pays se livra à ce sujet aux hypothèses les plus contradictoires et les plus exagérées. Le comte de Rechberg, dans une communication qu'il fit au corps diplomatique, déclara que les questions proposées par l'Autriche à la Russie et à la Prusse étaient les suivantes, savoir : 1° Si la Russie et la Prusse voulaient reconnaître les faits accomplis en Italie. 2° Dans la supposition que le Piémont viendrait attaquer l'Autriche et serait soutenu par une autre puissance, quelle deviendrait leur attitude. 3° Au cas où la guerre serait portée sur une autre partie du territoire de la confédération germanique, ce que ferait la Prusse (3). Nous ne connaissons pas officiellement quel a été le résultat des

(1) Dép. de Lord J. Russell à M. Cowley du 29 oct. On y trouvera la note du 3 oct. adressée au comte de Rechberg, à Vienne.

(2) V. *Exposé de la situation de l'Empire*, l. c.

(3) *Weiner Zeitung* du 30 oct. 1860.

pourparlers de Varsovie. Il paraît cependant hors de doute que la Prusse et peut-être encore toute la confédération germanique se sont alors plus que jamais accordées à soutenir l'Autriche, dès qu'une puissance étrangère l'attaquerait en Vénétie.

Il est encore moins douteux que l'Autriche s'est alors de plus en plus raffermie dans la résolution de ne pas sortir de son attitude expectante, pendant qu'elle ne serait pas provoquée sur son propre territoire; c'est de quoi elle donna la formelle assurance au gouvernement français (1). Rien ne fut cependant décidé qui préparât de quelque manière un accord général des puissances et ouvrît la voie à un Congrès; et la principale raison en est, selon nous, le refus que fit la France de vouloir considérer la question italienne sous un autre point de vue que celui qu'elle avait exposé dans son *Memorandum*.

La révolution ayant obtenu que l'Autriche se renfermât dans l'immobilité de l'expectative, imagina et lança le projet d'une cession volontaire de la Vénétie au royaume Italien. Elle employa la presse, l'hypocrisie et le mensonge à former l'opinion publique dans ce sens; elle répandit le bruit que la diplomatie était toute en mouvement pour amener l'Autriche à cette humiliante cession, elle publia que cette puissance avait déjà entamé là-dessus des négociations avec la France, etc. Mais la machine de ce genre qui fit le plus d'impression en Europe, ce fut vers le milieu de décembre l'apparition d'une brochure française intitulée : *L'Empereur François I et l'Europe*, brochure dont M. Emile Pereire passa pour être l'auteur. John Russell répondant à son ambassadeur à Paris, l'approuvait d'avoir signalé cette pu-

(1) V. *Exposé*, l. c.

blication à son attention et ajoutait : « En ce temps-ci les « *brochures* sont des événements et nous ne pouvons pas « oublier que celle qui avait pour titre *Le Pape et le Con-* « *grès* a fait perdre au Pape plus de la moitié de ses do- « maines et empêché la convocation du congrès euro- « péen (1). » Par cette brochure, l'auteur anonyme voulait persuader à l'Autriche de vendre la Vénétie au Piémont pour 600,000,000 de francs, et cette vente, selon lui, promettait la paix à l'Europe. Les journaux semi-officiels de France, surtout le *Constitutionnel* et la *Patrie*, mirent en usage toute leur éloquence pour répandre et accréditer ce projet de vente et l'Angleterre ne laissa pas, au moins indirectement, d'en insinuerla pensée à l'Autriche. Lord J. Russell ne nous a pas, il est vrai, fait connaître les dépêches et les instructions communiquées sur ce point à son représentant de Vienne; mais un seul document qui lui est tombé des mains et qui a été publié dans la correspondance présentée aux Chambres de Londres, nous en apprend assez. En effet, John Russell, dans cette dépêche du 18 décembre, adressée à M. Fane, après avoir rappelé d'abord que le gouvernement britannique avait, au mois d'août, déconseillé à Paris et à Turin une attaque contre la Vénétie et déclaré qu'il ne pouvait rien de plus, n'ayant pas l'intention de faire la guerre pour la défense de la Vénétie, continuait ainsi : « Mais l'Autriche est-elle sûre que la Hongrie voudra voter « des hommes et de l'argent pour une guerre semblable, soit « comme diète séparée, soit dans le *Reichsrath* (2)? Le cabi- « net de Vienne est-il sûr que les nouvelles et les plus popu- « laires représentations des Etats germaniques consenti-

(1) Dép. de Lord J. Russell à M. Cowley du 24 déc.
(2) Conseil de l'Empire.

« ront à voter d'abondants secours pour une guerre en Ita-
« lie? Ces questions méritent de sa part la plus sérieuse
« attention. »

Or si l'Autriche ne pouvait pas défendre la Vénétie, comme le pensait John Russell, à cause de l'opposition présumée des Parlements germaniques et hongrois, que fallait-il en conclure, sinon la session ou la vente de cette province? L'Autriche a cependant repoussé, avec une énergique fermeté, des conseils si étranges et si déshonorants. Le comte Rechberg, dans une conversation avec Lord Loftus, lui déclara ouvertement combien il était contraire, même à l'idée d'une cession ou d'une vente de la Vénétie, et il le remercia de n'avoir jamais touché pareille question; puis, quand le parti révolutionnaire entretint le public de la démission du comte de Rechberg, le gouvernement autrichien voulut démentir officiellement cette nouvelle, afin de protester contre les bruits calomnieux qui le supposaient disposé à faire cession ou à trafiquer de la Vénétie. M. Schmerling, entré dans le ministère, ne tarda pas, malgré ses principes libéraux, à faire perdre à la révolution toute espérance de pouvoir obtenir la Vénétie par un marché quelconque (1). Et quant à l'obtenir par force, la révolution n'avait pas sujet d'y avoir plus de confiance, sachant bien que ses armées seraient détruites au milieu du fameux quadrilatère et que le nouveau ministère de Rechberg et de Schmerling était prêt à tout événement (2).

(1) V. la corresp. de Vienne du 5 janv. 1861 dans le *Times*. L'*Ost-Deutsche Post* du 23 déc., parlant de cette proposition de l'achat du royaume vénitien mise en avant par la brochure : *L'Empereur François I et l'Europe*, rappelait qu'au mois de sept. 1860, quelques diplomates, ayant proposé ce marché à l'Autriche, lui avaient offert un milliard. M. Em. Pereire réduisait la somme à 600 millions ; et le Parlement italien la ferait certainement descendre à zéro.

(2) V. la corresp. de Vienne du 16 déc. à la *Boersenhall* de Francfort.

Chapitre XXXII.

MANIFESTE DU ROI FRANÇOIS II A SES PEUPLES. — RÉACTIONS DANS LES DEUX-SICILES.

—

Nous avons touché, au ch. XXIX, les principales raisons du mécontentement général qui s'élevait et grandissait dans le royaume des Deux-Siciles. La dictature et la lieutenance de Farini n'avaient su que désorganiser l'Etat, renverser toutes les barrières qui s'opposaient à la corruption et au désordre, et laisser enfin libre cours à la plus effroyable anarchie.

Les 65 millions de francs, trouvés par Garibaldi dans le Trésor de Naples, avaient été dissipés en quatre mois, sans profit pour ces malheureuses populations (1). Afin de rétablir les finances publiques, il fallut recourir au système des *spoliations* que le chevalier Nigra poursuivit sous le masque du prince de Carignan et d'après les ordres de Cavour; c'est donc ce système, le seul organisé par les nouveaux maîtres de Naples, qui devait refaire le trésor complétement vidé. — Du reste, les vols se commettaient partout avec la dernière effronterie; les assassinats, à Naples seulement, s'élevèrent, en 15 jours, au nombre de 43; et, à Palerme, dans la première quinzaine de janvier, on en compta 85 : le manque

(1) V. le document publié dans le *Monde* du 28 mars 1861. C'est le rapport officiel des livres de compte du Trésor de Naples du 5 sept. au 30 déc.

de travail était général; la cherté des vivres excessive; la misère et le désespoir du peuple étaient au comble.

Dans un royaume si riche et si prospère peu de temps auparavant, les caisses publiques se trouvaient en si mauvais état que le gouvernement était forcé d'ouvrir une souscription publique pour donner du travail au peuple; remède inefficace et non proportionné aux plaies profondes et incurables que lui avaient faites la révolution.

Cette déplorable situation, jointe à la perte de l'indépendance nationale et au mépris avec lequel les Piémontais regardèrent les provinces conquises, réveillait enfin les populations de la surprise et de la crainte qui avaient subjugué les esprits, et les faisait sortir de leur abattement: elles commencèrent à voir dans les Piémontais un peuple étranger qui les asservissait, dans leurs nouveaux gouvernants des oppresseurs, dans les nouveaux statuts le joug étranger qui courbait leurs têtes, dans les maux de l'Etat les effets du honteux esclavage où ils languissaient. Ces sentiments pénétrèrent de plus en plus au sein des masses, ils se propagèrent comme un courant électrique d'un bout du royaume à l'autre, ranimèrent le courage des timides et des faibles, enflammèrent jusqu'aux lâches et aux indifférents et se communiquèrent même à ceux qui avaient outragé précédemment la dynastie des Bourbons. En attendant, tous les yeux restaient tournés vers Gaëte, vers *le fils de la sainte*, qui, devenu plus grand dans l'adversité, défendait héroïquement sur les rochers, de sa forteresse, l'honneur de la monarchie et l'indépendance de la nation; tous les yeux se tournaient vers le roi légitime dont la couronne jetait un si noble éclat sur tous les princes de l'Europe. Le peuple l'appelait de toute l'ardeur de ses vœux et il dé-

daignait de se plier sous le nouveau conquérant qui était venu le dépouiller de sa grandeur et de sa nationalité.

Le jeune souverain n'ignorait pas les sentiments de ses sujets; son cœur répondait à leurs vœux et à leurs aspirations: au milieu de la grêle de balles et de bombes que faisaient pleuvoir autour de lui les bataillons de la Sardaigne, ses sujets bien-aimés tenaient la première place dans ses pensées, la première place dans ses affections; c'étaient eux qui l'affermissaient contre les épreuves et qui lui donnaient une bravoure sans égale au milieu des plus terribles dangers. Le 8 décembre, jour consacré à la Vierge Immaculée et que bien des titres ont rendu particulièrement cher au peuple des Deux-Siciles, François II voulut faire entendre à ses sujets sa voix de roi et de père et leur exprimer tout ce qu'il y avait de tendresse et de dévouement dans son cœur. Le manifeste, adressé à cette date aux habitants des Deux-Siciles, est si noble, si plein de sentiments généreux et sublimes, que nous ne croyons pas devoir le reléguer dans les *pièces justificatives* de notre histoire; ce manifeste constitue la garantie de la réconciliation du prince avec son peuple et la *charte* de la liberté et de l'indépendance des Deux-Siciles. Il est conçu en ces termes:

Gaëte, 8 décembre 1860.

Peuples des Deux-Siciles,

« De cette place où je défends, plus que ma couronne, « l'indépendance de la patrie commune, votre souverain « élève la voix pour vous consoler dans vos misères et pour « vous promettre des temps plus heureux. Trahis également, « également dépouillés, nous nous relèverons ensemble de « nos infortunes. L'œuvre de l'iniquité n'a jamais duré « longtemps, et les usurpations ne sont pas éternelles.

« J'ai laissé tomber dans le mépris les calomnies, j'ai re-
« gardé avec dédain les trahisons, tant que trahisons et
« calomnies se sont attaquées seulement à ma personne.
« J'ai combattu non pour moi, mais pour l'honneur du nom
« que nous portons. Mais quand je vois mes sujets bien-
« aimés en proie à tous les maux de la domination étran-
« gère, quand je les vois, peuples conquis, porter leur sang
« et leurs biens en d'autres pays, et que je les vois fouler aux
« pieds par un peuple étranger, mon cœur napolitain bat
« d'indignation dans ma poitrine, et je ne suis consolé que
« par la loyauté de ma brave armée, que par le spectacle des
« nobles protestations qui de tous les points du royaume
« s'élèvent contre le triomphe de la violence et de la fourberie.

« Je suis napolitain; né parmi vous, je n'ai pas respiré
« un autre air, je n'ai pas vu d'autres pays, je ne connais pas
« d'autre sol que le sol natal. Toutes mes affections sont
« dans le royaume; vos coutumes sont mes coutumes, votre
« langue est ma langue, vos ambitions sont mes ambitions.
« Héritier d'une antique dynastie qui pendant de longues
« années régna sur ces belles contrées, après en avoir re-
« constitué l'indépendance et l'autonomie, je ne viens pas,
« après avoir dépouillé les orphelins de leur patrimoine et
« l'église de ses biens, m'emparer par la force étrangère de
« la plus délicieuse partie de l'Italie. Je suis un prince qui
« est *vôtre* et qui a tout sacrifié à son désir de conserver
« parmi ses sujets la paix, la concorde et la prospérité.

« Le monde entier l'a vu : pour ne point verser le sang,
« j'ai préféré risquer ma couronne. Les traîtres, payés par
« l'ennemi étranger, s'asseyaient dans mon conseil à côté
« des fidèles serviteurs; avec la sincérité de mon cœur, je ne
« pouvais croire à la trahison. Il m'en coûtait trop de punir;

« je souffrais d'ouvrir, après tant de malheurs, une ère de
« persécutions ; et ainsi la déloyauté de quelques-uns et ma
« clémence ont facilité l'invasion, qui s'est opérée par le
« moyen des aventuriers, puis en paralysant la fidélité de
« mes peuples et la valeur de mes soldats. »

« En butte à de continuelles conspirations, je n'ai pas fait
« verser une goutte de sang, et l'on a accusé ma conduite de
« faiblesse. Si l'amour le plus tendre pour mes sujets, si
« la confiance naturelle de la jeunesse dans l'honnêteté
« d'autrui, si l'horreur instinctive du sang, méritent ce nom,
« oui, certes, j'ai été faible. Au moment où la ruine de mes
« ennemis était sûre, j'ai arrêté le bras de mes généraux pour
« ne pas consommer la destruction de Palerme. J'ai préféré
« abandonner Naples, ma maison, ma capitale chérie, sans
« être chassé par vous, pour ne pas l'exposer aux horreurs
« d'un bombardement comme ceux qui ont eu lieu plus tard
« à Capoue et à Ancône. J'ai cru de bonne foi que le roi de
« Piémont, qui se disait mon frère et mon ami, qui me
« protestait qu'il désapprouvait l'invasion de Garibaldi, qui
« négociait avec mon gouvernement une alliance intime pour
« les vrais intérêts de l'Italie, n'aurait pas rompu tous les
« traités et violé toutes les lois pour envahir mes Etats en
« pleine paix, sans motifs ni déclaration de guerre. Ce sont
« là mes torts ; je préfère mes infortunes aux triomphes de
« mes adversaires. »

« J'avais donné une amnistie, j'avais ouvert les portes de
« la patrie à tous les exilés, j'avais accordé à mes peuples une
« constitution ; je n'ai certes point manqué à mes promesses.
« Je me préparais à garantir à la Sicile des institutions libres
« qui auraient consacré, avec un parlement séparé, son
« indépendance administrative et économique, et écarté d'un

« seul coup tous les motifs de défiance et de mécontente-
« ment. J'avais appelé dans mes conseils les hommes qui
« me semblaient les plus acceptables par l'opinion publi-
« que en ces circonstances, et autant que me l'a permis
« l'incessante agression dont je suis devenu la victime, j'ai
« travaillé avec ardeur aux réformes, au progrès, à la pros-
« périté de notre commun pays. »

« Ce ne sont pas les discordes intestines qu m'arrachent
« mon royaume, mais je suis vaincu par l'injustifiable inva-
« sion d'un ennemi étranger. Les Deux-Siciles, à l'exception
« de Gaëte et de Messine, ces derniers asiles de leur indépen-
« dance, se trouvent aux mains du Piémont. Qu'est-ce que
« cette révolution a procuré aux peuples de Naples et de
« Sicile? Voyez la situation que présente le pays. Les finan-
« ces, naguère si florissantes, sont complétement ruinées,
« l'administration est un chaos, la sécurité individuelle
« n'existe pas. Les prisons sont pleines de suspects; au lieu
« de la liberté, l'état de siége règne dans les provinces, et un
« général étranger publie la loi martiale, décrète la fusillade
« instantanée pour tous ceux de mes sujets qui ne s'inclinent
« pas devant le drapeau de la Sardaigne. L'assassinat est
« récompensé, le régicide obtient l'apothéose; le respect au
« culte saint de nos pères est appelé fanatisme; les promo-
« teurs de la guerre civile, les traîtres à leur pays reçoivent
« des pensions que paie le pacifique contribuable. L'anarchie
« est partout. Des aventuriers étrangers ont mis la main sur
« tout pour satisfaire l'avidité ou les passions de leurs com-
« pagnons. Des hommes qui n'ont jamais vu cette partie de
« l'Italie ou qui, dans une longue absence, en ont oublié les
« besoins, constituent notre gouvernement. Au lieu des libres
« institutions que je vous avais données et que je désirais

« développer, vous avez eu la dictature la plus effrénée, et
« la loi martiale remplace maintenant la constitution. Sous
« les coups de vos dominateurs disparaît l'antique monarchie
« de Roger et de Charles III, et les Deux-Siciles ont été dé-
« clarées provinces d'un royaume lointain. Naples et Palerme
« seront gouvernées par des préfets venus de Turin. »

« Il y a un remède à ces maux et aux calamités plus
« grandes encore que je prévois ; la concorde, la résolution,
« la foi dans l'avenir. Unissez-vous autour du trône de vos
« pères. Que l'oubli couvre pour toujours les erreurs de tous ;
« que le passé ne soit jamais un prétexte de vengeance, mais
« une leçon salutaire pour l'avenir. J'ai confiance dans la
« Providence, et, quel que soit mon sort, je resterai fidèle à
« mes peuples comme aux institutions que je leur ai accor-
« dées. Indépendance administrative et économique entre
« les Deux-Siciles, avec des parlements séparés, amnistie
« complète pour tous les faits politiques, tel est mon pro-
« gramme. Hors de ces bases, il ne restera pour le pays que
« despotisme et anarchie. »

« Défenseur de l'indépendance de la patrie, je demeure et
« combats ici pour ne point abandonner un dépôt si saint et
« si cher. Si l'autorité retourne dans mes mains, ce sera
« pour protéger tous les droits, respecter toutes les proprié-
« tés, garantir les personnes et les biens de mes sujets contre
« toute sorte d'oppression et de pillage. Si la Providence,
« dans ses profonds desseins, permet que le dernier boule-
« vard de la monarchie tombe sous les coups d'un ennemi
« étranger, je me retirerai avec la conscience sans reproche,
« avec une foi inébranlable, avec une résolution immuable,
« et, en attendant l'heure véritable de la justice, je ferai les
« vœux les plus fervents pour la prospérité de ma patrie,

« pour la félicité de ces peuples qui forment la plus grande
« et la plus chère portion de ma famille. »

« Le Dieu tout-puissant, la Vierge immaculée et invin-
« cible, protectrice de notre pays, soutiendront notre cause
« commune. »

« François. »

Ce langage magnanime et sincère ne pouvait qu'aller au cœur du peuple des Deux-Siciles. Il n'y eut pas une famille, surtout à Naples, qui ne se procurât une copie du manifeste. Malgré les perquisitions et les rigueurs de la police de Spaventa, on en fit, dans la capitale même, plusieurs éditions; il fut collé sur les murs, vendu et distribué dans tout le royaume. Tous juraient d'assister leur souverain dans l'œuvre de la réaction contre le joug étranger. L'agitation croissait et prenait des proportions gigantesques dans le royaume de Naples; elle se répandait de même dans les provinces de Sicile; le désappointement devenait général; personne n'était plus dupe des fallacieuses promesses du Piémont. Les libéraux mêmes, si favorables au mouvement, les libéraux mêmes, ceux du moins qui n'étaient pas tombés corps et âme au pouvoir des sociétés secrètes, acceptaient le manifeste du roi François et y voyaient la vraie restauration de leur monarchie. Ces idées et ces sentiments gagnaient de plus en plus les masses et la réaction morale pouvait se dire accomplie dans le royaume tout entier. Le gouvernement de Farini tombait dans un mépris qui allait croissant et était en butte aux insultes et aux dérisions de la multitude; le peuple de Naples criait publiquement après le retour de son roi et applaudissait bruyamment dans les voies publiques, dans les théâtres et dans les cafés

son héroïsme et celui de la reine Sophie. Vers la fin de décembre, l'orage grondait de toutes parts; la réaction matérielle allait suivre celle des idées et devenir un fait général (1).

Le 21, le 23 et le 25 décembre, il y eut dans la ville de Naples des démonstrations partielles au cri de: « Vive François II; » mais le 29, on eût dit que toute la population de cette grande capitale s'était soulevée pour redemander, de la manière la plus solennelle, son légitime et bien-aimé souverain. A 8 heures du soir, tout le peuple du quartier La Margellina s'insurgea en criant: « Hors d'ici, le larron, l'usurpateur; nous voulons notre roi. » Les lanciers piémontais, accourus au bruit de ces démonstrations menaçantes, furent reçus à coups de pierre et forcés de reculer. En même temps la population se rassemblait sur la place Capella et faisait retentir les mêmes cris; il en était de même dans le quartier Pennino, au Marché et à la Madeleine, où la cavalerie piémontaise fut gravement insultée et repoussée. A 8 heures et demie, tout le Toledo était plein de réactionnaires, et tel était leur nombre, que la circulation devenait impossible dans cette rue, qui est la plus grande de Naples. Les cris proférés étaient: « A bas le galant homme; vive François II! » Le 31 du même mois, la même manifestation allait se renouveler; la foule réunie au pont de la Madeleine s'avançait pour se réunir à celle qui descendait du quartier Pennino et du Mercata; mais la ca-

(1) A cette époque un diplomate étranger qui habitait Naples et dont le nom ne se trouve pas dans la correspondance publiée par le *Monde* du 1er janv. 1861, écrivait ce qui suit: « Ici tout continue à aller aussi mal que possible, le mécontentement est « général, les réactions sont partout dans les provinces, et les hommes d'Etat de « Turin, aussi bien que les hommes d'Etat piémontisés (les émigrés), s'usent visible- « ment, non-seulement eux, mais aussi le roi *galant homme*, et les Piémontais en « général, se dépopularisent quotidiennement... »

valerie piémontaise empêcha cette jonction, quoiqu'elle n'osât pas employer la force contre le rassemblement populaire. L'irritation cependant croissait dans la multitude, l'arrivée des soldats renvoyés de Gaëte inspirait de vives inquiétudes à Spaventa, ministre de la police et au gouvernement de Farini; tout faisait prévoir une prochaine et redoutable insurrection; Farini espéra la prévenir, en décrétant d'arrestation quelques chefs du parti républicain et quelques-uns de l'armée licenciée par François II; il fit aussi emprisonner beaucoup de réactionnaires et menaça les Napolitains de mettre leur ville en état de siége; mais à quoi bon, si toute la population de la capitale appartenait à la réaction et réclamait, avec l'indépendance, son roi légitime? « Quand je quittai Gênes pour me rendre ici, » écrivait alors de Naples un Mazzinien (1), « si quelqu'un « m'avait parlé de la possibilité du retour du Bourbon à « Naples, je l'aurais pris pour un fou; et cependant je ne « saurais dire en vérité si, dans le cas où mon absence de- « vrait se prolonger, je pourrais m'en retourner tranquille. « Si tu avais été aujourd'hui à Naples, si tu avais pu inter- « roger cette population, tu aurais cru que nous sommes à « la veille d'une révolution et de la contre-révolution la plus « odieuse et la plus funeste à la sainte cause défendue « jusqu'à ce jour au prix de tant de courage et de tant de « sacrifices!

« On me disait naguère que ce pays était divisé en trois « partis: les républicains, les muratistes et les réactionnai- « res ou les bourbonniens; mais au fait, il n'y en a qu'un « seul qui domine, qui a en main les moyens les plus

(1) Lettre de Naples du 3 janv. 1861 dans la *Gazette du peuple de Milan*, journal mazzinien.

« puissants, qui compte dans ses rangs tout le peuple et les « quatre cinquièmes de la classe qui s'appelle instruite et « aisée, et ce parti, c'est le parti réactionnaire, le parti des « Bourbons. » De pareils aveux étaient communiqués aux journaux de France et d'Angleterre, sans en excepter les plus révolutionnaires. Le 2 janvier, on s'attendait donc à une insurrection générale dans cette capitale, d'autant plus qu'une députation était, vers cette époque, partie de Naples pour Gaëte, avec mission de promettre au roi François la faveur et l'appui du peuple dans la restauration de la monarchie.

Ces mouvements ne se bornaient pas à Naples, ils étaient communs à toutes les provinces, qui couraient aux armes et remplaçaient, par l'étendard de François, les insignes de la maison de Savoie. Dès le 10 décembre, la réaction s'était manifestée à Maddaloni et le peuple avait assailli, à main armée, la garde nationale, qui tenait en partie pour le nouveau gouvernement.

Le 18, les mêmes faits s'étaient reproduits à Caserte, où l'on avait désarmé les Garibaldiens et la garde nationale, qui voulaient s'opposer au mouvement populaire. Le 28, la réaction se montrait formidable à Ste Marie de Capoue, qui servait cependant de quartier-général aux Garibaldiens. Le 29, elle éclatait à Nocera; elle se propageait les jours suivants à Torre del Greco, à Torre della Nunziata, à Rasina, à Portici, à St Giovanno, à Peduccio, sur toute la ligne du chemin de fer de Castellamare. En même temps, une réaction sanglante s'allumait à Bitonto et dans toute la province de Bari: Avellino était déjà en feu, en feu aussi les Calabres et la plupart des Abruzzes où l'insurrection royaliste, suivant les propres aveux des journaux de Naples, avait pris,

vers la fin de décembre, des proportions gigantesques. Il n'y avait pas de jour où le gouvernement de Naples ne reçût des dépêches, lui annonçant de nouveaux soulèvements; pas de jour où Spaventa n'eût à expédier des ordres sévères, des mesures de rigueur, qui ne pouvaient être mises à exécution. Au commencement de janvier, un officier napolitain, à la tête de 300 bersaglieri, investissait Teramo, y battait les forces réunies des Piémontais et de la garde nationale, y mettait en liberté 700 détenus politiques et s'en emparait au nom de François II. De la province de Teramo, qui est l'Abruzze ultérieure première, le mouvement passait à la province d'Aquila, qui est l'Abruzze ultérieure seconde et à celle de Chiesti, qui est l'Abruzze citérïeure; toutes les Abruzzes, en un mot, s'insurgeaient en armes; chaque citoyen se transformait en soldat, et hommes et femmes se soulevaient impétueusement contre les Piémontais au cri de: « Vive François II! »

Le plébéien Chiavone prenait le commandement des bandes armées de paysans qui se fortifiaient dans les montagnes. Mecoli, à la tête d'une autre colonne de 4 à 5 mille hommes, chassait les Piémontais et arborait au sein des villes affranchies le drapeau bourbonien. D'autres bandes s'organisaient encore, et allaient se renforçant des troupes régulières qui passaient la frontière des Etats de l'Eglise, pour réchauffer la réaction et se mettaient sous la conduite d'officiers expérimentés. Le mouvement des Abruzzes et l'irritation des habitants ont été comparés par un voyageur à ce qui eut lieu en Espagne en 1808 et en 1814, et si la réaction eût été pourvue à temps des ressources nécessaires et mieux dirigée, elle eût certainement menacé l'existence du nouveau gouvernement de Naples. Depuis la fin de dé-

cembre, la province d'Ascoli, des Etats Romains, s'était aussi insurgée et avait juré de verser son sang pour la domination des pontifes ; le mouvement gagnait d'un autre côté la Terre de Labour, la principauté ultérieure et la Capitanato. Dans les trois Calabres, ayant pour centre Cantanzaro, la révolution s'était organisée, quelques bataillons s'étaient formés des troupes de Gaëte où l'on avait, dès la fin de décembre, envoyé une députation faire acte d'obéissance au roi légitime. Le feu des Calabres s'était étendu à la province de la Basilicate et il se communiquait de proche en proche, rencontrant partout sur son passage des éléments qui l'entretenaient et en formaient un terrible incendie. En un mot, sur la fin de décembre et dans la première moitié de janvier, la réaction se manifesta sur tous les points du pays, dans chaque ville, dans chaque bourg, dans chaque village du royaume de Naples ; la garde nationale, bien que composée en grande partie d'Annexionnistes et de Mazziniens, se divisait partout et dans quelques communes se déclarait entièrement pour la dynastie de François II (1), de telle façon que le gouvernement piémontais de Naples ne s'étendait, vers les premiers jours de janvier, qu'à la capitale qui n'avait pas encore pris les armes à cause de l'indécision de la garde nationale où Liborio Romano, en l'organisant, avait fait entrer bon nombre de Mazziniens et d'Annexionnistes (2). Voilà la preuve évidente de l'*unanimité* avec laquelle ces populations trahies avaient répudié leur ancienne mo-

(1) Ces renseignements sont exacts et indubitables, nous ne les tenons pas seulement des correspondances privées, mais encore de documents officiels reçus par le gouvernement de Naples. Les journaux révolutionnaires n'osant pas les contester, ont essayé d'en rendre responsable la présence de la flotte française à Gaëte.

(2) V. la circulaire du 20 déc. publiée par le *Monde* du 5 janv. dans une corresp. de Naples.

narchie et voté l'annexion au Piémont! Cette fois le sentiment des peuples du royaume de Naples apparaissait dans tout son éclat, les réactions étaient universelles; elles se produisaient comme conséquence du sentiment national, et non des complots ou des manœuvres dirigées de Gaëte ou de Rome, comme l'imaginait Spaventa et comme le publiait la presse révolutionnaire. Si Rome ou Gaëte avait aussitôt pris à tâche de conduire, d'organiser et de concentrer les forces de la réaction, la croix de Savoie ne flotterait plus dans la capitale de ce royaume qu'elle avilit.

Cependant, le gouvernement de Farini était atterré. Spaventa, le directeur en chef de la police, ne pouvait dissimuler son effroi dans les circulaires et les dépêches sans nombre qu'il adressait alors à ses agents; il décrétait d'arrestation tous les suspects, ordonnait la capture de tous les officiers et sous-officiers de l'ancienne armée du roi de Naples, avertissait le questeur (circulaire du 7 janvier), que les soldats licenciés par François II, avaient reçu des manifestes ainsi que des signes de ralliement et prêté des serments contraires au nouvel ordre de choses; que les officiers avaient reçu de l'ex-roi des instructions secrètes; qu'il fallait veiller en conséquence. Le 4 janvier, il avait écrit au général della Rocca de faire exécuter par la force le décret du ministre de la guerre, qui avait appelé au service militaire les diverses classes de l'armée bourbonnienne; laquelle, disséminée dans les campagnes ou jointe aux réactionnaires des villes, était d'un grave embarras pour l'administration. Puis, dans une lettre à Farini, il lui annonçait que la révolution avait éclaté sur tous les points du royaume, que *la ruine était certaine,* si l'on n'envoyait pas des forces imposantes dans les Abruzzes et dans les Calabres.

Depuis le mois de novembre, le général Pinelli avait amené dans les Abruzzes une forte colonne, chargée de soumettre à tout prix les habitants de ces provinces au gouvernement qu'ils n'avaient jamais désiré et qu'ils abhorraient plus que jamais. Le général piémontais, à peine arrivé, étendit sur cinq provinces un rigoureux état de siége que Cialdini avait annoncé implicitement dans sa fameuse dépêche du 20 octobre; il décréta en même temps que « 1° « quiconque serait trouvé possesseur d'armes à feu ou « d'autres armes de défense, sans y avoir été autorisé par « les pouvoirs constitués, serait fusillé immédiatement. « 2° Qu'immédiatement fusillé serait aussi quiconque au« rait par ses discours, par des distributions d'argent ou par « tout autre moyen excité les habitants à la révolte. 3° Que « la même peine serait appliquée à tous ceux qui, en actes « ou en paroles, auraient insulté les armes de Savoie, le « portrait du roi (Victor-Emmanuel) ou la bannière natio« nale de l'Italie. » Cette proclamation, bien que modifiée dans sa dernière partie par Farini, sur les réclamations de la presse étrangère, fit couler des flots de sang dans ces malheureuses provinces et désola cruellement un grand nombre de familles, dont tout le crime était de n'avoir pas voulu prendre part à la plus révoltante iniquité. Mais ce sang généreux, sorti des veines d'un peuple indigné, avait servi d'aliment à une réaction terrible, c'est pourquoi les troupes de Pinelli s'étaient vu assaillir impétueusement par les gens du pays, contraindre à lever le siége de la forteresse de Civitella del Tronta et horriblement décimer dans des combats acharnés. Les bataillons de gardes nationaux, qui avaient été mobilisés dans l'Italie du Nord, dans l'Italie du Sud, et dans les provinces mêmes du royaume de Na-

ples, n'avaient point suffi à arrêter ce mouvement insurrectionnel, ardent comme la tempête et universel comme les ressentiments qui le produisaient ; ces bataillons essuyèrent à leur tour des pertes immenses. — Enfin tout menaçait ruine.

Chapitre XXXIII.

RÉACTIONS ET COMBATS DES ABRUZZES JUSQU'A LA FIN DE FÉVRIER. —MOUVEMENTS DE SICILE. — BASES DU STATUT POUR CETTE ILE.

—

L'ensemble de cette situation avait fait concevoir de grandes appréhensions au gouvernement de Turin, et la conservation des provinces conquises dans le royaume de Naples lui paraissait à peine possible; il prenait donc le parti de faire occuper militairement tout ce royaume et d'y proclamer partout l'état de siége; mais aucun des braves généraux du Piémont, ni La Marmora, ni un autre ne voulait accepter cette odieuse mission; ni Ratazzi, proposé pour le gouvernement de ce pays à la place de Farini, ne voulait assumer pareille responsabilité. On résolut donc d'y envoyer, comme essai, le prince de Carignan, cousin du roi Victor-Emmanuel, avec le chevalier Nigra pour secrétaire et pour gouverneur de fait. Le prince arrivé en toute hâte à Naples, le 12 janvier, et accueilli par les salves d'artillerie de la marine anglaise, adressa de suite au peuple napolitain une proclamation, dans laquelle il annonçait qu'il était venu hâter l'œuvre de l'unification italienne et conserver l'ordre public; qu'il respecterait l'Eglise et ses ministres, à la condition pourtant que le clergé obéirait au roi et aux lois; il promettait ensuite des réformes administratives, il exprimait enfin la confiance que Gaëte ne tarde-

rait pas à succomber et que les provinces verraient bientôt renaître la paix et la tranquillité. Il appelait de nouveau Liborio au ministère et s'employait à ce que partout la réaction populaire fût comprimée et détruite. La police devint alors à Naples ce qu'elle n'avait jamais été aux plus mauvaises époques du gouvernement des Bourbons ou des princes les plus despotes. La loi contre les suspects fut exécutée dans toute sa terrible rigueur; l'espionnage ne connut plus de bornes; une parole, même modérée, adressée à un ami dans la rue ou dans un café, méritait la prison et pis encore; et durant le seul mois de janvier les seules prisons de Naples comptaient jusqu'à 10,000 détenus politiques, parmi lesquels 43 religieux et ecclésiastiques. Ainsi le gouvernement piémontais renouvelait dans une mesure beaucoup plus exorbitante, et pour la défense d'un pouvoir illégitime, ces dispositions de police qui lui avaient fait traiter le gouvernement des Bourbons de tyrannique et d'exécrable.

On dépêchait simultanément des troupes dans les Abruzzes et dans les Calabres, en telle quantité qu'il fallut confier les forteresses à la garde nationale. Mais un régiment, qui tenta un débarquement à Reggio, fut assailli par les habitants, mis en déroute et forcé de se retirer en désordre du côté de Catanzaro.

D'autre part, il fut impossible aux Piémontais de traverser les positions du mont Avellino, tous les passages en ayant été barricadés et fortifiés. Ils durent prendre d'autres chemins plus difficiles et moins directs. Cependant la garnison d'Ancône, qui se composait alors d'un seul régiment, reçut l'ordre de s'embarquer, de prendre terre au petit port de Giulianova sur

l'Adriatique et de marcher de là vers Ascoli et l'Abruzze ultérieure (1). Mais il lui fallut attendre le renfort de deux autres bataillons qu'on lui expédia de Rieti, avant de pénétrer dans la province d'Ascoli dont la révolution était redoutable (2).

Sur ces entrefaites, une nouvelle bande de soldats napolitains, qui était entrée dans les Abruzzes, vers le milieu de janvier, en poussant le cri de guerre: « Dieu et le roi Fran« çois II, » parvenait à Carsolo; elle se renforçait des paysans armés qui accouraient de toutes parts les recevoir, et se réunir à eux au cri de : « vive François II; » de toutes parts de petits corps de Piémontais offraient de se rendre, moyennant la vie sauve; cette colonne de braves alla s'organisant toujours mieux sous la conduite du général Lovera et d'autres braves officiers du roi de Naples; arrivée à Tagliacazzo, elle y attaqua les Piémontais qui refusaient d'évacuer la ville, les dispersa après une heure et demie de combat, et s'empara de cette commune qui leur rappelait un fait illustre dans l'histoire de leur royaume. Le corps du général Pinelli se retira alors sur Avezzano au nord-ouest du lac de Celano et y dépêcha de nouveaux renforts, parce qu'il serait devenu très-difficile aux Piémontais de s'opposer aux progrès de la révolution, si les royaux se rendaient une fois maîtres de cette forte et importante position. Un corps d'armée considérable marcha donc en toute hâte dans la direction d'Avezzano et le général Cialdini ordonna immédiatement au général Sonnaz de se porter sur Sora avec une brigade et une batterie complète de canons rayés (3). Cepen-

(1) V. la *Patrie* du 14 janv. 1861.
(2) Dép. d'Ancône du 18 janv.
(3) V. le *Corrière mercantile* de Gênes au 19 janv. 1861 et la corresp. du *Monde* au 21 janv.

dant la colonne de Lovera, ayant eu connaissance des renforts envoyés au général Pinelli et ayant éprouvé la difficulté de surprendre Avezzano, fut forcée de se retirer à Carsoli (1). Le général Pinelli ainsi dégagé d'une situation difficile recommença ses expéditions de meurtre et de sang. Après avoir fait fusiller à Avezzano vingt-huit suspects ou coupables de réaction, Pinelli se jeta le 23 sur Suacula à quelques milles d'Avezzano, et ayant appris la défaite d'une des colonnes piémontaises, il fit fusiller plus de cinquante hommes qu'il retenait comme prisonniers de guerre et parmi lesquels se trouvaient deux prêtres, trois femmes et deux enfants. Des deux prêtres l'un était l'aumônier du corps napolitain; son nom était Gennaro d'Orsi. Ce généreux ecclésiastique, conduit au lieu du supplice où quarante-sept de ses compagnons venaient de tomber victimes d'affreux bourreaux, une vile soldatesque le chargea d'infâmes outrages et ne cessa de le tourmenter jusqu'au dernier souffle de sa vie. Mais le pieux d'Orsi leur disait avec le courage d'un héros chrétien : « Vous ne me faites pas peur; vous ne « m'inspirez que de la pitié. » Atteint de huit coups de mousquet et couvert de blessures sans nombre, il recueillit encore le reste de ses forces, se souleva de terre et répéta d'une voix ferme à ses bourreaux : « Je ne vous crains pas. » Ceux-ci, tout grossiers qu'ils étaient, demeurèrent un instant frappés du courage et de la fermeté du généreux martyr; puis, possédés de je ne sais quelle fureur diabolique, ils se jetèrent sur le corps presque inanimé du héros, lui déchirèrent la poitrine et en retirèrent un crucifix : « Voilà la « cause » s'écrièrent-ils avec rage, « voici la cause » et, disant

(1) Dép. de Marseille du 25 janv. 1861 et les corresp. des journaux à cette date.

cela, ils l'accablèrent de nouveaux coups, après quoi, ayant lié à un arbre les membres sanglants de ce généreux prêtre, ils les percèrent à coups de baïonnettes. Les forcenés ne s'en tinrent pas là ; ivres de vin et de sang, ils s'assemblèrent autour d'une statue de la Vierge et, quand ils l'eurent profanée de mille manières, la condamnèrent à être fusillée comme *protectrice manifeste des royalistes et des papistes.* S'étant ensuite jetés dans les églises, même à l'instant redoutable de la consécration, ils y firent retentir le cri infernal de : « A bas l'hostie! », et, pour montrer le mépris qu'ils faisaient des images des Saints, ils s'en servaient comme de cibles sur lesquelles ils exerçaient leur adresse au tir du fusil (1). Tels étaient les soldats d'un gouvernement qui se disait catholique.

Cependant le général Pinelli s'était porté à Ascoli, où des forces considérables s'étaient réunies pour réprimer la réaction de cette province. Mais auparavant ce barbare fit fusiller 48 personnes à Tagliacozzo, pour venger la défaite de ses troupes; le 3 février, il publia l'ordre du jour suivant, qui devait servir de programme à la nouvelle campagne et de mesure à la destruction et aux massacres de ces nouveaux Druses de l'Europe moderne. « Officiers et sol-
« dats, » disait-il, « votre marche depuis les rives du Tronto
« et de Castillana est digne de tout éloge. Son excellence le
« ministre de la guerre est contente de vous. Forêts, tor-
« rents, montagnes de neige, précipices n'ont pu vous
« arrêter... Officiers et soldats, vous avez supporté de
« grandes fatigues: mais vous n'avez pas tant fait que vous
« n'ayez encore quelque chose à faire. Un reste de cette race

(1) Ces détails nous ont été rapportés par des témoins oculaires et dignes de foi et plusieurs journaux non-suspects les ont publiés.

« de brigands s'abrite dans les montagnes, courez l'en « dénicher et soyez *inexorables comme le destin!* Contre « de tels ennemis la pitié est un crime. Ces vils adversaires, « ils plient le genou quand ils vous voient en grand nom- « bre, et ils vous attaquent traîtreusement par derrière, « quand ils vous voient faibles : nos blessés, ils les égor- « gent. Indifférents à tout principe politique, avides seule- « ment de butin et de rapines, ils sont actuellement les « brigands salariés du vicaire, non du Christ, mais de Satan, « tout prêts d'ailleurs à vendre à d'autres leur poignard, « dès que l'or, fourni par la stupide crédulité des fidèles, ne « les contentera plus. Nous les anéantirons, nous mettrons « en lambeaux le *vampire sacerdotal* qui, de ses lèvres im- « pures, suce depuis des siècles le sang de notre patrie; « nous purifierons par le fer et par le feu les régions que sa « bave immonde a infectées, et de leurs cendres la liberté « pour ces nobles familles d'Ascoli sortira plus vigou- « reuse. » Telles étaient les paroles empreintes du sceau de la moderne révolution, par lesquelles cet affreux bourreau désignait à la dévastation de ses hordes impies cette malheureuse province. Aux paroles répondaient bientôt les faits. « Quand nous arrivâmes près de Mazzano, » écrivait un officier piémontais, « nous commençâmes la canonnade. « Les brigands prirent la fuite et nous occupâmes ce ter- « ritoire où le feu porta immédiatement la ruine la plus « complète. D'autres colonnes s'emparèrent de Cassara et « de S. Vito qui subirent le même sort que Mazzano. Ces vil- « lages furent comme enveloppés par la tempête : toutes « les maisons, toutes les fermes et les établissements de « tout genre que nous rencontrâmes devinrent la proie des « flammes. C'était un spectacle effrayant : tous les animaux,

« les bœufs, les moutons, etc. fuyaient épouvantés sur les « collines, l'homme cependant allait à la chasse de l'homme : « chose horrible à dire mais vraie. Les flammes s'élevaient « de partout dans les airs; c'était ce qui me faisait la plus « pénible impression (1). » Après cette lettre et beaucoup d'autres que nous ne publions pas ici, on ne révoquera pas en doute les horribles massacres et toutes les atrocités dont les Piémontais furent prodigues dans cette malheureuse contrée, ainsi que dans toutes les provinces des Abruzzes et dans la terre de Labour; on admettra, comme réels, les incendies, les massacres et les dévastations dignes des Hurons ou d'un autre peuple encore plus féroce, par lesquelles le gouvernement sarde voulut apparemment démontrer à l'Europe la spontanéité et l'unanimité du vote d'annexion!

Dans ces conjonctures, Sonnaz, fidèle au principe de la révolution, n'était pas resté au-dessous de Pinelli. Le 22 janvier, poursuivant avec mille hommes de sa brigade, avec de la cavalerie et de l'artillerie une bande de réactionnaires, qui avaient cherché asile dans la province de Frosinone de l'Etat Romain, il se présenta à l'abbaye de Casamari dans le district de Veroli, asile des Trappistes blancs et monument historique d'art et de religion. Aux approches de cette horde furibonde, la majeure partie des religieux et des novices avaient abandonné leur maison laissée en garde à dix laïques présidés par un prêtre. Les Piémontais arrivés, les gardiens de l'abbaye furent obligés de se disperser sous peine de se voir fusillés, le couvent fut ensuite saccagé; on vola tout jusqu'à l'argenterie de l'église et jusqu'à la pixide sacrée, qui renfermait les saintes

(1) *Independente* de Naples du 26 janv. 1861.

hosties. Et, comme si cela n'avait pas suffi, le lendemain, en se retirant, les Piémontais mirent le feu aux magasins de foin, au moulin et à la pharmacie, qui fournissait de médicaments les pauvres gens du pays. Heureusement, ceux-ci, accourus en foule, réussirent à éteindre l'incendie qui menaçait l'existence de ce bel établissement (1). Après ces actes de vandalisme et de sacrilége, le corps de Sonnaz, renforcé de deux autres mille hommes, marcha du côté de Banco, à l'effet de capturer la bande réactionnaire qui s'y était réfugiée.

Banco est une petite ville perchée, comme les autres du district de Veroli, sur la cîme d'une montagne. Les royaux, au nombre de 350 hommes au plus, commandés par le vaillant major Théodule de Christen, avaient eu le temps de se retrancher derrière quelques pans de la vieille muraille qui environne encore une partie de la ville.

Le général Sonnaz arrivé là le 28 janvier, vers 6 heures du matin, fit marcher au pas de charge une colonne de ses soldats sur un monticule qui se trouve à une portée de fusil de Banco, et il posta l'autre colonne sur la grande route; mais celle-ci, repoussée par le feu des avant-postes napolitains, se retira en désordre derrière quatre pièces d'artillerie rayées qui, depuis 6 heures à 10, tirèrent sans interruption contre la ville, mais inutilement, bien que les royaux, privés d'artillerie, ne pussent riposter qu'en criant à chaque coup : Vive François II ! Enfin, les munitions épuisées, Sonnaz divisant sa brigade en trois corps, ordonna

(1) V. le *Journal de Rome* du 24 janv. 1861. Plusieurs autres corresp. confirmèrent ces faits que les feuilles révolutionnaires ont vainement tâché de dissimuler. Cela est vrai, surtout du correspondant romain du *Times*, qui a prétendu que les Piémontais avaient trouvé dans le couvent de Casamari des armes, des uniformes de soldats et des lettres réactionnaires ! ! !

l'assaut de cette position. Les royaux les attendirent à demi-portée de fusil et les chargèrent avec tant de précision que les Sardes furent forcés de reculer, non sans perdre beaucoup de monde; 300 des leurs, qui étaient parvenus à une porte de la ville, se rendirent prisonniers. Ils laissèrent sur le terrain plus de 700 hommes, tant morts que blessés, parmi lesquels un officier supérieur et quatre subalternes, tandis que les royaux n'avaient eu que quatre morts et quelques blessés. Ce fut alors, vers 1 heure de l'après-midi, que Sonnaz, épouvanté des pertes lamentables éprouvées par sa colonne, envoya un parlementaire offrir à Christen les conditions suivantes : 1e Le général Sonnaz cesserait les hostilités sur le territoire pontifical, et se retirerait à Sora dans le royaume de Naples. 2° La colonne des royaux pourrait se retirer où elle voudrait avec armes et bagages, sans avoir à rendre 400 fusils pris aux Piémontais et sans pouvoir être molestés dans les limites de l'Etat Romain. 3° En compensation de pareils avantages, les prisonniers piémontais seraient rendus, et Christen s'obligerait sur l'honneur à ne plus se battre contre les Piémontais, tant que le roi serait à Gaëte. Ces conditions acceptées et les 300 prisonniers renvoyés à Sonnaz, celui-ci se retira à Sora où il reçut (le 29) un renfort de trois autres bataillons que lui envoyait Cialdini (1). Cependant la révolution des Abruzzes, au lieu de céder et de se calmer, n'avait fait que grandir et se développer avec la rapidité de l'incendie. Les populations d'Ascoli passaient dans ces provinces et s'y

(1) V. une corresp. de Carsoli du 1er fév. adressée le 2 fév. par le correspondant de Rome à la *Gazette du Midi* et la lettre du major de Christen lui-même, écrite de Rome, le 7 mars 1860, au directeur du journal *Les Nationalités* et insérée dans la *Gazette du Midi* du 24 mars et dans le *Monde* du 26.

joignaient aux bandes napolitaines pour venger la destruction et les massacres dont avaient souffert leurs villes et leurs villages. D'autres officiers et soldats leur arrivaient aussi du côté de l'Etat Romain, de nouveaux corps s'organisaient et le feu de l'insurrection s'attisait de nouveaux éléments. Les Piémontais partagés en nombreuses et fortes colonnes investissaient de toutes parts la réaction et signalaient leur passage par le meurtre, par l'incendie et par les cruautés les plus inouïes. « Nos femmes et nos enfants sont « égorgés, » écrivaient les malheureux habitants de ces provinces, « nos biens sont pillés, nos maisons incendiées, « uniquement parce que nous ne voulons pas reconnaître « l'autorité d'un gouvernement qui est capable de telles « infamies. Ils veulent une guerre sans pitié ni merci et ils « l'auront. Nous aussi, nous tuerons, nous égorgerons tous « les Piémontais qui tomberont dans nos mains. Nous ne « serons pas les premiers à donner l'exemple de semblables « horreurs; mais nous nous porterons à ces excès, pour « faire honte à l'Europe qui encourage ou tolère la politi- « que infâme qui y conduit (1). C'était ici l'accent du désespoir sans bornes, que produisait la vue des atrocités les plus brutales et des crimes les plus déshonorants, dont les officiers piémontais donnaient l'ordre à leurs soldats.

Effectivement, les soldats royaux et les paysans réactionnaires, que la révolution, rougissant de ses forfaits, appelait du nom de brigands, montrèrent, dans la pratique, à qui appartenait cette flétrissante dénomination. Les Piémontais prisonniers furent traités partout dans les Abruzzes et dans

(1) Ces faits et ceux que nous y ajoutons ici, ont acquis un tel degré de certitude qu'il n'est plus possible de les nier; c'est en vain que, pour l'honneur de l'humanité, quelque feuille révolutionnaire a voulu les démentir.

les Calabres avec des sentiments d'humanité à faire rougir, s'ils en étaient susceptibles, les généraux qui se faisaient une gloire et un plaisir de se baigner dans le sang de leurs malheureux prisonniers, et de les fusiller par douzaines et quelquefois par centaines. Du reste, les scènes que nous ont rapportées d'innombrables correspondances des Abruzzes, de la Terre de Labour et de la province d'Ascoli, font frémir d'horreur. Les horribles massacres et les sauvages dévastations de Pizzoli, de St-Vittorino, de l'Ariccia, d'Isernia et de cent autres localités de cet infortuné pays où Sonnaz fit mettre à mort tous ceux qui ne réussirent pas à s'enfuir, appartiennent à l'histoire de ces Druses italiens qui prétendent, par le fer et le feu, donner consistance à un nouveau système de liberté dont le plus féroce despotisme ne diffère en aucune façon (1).

Mais ni ces massacres, ni ces horreurs de destruction et d'incendie, ni la chute même de Gaëte n'avaient éteint ou ralenti le terrible feu de la réaction. Le général comte de Coataudon, avec d'autres braves officiers de l'ancienne armée de Naples, s'étaient mis à la tête du mouvement, ils avaient mieux réorganisé leurs forces et reprenaient l'offensive(2). Le major de Christen revenait de Rome à Oricola, et y parvenait au moment où 200 hommes du corps de Coataudon marchaient sur Carsoli pour chasser les 300 Piémontais qui en avaient pris possession. Ces 200 braves délogèrent de Carsoli ce ramassis de misérables, conduits par Masi et par le major Piacentini, bien que l'action se passât en vue de deux bataillons piémontais qui n'osèrent pas

(1) V. les journaux de toutes couleurs.

(2) V. la lettre d'Oricola adressée, le 22 fév. 1861, par les officiers de Naples au général de Sonnaz. Nous la reproduisons à l'appendice de ce chap.

descendre de la montagne pour les attaquer; ils délivrèrent de la prison 33 malheureux, qui devaient être fusillés le jour même, firent 40 prisonniers de leurs ennemis, s'emparèrent d'un drapeau et de 50 fusils; puis, sans avoir perdu un seul homme (quand l'ennemi en avait perdu 40) et après un repos de trois heures, ils rejoignirent leur corps à Otricolo (1). Après cette expédition, le roi de Naples, arrivé à Rome, avait rappelé des Abruzzes la colonne qui se battait en son nom. Le général comte de Coataudon, dans sa lettre au général de Sonnaz, que nous avons citée, put lui dire en face que ses soldats avaient combattu pendant deux mois toujours victorieusement, au milieu de privations et de sacrifices que présente rarement l'histoire militaire; qu'ils auraient continué à défendre les domaines qui appartenaient à un prince, devenu l'objet des sympathies de l'Europe civilisée; mais qu'ils obéissaient seulement à l'ordre de leur souverain; qu'ils espéraient toutefois reprendre bientôt leurs armes pour descendre au champ d'honneur, à l'heure du triomphe de la vérité et de la justice.

Ces mouvements si énergiques dans tout le royaume de Naples, s'étaient communiqués aux provinces de Sicile, qui attendaient le moment où le torrent de la réaction des Calabres et des Abruzzes se précipitât sur Naples, pour courir aux armes et briser le joug tyrannique qui les tenait courbés dans la fange. La Sicile, en décembre et en janvier, n'avait plus dans ses partis des soutiens de Cavour et du gouvernement sarde; les troupes piémontaises y étaient regardées, non comme autrefois les troupes de Naples, mais comme les Autrichiens en Lombardie, aux plus mauvais

(1) V. la lettre précitée du major Christen, en réfutation du récit mensonger publié sur ce fait dans les journaux.

jours de la compression militaire, ou comme à d'autres époques, les Maures en Espagne ou en Sicile même. Les Garibaldiens ne constituaient pas le parti de la majorité; mais unis à la société mazzinienne, ils étaient assez forts et ils imposaient au plus grand nombre, qui désiraient certainement leur ancienne monarchie et la restauration de leur ancienne indépendance. Le parti de Mazzini, sous la direction de Crispi, avait, dans les mois de décembre et de janvier, acquis un tel ascendant à Palerme, qu'il était devenu un obstacle insurmontable au gouvernement piémontais; d'autant plus que, pour gagner l'appui de la population, il s'était posé comme le défenseur de ses droits et le gardien de ses libertés. Mais il contenait par la terreur le parti des Bourbons; souvent le poignard entre les mains des Mazziniens, frappait quelque membre des plus hardis de la réaction et forçait les autres à la prudence et à la modération. Cependant, voyant les républicains devenir chaque jour plus puissants, La Farina, à l'imitation du gouvernement de Naples, voulut frapper un coup décisif et ordonna la mise en arrestation de Crispi, de Raffaele et de Ferri, qui gouvernaient et dirigeaient les mouvements de cette faction anti-sociale. Mais le peuple, qui abhorrait le gouvernement de La Farina, se souleva en fureur et demanda impérieusement la délivrance de Raffaele et de Crispi, qui avaient déjà été arrêtés, ainsi que la démission de tout le ministère. Alors Montezemolo annonça aux Palermitains que tout le conseil des ministres venait de quitter la ville. Cette nouvelle et l'élargissement des prisonniers apaisèrent l'irritation des factieux et un nouveau conseil fut établi, où entrèrent le marquis Torrearsa, le comte Amari, le baron Turrisi, le prince de Santelia et M. Orlando. Les troubles ne

cessèrent cependant pas tout à fait. Durant tout le mois de janvier, on vécut dans l'attente d'une terrible réaction bourbonnienne qui devait éclater au sein même de Palerme et mettre le parti royaliste en lutte acharnée avec celui de Mazzini. Mais la garde nationale, s'interposant au nom de la sécurité publique, tint les deux partis en équilibre dans la capitale, et Palerme, en état de paix, contribua puissamment à y retenir toutes les provinces de l'île.

Cependant, au mois de janvier, une députation de Siciliens, représentants du parti réactionnaire, s'était transportée à Gaëte pour offrir la Sicile au roi François, moyennant des garanties propres à concilier les esprits du peuple. C'est pourquoi le noble souverain adressa aux Siciliens une proclamation datée du 15 janvier. A cette proclamation où il décrivait, dans un langage respirant une profonde compassion, le malheureux état où le Piémont avait réduit cette île, il annexa les *bases du statut de Sicile,* qu'il assurait pour toujours à son peuple. — En voici le texte.

BASES DU STATUT DE SICILE.

1° La constitution de 1812 sera remise en vigueur, sauf les modifications qui (de l'avis du parlement) seront jugées nécessaires à la réunion des deux couronnes sur la tête d'un seul prince et conformes aux besoins de l'époque.

2° Il sera promulgué une amnistie complète et un entier oubli de tous les événements passés, avec l'assurance expresse que toutes les personnes des partis précédents seront admises aux fonctions publiques, sous la réserve qu'elles fassent acte d'adhésion franche et loyale à la monarchie héréditaire, et que les demandes présentent les conditions voulues de moralité et de capacité.

3° L'indépendance complète administrative et économique entre les Deux-Siciles sous un seul roi avec parlements séparés, est admise en principe.

4° Les deux Etats, insulaire et continental, n'ayant qu'un seul roi et qu'un seul intérêt, auront les mêmes représentants diplomatiques à l'extérieur et un seul ministre des affaires étrangères.

5° Le droit de paix et de guerre appartenant au roi, et la défense des territoires des Deux-Siciles exigeant l'unité de la direction et de la force d'exécution, même à raison de la configuration topographique des deux pays, il ne peut y avoir qu'une armée et qu'une flotte ;

Le ministre de la guerre et celui de la marine doivent être communs aux Deux-Siciles.

6° Sera de même commun aux Deux-Siciles tout ce qui concerne la personne du roi et la famille royale, les ordres chevaleresques et la haute Chancellerie d'Etat, comme le dépôt et la publication des lois, le dépôt des titres authentiques de concessions et d'autres actes relatifs à l'exercice des prérogatives souveraines indivisibles.

7° La contribution proportionnelle des Deux-Siciles, pour les dépenses correspondantes aux numéros 4, 5, 6, du présent statut, sera toujours fixée à un quart. Cependant, les besoins résultant de la reconstitution de l'Etat, de la formation de l'armée et de la situation actuelle de l'Italie, exigent que maintenant et jusqu'à la réunion du parlement, on maintienne comme fixe le chiffre de 40 mille hommes pour la Sicile ; ce contingent sera composé de volontaires, d'engagés et d'étrangers recevant la solde, afin de délivrer les Siciliens du fardeau de la conscription, sauf la détermination que pourra prendre le parlement par rapport au futur enrôlement de l'armée.

8° Les ministres de l'île, y compris la présidence, seront entièrement distincts et indépendants de ceux du continent.

9° La résidence du roi dans l'île est assurée pour trois ou quatre mois de l'année; ce laps de temps correspond à la population et au nombre des provinces des deux pays.

10° Pendant le séjour du roi ailleurs qu'en Sicile, Sa Majesté y laissera, comme vice-roi, un prince royal de sa famille ou un autre personnage éminent de Sicile, avec pleins pouvoirs proportionnés à la durée de sa gestion.

Tel était le statut qui devait répondre aux vœux et aux besoins de la Sicile; le statut qui lui aurait assuré l'indépendance et l'aurait délivrée de la vile servitude à laquelle la réduisent ses prétendus sauveurs. La Sicile ne pouvait que palpiter de joie, en voyant briller l'image de son entière et splendide restauration. — Elle doit encore attendre, il est vrai ; mais le temps viendra, où elle se relèvera comme un lion de son repos apparent pour reconquérir sa légitime indépendance.

— —

Chapitre XXXIV.

SIÉGE DE GAETE JUSQU'A L'ARMISTICE DU 9 JANVIER 1861.

—

Tandis que le royaume de Naples était agité par les plus violentes réactions contre l'invasion des Piémontais, et que ceux-ci s'efforçaient de les étouffer dans des flots de sang, dans les flammes de l'incendie et dans les horreurs de la destruction, l'Europe avait les yeux fixés sur la place de Gaëte, le dernier asile de la monarchie et de l'indépendance de Naples, où l'héroïsme d'un jeune prince, honteusement trahi par ses officiers et trompé par un gouvernement aussi rusé qu'audacieux, brillait de tout son éclat et inspirait à toutes les nations civilisées des sentiments d'estime et de sympathie.

Gaëte est une péninsule de 1,500 mètres de longueur, dont l'axe, à peu près dans la direction de l'orient à l'occident, se prolonge à gauche dans l'intérieur du golfe dit de Gaëte. Elle se compose de deux parties distinctes, quoique non séparées: la première a la forme d'un trapèze dont la base, qui est de 1,200 mètres, se trouve à 800 mètres du côté parallèle qui lui-même a une longueur de 800 mètres. L'autre partie a une forme ovale dont la plus grande longueur est de 600 mètres, la plus grande largeur de 300. C'est ici que se trouve le gros de la ville, le port, l'arsenal, le palais royal, etc. : à droite, dans le trapèze, il y a le Mont Orlando de 100 mètres de hauteur. Cette péninsule se relie à l'isthme par la base du trapèze perpendiculairement à son axe; l'isthme s'élargit ensuite en deux grands arcs de cercle qui s'appuient

sur la grande base du trapèze. A la distance de 50 à 60 mètres de la ville commence le faubourg de Gaëte, qui a l'étendue d'un mille le long de la rade; ce faubourg est fermé par deux montagnes, l'Aratina, distant de 600 à 800 mètres, qui commande la ligne supérieure des fortifications, mais reste dominé par le Mont Orlando, et le Mont Secco, ce dernier situé à moindre distance du côté de la ville, mais entièrement soumis à l'artillerie de la place. Ces deux montagnes occupent le terrain de l'isthme compris entre les deux arcs indiqués. Toute cette presqu'île du côté de la terre est entourée de trois lignes de redoutables fortifications, élevées pour la plupart sur les roches vives qui entourent le Mont Orlando et s'étendent en cercle jusqu'à l'extrémité de la presqu'île, de manière à la rendre inaccessible du côté de la mer à une attaque quelconque. Depuis cette extrémité et tout autour de la partie qui s'interne dans le golfe, elle est environnée d'un solide rempart large de 12 pieds. Le Mont Orlando est couronné d'un fort étoilé, au centre duquel s'élève une tour avec casemates, de 72 mètres de circonférence sur 15 de hauteur. Gaëte était alors défendue par plus de 700 pièces d'artillerie et pourvue de casemates en nombre suffisant pour mettre à l'abri de tout bombardement la garnison nécessaire à la défense. Telle était la place que les Piémontais entendaient prendre et que les hommes de l'art jugeaient imprenable (1). Les journaux ministériels de Turin avaient publié que Gaëte était un Gibraltar, dans l'intention peut-être d'exalter davantage, après le succès, la valeur fabuleuse de Cialdini et de l'armée piémontaise (2). Les officiers sardes n'ignoraient certainement pas qu'en 1806, lorsque le Mont Secco n'avait pas en-

(1) V. l'article d'un officier français inséré dans le *Monde* du 8 fév. 1861.
(2) V. l'*Opinione* du 18 nov. 1860.

core été abaissé, les Français qui en étaient maîtres, après avoir ouvert de ce côté une brèche dans la place, durent employer trois mois entiers pour la réduire; mais les officiers sardes savaient que Cialdini comptait moins sur ses apprêts de guerre que sur le moyen le plus puissant qui ait jamais été, sur l'*or*, dont le poète a dit qu'il a la force de renverser les forteresses et de les faire éclater dans les airs avec l'impétuosité de la foudre. Or, la trahison soldée qui avait ouvert la Sicile et Naples à l'invasion des bandes piémontaises, devait encore mettre Gaëte au pouvoir de Cialdini, qui s'était déjà immortalisé par des actes de la plus sauvage barbarie.

Après les faits que nous avons rapportés de la campagne sur les lignes du Garigliano et de Mola, quatre des généraux napolitains, à savoir Salzano, Barbalonga, Colonna et Polizzi, soit qu'ils fussent découragés par les trahisons et par les actes d'imprévoyance dont l'ennemi s'était prévalu, soit que l'or et les promesses de la Sardaigne les eussent corrompus, ou qu'ils ne vissent plus rien à espérer pour leur cause, demandèrent au roi François de les décharger de leur commandement et de leur accorder leur retraite. Il y avait malheureusement alors une grande confusion dans l'intérieur de la place à cause de la lâcheté et des viles menées de quelques officiers qui poursuivaient l'œuvre commencée à Naples, suivant les arrangements pris chez le marquis de Villamarina, ambassadeur piémontais (1). Néanmoins, la troupe restait fidèle et brûlait de se mesurer avec l'ennemi, et dans la journée du 12 novembre, un bataillon de chasseurs, tout dépourvu qu'il était d'officiers, repoussa

(1) V. la brochure « *Reclami al Parlamento italiano per la fusione delle armate piemontese e napoletana.* — Napoli 1861. »

vigoureusement un corps de Piémontais qui venait prendre des positions avantageuses hors de Gaëte. Mais le même jour, le colonel Piannelli, digne émule de son frère, général et ministre de la guerre, ayant conduit dans une embuscade un bataillon de chasseurs, le livra par trahison aux Piémontais. Un état de choses si déplorable ne fit pas perdre courage au jeune souverain, qui luttait pour la justice et pour la royauté : il accorda leur démission aux généraux qui la lui demandaient; bannit de la place, comme suspect, le général Bertolini, chef d'état-major; remplaça, du mieux qu'il put, les démissionnaires ou les traîtres, envoyant dans l'Etat Romain l'excédant des troupes nécessaires à la défense, et disposa tout enfin pour une résistance des plus énergiques. En même temps, l'arrivée du général Bosco et de quelques officiers français, releva le courage des soldats et leur inspira la plus grande confiance; le général Bosco fut accueilli avec le plus vif enthousiasme; l'armée napolitaine l'aimait, parce qu'elle voyait en lui l'officier loyal, généreux et chevaleresque; son passage dans les rues de Gaëte était une ovation non interrompue et une démonstration de l'immense estime et de la profonde affection qu'il inspirait à tout le monde. Il prit le commandement de l'infanterie et dirigea les sorties. Le 20 novembre, ayant reçu du roi l'ordre de se porter avec un corps de troupes dans la vallée Astralina pour examiner les positions de l'ennemi, il exécuta heureusement la reconnaissance dont il était chargé et ne perdit que peu de monde. Pourtant, ce fut dans cette expédition que le brave colonel Migy reçut une blessure dont il mourut.

Cependant les Piémontais s'étaient emparés du faubourg, qui servait de campement à leurs bataillons de bersaglieri;

ils occupaient toutes les hauteurs qui se trouvent du côté du Borgo et la Tour Adratina, qui est un ancien monument romain, semblable à la *Mole Adriana* de Rome, de forme ronde, solide et capable de résister à l'artillerie. Cialdini établit son quartier-général à Mola, et fit bientôt mettre la main à la construction des routes indispensables au transport des batteries qui arrivaient de Naples, de Gênes et de l'Angleterre. Sur la fin de novembre, Gaëte était à la veille d'un bombardement terrible : le roi François II fit en conséquence partir pour Rome la reine mère, les princesses et les princes de sa famille avec le comte de Trapani, qui devait exécuter dans cette ville quelques ordres de son royal neveu (1). Il retint auprès de lui ses deux frères aînés, le comte de Caserta et le comte de Trani, ainsi que la reine Sophie qui, avec un rare courage et une mâle intrépidité, ne voulut jamais s'éloigner de sa personne. Il pria également les ambassadeurs des cours étrangères de se rendre à Rome pour ne pas être exposés aux dangers du bombardement. L'ambassadeur d'Espagne ne voulut pas y consentir; rien ne put le persuader de s'éloigner du théâtre de la guerre et, digne représentant d'une nation catholique et chevaleresque, il resta à Gaëte jusqu'à la fin (2).

Le roi ordonna encore que toute la partie pauvre de la population, qui n'aurait pas de provisions pour six mois, fût

(1) Le comte de Trapani avait été chargé de dissoudre le corps des Napolitains qui se trouvait sur le territoi e pontifical, de vendre les chevaux pour payer la solde et de terminer avec le général Goyon, la question des armes déposées au château St-Ange, que le brave général Cialdini prétendait se faire adjuger. L'Empereur, interrogé à cet égard, avait répondu que ces armes appartenaient au roi de Naples, mais cette réponse donnait lieu à des interprétations contraires.

(1) V. la lettre de François II à l'ambassadeur d'Espagne dans l'appendice au présent chapitre.

transportée à Ischia ou dans l'île de Camicciola ou sur tout autre point qu'elle préférerait. Il s'appliquait cependant lui-même, avec une activité et une abnégation vraiment admirables, à faire construire de nouvelles batteries, réparer ou fortifier les anciennes, presser les travaux de la fonderie militaire qui, sous la direction du magnanime lieutenant-colonel Afan de Riviera, surnommé avec raison le Totleben de ce siége, prenait des positions de plus en plus gigantesques. Il était partout, s'initiait à tous les ouvrages, menait la vie du soldat, partageait les fatigues de tout le monde et consacrait à tous ces soins une telle fermeté, une telle vigueur, qu'on écrivait alors de Gaëte que *si les souverains le voyaient, ils rougiraient de leur inaction.*

De son côté, Cialdini avait posté à 4,000 mètres de la forteresse, sur le Monte-Christo, la première batterie armée de canons rayés, et dès le commencement de décembre, il avait ouvert le feu contre la place; une seconde batterie s'élevait sur le Mont Torto, à 3,500 mètres, et on en préparait d'autres : les canons Cavalli, sur lesquels Cialdini comptait le plus, et qui avaient une portée de 5,000 mètres demandaient, pour être montés, chacun 24 heures; le Borgo était d'un grand secours aux Piémontais, ils pouvaient y travailler à leur aise, y monter même des batteries et des mortiers, comme ils le firent ensuite, et se tenir à l'abri du canon de la place. Les Napolitains avaient beau lancer des bombes et des grenades où ils croyaient les assiégeants plus nombreux, ils ne pouvaient leur occasionner de grandes pertes ni empêcher sérieusement la continuation des travaux. C'est pourquoi les officiers de Gaëte conseillaient au roi de détruire le Borgo; mais le roi, comme on l'écrivait alors du théâtre de ce siége mémorable, ne voulut faire la guerre

que d'une manière paternelle, et il ne se décida pas à brûler ce village (1). Il permit seulement la destruction de trois maisons qui gênaient le tir de la place contre les batteries ennemies.

En conséquence, dans la nuit du 4 décembre, le courageux Charette, avec 40 hommes seulement, surprit les avant-postes piémontais et fit sauter en l'air les trois maisons en question, en mettant le feu à quelques barils de poudre qu'il y avait fait apporter. Mais le 9, les mineurs piémontais déterminèrent l'explosion de la plus grande partie du pont qui mettait Gaëte en communication avec le Borgo.

Le général Cialdini, avant de commencer le bombardement, expédia avec son urbanité ordinaire, un message à la reine de Naples, pour l'inviter à lui indiquer la maison où elle habitait, promettant qu'il donnerait à son artillerie l'ordre d'épargner cette maison ; il ne demandait pas, disait-il, où habitait le roi, tant il était persuadé que le roi voulait affronter en soldat les dangers de la guerre. Mais la généreuse et magnanime femme répondit au chevaleresque Cialdini qu'elle n'avait pas de demeure stable, sinon aux côtés de son époux et de son roi. De fait, elle ne le quitta jamais, passant avec lui d'une batterie à une autre, sous une pluie de fer et de feu, se transportant avec lui dans les hôpitaux militaires et soignant les malades de sa propre main, à la grande surprise de tout le monde qui admirait en elle une héroïne de courage et de fidélité.

Le bombardement commencé, Cialdini, toujours humain

(1) La même bonté de cœur lui fit rendre la liberté à quatre vaisseaux marchands piémontais que la tempête avait forcés de chercher un refuge dans le port de Gaëte. Ce procédé méritait d'autant plus d'admiration que trois de ces navires étaient chargés de blé et le quatrième de charbon. V. la notification publiée par Casella le 27 nov. 1860.

et prévenant, comme on sait, se mit à diriger surtout les projectiles contre le palais du roi, contre les églises et contre les hôpitaux, ce qui étonna fort le correspondant même du *Times*. Les bombes étaient à mèche et à percussion et du poids de plus de 60 livres; elles ne pouvaient donc manquer leur effet. Dans les premiers jours de ce cruel bombardement jusqu'au 11 décembre, la place n'eut à souffrir que la perte de trois soldats et les fortifications ne furent qu'à peine endommagées; il n'en fut pas de même de la magnifique église de S. François et de l'hôpital de ce nom, où des bombes pénétrèrent dans les cours des malades; une, entre autres, y blessa quinze personnes. Le roi fut obligé de quitter son palais et de se transporter dans celui du comte de Trapani contre lequel Cialdini, informé du fait par les espions qu'il entretenait dans la ville, s'empressa de faire diriger le feu d'une batterie. Dans ces journées le canon de la forteresse infligea de très-grandes pertes aux troupes sardes, et l'on vit alors plusieurs barques pleines de blessés remorquées par un vapeur qui les conduisit à Naples. L'artillerie de la place avait cependant un désavantage contre la batterie de Monte-Christo; c'est pourquoi le lieutenant-colonel Afan de Riviera, qui était allé en France et en Belgique étudier le nouveau progrès de l'artillerie moderne et le nouveau système des canons à longue portée, se mit à fondre des canons de 80, en les transformant en canons rayés, et il réussit à en armer, dans le cours du siége, deux batteries, qui mirent la place en état de répondre aux canons très-supérieurs dont l'ennemi disposait.

Cependant le feu de Gaëte, l'abondance des neiges, les pluies torrentielles et les maladies qui désolaient le camp piémontais, rendaient de plus en plus difficile à Cialdini la

construction de nouvelles batteries, quand les intempéries de la saison ruinaient et détruisaient les précédentes : il se vit donc forcé de demander une trève qui, disait-on, devait s'étendre à trois mois, et permettre aux Piémontais de travailler sans être inquiétés par le canon de Gaëte et de commencer le feu, lorsque tout serait en ordre. Mais le roi répondit à Cialdini qu'il n'avait pas besoin de trève, mais qu'il l'accorderait si on levait le siége et qu'on se retirât sur la gauche du Garigliano (1). Néanmoins, grâce aux bons offices de l'amiral Français, le feu fut suspendu le 12 pour laisser le temps de se produire à quelques propositions que la cour de Sardaigne voulait soumettre au roi de Naples. Mais apprenant qu'elles lui imposaient la reddition de la place, François II les rejeta avec indignation et le 15 au soir, les Piémontais rouvrirent le feu; une infinité de projectiles furent de nouveau lancés contre les maisons de la ville et contre le palais royal où demeuraient François II et la reine. L'un et l'autre coururent dans ces journées les plus grands dangers, et l'ambassadeur d'Espagne fut contraint d'abandonner son hôtel qui était trop exposé à l'artillerie de l'ennemi : mais les ministres de Naples, avec une intrépidité vraiment remarquable passèrent tout le temps du siége à leurs résidences ordinaires, et ce ne fut que dans les derniers jours qu'ils se laissèrent persuader de se réfugier chaque nuit dans les casemates qui leur avaient été préparées par ordre du roi.

Mais pendant que les troupes assiégeantes consumaient leurs munitions de guerre devant Gaëte et dressaient de nouvelles batteries à Monte-Lombone et aux Cappuccini, à

(1) V. la corresp. de Gaëte du 10 déc. à la *Gazette du Midi* et celle de Rome du 15 déc. au *Monde*, ainsi que la corresp. du 12 envoyée de Naples au *Times*, etc.

mi-distance du Monte-Torto, se contentant de détruire quelque pauvre maison des habitants de Gaëte, Cavour agissait auprès des cours de France et d'Angleterre. Il avait expédié à Paris le marquis Villamarina qui avait montré tant d'aptitude et employé tant de manœuvres à organiser et à fortifier la révolution de Naples; et Cavour insistait pour que les deux gouvernements déterminassent le roi François à quitter Gaëte, *afin d'éviter une nouvelle effusion de sang.* L'humanité du noble comte frémissait à la pensée que le sang se répandait à Gaëte, quand il coulait à flots dans les Abruzzes parmi les victimes de sa politique. Le même John Russell, amplement informé, par une dépêche d'Elliot, de la formidable condition de cette place (1), écrivait le 13 décembre à son ambassadeur, à Paris, d'obtenir que l'empereur exhortât le roi de Naples à quitter Gaëte, qu'ainsi *la France ne couvrît plus de son autorité une inutile effusion de sang,* qu'elle mît un terme à sa protection à Gaëte et qu'elle ôtât de la tête de ce prince la résolution prise par lui de se défendre jusqu'à la dernière extrémité, comme il l'avait déclaré en plus d'un journal officiel (2). L'Empereur, se pliant à ces instances, écrivit alors une lettre au roi François, dans laquelle il exprimait ses sentiments de sympathie pour ce jeune prince, mais lui exposait en même temps qu'il avait assez fait pour son honneur, que, par conséquent, dépourvu de moyens de toute sorte, il ferait bien de céder aux meilleures conditions, sauf la réserve de ses droits légitimes. Il l'assurait cependant, par le moyen de l'amiral Barbier de Tinan que sa protection continuerait à

(1) Dép. de M. Elliot à Lord J. Russell. Naples, 18 nov. 1860.
(2) Outre la dép. citée de Russell à M. Cowley, V. la dép. de ce dernier à Lord J. Russell. Paris, 17 déc.

s'étendre sur Gaëte (1). Mais le généreux monarque lui répondit avec franchise, dans une lettre de remercîment pour ses bons offices, que ce n'était pas seulement la question de l'*honneur* qui le retenait à Gaëte, mais plus encore celle du *devoir* qu'il avait à remplir envers la dignité de sa personne, envers sa famille et envers son peuple; que, par conséquent, il était dans la ferme résolution de ne partir de cette place que mort ou prisonnier (2).

Ces pensées d'héroïque fermeté que toute la conduite du magnanime souverain à Gaëte venait confirmer, avaient inspiré à ses soldats le plus vif enthousiasme; leur courage devenait chaque jour plus merveilleux, leur constance s'affermissait de plus en plus dans les privations et les fatigues du siége; leur cœur s'enflammait d'une ardeur croissante pour la cause de leur roi, dont le nom seul leur faisait affronter sans crainte les dangers les plus manifestes et braver mille fois la mort sur les batteries de la forteresse. Le 25 décembre, l'armée du roi de Naples voulut, par la bouche de ses officiers, lui présenter un témoignage éclatant de sa fidélité et de son dévouement. L'adresse suivante exprimait ces nobles sentiments :



« Sire,

« Au milieu des déplorables événements dont la tristesse « des temps nous a fait les spectateurs indignés, nous tous, « officiers de la garnison de Gaëte, unis dans une ferme « volonté, nous venons renouveler l'hommage de notre foi

(1) V. la dép. de Lord J. Russell à M. Cowley du 22 déc. et le télégramme de Gaëte (*viâ* Marseille) du 18 déc. — Corresp. de Paris du 3 janv., dans le *Tablet* du 5 janv.

(2) V. le télégramme cité et les correspondances du 20 janv. de Paris et du 18 de Gaëte.

« devant votre trône, que le malheur a rendu plus vénéra-
« ble et plus splendide. En ceignant l'épée nous jurâmes
« que la bannière qui nous avait été confiée par Votre
« Majesté, nous la défendrions même au prix de notre
« sang. C'est le serment auquel nous entendons rester
« fidèles; quelles que puissent être les privations, les
« souffrances et les épreuves auxquelles nous appellera la
« voix de nos chefs, nous sacrifierons avec joie nos biens,
« notre vie et tout au monde pour le succès et pour le
« besoin de la cause commune. Gardiens jaloux de l'hon-
« neur militaire qui distingue le soldat du bandit, nous
« voulons montrer à Votre Majesté et à toute l'Europe
« que, si plusieurs d'entre nous ont imprimé au nom
« de l'armée napolitaine la souillure de la trahison et de
« la couardise, plus nombreux furent encore ceux qui
« s'efforcèrent de transmettre ce nom pur et sans tache à
« la postérité.

« On notre sort est sur le point de se décider, ou il nous
« reste une longue série de luttes et de dangers; nous sup-
« porterons tout sans peur et sans hésitation; nous mar-
« cherons intrépides ou aux joies du triomphe ou à la
« mort des braves, en répétant notre ancien cri de : Vive
« le Roi! »

Cette adresse, signée de tous les officiers présents à Gaëte, consola le cœur attendri et ému du jeune monarque, et le raffermit dans ses projets de résistance. Vers la fin de ce mois et de cette année 1860, à l'occasion d'une revue générale de ses troupes, il leur exposa nettement les immuables résolutions qu'il avait prises; il offrit en même temps leur congé à tous ceux qui lui en feraient la demande

jusqu'au 31 décembre; 23 officiers partirent en effet, le 30, pour retourner dans leurs familles; mais le 28 et le 29 il en était arrivé quelques-uns qui, appartenant au génie et à l'artillerie, avaient, de Rome, prié le roi de les admettre à le servir dans Gaëte. Outre les 23 officiers, le roi avait, avant Noël, renvoyé la garde royale et réduit toute la garnison à 12,000 hommes, parmi lesquels les étrangers ne comptaient pas pour plus de 300 hommes. La forteresse était, depuis la fin de décembre, fournie pour plusieurs mois de vivres et de munitions de guerre; on y travaillait, dans la partie de la ville la plus éloignée, à la construction d'une grande poudrière, qui serait inaccessible aux bombes; car depuis plusieurs jours deux batteries de canons rayés tiraient sans relâche du camp piémontais contre la poudrière centrale; ce travail fut mené à terme dans les premiers jours de janvier, et servit en partie d'abri protecteur au laboratoire pyrotechnique qui avait acquis d'immenses proportions. Les Piémontais, de leur côté, avaient démasqué leurs deux nouvelles batteries, le 25 et le 26 décembre, et ils s'occupaient à en élever d'autres qui, dans leur ensemble, auraient mis en ligne une centaine de canons. En attendant, leur feu ne cessait ni jour ni nuit, et dès le 29 décembre il avait pris un nouveau degré d'intensité, toujours dirigé cependant contre les maisons de Gaëte et en particulier, contre le palais royal, les églises et les hôpitaux. Les bombes ayant fortement endommagé l'appartement supérieur du palais du roi, les ministres obligèrent leur souverain à se retirer avec ses frères et avec la reine dans une casemate. Or, on observa qu'à peine le palais abandonné, Cialdini discontinua de faire pointer de ce côté et tourna ses projectiles sur les casemates de la famille

royale. Quant à l'hôpital militaire, quoique situé dans la partie la plus reculée de Gaëte, les canons rayés des Piémontais y renversèrent un mur, dont les décombres, en tombant sur les lits des pauvres malades, frappèrent plusieurs d'entre eux et jetèrent les autres dans une horrible épouvante. Aux réclamations qui lui furent faites à ce sujet, Cialdini répondit brutalement, qu'il n'aurait aucun égard pour personne et qu'il tirerait dans toute direction. Il en résulta qu'on dut transporter les malades à Terracine pour les sauver de la férocité du général révolutionnaire. Du reste, la place soutenait vigoureusement le feu des ennemis et leur causait les pertes les plus douloureuses, tandis que les siennes étaient insignifiantes; quelques hommes blessés, quelques maisons atteintes, quelques pierres des fortifications entamées, c'était tout.

Le 8, les assiégeants voulurent offrir un grand spectacle, en bombardant la ville avec 20 mortiers et en y lançant dans un seul jour 6,000 bombes avec une fureur de gens désespérés; ils n'obtinrent cependant qu'un très-mince résultat, quand ils avaient à déplorer la destruction d'une batterie et les dégâts occasionnés à d'autres, sans parler du grand nombre d'hommes qu'ils perdirent durant cette affreuse journée.

Cialdini voulait inaugurer ainsi l'armistice qui devait commencer le 9 janvier. Il n'avait pas oublié non plus de remontrer au cabinet de Turin, et ce dernier à celui d'Angleterre, que, pendant que la flotte française demeurerait à l'ancre à Gaëte et empêcherait l'attaque du côté de la mer, il serait impossible d'avoir vite raison de la place. Les journaux de la révolution d'Italie, de France et d'Angleterre redirent tous en chœur la même chose; ils inculpaient Napoléon et la

France des désordres du royaume de Naples et du sang qui se versait à Gaëte; ils affirmaient que, la mer une fois laissée libre à l'action de la flotte piémontaise, il serait facile de prendre cette place; que son point vulnérable était de ce côté. Mais ces bavardages et d'autres semblables accrédités par ces organes de la révolution, n'auraient certainement pas persuadé l'empereur des Français de retirer définitivement la flotte de Gaëte, surtout que les représentants des puissances d'Europe (nommément ceux d'Espagne, de Prusse et de Russie), saisis d'admiration pour le roi de Naples et convaincus de la justice de sa cause, avaient, à plusieurs reprises, insistéauprès du gouvernement français, pour la prolongation du séjour de sa flotte dans les eaux de Gaëte. Tel n'était pas l'avis ni les conseils de lord J. Russell, le grand soutien de la révolution italienne et l'ennemi systématique du roi de Naples. Le 24 décembre, il écrivait avec une certaine amertume à Cowley, son ambassadeur à Paris, une dépêche qui commençait par ces mots : « Le gouvernement de la Reine a la confiance qu'il « recevra au plutôt la nouvelle du rappel de la flotte fran- « çaise; » il continuait dans un langage sévère, à accuser la France de vouloir intervenir pour une cause enfin perdue; il terminait en disant que « l'Empereur, par le rappel de « sa flotte, donnerait une preuve manifeste de sa volonté « de ne pas empêcher dans le sud d'Italie cette liberté d'ac- « tion qu'il avait si énergiquement soutenue dans la partie « septentrionale. »

M. Cowley ne manqua pas à la mission dont il était chargé. Tandis que les ambassadeurs de Russie, de Prusse et d'Espagne se trouvaient chez le ministre Thouvenel, insistant de la manière la plus pressante pour que la flotte

française ne quittât point Gaëte, survint M. Cowley, qui, au nom de son gouvernement, parla dans les termes les plus violents, sinon les plus outrageants, contre la résolution de maintenir la flotte française à Gaëte; il qualifia cette conduite d'intervention active et poursuivit son discours avec tant de chaleur que les assistants en furent stupéfaits. M. Thouvenel eut peine à trouver quelques mots de réponse, tant son émotion était grande, et les ministres des cours étrangères se retirèrent immédiatement (1).

Par suite de ces menées de la Grande-Bretagne et peut-être encore à cause d'un rapprochement plus intime, que la presse européenne voulut apercevoir alors entre la politique de Napoléon et les vues de la Sardaigne, l'empereur consentit à retirer sa flotte de Gaëte. Dans la soirée du 8 janvier, l'amiral Barbier de Tinan annonça au roi de Naples que, par ordre de l'Empereur, la flotte française devait quitter Gaëte; mais il proposait un armistice à partir du 9 jusqu'au 19 de ce mois, promettant, si l'armistice était accepté, que la flotte resterait jusqu'à l'aube du 19 et annonçant que, dans le cas contraire, elle lèverait l'ancre au bout de 8 jours, en laissant l'amiral Persano libre d'imposer le blocus (2). En même temps, le gouvernement français publiait le fait dans son journal officiel (3) et en donnait avis aux puissances (4). Assurément, comme le ministre Casella en fit l'observation dans la circulaire que nous avons citée, cet armistice n'était pas nécessaire ni utile à la cause du

(1) Corresp. de Paris du 3 janv. dans le *Tablet* du 5 janv. Cette corresp. est authentique.

(2) Circulaire du 18 janv. envoyée de Gaëte par Casella à tous les représentants napolitains près les cours étrangères. Corresp. de Gaëte du 10 janv. dans le *Monde*, etc.

(3) *Moniteur* du 12 janv. 1861.

(4) Dép. offic. de Vienne du 12 janv. 1861.

roi; il lui était même défavorable, puisque tous ses moyens possibles de défense étaient achevés, tandis que les Piémontais avaient besoin de temps pour transporter des munitions et pour dresser ou finir de nouvelles et plus puissantes batteries. « Mais, » ajoute ce ministre, « François II « accepta les jours de trêve, non-seulement pour des con« sidérations d'humanité qui commandent, toutes les fois « qu'on le peut honorablement, de retarder l'effusion du « sang; mais surtout parceque cet armistice était un désir « de l'empereur des Français (1). »

L'armistice fut donc accepté sous la condition que tout acte d'hostilité serait suspendu des deux côtés, qu'on interromprait la construction de nouvelles batteries et autres ouvrages de siége, qu'on n'augmenterait pas les bouches à feu dans les lignes d'attaque ou de défense déjà terminées, les deux parties se réservant, dans le cas de violation de l'un des articles, de considérer l'armistice comme nul et non avenu. Les Napolitains avaient demandé que, durant la cessation des hostilités, un officier français surveillât de part et d'autre l'interruption de tous les travaux; mais Cialdini, qui n'avait offert cette trêve que pour préparer des moyens plus décisifs et consommer plus facilement la ruine de Gaëte, refusa d'accepter cette condition et certifia que le roi avait approuvé ce refus (2). Néanmoins, la garnison assiégée souscrivit à l'armistice le 11 janvier; le *Moniteur* français publia le 17 ces documents officiels (3) et exposa les raisons qui avaient engagé l'Empereur à rappeler sa flotte. Ces raisons se réduisaient à celle-ci, que son inten-

(1) Dép. de Rome du 14 janv. 1861.

(2) V. la circulaire de Casella citée précédemment.

(3) V. le *Monde* du 16 janv. et d'autres journaux français à la date du 18 et du 19.

tion avait été calomniée et qu'on avait mal interprété le rôle de sa flotte autour de Gaëte (1).

Les journaux révolutionnaires ne dissimulèrent pas leur joie inconvenante. Le *Times* qui avait déjà préalablement annoncé au roi François, que l'empereur des Français, dont une politique inexplicable lui avait valu la protection, l'abandonnerait à l'heure la plus critique à ses ennemis, le *Times*, disons-nous, voyant ses vœux accomplis et ses prophéties vérifiées, se livra à la joie de l'orgueil et se réjouit, sans retenue, des malheurs du roi de Naples, qu'il compara à Constantin Paléologue (2). Nous acceptons volontiers cette comparaison, ainsi que la ressemblance des assiégeants de Gaëte à ceux de Constantinople, de Cialdini, par exemple, au féroce et cruel Mahomet II. Mais le nouveau Paléologue ne devait pas perdre la vie sous les coups de ses ennemis. Dieu le préserva des dangers du plus inhumain des bombardements, pour le ramener un jour peut-être sur un trône que son héroïsme aura rendu plus illustre et plus éclatant.

(1) Dans le discours pour l'ouverture du Sénat et dans l'*Exposé de la situation*, c'est ce même motif qui fut indiqué.

(2) *Times* du 21 janv. 1861.

Chapitre XXXV.

DERNIERS COMBATS A GAETE ET CAPITULATION DE LA PLACE. — DÉPART DU ROI DES DEUX-SICILES.

—

L'armistice de Gaëte étant publié, les ambassadeurs d'Autriche, de Russie, de Prusse, du Portugal, de Saxe, de Toscane et le nonce du Pape se rendirent, le 15 janvier, auprès du roi François II, pour lui présenter leurs félicitations à l'occasion de sa naissance : les Napolitains qui étaient à Rome, célébraient ce jour par une messe solennelle à l'église du *Gesù* et par des prières publiques. L'Europe entière contemplait, du reste, avec admiration le jeune roi, la jeune reine et le comte de Caserte qui, dès les premiers jours du bombardement, avait fait preuve aussi d'un rare courage et d'une intrépidité merveilleuse, passant le jour et la nuit sur les batteries de poste de terre, pointant lui-même les canons et faisant passer ses propres sentiments dans l'âme de ses soldats. Partout en Europe les noms de ces princes étaient des noms de héros et grand était surtout l'enthousiasme de la généreuse France pour le monarque trahi, qu'elle proclamait digne de plusieurs couronnes. Les mêmes impressions s'étaient communiqués à toute l'Allemagne et aux autres pays, où elles remplaçaient et détruisaient les préjugés que l'esprit révolutionnaire avait pris à tâche d'accréditer. Les ennemis du

roi de Naples perdaient tous les jours davantage devant l'estime et le respect qu'on lui accordait, et les efforts de la presse, soi-disant libérale, ne parvenaient pas à les relever du mépris qui leur était dû. L'opinion publique prononçait enfin son arrêt sur l'invasion de Naples et des Etats du Pape.

De son côté, Cialdini employa les loisirs de l'armistice à la construction de nouvelles batteries dans le Borgo, à Albano, à Abzano et à San-Martino, tandis que de Gênes et de tous les arsenaux d'Italie on lui expédiait en hâte toutes les pièces de siége disponibles; il parvenait ainsi à mettre en position devant Gaëte 150 canons dont 80 étaient rayés, ce qui donnait à l'artillerie des assiégeants la supériorité sur celle des assiégés. — En même temps les Napolitains observaient de la tour d'Orlando qu'on travaillait sans relâche, dans le camp ennemi, pour élever de nouvelles batteries et poster les pièces nouvellement arrivées; ils en donnèrent donc avis à l'amiral Barbier de Tinan, qui, ayant constaté le fait, fut étrangement surpris qu'un général en chef d'une armée violât aussi effrontément l'armistice conclu, et envoya à Cialdini un officier réclamer fortement contre pareil acte. Mais à quoi bon? L'homme qui, à Teano, avait fait emprisonner les guides du général Salzano, qui avait fait arrêter à Tagliacozzo les parlementaires napolitains, était-il capable de tenir à ses promesses et de garder intact l'honneur militaire? Ces assiégés, cependant, ne se crurent pas autorisés à s'écarter des conditions de l'armistice et ils les respectèrent loyalement jusqu'au soir du 19 janvier (1). Durant ces jours, le roi François eut soin de faire transporter les malades à Terracine, renvoya les quelques soldats qui lui demandèrent un congé, et se disposa à la plus héroïque

(1) Circulaire de Casella du 18 janv. adressée aux Cours étrangères.

résistance. Des ambassadeurs présents à Gaëte, ceux de Russie et de Prusse, furent les seuls qui ne restèrent pas auprès du roi pour le soutenir de leur présence et consoler les infortunes de sa famille (1). Au matin du 19 janvier, le général Menabrea, chef d'état-major piémontais, se rendit à Gaëte pour dénoncer le terme de l'armistice et pour apporter les conditions que mettait le Piémont à la reddition de la place. Le roi les rejeta nettement, et l'adhésion du corps diplomatique à cette résolution fut unanime (2).

La reprise des hostilités étant décidée, la flotte française et tous les vaisseaux étrangers qui se trouvaient à l'ancre à Gaëte, abandonnèrent ce port, dont l'amiral Persano déclara immédiatement le blocus (3). Le ministre Casella avait, depuis le 18 janvier, dans sa note aux cours étrangères, signalé à leur réprobation le blocus que le Piémont venait d'imposer à la place de Gaëte, et il leur avait représenté que « S. M. avait la confiance qu'une *sommation collective* se fe-« rait de leur part au roi de Sardaigne, afin de garantir la « liberté de S. M., si les hasards d'un siége désespéré res-« pectaient sa vie, et afin d'assurer contre tous les outrages « la personne de la jeune reine qui, avec une magnanimité « digne de son cœur, avait résisté aux plus puissantes sollici-« tations pour se consacrer, dans les hôpitaux, au pansement « des blessés, insensible elle-même à tout danger personnel. »

Aucun des gouvernements n'osa faire de réponse contraire aux justes désirs, exprimés par le ministre de François II.

(1) Casella leur présenta à cette occasion une note portant aussi la date du 18 janv. note dans laquelle il leur exposait les raisons qui rendaient la prolongation de leur séjour à côté du roi éminemment utile à sa cause.

(2) Correspondance du *Times* du 22 janv. *Gazette Piémontaise* du 21. *Moniteur* du 23.

(3) Dép. de Turin du 21 janv. *Gazette officielle* de Naples du 23 janv.

La Russie avait déjà fait savoir auparavant que pour rien au monde elle ne reconnaîtrait le blocus de Gaëte (1); les ministres des autres puissances à Gaëte, protestèrent contre la déclaration de blocus publiée par Persano, avec l'approbation de la cour de Turin. Mais le cabinet anglais ne suivait pas cette ligne de conduite. Depuis que, sous la dictature, Crispi, en qualité de ministre des affaires étrangères, avait déclaré le blocus à Gaëte et à Messine (2), quoique en dehors des ordres et de la sanction du gouvernement sarde, ainsi du moins l'avait annoncé le ministre anglais à Turin (3), la flotte britannique, s'y conformant de tout point, ne s'associa en aucune façon aux protestations des autres puissances; et, si l'Angleterre s'abstint de prendre une décision formelle, ce fut par égard pour leur opposition, qui aurait rendu ses propres résolutions inutiles. Cependant, John Russell, à défaut d'acceptation authentique, avait conseillé le blocus de fait, puisqu'il disait : « que ce serait contre le droit des « gens, même en dehors du cas de blocus déclaré, de porter des provisions de guerre ou des vivres à l'une des « parties belligérantes (4), et que l'autorité militaire aurait « droit de capturer tout navire qui oserait enfreindre ces « lois (5). » Maintenant que le blocus était décrété par le gouvernement sarde, lord J. Russell ne voyait naturellement aucun motif de ne pas le reconnaître : aussi, dans sa réponse au chevalier Fortunato, chargé d'affaires napolitain à Lon-

(1) Gazette d'Autriche du 15 janv. 1861.

(2) Note de Crispi du 6 oct. 1860.

(3) Dép. de M. Hudson à Lord J. Russell. Turin, 1er nov. 1860.

(4) Excepté le Piémont, à qui les vaisseaux anglais portaient des armes et des provisions de guerre, excepté encore les bandes révolutionnaires en faveur desquelles Lord J. Russell fit réclamer, par son ministre Elliot, la restitution des navires capturés par la marine du roi François. Quelle duplicité!

(5) Dép. de Lord J. Russell à M. Elliot du 12 nov. 1860.

dres, relativement à la note du 18 janvier, il évitait de se prononcer sur la question, au sujet de laquelle il disait que le gouvernement devrait prendre ses résolutions quand la notification du blocus lui serait communiquée officiellement (1).

Quoi qu'il en soit, la flotte de Persano se réunissait à Mola au nombre de 14 vaisseaux, dont, à l'exception des deux frégates *Marie-Adélaïde* et *Marie-Clotilde*, aucun n'était servi par des Napolitains ; ceux-ci avaient, depuis le 8 septembre, quitté les bâtiments vendus à l'ennemi, les uns pour se transporter à Gaëte, les autres pour servir dans la marine marchande. Voilà pourquoi le vaisseau le *Monarque* fut laissé dans le port, faute d'équipage. Nous devons mentionner ici que les officiers de l'ancienne marine napolitaine se refusèrent pour la plupart en cette occasion à aller à Gaëte combattre leurs anciens compagnons d'armes ; on les menaça vainement de les traduire devant un conseil de guerre comme coupables d'insubordination; le gouvernement piémontais n'osa formuler aucune plainte à leur charge, par reconnaissance des services qu'ils lui avaient rendus en trahissant leur souverain.

Le 22 janvier fut le jour d'un grand combat à Gaëte. A 8 heures du matin, la place commença le feu de toutes ses pièces, avec une force, une précision et un succès, que Cialdini et ses Piémontais n'avaient pas soupçonnés. Les ennemis ripostèrent également de toutes leurs batteries et bientôt les bombes, les projectiles de toute espèce tombèrent comme la grêle avec un fracas horrible que les montagnes voisines se renvoyaient en formidables échos; on eût dit que l'air était devenu de feu et que les flammes d'un vaste incendie tourbillonnaient sur tout l'espace qui s'étendait

(1) Dép. de Lord J. Russell au chev. Fortunato, 31 janv. 1861.

du camp ennemi à Gaëte. La dévastation que portait le feu de la place dans les rangs de l'armée sarde était si terrible, qu'après deux heures de cette lutte acharnée, Cialdini, pour faire une diversion et ralentir le feu du côté de la terre, invita l'amiral Persano à mettre sa flotte en ligne de bataille et à investir la ville du côté de la mer. Après 10 heures, l'escadre piémontaise s'avança devant Gaëte et entra aussitôt en action; mais avec une timidité et des égards inouïs en pareille conjoncture. Alors les forts de mer et la frégate royale *Parthénope,* qui était dans le port de Gaëte, la foudroyèrent avec une vigueur épouvantable, et non sans causer de grands dommages aux trois frégates *Marie-Adelaïde*, la *Constitution,* et le *Garibaldi,* et de plus grands encore à la canonnière la *Confiance.* Bientôt tous les vaisseaux sardes se retirèrent précipitamment du combat et, s'étant mis hors de portée, ils commencèrent à lancer une immense quantité de projectiles qui avaient pour unique résultat de soulever orageusement les flots de la mer à une distance plus que respectueuse des fortifications. L'artillerie de la place reçut en conséquence l'ordre de cesser le feu de ce côté, pour ne pas brûler inutilement ses munitions. A partir de ce moment, les batteries des forts de mer ne s'occupèrent plus de l'escadre qui continua quelque temps ses décharges de parade; mais l'enthousiasme des artilleurs napolitains fut incroyable pendant et après l'assaut, surtout quand la reine, sortant des casemates, se présenta sur les batteries de mer pour enflammer leur courage; ils sautaient avec transport au milieu des détonations; ils bondissaient de joie parmi les éclats des bombes. La garnison de terre ne montra pas moins de courage et d'enthousiasme et, avec une bravoure à toute épreuve, elle soutint

jusqu'au soir ce terrible combat. Les pertes des Piémontais furent considérables; la moitié de leurs batteries furent détruites; ils eurent un très-grand nombre de morts et de blessés, tandis que les 11,000 coups tirés par eux dans cette journée contre la place, à part la démolition de quelque mur et de quelque maison, ne firent aucun mal aux forts, ne causèrent la mort qu'à une dizaine de personnes et n'en blessèrent qu'une cinquantaine. Ainsi, cette attaque, dont Cialdini et les journaux de la révolution avaient espéré d'immenses résultats, n'aboutit à rien (1).

Le jour suivant, la reine se rendit à pied à l'hôpital du *Torrione*, pour consoler les blessés, en laissant tomber sur eux des paroles de douce tendresse et en les recommandant chaleureusement aux soins des Sœurs de la Charité et de madame Jurieu de Lagravière. Cette noble femme, après avoir, avec une héroïque charité, pansé les blessés de Castelfidardo, était venue à Gaëte mettre la même charité et le même courage au service des défenseurs d'une monarchie injustement combattue.

Un peu plus tard, le roi François II, ayant visité les batteries et donné les ordres nécessaires, se montra à l'improviste dans les salles de l'hôpital et sa vue seule y fit palpiter d'enthousiasme le cœur des soldats blessés, qui lui exprimèrent les plus vifs sentiments de fidélité et de reconnaissance.

Chacun s'attendait ce jour-là au renouvellement des hostilités; mais Cialdini avait reçu une trop forte leçon pour

(1) Toutes les corresp. des journaux les mieux accrédités du *Times*, du *Journal des Débats*, de la *Patrie*, de la *Presse*, outre le *Monde*, la *Gazette du Midi*, l'*Union*, etc., confirment la dép. de Gaëte du 25 janv. et la relation du journal de Gaëte du 25 janv. La dép. de l'amiral Mundy à l'amirauté accusait les revers de la flotte piémontaise, en ajoutant que les dommages causés à la place étaient sans importance.

se hâter; il avait à reconstruire plusieurs des anciennes batteries; il faisait donc savoir à son gouvernement qu'il ne pourrait pas, avant une quinzaine de jours, entreprendre une attaque dont le succès fût probable, et il déclarait ne pas vouloir exposer ses troupes au découragement, qui résulterait de tentatives manquées (1). L'amiral Persano s'excusa de sa défaite, en disant qu'il avait agi contre son gré et par les ordres formels de Cialdini, sur qui devait peser la responsabilité du fait (2). Cependant, chose incroyable, Cialdini, dans sa dépêche officielle de Mola, en date du 22, annonçait que son artillerie, en répondant vigoureusement à la place, avait réduit au silence les batteries ennemies!! Les journaux de la révolution et surtout le *Corriere mercantile* de Gênes (25 janvier) tentèrent d'accréditer le même mensonge en y ajoutant l'ouverture de brèches dans la citadelle, l'imminence de l'assaut, etc. Mais l'opinion publique, éclairée par l'évidence des faits, les força bientôt de se taire ou d'accuser la disproportion des moyens avec lesquels Cialdini s'était risqué dans une difficile entreprise (3).

Depuis le 23 janvier, le feu recommença à diverses reprises de la part des Piémontais, mais sans la violence du bombardement qui avait eu lieu le 22; le 28 cependant plus de 1000 bombes furent lancées dans la place, plus de 2000 durant la nuit du 29. La nuit du 31, le couvent des Alcantaristes fut entièrement détruit et Mgr Crisevolo mortellement

(1) Corresp. de Turin du 28 janv. au *Constitutionnel*.

(2) Corresp. de Gênes du 27 janv. dans le *Times*. Le fait y est rapporté par un officier qui fut présent à l'attaque et affirma que Gaëte était un Gibraltar.

(3) Le *Times* qui, dans son ignorance habituelle des choses d'Italie, avait dit, qu'aussitôt la flotte française partie, la prise de Gaëte serait l'affaire de quelques heures ou de deux jours au plus, aurait eu honte de parler du combat du 22 et n'en souffla mot.

blessé, ainsi que plusieurs prêtres et religieux. Quant à la flotte, toute renforcée qu'elle était de plusieurs vaisseaux et du *Monarque* même, qui, pourvu tant bien que mal de marins et d'artilleurs, fut remorqué jusque-là par le *Fulminant,* elle n'avait plus osé, après le 22 janvier, s'exposer à une attaque contre les forts de mer ni s'approcher en aucune manière de la route de Gaëte.

Tel navire de guerre, comme le *S'-Michel*, avait reçu ordre de débarquer son artillerie et de construire une batterie sur le rivage; à d'autres batteries travaillaient encore les troupes à gauche du camp, derrière les maisons du Borgo et à couvert du canon de l'ennemi : Cialdini appelait des troupes de Gênes et de Naples, afin de presser l'achèvement de ces ouvrages; mais tous ses efforts ne parvinrent pas à élever des batteries à 500 mètres de la place, tellement les assiégés dirigeaient de ce côté des feux convergents et terribles.

A Gaëte, depuis le 29, on avait mis en usage les deux batteries de canons rayés par Riviera; plusieurs poudrières du camp ennemi, atteintes par ces nouveaux projectiles, avaient fait explosion, et le 30 janvier le *Monzambano* avait été frappé à 3,200 mètres de distance. C'est pourquoi Cialdini se tenait dans le lointain, se contentant de préparer des moyens de destruction contre la ville et ne songeant plus guère à l'assaut de la forteresse.

Durant les trois mois qu'il stationna devant Gaëte, on ne peut pas dire qu'il fit un seul pas en avant des lieux qu'il avait occupés dès les premiers jours; non-seulement il ne construisit pas une parallèle, mais il n'ouvrit pas même la tranchée, qui est le commencement ordinaire de tous les siéges. Cependant les journaux de la révolution, qui entendaient peu de chose à la guerre, proclamaient que les ou-

vrages d'attaque de Cialdini étaient très-avancés, qu'un assaut était imminent, que les brèches étaient ouvertes ou ne tarderaient plus à l'être, que par conséquent la place allait succomber; ils ne savaient pas qu'à une distance hors de portée du canon de Gaëte, il était bien difficile de faire une brèche quelconque, d'autant plus que la nature des lieux rendait impossible la convergence des feux sur le même point; ils ignoraient ou voulaient ignorer que même en supposant une brèche ouverte, Cialdini n'aurait pas pu y lancer une colonne d'assaut sur un long espace de terrain découvert et battu par le feu terrible de 400 pièces d'artillerie; que même, étant maîtres de la première tranchée, les assaillants n'auraient pas réussi à investir la seconde et la troisième ligne, sans être exterminés les uns après les autres.

La difficulté de leur situation n'échappait pas aux troupes piémontaises; le découragement les gagnait de plus en plus et déjà elles donnaient des signes d'indiscipline manifeste. Dans une dépêche confidentielle à M. de Cavour, dépêche surprise et publiée, Cialdini lui avait annoncé que ses soldats étaient dans un état d'insubordination et de démoralisation. Voilà pourquoi le prince de Carignan se transportait à Mola pour ranimer les troupes et les rappeler à l'ancienne discipline. Cialdini savait d'autre part qu'avec les seuls moyens d'attaque dont il disposait, il ne pouvait venir à bout de la place sans la main d'un traître qui lui en facilitât l'entrée; ce traître il l'avait trouvé : aussi, dès les premiers jours de février, il avait donné au parti révolutionnaire l'heureuse nouvelle qu'avant l'ouverture du parlement d'Italie, et dans le terme de huit jours, il serait maître de Gaëte. Ce fut une grande joie pour tous les per-

sonnages initiés aux secrets du parti que l'assurance de la chute prochaine de cette place; une dépêche de Berne, du 2 février, portait que le gouvernement cantonnal avait appris d'une source semi-officielle que dans les huit jours Gaëte se serait rendu. La presse qui ne comptait pas avec les honteux artifices de Cialdini, se riait de telles espérances, conçues dans le moment où Gaëte avait acquis le plus de force; mais le 5 février, elle commença à changer d'avis.

Jusqu'à ce jour, Gaëte avait merveilleusement résisté et infligé à l'ennemi des pertes énormes; la garnison avait conservé son entrain et sa bonne humeur et, jusque sous les balles et les bombes qui pleuvaient dans le voisinage, on l'avait vue continuer de se promener dans les rues de Gaëte et de se divertir par des jeux et des mascarades; les batteries, quoique entamées et ébréchées en mille endroits par les projectiles de l'ennemi, étaient encore intactes dans leurs parties essentielles; les casemates, quoique percées sur plusieurs points par l'artillerie assiégeante que dirigeait Guarinelli, deux fois traître à son souverain (1), n'avaient pas été détruites; la grande poudrière n'avait éprouvé aucune atteinte d'un bombardement de plusieurs jours. Mais le feu soutenu des Piémontais contre la poudrière centrale avait pour but de couvrir une grande trahison, qui n'en restera pas moins évidente. D'abord cette poudrière était, de toute façon, inaccessible aux bombes et à tout projectile incendiaire; les journaux révolutionnaires l'ont eux-mêmes avoué; ensuite, quand l'explosion eut lieu le 5 février, à 3

(1) L'officier Guarinelli avait, sous le roi Ferdinand, construit, en mauvais architecte, les casemates de Gaëte et c'était lui, maintenant, qui dirigeait le feu des Piémontais contre les parties qu'il en savait les plus faibles.

heures de l'après-midi, le bombardement avait cessé. Cette explosion fut épouvantable, les effets en furent désastreux. Le feu, mis par une main inconnue (1) à l'un des plus grands magasins de poudre, près de la Porte de terre, se communiqua rapidement à la réserve des provisions et des projectiles qui éclata, ainsi que le magasin, avec un fracas indicible, dont les vallées les plus éloignées répétèrent longtemps le terrible et profond écho; un navire français l'entendit, non sans effroi, à la distance de six milles; cinq batteries, parmi lesquelles les deux de canons rayés, furent complétement détruites; une brèche fut ouverte du côté de la mer, à l'extrémité des fortifications et, avec le général Travasa, une centaine d'hommes demeurèrent ensevelis sous les ruines. Cette poudrière n'eut pas plutôt sauté que, de tous les points du camp ennemi, recommença un feu infernal dirigé vers le lieu de l'explosion; mais la place y répondit vigoureusement et força les assiégeants à disséminer leur feu sur toute la ligne des fortifications. La flotte entière prit aussitôt part au bombardement et, toute la nuit, elle lança contre la ville une grêle de coups, dont la moitié tombèrent dans la mer; elle eut plusieurs de ses vaisseaux endommagés, le *Monarque* entre autres. Le combat dura jusqu'à minuit; vainement les Napolitains avaient-ils exécuté l'ordre de ralentir le feu, parce que l'obscurité rendait le tir incertain, les Piémontais ne diminuèrent rien de la violence du leur; ils tirèrent plus de 15,000 coups.

Cette seconde tentative n'avait pas réussi à Cialdini; il

(1) Casella, dans sa circulaire de Gaëte du 14 fév., ne craignit pas d'affirmer que l'explosion avait été l'œuvre de la trahison. V. l'appendice de ce chapitre. Tel fut aussi le sentiment général des journaux français et anglais.

espérait que dans la confusion occasionnée par l'explosion et par le bombardement, ses colonnes d'assaut auraient pénétré sans peine au sein de la forteresse. Il n'en fut rien et même les assiégés éprouvèrent alors des pertes moins considérables que dans le bombardement du 22 janvier, tandis que les Piémontais eurent énormément à souffrir (1).

Cependant le commandant de Gaëte demanda à Cialdini un armistice de 28 heures, qui fut ensuite prolongé de 12 heures, pour enterrer les victimes de l'explosion des cinq batteries. Au reste, depuis le premier instant de l'accident, les Napolitains, malgré les bombes lancées par l'ennemi, avaient commencé cette œuvre d'humanité, et le roi et la reine, partageant les mêmes dangers, les avaient courageusement assistés : c'était une consolation pour tous les cœurs, de réussir à retirer vivants, de dessous les décombres, quelques-uns de ces malheureux (2). Cialdini accorda volontiers l'armistice demandé, parce qu'il avait besoin d'utiliser ce temps à la construction d'une nouvelle batterie ; il voulut même se montrer généreux en promettant de recevoir dans ses hôpitaux 400 blessés ou malades que ceux de Gaëte ne pouvaient guère contenir; de fait, il en fit transporter 200 ; mais, soit qu'il regrettât un acte de bonté si peu conforme à sa nature, soit qu'il fût parvenu à communiquer avec la place et à renouer les fils de nouvelles explosions, le huitième jour, il inventa le bruit calomnieux que les piocheurs, qui travaillaient à retirer les cadavres, répa-

(1) V. les dép. officielles de Gaëte du 6 fév. et de Rome du 8 et du 10. Lettre du 7 fév. adressée du camp piémontais à la *Presse*. Corresp. de Rome du 16 fév. dans le *Monde*, etc., et même le *Journal officiel* de Naples du 7 fév.

(2) V. la *Patrie* et le *Pays* du 10 fév.

raient la brèche faite par l'explosion de la réserve de poudre de la batterie St-Antoine; il refusa donc le transport des 200 autres malades, suspendit toute communication avec la place et, le jour suivant, ouvrit un nouveau bombardement où concourait la batterie construite pendant l'armistice (1).

Le feu le plus violent, commencé à 10 heures du matin, dura toute la journée et fut repris avec la même force, le lendemain, sur la ligne de terre, la flotte se tenant immobile à son ancrage ordinaire; la place ne perdit que peu de monde, mais sa reddition ne pouvait plus longtemps se faire attendre. La brèche due à l'explosion du 5 février ne se prêtait pas facilement, il est vrai, à un assaut des Sardes (2); mais la place avait perdu à cet accident ses batteries de canons rayés et elle n'avait plus à employer que des canons d'une portée de 1,500 mètres; elle était, en outre, privée de la majeure partie de ses munitions et de ses vivres. D'un autre côté, le typhus et la dyssenterie y sévissaient, depuis quelques jours, avec une grande intensité et prenaient un caractère de plus en plus alarmant, qui faisait craindre la peste. 60 à 80 personnes en mouraient journellement, et deux généraux, le duc de Sangro et le chevalier Ferrari avaient succombé à cette maladie, dans les propres casemates du roi et de la reine. L'hôpital était rempli de 1,500 malades; des Sœurs de la Charité qui les pansaient en véritables anges consolateurs, une avait péri du typhus, sept autres en avaient été attaquées et il n'en restait que

(1) V. les dép. officielles de Gaëte et de Mola du 8 et du 9 fév. Corresp. de Rome du 16 dans le *Monde*, etc. V. aussi la note du roi de Naples aux Puissances européennes. Rome, 16 fév.

(2) Le *Mohawk*, navire anglais, s'étant rendu à Gaëte pour inspecter l'état de la place, fut de cet avis. *Times* du 25 fév. *Corr. de Naples*.

sept, capables de secourir tant d'infortunés; les médicaments mêmes faisaient défaut. Malgré tout, la garnison n'avait rien perdu de sa bravoure et de sa constance. A peine nourris, depuis un mois, de pain et de fromage, couverts d'uniformes déchirés, exposés aux rigueurs de la saison la plus dure, obligés de dormir sur la terre nue et sans couvertures, après la fatigue de longues heures passées dans les horreurs de la destruction, rongés même par la vermine et n'ayant que les perspectives de la mort et des plus douloureuses extrémités, ces généreux défenseurs du droit et de la royauté juraient encore, à défaut d'autres armes, de couvrir la place de leurs poitrines et de jeter, s'il le fallait, leurs corps expirants sous les pas de l'ennemi. Puis, répétant leur cri de: « Vive le roi! Vive la Sainte Vierge! » ils couraient de nouveau à leurs canons qu'ils n'auraient abandonnés qu'avec leur vie. Gaëte avait encore des provisions pour une vingtaine de jours et sa défense aurait pu se prolonger tout ce temps-là, quoique au prix des plus grands sacrifices, inutiles au résultat final. L'Angleterre persévérait dans son hostilité systématique; la France, avec sa politique de non-intervention et, « malgré ses nobles sentiments, paraissait ne pouvoir ou ne vouloir pas entraver « les vues ambitieuses du Piémont; » les autres puissances, avec leur système d'inaction, ne donnaient aucune espérance de prompts secours; de plus, Cialdini avait réussi à transformer en Judas l'un ou l'autre des braves soldats qui défendaient Gaëte; l'horrible mot de *trahison* se faisait de nouveau entendre et menaçait d'imprimer une tache ignominieuse sur les glorieuses pages de l'histoire du siége de Gaëte. Pour toutes ces raisons, le roi François crut devoir déposer un instant ses pensées de général et prendre con-

seil de ses sentiments de père et de souverain. Le 10 février, il assembla donc les généraux et les chefs de l'armée, et, de l'avis unanime de tous, il se décida à capituler, afin d'épargner à la place les dernières horreurs du siége (1).

Dans la nuit du 10, un parlementaire fut donc dépêché au camp ennemi pour demander une trève qui permît de s'entendre sur les bases de la capitulation. Cialdini ne répondit pas; mais le jour suivant il ordonna contre la ville un bombardement épouvantable, qui dura jusqu'au soir. Le même jour Cialdini faisait savoir aux Napolitains qu'ils pourraient, s'ils le voulaient, négocier pour la reddition de la place; mais que le feu ne serait pas interrompu de son côté. Effectivement, les batteries piémontaises recommencèrent à bombarder Gaëte avec une telle fureur que, dans l'espace de 8 heures, ils y jetèrent jusqu'à 10,000 bombes. Les assiégés, suppléant par l'intrépidité la plus héroïque, à tous les désavantages de leur position actuelle, ne laissèrent pas que de riposter vivement; par deux fois leurs artilleurs démontèrent la batterie des *Cappuccini* et firent essuyer à l'ennemi de grandes pertes. La nuit venue, le feu des Piémontais se ralentit un peu; mais le lendemain, au point du jour, il y eut de leur part une recrudescence de rage et de barbarie; ils couvrirent de projectiles et de matières incendiaires cette place qui s'offrait à capituler.

Pendant que durait le feu, le général Antonelli, le contre-amiral Pasca et le colonel Dellifranci avaient été députés auprès de l'ennemi, pour régler avec lui les clauses de la

(1) V. sur ces faits et les suivants, outre les corresp. authentiques du *Monde* et d'autres journaux dignes de foi, les dép. officielles de Gaëte, de Terracine et de Rome, du 9 au 16 fév. 1861. V. la circul. précitée de Casella, la protest. précitée aussi du roi François II et l'ordre du jour du 14 à Gaëte.

capitulation; mais on n'imaginerait jamais l'insolence des manières avec lesquelles le général piémontais reçut ces envoyés; il se conduisit de façon à révolter d'indignation tout honnête homme et proposa des conditions telles que le roi dut les refuser pour l'honneur de son admirable armée. Aux observations pleines de mesure et d'urbanité que lui adressa le général Ritucci, commandant de la place, le grossier personnage répondit par d'audacieuses menaces et, malgré les pourparlers qui se continuaient, il fit pousser le bombardement avec la plus grande énergie possible. Le 13 février fut même pour Gaëte un jour de grande désolation : le feu ayant pris aux deux réserves de munitions, de nouvelles batteries furent détruites; plus tard éclatèrent d'un coup la poudrière Transilvania et les batteries de Transilvania, de Malpasso et de Pico di Malpasso, ainsi que le laboratoire pyrotechnique; il ne restait d'intact que la batterie de la *Reine*. Mais, avant l'explosion de cette dernière poudrière et l'ensevelissement des officiers et des soldats sous les décombres des forts, les conditions de la capitulation avaient été définies; la transcription de ce long document et l'apposition des signatures, suivant les formalités ordinaires, c'était tout ce qui manquait au traité; et pourtant la férocité de Cialdini ne permit ni d'interrompre, ni de diminuer le feu d'un horrible bombardement et, dans les trois jours des négociations, 50,000 bombes furent lancées par ses ordres au sein d'une ville désespérée, où elles répandaient la mort et la désolation parmi un peuple qui n'avait plus d'abri; cette barbarie digne d'un chef de hordes sauvages, ne prit fin qu'après l'accomplissement de la dernière formalité des signatures.

En vertu de la capitulation, le roi, la reine, les princes royaux et toute leur suite étaient libres et pouvaient partir avec tous les honneurs souverains; les officiers de Gaëte, de Messine et de Civitella del Tronto conservaient leurs grades, s'ils étaient incorporés dans l'armée piémontaise, sinon ils devaient recevoir leur solde entière; les troupes de Gaëte obtenaient les honneurs de la guerre, mais restaient prisonnières dans les îles jusqu'à la reddition de Messine et de Civitella del Tronto; l'armée sarde n'occuperait les batteries maritimes qu'après le départ de la famille royale.

Cialdini, non content de la cruauté par laquelle il s'était distingué, voulut mettre le comble à l'indécence de sa conduite, en faisant offrir au roi de Naples le vapeur le *Garibaldi*, précédemment le *Veloce*, qui avait donné à la marine napolitaine l'exemple de la plus vile trahison. François II rejeta dédaigneusement cet offre, et choisit, pour s'embarquer, la corvette française *La Mouette*, que l'empereur avait laissée dans les eaux de Naples à sa disposition (1). Avant de partir. le magnanime souverain distribua à ses soldats la solde d'un mois et leur donna tout ce qu'il possédait et jusqu'à une partie de son linge; puis il publia l'ordre du jour suivant :

Gaëte, 14 février.

« Généraux, officiers et soldats de l'armée de Gaëte.

« Les destins de la guerre nous séparent après cinq « mois, durant lesquels nous avons tant souffert pour l'in« dépendance de la patrie, participant aux mêmes périls

(1) L'Espagne aussi et la Russie avaient, à Civita-Vecchia et à Villafranca, des frégates à la disposition du roi de Naples. V. la note de Rome du 16 fév.

« et aux mêmes privations. Le moment de mettre fin à vos « héroïques sacrifices est arrivé. La résistance était devenue « impossible. Si mon désir de soldat était de défendre, « comme vous, les remparts de la monarchie jusqu'à tomber « sous les murs branlants de Gaëte, mon devoir de roi, « mon devoir de père me commandait en ce jour d'épar- « gner un sang généreux, dont l'effusion, dans les circon- « stances actuelles, ne serait que la dernière manifestation « d'un héroïsme inutile. Pour vous, mes chers et fidèles « compagnons d'armes, et afin de pourvoir à votre avenir, « avec les égards que méritent votre loyauté, votre bra- « voure, votre constance, pour vous je renonce volontiers « à l'ambition militaire de repousser les derniers assauts « d'un ennemi qui ne se serait pas rendu maître d'une « place, défendue par de tels soldats, sans couvrir de morts « le chemin qu'il aurait à parcourir. — Soldats de l'armée « de Gaëte, depuis six mois vous combattez avec un courage « incomparable. La trahison intérieure, l'attaque de bandes « révolutionnaires étrangères, l'agression d'une puissance « que l'on croyait amie, rien n'a pu dompter votre valeur, « ni corrompre votre constance. Au milieu des souffrances « de tout genre, traversant les champs de bataille, affron- « tant les trahisons plus terribles que le fer ou le plomb, « vous avez été à Capoue et à Gaëte, faisant preuve du « même héroïsme, sur les rives du Volturno et du Gari- « gliano, repoussant pendant trois mois sur ces bastions « les efforts d'un ennemi qui disposait de toutes les res- « sources de l'Italie. Grâce à vous, l'honneur de l'armée « des Deux-Siciles est sauf; grâce à vous, votre souverain « peut lever la tête avec orgueil, et sur la terre de l'exil « où il attendra la justice divine, le souvenir de l'admira-

« ble loyauté de ses soldats lui sera la plus douce consola-
« tion de son infortune. Une médaille spéciale vous sera
« distribuée en mémoire du siége; quand plus tard, mes
« chers soldats retourneront dans leurs foyers, tous les
« gens de cœur se découvriront respectueusement à leur
« passage, et les mères montreront comme exemple, à
« leurs petits enfants, les héroïques défenseurs de Gaëte.

« Généraux, officiers et soldats, je vous remercie tous, je vous
« serre à tous la main avec effusion de tendresse et recon-
« naissance. Je ne vous dirai pas adieu! mais au revoir!
« Gardez-moi toujours votre fidélité, comme je vous garde-
« rai toujours mon affection. »

« Votre Roi,

« François II. »

A 8 heures du matin, les Piémontais occupèrent le Monte-Orlando et les batteries de terre : les Napolitains se massèrent du côté des batteries de mer, pour honorer leur prince sur son passage, et le peuple de la ville remplit toutes les rues pour le saluer et lui faire cortége. François II partit de son palais avec la jeune reine, les princes royaux, les ambassadeurs étrangers et toute sa suite, qui était de cent personnes, parmi lesquelles trois généraux, dont le plus illustre est le général Bosco, nommé gentilhomme de chambre. Le spectacle de ce départ fut sublime. Le roi se sentait troublé jusqu'au fond de l'âme et son visage était pâle d'émotion; mais il portait sur un front serein et résigné, ce rayon de grandeur qui illumine le front des hommes généreux, victimes de la violence et de l'iniquité. Il s'avançait à pas lents au milieu des soldats de Gaëte; ces braves pleuraient d'attendrissement, et tout le peuple faisait

retentir, dans les pleurs et les sanglots, le cri de « Vive le « roi! vive notre père! » Les plus hardis se précipitaient devant lui pour couvrir de baisers les mains de leur bon prince; pas une paupière qui ne fût humide de pleurs, pas un cœur qui ne palpitât d'enthousiasme et de regret, pas une bouche qui n'acclamât encore une fois l'illustre descendant d'une dynastie nationale. Quand il eut franchi la porte de mer, la batterie tira 21 coups de canon et le drapeau royal s'abaissa à trois reprises pour saluer le malheur, l'héroïsme et l'exil. De la plage et des forts, le peuple et les troupes l'accompagnèrent, toujours pleurant et criant : « Vive le roi! » cri légitime, auquel répondit tout l'équipage français de la *Mouette*, suspendu aux cordages. Le vapeur français, ayant reçu le monarque avec tous les honneurs dus à la royauté, se dirigea vers Terracine, où l'attendaient plusieurs voitures envoyées par le Saint-Père et un peloton de dragons français qui l'accompagnaient jusqu'à Rome. — Ainsi tomba Gaëte. Cette place qui avait été pendant plusieurs années la résidence d'un roi, l'asile d'un Pontife et le boulevard de la monarchie, les Piémontais en avaient fait un monceau de ruines et le théâtre sanglant des horreurs d'une guerre fratricide; ce fut donc à la cime des églises canonnées et des palais détruits, parmi des cadavres encore privés de sépulture, au milieu de citoyens en deuil et de soldats frémissant de désespoir et d'indignation que Cialdini planta l'étendard de l'unité et de la civilisation italienne. L'Europe regardera cet étendard et y cherchera la figure d'Alaric ou d'Attila, ou de quelqu'autre des généraux barbares qui dévastèrent jadis la Péninsule.

Chapitre XXXVI.

ACTES RELATIFS A LA CAPITULATION DE GAETE. — REDDITION DÉFINITIVE DE MESSINE ET DE CIVITELLA DEL TRONTO. — SUPPRESSION DE L'AMBASSADE NAPOLITAINE EN ANGLETERRE.—SYMPATHIES DE L'EUROPE POUR FRANÇOIS II.

—

Le jour même où François II quitta Gaëte, les Piémontais avaient occupé le Monte-Secco ; la garnison, ayant reçu tous les honneurs militaires, marcha vers cet endroit où elle mit bas les armes et fut répartie, suivant les articles de la capitulation, sur divers points et principalement dans les îles de Naples : plusieurs chefs obtinrent même la permission de retourner chez eux, sous la promesse qu'ils ne participeraient à aucun mouvement réactionnaire. Cialdini prit possession de toute la presqu'île de Gaëte où, indépendamment de 700 canons, il trouva 60,000 fusils et quantité d'autres armes. Il publia ensuite une proclamation à ses troupes, qui montra que cette fois il s'était inspiré de l'hypocrisie cavourienne et avait voulu cacher la sauvage nature qu'il avait révélée dans toutes les campagnes d'Italie. Il n'ignorait pas combien la proclamation et les massacres de Pinelli (qui n'avait fait que suivre ses instructions), avaient scandalisé l'Europe entière, ni quelle peine avaient dû se donner les journaux italiens, français et anglais pour atténuer la douloureuse impression de l'opinion publique ; il

savait que le ministre de Cavour, directeur en chef de ces exécutions, avait été contraint, pour ne pas en partager l'odieux, d'enlever à Pinelli le commandement de sa brigade et de le mettre à la disposition du ministère de la guerre par un décret du 10 février (1). Le très-humain Cialdini voulut donc parler à l'unisson du comte de Cavour, dans l'espoir, sans doute, d'effacer la cruelle image de ses atrocités passées. Voici le texte de la proclamation qu'il adressa, le 17 février aux soldats piémontais :

« Soldats,

« Gaëte est tombé! La bannière italienne et la croix vic-
« torieuse de Savoie se déploient au sommet de la Tour
« d'Orlando. Ce que j'avais prédit le 10 de janvier, vous l'a-
« vez accompli le 13 de ce mois. Qui commande à des sol-
« dats de votre trempe, peut, à coup sûr, prophétiser la
« victoire. En 90 jours, vous avez soumis une place célèbre
« par ses nombreux siéges, une place que de nouveaux ou-
« vrages de défense avaient rendue plus forte que jamais ;
« une place qui, au commencement de ce siècle, résista
« pendant quatre mois aux premiers soldats de l'Europe.
« L'histoire racontera les efforts que vous avez faits, les fa-
« tigues que votre constance, votre abnégation et votre va-
« leur ont supportées. L'histoire parlera des gigantesques
« travaux que vous avez accomplis en si peu de temps. Le
« roi et la patrie applaudissent à votre triomphe et vous
« remercient.

« Soldats, nous avons combattu contre des Italiens. Ce

(1) Plus tard, le ministère piémontais rendra ses bonnes grâces à Pinelli et l'associera de nouveau à Cialdini, pour éteindre la réaction des Napolitains dans leur propre sang. (Note du traducteur.)

« fut un pénible, mais nécessaire devoir. Je ne puis donc
« vous inviter à des démonstrations de fête, ni à l'insultante
« allégresse du vainqueur. Je crois plus digne, pour vous
« et pour moi, de vous réunir aujourd'hui sous les murs de
« Gaëte où sera célébrée une messe funèbre. Nous devrons
« prier pour les généreux soldats qui sont tombés durant
« le siége, tant parmi nos rangs que parmi ceux de l'en-
« nemi. La mort recouvre d'un sombre voile les ressenti-
« ments humains et les morts sont égaux devant les yeux
« des hommes généreux qui leur survivent. La colère ne
« doit pas dépasser le champ de bataille; le soldat de Vic-
« tor-Emmanuel combat et pardonne.

« CIALDINI. »

En vérité, tant de compassion et de tels sentiments de générosité et de modération à l'égard des Italiens, sont incroyables chez l'homme qui bombarda horriblement la ville d'Ancône, pendant 12 heures, après que le drapeau de la paix avait été arboré, qui eut la cruauté de lancer 50,000 bombes dans Gaëte, durant les trois jours des négociations relatives à la capitulation, proposée dès le premier de ces trois jours; qui désigna pour objectif à ses canons rayés le palais d'un roi et d'une reine, les hôpitaux de pauvres malades blessés en combattant, les églises mêmes que respectaient les barbares du Nord, au temps de leurs invasions. Nos lecteurs connaissent assez le reste des mérites de Cialdini pour se former une idée complète du personnage. Est-il donc vrai que la prise de Gaëte soit une victoire et un triomphe de l'armée sarde? Nous ne le croyons pas, et quiconque aura lu le chapitre précédent, ne le croira pas plus que nous. Les batteries dressées par Cialdini, n'avaient

d'autre but, comme nous le disions, que de détruire une ville et non de renverser des remparts ou de réduire des forts au silence; le feu de l'artillerie piémontaise n'avait pas réussi à démolir un seul mur d'enceinte; les brèches ouvertes, comme l'ont avoué les Anglais mêmes du *Mohawk* (1), ne furent le résultat que des explosions et encore les Piémontais n'auraient-ils pas osé risquer d'y monter à l'assaut. Leur gloire consiste donc à avoir détruit des maisons, des couvents, des hôpitaux et des églises, elle consiste à s'être procuré des traîtres qui, en mettant le feu à la poudrière, ruinèrent complétement la partie de la ville la plus rapprochée de leur camp. Nous ne prétendons pas pour cela contester à l'armée sarde les vertus militaires dont Cialdini fit l'éloge; que n'ont-elles été employées pour une meilleure cause! Quant aux gigantesques ouvrages mentionnés dans la proclamation, ouvrages par lesquels il faut entendre surtout plusieurs milles de bonne route, l'exécution en était principalement due à des paysans que Cialdini avait amenés jusque de l'Ombrie et des Marches (2). De travaux de siége proprement dits, l'armée piémontaise, nous le répétons, n'en a pas eu le souci ni le mérite.

Le ministre napolitain Casella, qui était resté plusieurs jours à Gaëte, pour régler l'exécution de quelques articles de la capitulation, expédia sans délai aux représentants des Deux-Siciles, près les cours étrangères une circulaire dans laquelle il exposa en peu de mots les raisons de la reddition de la place, raisons qu'il disait être en partie politiques, en

(1) Corresp. de Naples dans le *Times*, 25 fév. 1861.

(2) Ces paysans retournèrent chez eux dans 40 chariots, dont quelques journaux parlèrent tant à cette époque (avril), mais d'une manière erronée et avec la crainte que les troupes piémontaises n'eussent en vue d'aller surprendre Rome.

partie militaires : nous avons traité la même question dans le chapitre précédent, et nous nous contenterons de reproduire cette circulaire à l'appendice des documents de ce chapitre. En outre, le 16 février, le gouvernement du roi François communiqua aux puissances une longue note en forme de protestation (1). Cette pièce justifiait devant l'Europe la conduite que le roi avait tenue jusqu'à son départ de Gaëte: « Un souverain, » disait la protestation, « qui à peine « monté sur le trône héréditaire, se trouve au milieu des « circonstances les plus difficiles, un souverain, à qui la « trahison, l'intrigue et la révolution n'ont pas même donné « le temps d'étudier l'état de son pays, méritait certaine- « ment quelque secours et des sympathies efficaces. Lors « donc que ce souverain était perfidement attaqué le jour « même où il octroyait à ses sujets une constitution libé- « rale et les plus larges garanties, il pouvait se croire « autorisé à en appeler au tribunal des grandes nations « qui, pour le bien commun, se sont constituées arbitres « du droit public et de l'équilibre politique du monde dans « les diverses circonstances que l'Europe a traversées de- « puis 1815, à des dates plus ou moins rapprochées de « celle-là. Qu'un souverain ne doive ni demander, ni espé- « rer un appui extérieur dans les agitations purement in- « térieures de ses peuples, que l'intervention étrangère ne « puisse s'employer à assurer alternativement le triomphe « de la révolution ou de l'autorité, qu'on laisse, en un mot, « les gouvernements et les peuples libres de modifier le « régime politique de leur propre pays, c'est là, semble-t-il, « une théorie admissible en règle générale pour tout le

(1) *Gazette de France*, *Monde* des 11 et 12 mars, etc.

« monde, une théorie fondée sur les principes de liberté et « de justice qui règlent aujourd'hui la politique des grands « Etats de l'Europe (1).

« Mais quand un souverain combat loyalement pour le « maintien de l'ordre public, pour la liberté et pour l'indé- « pendance de ses peuples, il peut bien au moins réclamer « le bénéfice des lois communes à toutes les nations, qui « ne permettent pas à un autre gouvernement de violer le « droit international, les traités solennels formant le seul « bien, la seule garantie des sociétés politiques de l'Eu- « rope. Le roi des Deux-Siciles pouvait se croire dans la « même position que les autres monarques, et l'agression « étrangère lui donnait certes le droit que n'invoquèrent « pas en vain la Porte Ottomane, le vice-roi d'Egypte et les « régences mauresques d'Afrique. Et qu'on ne dise pas, « pour échapper à la logique de ces principes, qu'il s'agis- « sait ici d'une question d'Italiens à Italiens. L'Italie, telle « que l'a faite l'histoire et que l'Europe l'a établie, se com- « pose de divers Etats, ayant des gouvernements indépen- « dants. Voilà le droit commun. Qu'on accorde aux peuples « qui se constituent la faculté de choisir leur gouverne- « ment, qu'ils soient libres, si l'on veut, de pousser jus- « qu'aux dernières limites la théorie de leur souveraineté « et d'abdiquer même leur indépendance; mais on ne peut « pas, à moins de fouler aux pieds tous les principes, per- « mettre que ces peuples soient envahis sans déclaration « de guerre, sous le prétexte de l'unité et de la liberté, en « laissant simultanément à une seule puissance violer, au

(1) Dans sa note du 22 août 1860 au comte de Persigny, M. Thouvenel s'était exprimé, à ce sujet, en des termes tout semblables.

« bénéfice de son ambition, la loi commune des nations
« civilisées.

La note poursuivait, en exposant tout ce qu'avait fait le roi François pour réformer son gouvernement, de manière à satisfaire les légitimes désirs de ses peuples ; elle parlait de l'envahissement de ses Etats par des aventuriers couverts du drapeau piémontais ; de sa retraite avec l'armée sur les rives du Volturne, de l'inique intervention du Piémont, contrairement au protocole adopté le 14 avril 1856 par les conférences de Paris ; de la retraite des Napolitains derrière le Garigliano, du siége et de la capitulation de Gaëte, enfin du départ de François II pour l'exil, et elle se terminait ainsi : « Le roi croit devoir encore une fois protester
« de son côté et en son nom contre la violence dont il est
« victime, en réservant tous ses droits et se proposant d'en
« appeler à la justice de l'Europe. Sa Majesté ne veut en
« aucune façon provoquer des agitations dans son royaume;
« mais, quand ses fidèles sujets trompés, trahis, opprimés,
« spoliés, lèveront leurs bras animés d'un même sentiment
« contre l'oppression, le roi n'abandonnera pas leur cause.
« Pour éviter cependant l'effusion du sang et l'anarchie qui
« menace de ruiner la Péninsule italienne, Sa Majesté se
« persuade que l'Europe réunie en congrès, sera appelée à
« se prononcer sur les affaires d'Italie. Le seul but de sa
« politique extérieure sera donc, à partir d'aujourd'hui, de
« manifester ce projet et d'en poursuivre l'exécution.

« Quant au régime intérieur, ses convictions ne sont
« point changées. Les promesses du manifeste du 8 octobre
« forment désormais son programme unique et invaria-
« ble. »

Au bruit de la chute de Gaëte, le parti de la fusion ita-

lienne ne se posséda pas de joie, et les vivats à Garibaldi, à Victor-Emmanuel et à l'empereur des Français retentirent jusqu'à Rome sur les lèvres des hommes affiliés aux sociétés secrètes et salariés par Cavour. A Naples et en Sicile, le gouvernement du prince de Carignan et de Montezemolo ordonna des fêtes et des illuminations; mais quoique ce gouvernement ait fait publier par un grand nombre de télégrammes qu'une joie immense avait accueilli la nouvelle dans tout le royaume, les correspondances les plus véridiques venues des Deux-Siciles et communiquées à la *Patrie* et à d'autres journaux non suspects en cette matière, nous affirmaient, au contraire, que les troubles étaient très-vifs dans Naples même, que toutes les provinces demandaient leur autonomie et leur indépendance, et que le nom piémontais était partout en haine et en malédiction. Le nouveau pouvoir n'en crut pas moins le moment venu de frapper un grand coup contre l'Eglise et ses ministres, et de s'emparer des biens ecclésiastiques pour payer les énormes dettes contractées par le Piémont pour la ruine de la Péninsule. Le 18 février, un décret de la lieutenance de Naples prononça l'abolition de tous les concordats faits avec l'Eglise depuis 1818 à 1834 et de toutes les conventions postérieures conclues avec Rome jusqu'à 1860; le même décret abolit tous les priviléges, sous le spécieux prétexte d'une parfaite égalité entre tous les citoyens; il adjugea au pouvoir civil la juridiction des causes et bénéfices ecclésiastiques, et déclara nuls et de nul effet les appels qui se feraient à Rome. Un autre décret abolissait, à peu d'exceptions près, tous les ordres religieux de l'un et de l'autre sexe; il séquestrait leurs propriétés, réduisait les revenus de l'Eglise et ratifiait solennellement le vol le plus sacrilége

de son patrimoine. L'argenterie appartenant aux maisons religieuses supprimées, passait dans les mains du gouvernement, pour être monnayée et destinée à l'achat de munitions de guerre. Le peuple de Naples en montra le plus vif ressentiment; mais pas assez pour que le gouvernement reculât devant l'exécution des mesures décrétées.

En Sicile les démonstrations et les menaces des populations furent telles que le pouvoir n'eut pas le courage d'accomplir l'indigne spoliaton, et affirma, par une circulaire, à toutes les communautés religieuses que son intention n'était pas d'étendre à la Sicile les résolutions prises à cet égard pour Naples. Ces assurances menteuses n'empêcheront certainement pas les ordres religieux de la Sicile d'être spoliés par le fisc piémontais qui, en les réduisant à la plus rigoureuse pauvreté évangélique, emploiera leur avoir à l'acquittement des énormes dettes de l'Etat.

Sur ces entrefaites, le général Fergola à Messine, et le colonel Giovane dans le fort de Civitella del Tronto, avaient refusé de rendre ces places : c'est pourquoi, le 20 février, le général Mezzacapo fut dépêché avec une brigade contre Civitella, et Cialdini partit pour Messine avec Persano, conduisant un gros corps de troupes et toute l'artillerie à longue portée qu'il avait employée contre Gaëte. Mais la fermeté connue et éprouvée du vieux général Fergola et la forteresse de la place, armée de 300 bouches à feu, et rendue inaccessible à un assaut quelconque, soit de terre, soit de mer, faisaient raisonnablement craindre que ce siége n'eût toute la durée de celui de Gaëte.

D'un autre côté, le fort de Civitella del Tronto, défendu par 300 braves soldats, résolus à ne pas se rendre tant qu'il leur resterait un canon, menaçait, grâce à l'avantage de sa

position, qui lui avait permis d'arrêter la marche d'une division tout entière, menaçait, dis-je, de soutenir un long siége et de causer à l'ennemi des pertes considérables. Cialdini en frémissait de rage; il accumulait les batteries et les munitions sur les collines qui entouraient la ville de Messine; il disposait ses moyens de destruction, et, dans l'impossibilité de faire de ces places ce qu'il avait fait d'Ancône, de Mola et de Gaëte, il se préparait à détruire les quelques maisons qui se trouvaient dans l'enceinte fortifiée et les logements militaires; ce fut en effet la direction des coups de son artillerie, lorsque, dans les premiers jours de mars, le feu commença. Il écrivait cependant au général Fergola, avec son aménité de barbare, qu'il le tenait pour un rebelle, qu'il n'accorderait ni à lui ni à sa garnison aucune forme de capitulation; mais qu'il le forcerait à se rendre à discrétion; que, si lui, Fergola, tirait contre la ville, lui, Cialdini, ferait fusiller pour chaque citoyen tué ou blessé un officier de la garnison, confisquerait en outre, tous ses biens et tous ceux de ses officiers pour indemniser la ville des dommages qu'elle aurait soufferts, et livrerait leurs personnes en proie au peuple de Messine, qui en ferait ce que bon lui semblerait; il terminait par l'assurance bien inutile qu'il était homme à exécuter ces promesses (1). Un chef de brigands aurait-il écrit en d'autres termes à un général et à des officiers pleins de cœur et d'honneur militaire? — D'autre part, le fort de Civitella del Tronto avait énergiquement résisté aux premières opérations du général Mezzacapo et c'était en vain que celui-ci avait essayé de l'emporter d'assaut.

(1) Cette lettre est authentique; la *Gazette officielle* de Turin la publia elle-même.

En conséquence, M. de Cavour implorait les bons offices de la France, pour se délivrer du double obstacle qui tenait occupée une grande partie de l'armée et toute la flotte. Le roi François qui voulait se conserver pur de toute tache qu'aurait fait rejaillir sur son nom les cruautés mêmes dont les Piémontais menaçaient Messine et Civitella, se rendit aux conseils de l'empereur des Français et dépêcha aussitôt au général Fergola le général Clary, accompagné d'un officier du général Goyon, pour lui dire de rendre la place. Il dépêcha avec la même mission et aussi en compagnie d'un officier français, le général della Rocca au colonel Giovane, commandant de Civitella; les conditions pour les garnisons des deux places, ne devaient pas différer de la capitulation de Gaëte (1).

John Russell n'avait pas voulu attendre la chute de Messine et de Civitella, pour donner congé au représentant des Deux-Siciles et interrompre avec lui les relations diplomatiques. Le jour même (21 février) où l'ambassadeur de Sardaigne lui communiqua officiellement la nouvelle de la reddition de Gaëte (2), il envoya au chevalier Fortunato, secrétaire de la légation Sicilienne (3), une dépêche par laquelle il lui déclarait que ses fonctions comme représentant du roi de Naples avaient cessé (4). Le chevalier Fortunato ne fit pas attendre sa réponse, qui était pleine de franchise

(1) Cette nouvelle fut donnée officiellement par le *Moniteur* du 12 mars 1861. — Une dép. du gouvernement de Naples du 14, la confirma. V. corresp. de Rome du 16 mars dans le *Monde*.

(2) Dépêche du marquis d'Azeglio à Lord J. Russell. Park-lane, Londres, 19 février.

(3) Le chev. Fortunato était en ce moment le chargé d'affaires du roi de Naples à Londres, le comte Ludolf étant absent par suite d'un congé qu'il avait demandé au roi.

(4) Dép. de Lord J. Russell au chev. Fortunato. V. cette dépêche à l'appendice de ce chapitre.

et de vérité ; il y défendait auprès du noble lord la conduite de son souverain, et accusait le gouvernement anglais d'avoir employé son influence pour faire de l'Italie une puissance qui deviendrait indubitablement l'alliée de la France (1).

Mais, tandis que le cabinet britannique accomplissait l'œuvre de sa perfidie envers le roi des Deux-Siciles, toute l'Europe sentait grandir sa vive sympathie pour François II et pour la reine Sophie, qui avaient trouvé dans le palais du Quirinal, l'hospitalité de l'exil. De France, d'Espagne, de Bavière, d'Irlande, d'Angleterre même, des adresses étaient journellement envoyées aux deux héroïques personnages, et maints présents leur apportaient les témoignages de l'estime et de l'affection que ces divers pays nourrissaient pour ces malheureux princes et pour la justice de leur cause. Nous nous contenterons de reproduire ici un document qui nous est remis à l'heure même où nous écrivons ce chapitre; il nous vient du royaume de Prusse. C'est une circulaire que plusieurs des plus illustres personnages de ce royaume adressent à l'aristocratie dont ils font partie, pour réclamer leur concours dans l'offrande qu'ils avaient l'intention de présenter au roi François II. La circulaire est conçue en ces termes : « C'est avec un sentiment de douleur mêlé d'une « légitime fierté dont la chute de Gaëte doit pénétrer les « âmes généreuses, que nous nous adressons à nos égaux « en dignité, et à tous ceux qui partagent nos sentiments, « dans la formelle persuasion que ce que nous proposons « sera approuvé par tout homme au cœur droit et loyal. La « citadelle que le roi François II défendit si glorieusement, « était moins le rempart du monarque des Deux-Siciles,

(1) Dép. du chev. Fortunato à Lord J. Russell. V. à l'appendice.

« que le boulevard de la légitimité. Puisque les souverains « légitimes de l'Europe n'ont pu préserver l'édifice qui « protégeait l'inviolabilité de leurs couronnes, ni tendre « une main secourable à l'héroïque champion de leurs « principes, nous croyons de notre devoir de reconnaître « solennellement cette bannière délaissée; et plus est pro- « fond dans nos cœurs le sentiment de fidélité envers « notre propre souverain, plus aussi nous devons franche- « ment arborer le drapeau de la légitimité, en face du « parjure et contre la violence des maximes qui triomphent « aujourd'hui en Italie, et que nous pourrions voir demain « se propager en Allemagne. Nous adressons donc un « confiant appel à tous nos amis, pour qu'ils appuient « notre proposition, de déclarer publiquement par un « hommage chevaleresque au grand roi et à la noble « reine des Deux-Siciles, ce que nous pensons et désirons « à leur sujet. Nous prions les personnes disposées à pren- « dre part à l'hommage que nous comptons offrir à Leurs « Majestés, de transmettre au plus tôt leurs cotisations à « ceux qui leur communiqueront cette circulaire. Nous « aurons l'honneur de publier en temps opportun le résul- « tat de la souscription (1). »

« Prince E. de Sayn-Wittgenstein.
« Prince E. Egon de Fürstenberg.
« Comte A. d'Erbach-Fürstenau.
« Comte P. de Leiningen-Billingheim.
« Comte E. de Stolberg-Wernigerode. »

En même temps que François II et sa digne épouse se conciliaient ainsi de plus en plus, dans leur retraite, les

(1) Extrait du *Times* du 13 avril 1861.

sympathies de l'Europe, qui semblait d'une voix de tonnerre protester contre les principes de tyrannique oppression proclamés en Italie sur les débris des trônes, ses ennemis, couverts de honte et de blâme, devenaient l'objet de la répulsion générale. Russell s'était réjoui d'avance de ce que par la chute de Gaëte tout le royaume des Deux-Siciles allait rentrer dans les voies de l'ordre et de la tranquillité; tous les journaux révolutionnaires avaient prévu le même résultat; mais qu'est-il arrivé en réalité?

L'anarchie s'est accrue et continue de s'accroître dans d'immenses proportions; les assassinats sont devenus des massacres, les vols se sont développés en communisme pratique; l'immoralité et l'irréligion, soutenues par le nouveau gouvernement, dépassent toute mesure et nous représentent le paganisme dans ses formes les plus brutales renouvelé au sein des provinces italiennes par leurs prétendus libérateurs (1). Aussi, malgré le rappel de la colonne des Abruzzes, ordonné par le roi des Deux-Siciles, le nom de cet héroïque souverain s'invoque à Naples et à Palerme, comme celui d'un sauveur; ni les menaces, ni les visites domiciliaires, ni l'espionnage mis en honneur, ni les arrestations arbitraires d'une police éhontée, ni les désarmements, les spoliations, les emprisonnements, l'exil, les fusillades, la mise à feu et à sac de villages et de villes entières, ne sont parvenus à déraciner ce nom du cœur de ses sujets, ni même à les empêcher de le prononcer. La noblesse napolitaine accepta avec joie les insignes des ordres de chevalerie que le prince exilé leur envoyait de Rome, et laissa seul dans son palais le prince de Carignan, qui ne put réussir à donner un bal dans la résidence usurpée des souverains de ce royaume. Le peuple gémit mainte-

(1) V. à l'appendice de ce chapitre une lettre sur l'état des provinces de Sicile.

nant dans la misère et le désespoir, et il menace les soutiens armés de la domination sarde; quoique repoussé plus d'une fois, il ne renonce point à ses plans de soulèvement et d'affranchissement; les correspondances de ces contrées ne nous parlent que de réactions, de démonstrations et de conspirations organisées sur une large échelle en faveur du roi François; tout nous montre quelle est la vraie monarchie napolitaine, la véritable pensée et le sentiment réel de la nation. Cependant les intrigues et la corruption se mettent en campagne pour fortifier le parti d'un prétendant étranger; on enrôle des soldats en son nom sous le titre de *légion de l'Adriatique* (1); on recueille des souscriptions; on dépêche des ambassadeurs jusqu'à Paris, pour y apporter des adresses et des votes, on en reçoit des réponses adressées à un duc innommé de Naples (2). Vains efforts, si les baïonnettes d'un potentat ne vont pas relever un trône que les baïonnettes avaient élevé une première fois.

Cavour, qui avait fait dépendre de la chute de Gaëte la pacification des provinces méridionales de l'Italie, proclama dans le parlement sarde que cette pacification dépendait désormais de l'occupation de Rome; et il promit d'agir avec vigueur contre la réaction (3). Les massacres renouvelés sur le sol italien étoufferont les vœux réels de la vraie majorité. Mais c'est ici une nouvelle preuve de la tyrannie d'un gouvernement révolutionnaire, qui a osé qualifier de tyrannique le gouvernement des Bourbons; ce sera aussi un lourd fardeau de ressentiments et un pressant aiguillon de vengeance pour des peuples si indignement opprimés.

(1) V. *La Voce popolare* de Naples et le *Monde* du 8 mars.

(2) L'auteur fait ici allusion au voyage d'Ulloa à Paris et à la lettre de Murat publiée dans les journaux. — (3) V. la séance du Parlement italien du 9 mars 1861.

—

Chapitre XXXVII.

LA FUSION ET LA CONFÉDÉRATION D'ITALIE.

—

Avant la prise de Gaëte, tous les soins du comte de Cavour s'étaient tournés vers les élections du parlement italien, qui devait s'ouvrir le 18 février, à Turin, pour organiser le royaume d'Italie et délibérer sur l'annexion de Rome et de Venise. M. de Cavour n'ignorait pas la terrible opposition de Garibaldi et de Mazzini; il était au courant des menaces de l'Autriche, qui avait fait un cas de guerre de toute attaque des Garibaldiens contre ses possessions; il voulait donc ajourner la guerre, il en avait donné sa parole à la France et avait fait déclarer par La Marmora au nouveau roi de Prusse, que l'intention de la Sardaigne n'était pas de prendre les armes contre l'Autriche pour la Vénétie. Le rusé ministre n'en avait pas moins employé toute son activité, tous les expédients de son esprit et tous les moyens de la corruption pour se faire des créatures dans le parlement, afin de pouvoir, comme avant, modérer la marche et imposer ses volontés aux peuples d'Italie. La plupart des nouveaux sujets de Victor-Emmanuel s'abstinrent de voter, en se réservant l'exercice de ce droit pour des temps plus favorables où, le despotisme du Piémont ayant pris fin, la vraie liberté réjouirait de son regard de malheureux opprimés (1). Les

(1) Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur les listes des votants publiées par les journaux officiels eux-mêmes. — L'*Armonia* de Turin, dans son n°

partisans de la Sardaigne et les individus gagnés par les promesses et l'argent de Cavour purent donc battre le parti mazzinien dans plusieurs villes de la Péninsule, et faire sortir des élections le résultat qu'espérait le gouvernement du noble comte.

Le nouveau parlement cavourien (1) s'étant donc réuni le 18 février, à Turin, pour représenter son directeur en chef et non les vœux de l'Italie, le roi ouvrit la séance par un discours où il annonçait que l'Italie enfin libre et unie, attendait de lui son organisation; il espérait son concours pour achever les armements de l'Etat, afin que *le gouver-*

du 5 août 1861, nous fait connaître que la représentation nationale italienne se compose de 1 député sur 49,332 habitants, c'est-à-dire de 433 députés en tout : 144 des anciens Etats de la Sardaigne, y compris la Lombardie ; 48 des provinces napolitaines et de la Sicile ; 42 de l'Emilie ; 37 de la Toscane ; 28 des Marches et de l'Ombrie. Pour faire connaître ensuite à ses lecteurs de quelle manière la nation entière est représentée dans la Chambre des Députés, l'*Armonia* termine son article en disant : « La *Gazette officielle* a bien publié le nombre des électeurs qui ont voté dans les « dernières élections, mais elle n'a pas parlé du nombre des suffrages obtenus par « les députés élus. Nous avons fait ce travail. Les 443 députés élus ont obtenu « 170,567 suffrages, de manière que vous voyez que le chiffre est bien petit. »

« La population italienne est de 21,915,243 ;

« Les électeurs inscrits 419,938 ;

« Les suffrages obtenus par les députés élus 170,567.

« Ce dernier chiffre représente donc la population italienne de 22 millions à peu « près, et cela sans entrer dans les particularités, puisqu'il y a des colléges de « 49,332 habitants, représentés par des députés à 200 suffrages ; 161 députés à « 300 suffrages ; 159 députés à 500 suffrages, et 2 seulement à plus de 1,000 suf- « frages. »

« Mais du chiffre de 170,567 électeurs qui ont voté, il faudrait déduire les em- « ployés qui ne sont pas libres et dont le nombre peut être calculé à 70,000 dans « la jeune Italie. Il ne resterait donc que 100,000 suffrages indépendants pour « représenter 22 millions d'Italiens dans leur premier Parlement. »

En présence de ces chiffres, le marquis Normanby pouvait affirmer avec raison, dans son discours du 2 mai, que la population italienne ne s'était point déclarée pour la révolution soutenue par le Parlement italien. Nous ajouterons que les votants représentèrent, pour la plupart, le parti du Piémont, et que leur nombre prouve, avec une évidence mathématique, que l'Italie ne veut pas être telle que le voudrait ce parti.

(1) L'opposition n'était pas en force pour se mesurer avec la majorité ministérielle.

nement dans la conscience de sa force pût exécuter les conseils de la prudence.

Le 26 février, le scrutin approuvait par 125 voix contre 2 la loi qui accordait à Victor-Emmanuel et à ses successeurs le titre de roi d'Italie; le 14 mars, la Chambre des Députés sanctionnait ce vote à une grande majorité et le 17, la *Gazette de Turin* en publiait le décret; ainsi, par le seul vote d'une assemblée de 400 personnes l'on croyait avoir unifié l'Italie et créé un nouveau et puissant royaume, destiné à mettre son épée dans la balance des affaires de l'Europe. Les sots enthousiastes et les utopistes criaient de toutes parts au triomphe et éclataient en démonstrations de joie. On eût dit que l'Italie venait de trouver un trésor sans prix, un bonheur illimité. Que pensons-nous, pour notre compte, du nouveau royaume italien auquel le parlement de Turin entendait donner naissance? Qu'on nous permette, avant de clore cet ouvrage, de considérer brièvement cette question, tant par rapport à la Péninsule qu'à l'Europe en général.

Depuis le commencement de cette histoire, nous avons fait observer à nos lecteurs 1° Que la fusion de tous les Etats d'Italie en un seul royaume républicain, avait été le but et le travail des sociétés secrètes des Carbonari purs et des Carbonari-Mazziniens. 2° Qu'en modifiant, au moins pour un temps, leur plan d'une république italienne, ils s'étaient alliés avec M. de Cavour, en lui promettant le concours de la révolution pour la fondation de l'unité italienne, sous la monarchie de Savoie, à la condition qu'elle leur prêterait assistance et appui.

Cavour, grâce à Garibaldi, représentant de la force révolutionnaire de l'Italie, et de Mazzini, qui dirigeait ou modérait la grande machine des sociétés secrètes de la Péninsule, se

mit sur la voie tracée par le programme des sociétés secrètes, et embrassa le parti qu'il avait provoqué, après avoir fait, durant plusieurs années, d'autres tentatives qui ne lui avaient pas réussi (1) ; il embrassa, dis-je, ce parti comme le moyen de sauver le Piémont d'une ruine totale. En conséquence, le royaume de Sardaigne qui, avant 1848, avait les finances les plus florissantes de toute l'Italie, s'étant jeté, depuis cette époque, dans les bras de la révolution, en était venu progressivement à un état de gêne qui le menaçait d'une terrible banqueroute.

D'après le rapport officiel de M. West, secrétaire de la légation britannique à Turin, dans la période de 1819 à 1848, l'intérêt de la dette nationale du Piémont s'était élevé à 8,400,000 frs. ; depuis 1848, cet intérêt a atteint le chiffre de 80,000,000 de frs. L'augmentation de la dette publique avait été si rapide que dans les trois dernières années elle avait presque doublé (2). A la suite d'immenses et ruineuses dépenses, le comte de Cavour avait, pendant plusieurs années, sucé le sang de la nation pour faire face au déficit du budget piémontais: Brofferio s'exprime ainsi sur l'administration financière du comte: « Il ruina les propriétaires, sans « enrichir le trésor, leva des taxes énormes sur de petites « œuvres industrielles, sur le petit commerce de détail, sur « les petites propriétés. Il mit des impôts sur les produits « nécessaires à la vie, frappa d'odieuses contributions la « faim, la soif, le froid, la fièvre, la mort; avec la taxe sur les « héritages, il trouva le moyen d'imposer même les dettes,

(1) Lord Malmesbury, dans la séance du 1er mars 1861, nous a appris que, depuis l'époque où fut agitée la fameuse question de la restitution du *Capri*, déclaré de bonne prise par le gouvernement de Naples, M. de Cavour avait fait l'inimaginable, pour entraîner l'Angleterre dans une guerre favorable à ses desseins.

(2) V. ce rapport communiqué au parlement d'Angleterre et mentionné par M. Hennessy dans son discours du 4 mars 1861 à la Chambre des Communes. Ce rapport entrait dans les plus minutieux détails sur la crise financière du Piémont.

« les larmes de l'orphelin et la douleur de la veuve..... La « contribution des patentes et des permis d'exercer l'in- « dustrie, le commerce, les professions de tout genre pe- « sait lourdement sur le pauvre, tandis qu'elle épargnait le « riche » (1). Brofferio voulait démontrer combien les finances étaient mal gérées par M. de Cavour. Mais M. West nous fait savoir dans son rapport qu'un accroissement onéreux d'impôts était nécessaire en Piémont, parce qu'il fallait trouver de l'argent pour faire face au chiffre toujours croissant des dépenses publiques; M. West nous apprend de plus, que les taxes oppressives étaient principalement à charge de la propriété foncière; que l'impôt sur les maisons et sur les terrains, qui constituait plus d'un sixième de l'actif du budget, grevait principalement les petits propriétaires qui abondent en Piémont. Cela étant, M. West en concluait, qu'au point de vue financier, l'état de guerre où se jeta le Piémont en 1859, fut l'effet d'une politique désespérée qui ne pouvait échapper à une banqueroute que par l'acquisition de riches et productives contrées. Ce fut là le grand mobile du patriotisme italien de M. de Cavour.

Mais la conquête de la Lombardie ne suffisait pas pour relever les finances entièrement ruinées du Piémont; il fallut y adjoindre la Toscane et les autres duchés de l'Italie centrale. La Toscane éprouva bientôt la rapacité de ces harpies gouvernementales, et en deux ans elle a vu sa dette de 100,000,000 de francs, s'augmenter de 37,500,000 frs.; en même temps que les impôts piémontais avilissaient son industrie et plongeaient ses commerçants dans la misère (2).

L'ambition, s'unissant au besoin d'argent, donnait à M. de Cavour, un élan de plus en plus patriotique; il étendait ses

(1) Discours de M. Hennessy déjà cité. — (2) Discours de M. Hennessy déjà cité.

usurpations à l'Ombrie, aux Marches, au royaume de Naples, à la Sicile, toutes contrées où il devait trouver un riche butin à recueillir. Un calcul intéressant qui fut fait à Turin, c'est que la vente de toutes les propriétés de l'Eglise dans les provinces annexées suffiraient à payer la moitié des 2,106,383,583 frs. de dettes portées au budget piémontais, après la conquête des provinces du centre et du sud de la Péninsule; chiffre énorme, où le Piémont figure pour un milliard et demi. Le gouvernement de Turin doit donc multiplier les impôts et les contributions, pour payer le reste de la dette publique (après avoir dévoré les biens de l'Eglise et des pauvres); il doit rançonner 22 millions d'italiens pour payer les dépenses que lui a coûtées la propagande d'une révolution funeste au commerce de l'industrie (1).

Et c'est ce gouvernement qui veut, par ses présentes déclamations, persuader aux peuples du royaume des Deux-Siciles, que l'unification de leurs finances avec celles de Turin leur sera d'un extrême avantage.

Certes, le budget présenté cette année 1861 aux Chambres de Turin, n'est guère propre à encourager les populations de l'Italie méridionale. Le déficit de l'année 1860 pour le Piémont n'allait pas au-delà de 52,690,390 fr. 76 c., en 1861, il s'élève, suivant ce qu'annonça le ministre même des finances dans la séance du 29 avril, à la somme de 314,000,000 frs. Le budget des Deux-Siciles laisserait un excédant de 2,696,299 fr. 32 c.; mais Bastoggi, le ministre des finances, a pris soin de nous avertir qu'on avait omis de calculer

(1) Le roi François II, par ses décrets du 15 mars et du 1er mai 1860, avait rendu une si entière liberté au commerce des Deux-Siciles, que le *Daily-News* du 11 oct. 1860, allait jusqu'à dire qu'il avait modelé les taxes commerciales sur le système de Peel et de Gladstone. Le système d'impôts piémontais produira des effets tout contraires.

les dépenses de la guerre, de la marine et du département des affaires étrangères, qui changeraient l'excédant en un fort déficit (1).

(1) Voici les chiffres du budget présenté au parlement de Turin.

Etats-Sardes, Lombardie, Emilie et Toscane.

Dépenses ordinaires	fr.	492,973,474,13
» extraord.		134,672,040,27
		627,645,514,40
Revenus ordinaires	fr.	342,679,115,78
» extraord.		17,581,269,99
		360,260,385,68
Déficit pour les dép. ordin.	fr.	150,294,358,35
» » extr.		117,090,770,37
		267,385,128,72

Provinces de Naples et de Sicile.

Pour Naples revenus	fr.	109,429,065,56
» dépenses		100,495,766,24
Pour la Sicile revenus	fr.	21,792,010
» dépenses		28,331,210
Pour Naples excédant	fr.	8,935,299,32
Pour la Sicile déficit		6 539,170
Reste en plus	fr.	2.396,299,32

Le rapport officiel de la dette publique des divers Etats de l'Italie, présenté par M. Bastoggi au Parlement de Turin, établissait les chiffres suivants :

Provinces piémontaises	fr.	1,159,970,595
Lombardie	fr.	145,412,988
Emilie	fr.	22,000,000
Toscane	fr.	209,000,000
Deux-Siciles	fr.	550,000,000
Total	fr.	2,106,383,583

A ces chiffres, il faut ajouter les 500 millions de francs du dernier emprunt piémontais, qui sont loin de suffire à tout le déficit, celui-ci n'étant pas de 314 millions, comme on l'a dit dans les Chambres de Turin, mais de 400 millions. La conviction générale est que la dette du Piémont ou du nouveau royaume d'Italie se montera bientôt à la somme de 3 milliards, sans compter les sommes nécessaires pour la guerre. Or, il faut observer qu'une grande partie de cette dette, dans les nouvelles provinces annexées, a été faite par le gouvernement de la révolution : le même gouvernement a encore fait croître immensément les dépenses des divers Etats, qui se sont triplées. En Sicile, par exemple, où les dépenses n'étaient, sous les Bourbons, que de 600,000 fr. par an, elles ont été de 1,500,000 dans une seule année de l'administra-

Les Deux-Siciles n'ont plus leur armée de 150,000 hommes qui languissent actuellement de faim, elles n'ont plus cette belle flotte qui était la première d'Italie et n'était pas la dernière des autres contrées de l'Europe ; et les voilà qui débutent par un fort déficit, quand, sous le gouvernement passé, le budget se soldait au bénéfice de l'Etat. Or, en partant du principe admis de leur unification financière avec le Piémont, ces malheureuses provinces n'en seront pas même quittes pour leur déficit, elles auront à se charger d'une forte partie de celui du Piémont, après lui avoir donné, en outre, les biens de l'Eglise, des maisons religieuses, des fondations de bienfaisance, après l'avoir régalé des 65 millions que renfermait, au mois de septembre, le Trésor de Naples. Ne comprend-on pas maintenant quel stimulant irrésistible ces considérations devaient fournir au patriotisme de M. de Cavour, eu égard surtout à la nature belliqueuse et envahissante de ses intentions, qui allaient centupler les besoins d'argent? Mais faisons abstraction des intérêts financiers et de l'ambition traditionnelle du Piémont, et examinons rapidement le système de la fusion politique de l'Italie, tels que nous le proposent les annexionnistes. Nous sommes tout à fait persuadés que l'unité est à divers chefs nécessaire à l'existence d'une nation, afin que ses membres, réunis comme en un seul corps, composent une force collective et coopèrent, de toute leur vigueur, à son plus beau développement. Mais n'oublions pas, 1° que cette union peut être diversement conçue et réalisée, 2° que pour être naturelle et durable, elle doit être en harmonie avec les conditions fondamentales qui,

tion piémontaise. De là un accroissement nécessaire de la dette publique, l'aggravation des impôts et l'apauvrissement progressif des malheureux habitants de l'Italie.

constituant le caractère et le genre de la nation, forment le principe de son bien-être. Or, à notre avis sérieusement discuté, la fusion politique, proclamée depuis un demi-siècle comme désirable pour l'Italie, ne pourrait lui être appliquée et ne serait capable, ni de relever ces populations de leur déchéance vraie ou fausse, ni de lui infuser les éléments d'une prospérité nouvelle. Nous ne discutons pas si le système de l'union centrale, produite par la fusion politique d'une nation, est abstraitement le meilleur mode de gouvernement; nous admettons, si l'on veut, que ce système est le meilleur de tous pour la France, ou pour l'Angleterre, ou pour la Prusse; notre conviction raisonnée est que les mœurs, le génie, l'histoire des sociétés politiques, étant partout différents, toutes les nations ne sauraient se modeler sur le même type ni recevoir la même empreinte d'organisation (1); nous avons ici particulièrement en vue l'Italie et nous disons de l'Italie que son unité nationale devrait avoir pour base un système non annexionniste, mais fédératif; nous disons que la vie politique de l'Italie dépend de la pleine exécution du traité de Villafranca.

Pour nous en convaincre, il suffira de rappeler à notre pensée les moyens employés jusqu'ici dans cette grande question de nationalité italienne, et les espérances de réussite, que l'usage de ces moyens avait fait naître. Vincent Gioberti, qui certainement n'est pas suspect aux amis de la grandeur de l'Italie, avait solennellement proclamé « que « désirer de voir l'Italie réduite sous le pouvoir d'un seul « par des moyens violents, est un crime et ne peut venir à « la pensée que de ceux qui gâtent la politique, en la pré- « férant à la morale, et qui déshonorent la patrie, en sé-

(1) Gioberti a émis les mêmes principes dans le 1er volume de son *Primat.*

« parant de la patrie les intérêts et les droits de la douceur « et de la justice (1). » Qu'aurait dit Gioberti, s'il avait deviné toutes les voies tortueuses et infamantes où la révolution a marché jusqu'à présent, pour arriver à l'union centrale de la Péninsule? Si les peuples des divers Etats de l'Italie s'étaient mis en pleine révolte et, qu'ayant renversé leurs gouvernements respectifs, ils eussent proclamé de commun accord l'unité politique de l'Italie, tout injuste et illégal qu'eût été ce mouvement, la Péninsule aurait moins à en rougir. Mais ce ne sont pas les peuples d'Italie qui ont abattu de leurs mains leur indépendance, ç'a été le résultat de l'imposture, de la trahison, de la violence des révolutionnaires, usant des moyens les plus vils et les plus ignominieux. La trahison fut organisée à Naples par le ministre même du Piémont. Le marquis Villamarina, qui se proclamait l'ami du gouvernement de François II, qui protestait, au nom de sa cour, contre toute complicité dans l'expédition de Garibaldi, qui en condamnait hautement les projets et les actes, lui-même, le croirait-on? convoqua, dans sa propre maison, un comité d'officiers et de généraux de l'armée napolitaine, invita l'amiral Persano à y prendre part et dans quel but? Dans le but de négocier la trahison des troupes du roi de Naples, en faisant de splendides promesses qui n'ont pas encore été remplies (2). Ainsi, grâce à la perfidie soldée par le ministre piémontais, Garibaldi, ayant conquis la Sicile avec une poignée d'hommes,

(1) Ib. vol. 1, c I, p. 130. Capolago, 1846.

(2) Ce comité était présidé par le général Nunziante; l'amiral Persano et le général sarde Ignace Ribotti y assistaient. Le projet du comité, qui se proposait d'entraîner l'armée napolitaine dans la défection, ne réussit pas au gré du Piémont; le gros de cette armée fidèle refusa les avantages offerts aux traîtres. Il n'en résulta cependant que trop de scissions parmi les chefs et d'incertitude dans le commandement. V. *les Réclamations au Parlement italien* pour la fusion des armées piémontaise et napolitaine, p. 1 et seqq. Naples, 1861.

marcha jusqu'à Naples et, par surcroît d'infamie, il distribua de faux billets de banque aux traîtres qui enchaînèrent, à son approche, l'action de l'armée. Le mensonge, l'hypocrisie, la trahison avaient fait la conquête de l'Ombrie et des Marches, et l'assassinat en avait été le couronnement; les mêmes iniquités se répétèrent dans la conquête du royaume des Deux-Siciles jusqu'à la chute de Gaëte; la corruption et le poignard des séides de Romano y ont présidé au vote populaire; le parjure et la violation des traités de Villafranca et de Zurich, solennellement jurés la veille par le Piémont, combleront la mesure des crimes et des usurpations qui ont signalé la marche de la fusion italienne. Pouvait-on rien imaginer de plus avilissant pour l'Italie que d'avoir effectué son union par les actes les plus coupables? Et l'Italie, aux sentiments généreux, pouvait-elle ne pas réprouver les voies par lesquelles ses libérateurs mensongers ont prétendu la conduire à sa régénération? Maintenant que les yeux des Italiens se sont ouverts sur la fausseté de tant de promesses illusoires et qu'à l'ivresse d'un entraînement factice a succédé la conscience de la honteuse condition où la révolution les a jetés, ils s'agitent, se remuent et protestent contre leur nouvelle servitude; ils redemandent leurs princes légitimes et maudissent la centralisation unitaire, calculée et décidée dans les conciliabules des sectes mazziniennes. Eh bien! la révolution fidèle aux principes de Machiavel (1), principes dont un grand conquérant de l'Italie fit l'éloge à son tour (2), a écrasé par les armes du

(1) V. *Il Principe*, c. V et seqq.

(2) Les avis donnés par Bonaparte à son frère Joseph pour soumettre le peuple napolitain, étaient les suivants: « Fusille sans miséricorde les Lazzaroni, ce n'est « que par une terreur salutaire que tu pourras tenir en respect un peuple italien; « mets à mort les chefs de la multitude; sois rigoureux dans les exemples; envoie

Piémont, ce peuple qui osait courir aux armes pour revendiquer ses droits; elle a étouffé sa voix dans le sang, la dévastation et l'incendie, et a menacé du même sort quiconque ne se soumettrait pas docilement à ses chaînes; et fière de ses succès, elle en a consigné le souvenir dans des proclamations et dans des rapports de héros qui semblent s'être inspirés du langage des généraux de Robespierre; la révolution italienne peut s'écrier avec Julien, le fils de ce monstre que nous venons de nommer: « Tout, « *sans exception*, est brûlé, tout est couvert de *désastres* et « de *ruines;* villes, bourgs, villages, ont disparu et l'épée « a achevé ce que les flammes ont épargné. C'est ainsi que « la Vendée a été régénérée (1). »

Voilà, pour n'en pas indiquer d'autres, les moyens par lesquels la révolution, sous la main du gouvernement de Sardaigne, a tramé l'unité de l'Italie. Quel élément de vitalité supposera-t-on que tout cela ait déposé dans la Péninsule? Telle semence, tels fruits. La vie infusée dans l'Italie régénérée a été un mélange d'hypocrisie, de trahison, d'usurpation, d'assassinat, de violence, d'ignominie, d'esclavage et de tyrannie, tout à la fois. Nous étonnerons-nous ensuite que les plus lamentables désordres ne connaissent plus de bornes sur le sol italien et qu'une anarchie effrénée s'y développe à loisir? « L'anarchie, disait encore Gioberti, « devient inévitable quand la force et le caprice font la « loi (2). » Mais de tels germes pouvaient-ils produire la grandeur et la civilisation de l'Italie, et n'en devait-il pas sortir, au contraire, l'avilissement et la barbarie? Affirmons-le sans crainte; l'impulsion donnée à ce pays est dans la

« des troupes brûler les villages qui s'insurgent, etc. » Mémoires et corresp. du roi Joseph. Paris, 1853.

(1) Rapport de Julien, fils de Robespierre. 30 ventôse 1794. Papiers inédits trouvés chez Robespierre, nº 83. V. le chap. XXXIII. — (2) *Primat*, l. c. p. 21.

direction des siècles les plus funestes et les plus sauvages de son existence politique.

Mais ces maux ne disparaîtront-ils pas avec le temps, tout en conservant à l'Italie son unification? L'œuvre de la révolution ne pourrait-elle pas devenir, sous un gouvernement fort, un monument d'ordre et de progrès social? Ainsi l'a pensé M. de Cavour; mais tel ne sera pas le jugement de ceux qui réfléchissent à la nature des choses et qui prêtent l'oreille aux leçons de l'histoire. Même Gioberti était persuadé que « lorsque de tels changements auraient « lieu, le repos troublé ne reviendrait qu'avec le *rétablisse-* « *ment substantiel des anciennes institutions* purgées seule- « ment des abus qui auraient causé sa ruine » (1). Et il avait bien raison de s'exprimer ainsi, parce qu'il y a un vice radical dans la nouvelle situation faite à la Péninsule; or, une racine viciée porte un principe essentiel de stérilité pour la plante qui en surgit; des humeurs gâtées et corrompues engendreront nécessairement la mort et la dissolution du corps, en circulant dans les membres. Quand les maux des institutions nouvellement créées arrivent à leur comble et menacent la société de ruine totale, il se produit à l'intérieur une réaction de vie, efficace et irrésistible qui restaure les anciennes institutions et les rétablit plus fécondes sur de meilleurs principes. Les douloureux souvenirs de l'histoire italienne depuis 60 ans, en nous offrant à cet égard la triste alternative de maintes révolutions suivies d'autant de réactions, devraient nous convaincre de cette vérité, que met en relief l'histoire de tous les temps et de tous les peuples.

Au fait, comment prétendrait-il extirper des membres de l'Italie l'humeur corrompue qui s'est infiltrée dans son

(1) Ib. l. c.

sang, et comment ramènerait-il aux principes de l'ordre, de la civilisation et de la grandeur, ce gouvernement qui en a empoisonné la vie et s'est constitué le principe et le fondement de ces malheurs? D'où tirerait-il sa force, ce nouveau gouvernement unitaire qui veut établir son siége à Rome? Serait-ce des populations italiennes? Celles-ci l'abhorrent et maudissent ouvertement les lourds impôts dont il les a grevées pour payer des dettes qui ne sont pas les leurs; elles maudissent les actes de violence auxquels les ont soumises ces nouveaux prédicateurs de liberté, comme les perquisitions à domicile, les emprisonnements arbitraires, les spoliations de leurs propriétés sans procès, les levées militaires excessives, l'exil et les fusillades, la perte de leur indépendance territoriale, la suppression despotique des ordres religieux, la violente persécution déclarée à l'Eglise et à ses ministres, la propagande protestante encouragée et récompensée, la licence et l'irréligion favorisées et alimentées, les menaces d'un schisme avec le centre du catholicisme proférées en plein parlement (1). Les populations italiennes ont toujours été opposées à l'annexion et possédées d'un ardent désir de conserver leur autonomie traditionnelle. Nous sommes certain, même d'après des documents officiels, que surtout dans la Toscane et à Modène, les populations réclament leurs ducs. Le correspondant même du *Times*, bien que favorable à la révolution, avouait solennellement qu'à Toscane il n'y avait point d'annexionnistes, et rappelait qu'ayant écrit de Florence en juin 1859, il avait dû signaler que c'est à peine s'il s'en trouvait deux (2). Ce fait incontestable que les cinq sixièmes des habitants des Légations se sont abstenus de prendre part

(1) Chambre des Députés de Turin du 25 mars 1861. Discours de M. de Cavour. — (2) *Times* du 11 déc. 1860.

au vote (1) démontre que la majorité était pour le gouvernement du Pape. Qui douterait de cette vérité pour Naples et la Sicile? Les partisans de Mazzini et de Cavour n'en sont-ils pas eux-mêmes convenus? En faudrait-il une autre preuve que ces réactions redoutables qui, mieux organisées, auraient chassé du sud d'Italie les Piémontais et leur domination? Elles ont été vaincues par un déploiement terrible de force militaire et par le moyen momentanément efficace de la plus abominable cruauté. Cela montre bien que le peuple ne fit pas une soumission libre et spontanée au nouveau pouvoir central, mais qu'il fut *conquis* dans le vrai sens de ce mot (2), et c'est ainsi en effet que l'on considère le peuple des provinces de Naples et de Sicile ; mais il a une juste appréciation de ses forces, et il ne laisse pas de jeter à ses dominateurs cette parole menaçante, que la conquête qui s'appuie sur les baïonnettes n'est pas de longue durée.

Mais si le gouvernement central d'Italie ne trouve pas son appui dans les vœux des populations, le trouvera-t-il peut-être dans le caractère, dans les mœurs, dans les traditions de la Péninsule? En aucune façon. Le correspondant du *Times* à Naples, qu'on n'accusera pas d'être favorable aux Bourbons, écrivait en décembre dernier, que l'unité italienne était impossible dans le sens d'une fusion politique et lui paraissait plutôt une *phrase à effet d'enthousiasme qu'une idée de philosophie politique* (3). Et il ajoutait sage-

(1) Dép. du comte de Rechberg au prince Metternich à Paris. 17 fév. 1860. Cette dépêche parle encore de la pression du terrorisme exercée sur le sixième qui devait voter.

(2) *Times*. Corresp. de Naples du 24 nov. 1860.

(3) « Italian unity in the sense of fusion appears to me to be an impossibility, and « a phrase better suited to an enthusiastic boy than to a political philosopher. » *Times*, 8 déc. 1860.

ment : « On peut voir en ceci de vains préjugés qui ne « méritent que d'être foulés aux pieds ; nous n'en devons « pas moins prendre les peuples comme ils sont, et nous « garder de mépriser leurs préjugés, dont une phrase « n'aura pas raison, s'ils reposent sur quelque fondement, « comme c'est le cas en Italie. Il y a en effet plus de diffé- « rence entre Piémontais et Napolitains, qu'entre Français « et Anglais. Leurs lois, leurs institutions, leurs usages, « leur caractère diffèrent, etc. »

La correspondance adressée de l'Italie du Nord au même journal (1), exprimait la même manière de voir, sans parler de bien d'autres témoignages non suspects.

Comment prétendre que tant de peuples, qui ont existé durant des siècles, indépendants et autonomes, subissent volontiers une fusion qui, leur ôtant jusqu'à leur nom, les confond dans l'existence d'un seul royaume? Comment prétendre qu'il leur plaise de sacrifier leur personnalité sociale avec leurs mœurs, leurs lois, leurs institutions et je dirais presque avec leur religion? On voudrait que de nobles capitales, comme Naples, Milan, Palerme, Venise, Florence, Modène, illustrées par les grands hommes qu'elles ont produits, célébrées dans les récits de l'histoire, ennoblies par l'éclat de leurs cours, devenues des centres de culture et de civilisation, se soumissent à l'humble destinée de n'être plus que des chefs-lieux de province où commanderaient d'obscurs préfets expédiés de Turin! Et tous ces sacrifices pourquoi? Pour se courber sous la main d'un pouvoir qui ne reconnaît pour loi que sa volonté et pour droit que le tranchant du poignard. Quelle est en effet la théorie libérale telle que nous la prêchent les pon-

(1) *Times* du 24 nov. 1860.

tifes de la révolution moderne? Cette liberté-là est pire que le despotisme. Le despotisme met tout en œuvre et règle toute chose pour la personne du souverain; la révolution prétend imposer ses jugements et rendre les hommes heureux de la manière qui lui plaît davantage; elle vous prescrit en conséquence, avec une sollicitude fraternelle, non-seulement les opinions politiques, mais encore telle résidence, telle occupation, et jusqu'à l'école même où vous devez envoyer vos enfants (1). Ce système, qui détruit la liberté de l'individu et de la famille, anéantit jusqu'à l'ombre d'autonomie dans la société politique; elle fonde la plus dure centralisation et établit l'omnipotence de l'Etat, auquel, pour unique but, elle assigne la gloire militaire des légions conquérantes et la prépondérance dans les grandes questions européennes.

Ce principe est la clef de la conduite du gouvernement sarde dans les provinces italiennes; il a fait abolir la séparation administrative de la Toscane; abolir à Naples la direction générale des postes, des télégraphes, des chemins de fer, des douanes; il en sera de même des finances suivant le principe d'unification adopté dans le parlement de Turin. Qu'en résulte-t-il pour Naples? Que son port militaire reste désert, ses arsenaux vides, la majesté du trône, avec son prestige et son éclat, absente. Ajoutons à cela le lourd fardeau des impôts à payer, pour acquitter les dettes présentes et futures du gouvernement de Turin; la suppression des ordres religieux, qui donnent tant de relief au catholicisme et lui procurent tant d'avantages de toute espèce. Belle compensation, en vérité, pour ces peuples dé-

(1) Telle est la théorie de Louis Blanc, de Bentham, de Mazzini et de toute l'école révolutionnaire d'Italie.

nationalisés et qu'on voudrait décatholiser, belle compensation que d'être inondé de fausses bibles et de livres impies ou obscènes, que de voir s'élever des temples protestants sur ce sol que n'avait point encore souillé le venin de l'hérésie.

Tels sont les grands avantages qu'ont obtenus les Etats d'Italie pour avoir sacrifié leur indépendance; tels sont les souverains bienfaits que le libéralisme piémontais a donnés aux Italiens régénérés.

Mais, dira-t-on, ce sacrifice était nécessaire à la gloire et à la grandeur de l'Italie? Non, les traditions historiques ne sont pas favorables sur ce point au gouvernement central du Piémont ni à ses théories de liberté. L'histoire nous enseigne que l'Italie, à l'époque de sa grandeur, ne fut jamais unie; que dans sa division en Etats autonomes elle fut libre, tandis que la concentration de ses diverses parties dans l'empire de Rome la rendit esclave : l'histoire nous enseigne que les imitations des révolutions étrangères et surtout de la révolution française, n'ont jamais été en Italie que des misérables essais qui ont mal fini et d'où n'est résulté que l'abaissement de ce pays. La tendance du mouvement italien actuel est d'abolir la liberté, qu'un ancien usage avait faite homogène au sein des populations de la Péninsule pour y substituer le renouvellement du despotisme impérial de Rome. Vainement les régénérateurs piémontais s'écrient-ils que l'histoire a désigné la Ville éternelle pour capitale et centre des pouvoirs politiques de la Péninsule : l'histoire proteste en faveur d'une tout autre union, et nous représente partout l'idée de l'unité fédérative. Elle nous la représente dans les temps de l'ancienne civilisation étrusque, laquelle fut une société de peuples libres,

depuis les Alpes au midi, où s'étendait la Grande Grèce, embrassant la majeure partie de l'Italie, et la rendant illustre pendant quatre siècles et demi depuis l'expulsion des anciens Pélasges (1). Elle nous la représente à l'époque de la civilisation latine qui continua et reproduisit l'organisation étrusque, dont elle avait été précédée; en sorte que Rome, après ses guerres, surtout contre les Samnites, n'eut en Italie que des villes *associées* dont elle fit dès le principe une confédération (2). L'histoire nous montre la même idée dans les temps de la civilisation chrétienne du moyen-âge, où les ligues furent le moyen le plus puissant de sauver la nation des ennemis du dehors et de garantir la liberté des municipes. De plus, l'histoire, en même temps qu'elle fait briller à nos yeux cette idée de confédération inhérente aux trois plus belles époques de la civilisation et de la grandeur de l'Italie, nous fait voir que le grand principe fédératif des Etats italiens, protecteur des monarchies nationales, conciliateur des factions rivales et belligérantes, qui ont été le fléau de la Péninsule, résida constamment, depuis l'ère chrétienne, dans le Pontife-Roi. C'était lui qui représentait en Italie le principe vivant et réel, homogène et naturel de l'association des villes et des Etats de l'Italie; lui qui avait triomphé avec la croix de la barbarie septentrionale en se mettant à la tête du système européen, lui qui avait été le symbole de l'ascendant de la justice sur la force, du droit sur l'usurpation. Aussi, tant que prévalurent le droit et la justice, cet ordre de choses persévéra sous l'autorité bienfaisante et *unificative* du Sou-

(1) B. G. Niebuhr. *The History of Rome*, (transl.) vol. I. *The Tuscans or Etruscans*, p. 118. London, 1837.

(2) Ibid. vol. III. London, 1842, p. 523.

verain-Pontife. Mais lorsque (pour ne parler ici que de l'Italie) les petits despotes, grâce à la politique développée par Machiavel dans son livre du *Prince,* détruisirent la liberté municipale et courbèrent les populations sous le joug de la tyrannie, les ligues devinrent impossibles et l'autorité du Pontife qui réclamait en faveur de la liberté des peuples, disparut devant les tyranneaux qui avilirent ce pays. Même alors, l'Alighieri, l'Alighieri gibelin, l'Alighieri impérial, tout en attendant, de l'empereur Henri VII de Luxembourg, la liberté italienne, et tout en écrivant à ce sujet aux princes et aux cardinaux de l'Italie les pages que lui dictaient les transports de son âme (1), plaçait dans le Pontife les espérances du salut de l'Italie et le disait formellement dans une lettre adressée par lui aux cardinaux; il les exhortait à choisir un pape italien qui rétablît son siége à Rome et pansât les blessures de leur malheureuse patrie (2). Ces traditions sont celles des peuples de la Péninsule et il ne s'y pourra pas constituer un gouvernement stable qui les heurte et les foule aux pieds. Les gouvernements, pour offrir des conditions de stabilité, doivent être appropriés aux mœurs des peuples, et, par une conséquence nécessaire, être *traditionnels.* Les princes ont oublié cette grande vérité, et toute la série des mouvements funestes et des révolutions qui ont flagellé l'Italie et l'Europe ne reconnaît pas une autre cause. Les gouvernements peuvent et doivent se développer et progresser en déployant de plus en plus leur force et leur *vertu* native; mais ils ne doivent pas abandonner les bases de leurs anciennes traditions, sous peine d'entraîner la société dans un abîme de maux

(1) OEuvres de Dante Alighieri, epist. II, vol. VII, Flor. 1841, p. 725.
(2) Ibid., p. 730.

incomparables. Voilà le sort dont le mouvement actuel menace l'Italie en bâtissant l'édifice national sur des plans chimériques et en dehors des fondements du passé.

Au contraire, la fédération des Etats légitimes de la Péninsule serait pour eux une source de biens infinis. L'Italie moderne ne ferait alors que continuer l'Italie du moyen-âge, en développer le génie et en poursuivre le mouvement avec tous les avantages d'une civilisation qui a progressé. La révolution voudrait relier l'Italie à l'époque de sa grandeur despotique et païenne, nous voudrions, nous, la relier à l'époque de sa grandeur libre et chrétienne. Nous voudrions l'unité de l'Italie, sans détruire la variété de ses parties; nous voudrions pour elle un genre d'unité qui réunît les forces de terre et de mer, et la mît en état, non-seulement de protéger la liberté de ses royaumes contre toute prédominance étrangère et toute injure agressive ; mais encore de concourir, avec les puissances catholiques et surtout avec la France, à la propagation de la vérité chrétienne dans les régions les plus barbares de l'Asie et de l'Océanie, en y fondant des colonies civilisatrices, et en y jetant la semence des ordres religieux et civils de l'Europe chrétienne (1). Nous voudrions l'unité qui, sans dénaturer les divers génies des Etats italiens, sans altérer les lois et les coutumes nationales, sans violer leur indépendance, sans amoindrir l'éclat de leurs cours et de leurs capitales, renversât les barrières contraires au progrès général du commerce et des arts dans toute la Péninsule, détruisît les jalousies municipales et les vues mesquines de l'esprit de clocher, égalisât et unifiât de plus en plus, la langue et les rapports des di-

(1) Gioberti. *Primat*, t. I, p. 129 et seqq.

verses populations. Nous voudrions pour l'Italie l'unité qui serait bénie et sanctifiée par le Souverain Pontife, le chef et modérateur de la Péninsule réunie, comme la nature des choses et la tradition historique de quatorze siècles le démontrent; par le Pontife exerçant de nouveau au profit de l'Italie son pouvoir de conciliation et de rédemption, unissant par des liens indissolubles les princes et les peuples, et les appliquant de concert à un seul but, celui de faire progresser, dans le chemin d'une vraie grandeur, cette race privilégiée. De cette manière, la Sicile pourrait jouir de sa constitution réformée de 1812, avec toutes les concessions libérales que François II a garanties : le royaume de Naples développerait sur les bases de l'ordre et de la justice, ce statut que la révolution a mis en lambeaux pour réduire les Napolitains sous le joug du Piémont, et ces deux Etats jouiraient à la fois de la splendeur de leurs cours, et ils ne renouvelleraient pas aujourd'hui les temps de malheur et de sang, de servitude et de honte qu'ils eurent à traverser dans leur dure condition de provinces espagnoles. Les duchés de l'Italie centrale seraient remis en possession des brillantes prérogatives que leur ont assurées leurs généreux princes, et les Etats de l'Eglise verraient se réaliser les promesses d'améliorations civiles que le magnanime pontife ajouterait aux anciennes, pour rendre ses sujets heureux, et ceux-ci éprouveraient quelle différence il y a entre le gouvernement de la révolution qui bouleverse et détruit tout, et le gouvernement du Vicaire de Jésus-Christ qui conduit ses peuples par les voies de la douceur et de l'affection. Alors tous les peuples libres d'Italie dans une confédération loyale et effective, parce qu'elle aurait l'ordre et la justice pour bases, se reconnaîtraient Italiens, enfants d'une terre commune;

tous en poursuivraient chaleureusement les véritables grandeurs et les gloires véritables sans se détruire, comme ils le font maintenant, avec la rage qu'inspirent les fureurs des révolutions.

Les princes d'Italie et le Souverain Pontife lui-même avaient certainement embrassé l'idée de la confédération italienne qui leur était proposée dans le traité de Villafranca; pourquoi donc, rejetant ce plan de loyale politique deux fois juré, à Villafranca et à Zurich, préféra-t-on renouveler le principe si contraire à l'histoire, aux mœurs et aux promesses réciproques, le principe de l'unité centrale de la Péninsule dans le sens de la fusion politique? M. Pétruccelli della Gattina, parmi les incongruités qu'en vrai disciple de Robespierre, il prononça doctoralement du haut de la tribune de Turin, laissa échapper une grande vérité dans la séance du 16 avril 1860. Les dieux, dit-il, qui ont réalisé l'unité italienne, sous le roi Victor-Emmanuel, ont été la bravoure des soldats de San-Martino, de Garibaldi et de Mazzini (1). En vérité, ce sont bien là les dieux infernaux qui ont renversé le système fédératif destiné à pacifier et à régénérer l'Italie, et qui ont préconisé une idée destructive du bonheur et de la gloire des Italiens; oui, l'ambition et la puissance du Piémont représentée par ses troupes, la piraterie, instrument du Piémont, représentée par Garibaldi, les sociétés secrètes, appui du Piémont, représentées par Mazzini, ont fait tout le mal que nous déplorons. Les autres partisans de l'unification furent achetés par l'or et les

(1) Entre autres inepties, Pétruccelli osa dire que les soutiens du fatalisme appellent les princes *rois par la grâce de Dieu*. A Pétrucelli, qui raisonnait ainsi, il n'y a pas d'autre réponse à faire, que de l'envoyer étudier, dans les premiers éléments de philosophie, la différence qui existe entre le fatalisme et la Providence divine au sein des événements sociaux.

promesses; et que ne peut ce moyen sur les hommes? « Si « la peste, » disait le député Courtois, aux membres de la Convention, « avait des pensions à donner, elle trouverait « ses adorateurs! » (1). Tels ont été, et non pas la majorité des suffrages, les auteurs et les complices de l'unité centrale et de la fusion essayée dans notre Péninsule. Dirons-nous, après cela, que l'*époque des révolutions soit close?* L'histoire a commencé bien vite à démentir cette vanterie mensongère dont le raisonnement seul ferait prompte justice. Qui pourra croire, en effet, que l'erreur et l'irrésolution doivent durer longtemps en Italie et que les populations entraînées, comme de vils troupeaux dans la servitude, ne doivent pas bientôt relever la tête pour se mesurer avec leurs nouveaux oppresseurs et reconquérir leur indépendance? Seront-elles domptées et muselées par le nouveau pouvoir central? Mais cela même fera que les réactions et les révolutions alterneront dans une série sanglante de funestes agitations; il y aura oppression et répression de la part du nouveau libéralisme piémontais; mais l'époque des révolutions ne sera point close. Et puis, avec quelles forces le Piémont remportera-t-il cette victoire sur l'indépendance des provinces italiennes? Avec les forces de la révolution? Voilà donc en plein triomphe, l'esprit subversif des sociétés secrètes, le voilà constitué en autorité et mis en état de poursuivre le travail destructeur qu'il avait projeté dans les conciliabules ténébreux de Mazzini. Ce ne sera certes pas la manière de donner la paix à l'Italie. Est-ce que le nouveau gouvernement voudra enchaîner, comme il s'en flatte, la révolution qui lui aura servi de moyen et d'instrument pour ses usur-

(1) Dans le rapport lu par lui sur des papiers trouvés chez Maximilien Robespierre.

pations? Mais sans cette arme, son pouvoir sera réduit à rien et se verra brisé, comme le colosse de Nabuchodonosor, par la force des populations qui, de petite pierre qu'elle était d'abord, se lèvera comme un géant. D'ailleurs, le Piémont réussira-t-il à dompter le parti de la révolution qui a fait sa force jusqu'à présent? Pourra-t-il leur dire, comme Dieu à l'océan : « Tu briseras là tes flots écumeux? » Le parti de la révolution menacé d'annihilation se tournera contre ses dominateurs, les accablera de ses coups et les perdra dans l'ivresse de son triomphe. La démagogie alors serait intronisée en Italie sur les ruines amoncelées de l'édifice religieux et social, et les fureurs les plus épouvantables de 93 auraient leur tour dans ce malheureux pays. Dieu nous garde de vouloir prophétiser des catastrophes vers les quelles nous croyons cependant que l'Italie s'achemine; nous ne faisons qu'exposer les résultats de notre raisonnement.

Or cet état de choses peut-il laisser l'Europe indifférente? La révolution triomphante sur toute la surface de l'Italie, ne promènera-t-elle pas sa torche incendiaire à travers l'Europe entière? N'ébranlera-t-elle pas tous les trônes légalement constitués; ne foulera-t-elle pas aux pieds toutes les lois et ne déchirera-t-elle pas tous les traités, pour faire place, suivant l'expression des sectaires, *aux plus grands principes de la justice naturelle?* La carte d'Europe déchirée, toute force ôtée aux conventions des princes et des congrès, aucun principe de légitimité reconnu, la souveraineté populaire mise en état de tout entreprendre, la paix sera-t-elle encore possible pour l'Europe? Ces principes sont ceux sur lesquels s'est bâtie l'unité centrale de l'Italie fusionnée; pourquoi ne verrait-on pas demain d'autres royau-

mes se fonder ainsi en Europe sur les mêmes principes, d'autres souverainetés s'élever, d'autres trônes se renverser et d'autres nations succéder aux anciennes? Voilà pourquoi un ferment d'agitation s'est répandu d'un bout de l'Europe à l'autre. Voilà ce qui prouve à l'évidence que François II à Gaëte ne défendait pas seulement sa cause, mais celle de tous les souverains. L'Europe cependant refusa de lui porter secours, par crainte d'exciter une guerre générale; mais en laissant les mauvais principes de la révolution se développer et prévaloir en Italie, elle a préparé la plus épouvantable conflagration pour tous les pays, elle a ouvert le champ libre aux tristes perspectives de l'état de guerre. Le principe de non-intervention, mis en faveur dans les circonstances actuelles, a été l'arme la plus puissante de la révolution, la destruction des garanties dues aux petits Etats dans le système général de l'Europe, le renversement de tous les principes de droit et de justice auxquels la force a été subordonnée. Ce principe a concédé de fait à la violence et au caprice un droit supérieur aux protocoles et aux conventions des grandes Puissances, le droit de tracer une nouvelle carte d'Europe. On nous donne ce principe comme le moyen le plus efficace de prévenir la guerre; et quand le principe contraire eût pu l'étouffer dans son germe, ce principe pernicieux l'a rendue inextinguible et universelle. L'époque qui s'ouvre devant nous donnera raison à tout ce que nous disons par intime conviction; mais elle fera peser les terribles conséquences d'un mauvais principe sur le cabinet d'Angleterre qui, après avoir empêché toute intervention propre à arrêter le cours de la révolution, et après l'avoir soutenue et protégée de tout son pouvoir, en a sanctionné les maximes, en reconnaissant le

premier la légitimité du nouveau royaume d'Italie (1); exemple suivi d'abord par les princes muzulmans.

(1) V. deux dép. de Lord Russell, l'une du 30 mars 1860 au marquis d'Azeglio, ministre de Sardaigne à la cour d'Angleterre et l'autre du 1er avril à M. Hudson, ministre d'Angleterre à Turin, dépêches publiées par le *Times*, le *Morning-Herald*, etc. Lord J. Russell toutefois, dans une dép. du 24 janv. 1861, qui devait être communiquée au comte Cavour, avait assuré qu'il attribuait peu d'importance au vote par suffrage universel de Naples, de la Sicile, de l'Ombrie et des Marches, et il déclarait qu'il se réservait d'examiner la question de la transformation politique de l'Italie en un seul royaume, quand le Parlement italien légitime réuni manifesterait, d'une manière solennelle, les vraies intentions du pays. (V. encore la dép. du comte Cavour au marquis d'Azeglio, en réponse à celle de Russell. Turin, 16 mars 1861, dép. publiée par le *Times* du 22 avril.) Vraiment, nous ne savons pas comment John Russell, après avoir donné tant de poids au suffrage universel par ses nombreuses dépêches de 1859 et 1860, rétrogradait maintenant pour chercher un appui dans le vote du Parlement. Si le suffrage universel n'avait aucune valeur, le Parlement cavourien en avait moins encore, l'élection des députés de Turin ayant été le résultat des moyens mis en usage à l'époque du plébiscite. V. à l'appendice la protestation du comité de Sheffield contre l'acte injuste et illogique de Lord J. Russell, dont la dépêche citée se trouve aussi en partie à l'appendice.

Chapitre XXXVIII.

LA QUESTION ROMAINE. — LES ACCUSATIONS CONTRE LE POUVOIR DU PAPE. — LES RÉFORMES. — L'EXISTENCE DES ÉTATS DE L'ÉGLISE.

—

Le plan de l'unification de l'Italie est étroitement lié avec la destruction totale du pouvoir temporel du Saint-Père et avec l'intronisation d'un nouveau roi ou président de république dans la capitale du monde catholique. Nous avons touché cette matière au ch. VII de notre histoire; mais nous devons y revenir pour expliquer et compléter notre pensée. Notre intention n'est pas toutefois de donner de vastes proportions à cette partie de notre travail qui nous est chère; des plumes éloquentes ont de nos jours laissé peu de chose à dire à cet égard. Nous nous bornerons à ce qu'exige le but que nous avons en vue dans ce récit. Divisant ce chapitre en trois parties, nous exposerons d'abord les accusations portées contre le gouvernement temporel de l'Eglise; nous examinerons en second lieu les réformes proposées pour les Etats Romains; nous montrerons enfin l'importance religieuse et sociale de la souveraineté temporelle du Pape.

§ I.

Gibbon, qui avait considéré d'un point de vue politique impartial la condition des domaines de l'Eglise,

après avoir dit que le pouvoir temporel des Pontifes était consacré par mille ans de possession et par le libre choix des peuples rachetés, grâce à eux, de l'esclavage, ajoutait que si l'on pesait avec calme les mérites et les défauts du gouvernement ecclésiastique, « il devrait dans la situation « présente des choses, être loué comme un système de « gouvernement doux, honorable et tranquille, exempt des « dangers de la minorité, des imprudences de la jeunesse, « des dépenses de l'amour et des calamités de la guerre»(1). Tel était le jugement impartial que portait Gibbon, concernant les Etats de l'Eglise; mais ainsi ne pensent pas les ennemis passionnés du Saint-Siége, qui n'aspirent qu'à sa destruction. Il serait inutile de mentionner ici les accusations envénimées et les affreuses calomnies qu'ont tramées et mises en circulation les secrètes assemblées des Carbonari et des Mazziniens contre l'autorité temporelle de l'Eglise. Les colonnes des journaux révolutionnaires regorgent de pareils griefs, et ce qu'il y a de pis, on en retrouve l'impression dans des dépêches et dans des discours parlementaires de John Russell ou d'autres membres de son parti; même répétition des mêmes injures dans les mauvaises feuilles et dans les *brochures* qui ont cours à cette époque de publicité menteuse (2). Le comte de Cavour qui, suivant l'expression du *Times,* était le Garibaldi du parlement de Turin, fit une riche collection de toutes les accusations lancées contre le domaine temporel du Pape, et manœuvrant, d'après ses desseins ambitieux, il avait, le 27 mars, dans les fameuses conférences de Paris, présenté à Lord Clarendon un *Memorandum,* trop connu. Il

(1) *Decline and fall of the roman Empire,* c. LXX, p. 407. London 1825.
(2) Entre autres la *Question romaine* par About.

s'y était appliqué à dépeindre sous les plus noires couleurs les maux et les périls imaginaires des Etats de l'Eglise, pour gagner le gouvernement anglais à son projet d'enlever au Pape le domaine direct des Légations et de le donner au Piémont. Cette *note verbale* de Cavour qui, à la publication des protocoles des conférences, excita une si vive indignation dans le monde catholique, et provoqua dans toutes les contrées de l'Europe les plus éloquentes réfutations, engagea la France et l'Angleterre à recueillir des informations officielles sur l'état des provinces ecclésiastiques. L'enquête ordonnée fut un vrai triomphe pour le gouvernement de l'Eglise et une terrible défaite pour ses adversaires. Nous allons puiser aux mêmes sources officielles et à d'autres non moins certaines, les éléments de l'idée qu'on devrait se former de l'état présent du pouvoir pontifical.

M. Rayneval, ambassadeur de France à la cour de Rome, où il avait été accrédité le 24 avril 1851, avait envoyé son célèbre *rapport officiel* du 14 mai 1856, deux mois à peine après la fameuse *note verbale* de Cavour, 8 jours après le violent discours de Lord Palmerston, qui avait eu l'audace d'affirmer que l'Etat Romain ne fut jamais mieux gouverné qu'en l'absence du Pape (c'est-à-dire en 1848 sous Mazzini), discours auquel fit écho Lord Clarendon, qui avait dénoncé le gouvernement du Saint-Père, comme incurablement mauvais (1). Or, M. Rayneval, dans ce rapport, assurait ne pouvoir comprendre ce qu'on voulait dire par les abus tant prônés de la domination temporelle du Pape, et ajoutait que les ennemis mêmes du gouvernement papal, tout en faisant usage de ce mot d'*abus* comme d'une expression sacrée et irrécusa-

(1) Séance du 6 mai 1856 à la Chambre des Communes.

ble, ne savaient définir en quoi ces abus consistaient (1). On conçoit leur embarras devant un diplomate de cette trempe qui connaissait si profondément et par son expérience personnelle, les Etats de l'Eglise. En effet, pour tout ce qui tient à la vraie civilisation, ces Etats n'avaient rien à envier au Piémont qui, en plus d'un point, même relatif aux progrès d'ordre matériel, leur était bien inférieur.

En même temps qu'au dire de M. Gray, consul britannique, le commerce de l'île de Sardaigne était diminué de beaucoup, et que son agriculture demeurait stationnaire ou empirait(2), Lord Lyons déclarait que le commerce des Etats de l'Eglise était en grand progrès, que l'agriculture y avançait rapidement, que le prix des terres s'y était notablement accrû et que tout y florissait (3). Le même M. Rayneval écrivit que de toutes parts de nouveaux édifices s'élevaient dans les Etats Romains, que leurs relations commerciales prenaient de l'extension, et que par la culture des terres et par le commerce, il se formait de grands capitalistes (4). A son tour, le protestant Alisson, qu'on ne suspectera certainement pas de vouloir favoriser notre cause, ne craignit point d'avancer dans ses derniers *Essais*, que l'agriculture des Etats de l'Eglise est très-prospère, surtout vers Ancône et sur le versant des Apennins du côté de Bologne ; il ajouta

(1) Rapport adressé à M. le comte Walewski par le comte de Rayneval. Rome, 14 mai 1856. Cette importante pièce officielle du ministre français, communiquée par Lord Clarendon au comte Cavour, fut envoyée par celui-ci au *Daily-News*, journal des sociétés révolutionnaires d'Italie, pour qu'on le criblât de notes et d'injures. Le même office fut confié au journal *l'Italia e il Popolo*, feuille mazzinienne qui, après avoir répandu sur le document le venin de ses calomnies, publia, en réfutation, quelques *considérations* que lui empruntèrent le *Daily-News* et d'autres journaux. — Le rapport du comte de Rayneval a été inséré dans le *Recueil des traités, conventions et actes diplomatiques concernant l'Autriche et l'Italie*. Paris, 1859.

(2) V. le discours précité de M. Hennessy. En 1854, 803 vaisseaux de toute nation étaient entrés dans les ports de Sardaigne, en 1857, à peine 580, etc.

(3) Dép. de Rome du 29 mai 1857. — (4) Rapport du comte de Rayneval.

que, depuis 200 ans, les papes, loin d'avoir oublié l'agriculture de la Campagne romaine elle-même, ont fait plus d'efforts pour l'encourager et la développer que tous les autres gouvernements d'Italie ensemble (1). Mac-Farlane, moins suspect encore de partialité en faveur des Souverains Pontifes, n'a pu s'empêcher d'avouer, à la suite de ses voyages en Italie, que l'état florissant des domaines de l'Eglise était sans exemple (2).

L'accroissement du commerce extérieur fut évident, les revenus des douanes de 1829 à 1848 ayant doublé sans augmentation des tarifs; même après la réduction des droits par les décrets du 1er juin 1855, du 7 mai 1856 et du 27 mars 1857, les recettes triplèrent en peu de temps. Et le consul anglais Gaggiotti ajoutait à cela que depuis 1854 à 1858 les seules importations d'Angleterre dans les ports romains avaient monté de 100 pour 100 et leurs exportations dans les royaumes de la Grande-Bretagne, de 200 pour 100. Pendant cette même période, alors que le commerce du Piémont déclinait, le nombre des tonnes de marchandises importées par le commerce étranger, dans les Etats de l'Eglise s'était accrû de 80,000 à 113,000 (3). Le nombre des bâtiments marchands des mêmes Etats suivait la même proportion; de 1,595 qu'il y en avait en 1850, ils allèrent en peu d'an-

(1) « It is vain therefore to say that it is the oppression of the papal Governement, the indolence of the Cardinals and the evils of an elective Monarchy which have been the causes of the ruin of agricultural industry in the vicinity of Rome. These causes operate just as strongly in the other parts of the papal states, where cultivation, instead of being in a languishing, is in a *most flourishing condition.* In truth so far from having neglected agriculture in this blasted district, the papal Governement, for the last two centuries, has made greater efforts to encourage it than all the other powers of Italy put together. » Alison. *Essays political, historical and miscellaneous.* Edimburgh, London, 1850, v. II, p. 500 et seqq. V. encore sur cette question un magnifique article de la *Revue de Dublin*, n° XIV, mai 1860, p. 228.

(2) *A Glance at revolutionized Italy*, etc. London 1849, vol. I, p. 287.

(3) V. le rapport de Gaggiotti au gouvernement anglais pour l'année 1860.

nées jusqu'au chiffre de 1,847, bien que les ports romains n'aient jamais été d'une grande importance (1).

En ce qui regarde les finances, l'avantage que les Etats du Pape ont eu sur le Piémont n'a pas été moins sensible. Nos lecteurs ont remarqué dans le chapitre précédent, quel a été et quel est le bilan de la gestion économique du royaume Sarde, dont le *déficit* n'a fait que progresser dans les douze dernières années et surtout dans les cinq dernières. Or, jetons un coup d'œil sur la situation financière de l'Etat de l'Eglise, jusqu'au moment des sacriléges invasions du Piémont. Ces finances, le gouvernement mazzinien les avait ruinées en 1848-49; le Pape revenu à Rome en 1850, trouva les caisses vides et 7,000,000 d'écus (plus de 38,000,000 fr.) de papier-monnaie en circulation. Il semblait que les embarras du trésor dussent croître d'année en année, et préparer une faillite à Rome ou finir par charger d'énormes taxes le peuple romain. Il n'en fut rien. En 1858, non-seulement le papier-monnaie avait été retiré et l'équilibre du budget rétabli; mais l'exercice de cette année fut clos par un excédant de 140,000 écus (près de 760,000 fr.); quoiqu'on eût, dans une seule année, réduit de 500,000 écus, l'intérêt des emprunts étrangers. Et cependant aucun impôt ne fut ajouté aux anciens, et ceux-ci ne furent pas aggravés (2). Même M. Rayneval s'étonnait dans son rapport que chaque citoyen des Etats de l'Eglise ne payât pas plus

(1) Maguire. *Rome: its Ruler and its Institutions*. London. Longman and C°. Ce livre fut écrit par l'illustre auteur pour répondre aux accusations du Parlement anglais contre le gouvernement du Pape. Nous nous servirons des renseignements exacts qu'il renferme. V. aussi l'éloquent discours de Maguire à la Chambre des Communes du 7 mars 1861.

(2) V. le rapport de M. Rayneval, Maguire, *Rome*, etc., le discours cité et la dépêche officielle du cardinal Antonelli (Rome, 26 fév. 1861) à Mgr Miglia, chargé d'affaires à Paris.

de 22 francs par an, quand un français en payait 45. Que n'a-t-on pas dit cependant contre les impôts oppressifs du gouvernement pontifical? Que pourrait répondre le Piémont au même reproche? N'est-ce pas de lui qu'on dira qu'il a jeté les populations dans la misère par les contributions dont il les a grevées?

On a aussi, ajoute M. Rayneval, accusé de vénalité l'administration pontificale; mais sans pouvoir en fournir en preuve aucun fait authentique, tandis, ajoutait ce consciencieux ministre « que je n'ai jamais vu enrichir que des laïques, « et qu'il ne m'a pas été donné de découvrir qu'un prélat « ait augmenté sa fortune par des moyens illicites. »

A quelle somme se monte la liste civile pour les dépenses des cardinaux, du corps diplomatique à l'étranger, pour la conservation des palais pontificaux, des musées et des bibliothèques, pour les offices de la secrétairerie d'Etat, pour les cérémonies religieuses, pour l'entretien de la cour pontificale et de la garde palatine et suisse? Pour tout cela réuni, M. de Rayneval nous indique le chiffre de 3,200,000 francs, quand le revenu annuel de l'Etat est de 68 millions. Le Piémont pourra-t-il le disputer en économie au gouvernement du Pape? On a tant crié contre ce gouvernement, parce qu'il monopolise les emplois publics en les distribuant aux ecclésiastiques; cependant Rayneval et Maguire nous apprennent que les ecclésiastiques employés dans tout le royaume arrivent à peine à 115 et qu'il n'y en a pas un dans certaines provinces, tandis que les fonctionnaires laïques sont au nombre de 6,584; à propos de quoi, le comte de Rayneval ajoute que les provinces envoyaient des députations au Pape pour avoir des délégués ecclésiastiques, avec la persuasion d'en être mieux traitées.

Quelle partie des progrès utiles à la prospérité de ses sujets le gouvernement pontifical aurait-il donc négligée? En 1858, quand le télégraphe électrique était une invention encore nouvelle, l'Etat du Pape en avait établi une longueur de 116 milles, et maintenant il en compte une longueur de 1,000 milles. Ensuite malgré les fraudes multipliées des sociétés d'infidèles spéculateurs auxquelles le Pape avait fait la concession de voies ferrées, et par conséquent malgré le retard des travaux nécessaires, Rome devait bientôt avoir, outre les chemins de fer qui sont en exploitation, des lignes de communication, d'un côté avec Naples, de l'autre avec la Toscane; et, indépendamment du chemin de fer qui la relie à la Méditerranée, elle en aurait un qui aboutirait à l'Adriatique (1). Nous ne parlerons pas des magnifiques routes provinciales et communales qui sillonnent le territoire en tous les sens, non plus que des superbes ponts, construits en ces derniers temps, et parmi lesquels on remarque celui d'Ariccia comme une merveille, non plus que des phares élevés sur les meilleurs modèles de ceux de l'Europe, non plus que des ports creusés ou renouvelés, etc., etc. « En un mot, » écrivait M. de Rayneval, « toutes les « mesures adoptées par l'administration pontificale portent « le cachet de la sagesse, de la raison, du progrès... il n'y a « pas un seul détail de nature à intéresser le bien-être soit « moral, soit physique des populations qui n'ait pas été « traité d'une manière favorable. »

Quant à l'administration de la justice dans les tribunaux civils ou criminels, M. de Rayneval, après une étude approfondie de l'action judiciaire et des procès eux-mêmes, a

(1) Maguire, *Rome*, etc. et le discours de Mgr Nardi, *Rome et ses ennemis*. Rome, 1861.

pu affirmer que la procédure des Etats Romains ne donnait prise à aucun blâme, soit pour les précautions employées dans la constatation des faits, soit pour les garanties accordées à la libre défense de l'accusé, soit pour la publicité des débats. N'omettons pas ici l'hommage rendu par sa plume à la clémence du gouvernement pontifical que la révolution et John Russell ont tant calomniée. C'est la clémence et le pardon qui a présidé à la restauration de ce pouvoir; aucun acte de vengeance n'a été exercé contre ceux qui avaient été les auteurs de la révolte, aucun emprisonnement n'a eu lieu, aucun procès n'a été fait, sinon exceptionnellement pour ceux qui sollicitaient leur jugement et à qui leur condamnation ne valut que l'offre d'un passeport. Ensuite, les peines que le devoir commandait d'infliger aux individus coupables d'assassinat et de complots furent prononcées dans les formes les plus régulières, adoucies par la miséricorde du Saint-Père et converties le plus souvent en exil. Combien le Piémont aurait à apprendre de cette conduite du gouvernement de l'Eglise! Il n'eût pas fait alors et ne ferait pas aujourd'hui couler tant de sang dans le royaume de Naples.

Que dirons-nous des institutions de bienfaisance de la Rome des Papes? Que dirons-nous de ses établissements d'éducation plus nombreux que dans les capitales les plus célèbres de l'Europe? Berlin n'a pas autant que Rome d'écoles du dimanche et d'écoles de nuit pour les ouvriers, elle n'en a pas de mieux tenues et de mieux surveillées (1). La ville de Turin, et à peu d'exceptions près, aucune autre cité d'Europe eut-elle jamais un éta-

(1) Les écoles de nuit de la seule ville de Rome sont au nombre de 15 et sont fréquentées par 1,600 élèves; outre les cotisations privées, le pape Pie IX leur a assigné des fonds. V. l'important ouvrage de Maguire.

blissement comparable, en grandeur, à St-Michel, que les Pontifes ont érigé avec ses hôpitaux, avec ses maisons de refuge pour les pauvres et les orphelines et avec ses prisons correctionnelles, admirablement renouvelées par les Frères de la Miséricorde? Telle est cette institution qu'au dire de Morichini, elle suffirait à démontrer que le génie des Papes a précédé d'un siècle les nations les plus civilisées de l'Europe. Quels seraient donc les abus à corriger dans le gouvernement de Rome? « En vérité, » disait le comte de Rayneval, « lorsque certaines personnes « disent que le gouvernement pontifical forme une admini- « stration qui ne peut avoir pour but le bien du peuple, le « gouvernement pourrait répondre : Etudiez nos actes et « condamnez-nous, si vous osez. » Nous disons la même chose aux partisans de M. de Cavour.

§ II.

Cependant la révolution demanda des réformes. Nous avons fait voir au ch. VII de ce livre, quelles avaient été les intentions des Carbonari et de Mazzini lui-même en provoquant aux réformes administratives dans les Etats du Pape; ils n'acheminaient le gouvernement dans cette voie que pour le détruire. Le comte de Rayneval, dans son célèbre rapport, avait consciencieusement médité sur les conditions des sociétés secrètes et avait parfaitement vu, qu'au fond, le carbonarisme qui continue à faire des adeptes, est une association où le poignard est en honneur et dont le but est le renversement de tout ordre social. Les Mazziniens, continuait notre auteur, forment une autre classe plus nombreuse, qui n'a d'autres desseins que la république universelle, l'unité de l'Italie et la guerre contre l'Autriche.

Que pouvaient donc se proposer ces hommes d'iniquité en demandant des réformes? L'amiral Lyons lui-même ne put le dissimuler et cette vérité (dont la diplomatie contraire au S. Siége n'a jamais voulu avoir l'intelligence), ressort de plusieurs passages de ses dépêches, à savoir: que les *ennemis du gouvernement pontifical ne demandaient pas des réformes pour autre chose que pour ruiner son autorité* (1). Malgré cela, Pie IX, en montant sur le trône, avait inauguré la voie des réformes pour son Etat et pour ceux de l'Italie, bien avant qu'aucune des Puissances songeât à les lui demander; il alla jusqu'à ouvrir un Parlement à Rome; mais quels en furent les résultats? L'assassinat de Rossi, son premier ministre, qui avait consacré tous ses soins à consolider la nouvelle forme représentative; une horrible insurrection contre le Pontife, sa fuite à Gaëte, la constituante romaine, le décret de déchéance du Pape, les meurtres, les profanations et les sacriléges les plus odieux. L'assemblée républicaine de France, émue par les voix éloquentes de M. de Montalembert et d'autres nobles personnages, rétablit le Pape libre et souverain dans la possession de ses Etats (2); il pouvait certes abandonner la voie des réformes bienfaisantes et des améliorations de son administration civile, après la triste expérience qu'il venait d'en faire. « Or, » dit M. le comte de Rayneval, « nous devons lui rendre la justice d'avouer, qu'en dépit du résultat malheureux « de ses tentatives de réforme, il n'a jamais abandonné ses « projets d'améliorations et n'a jamais cessé de chercher « les moyens de les mettre en pratique. » Avant même

(1) Lyons-Despatches. pp. 7, 9, 20, 24, 29.

(2) *Pie IX et la France en* 1849 *et en* 1859, dans le *Correspondant* du mois d'octobre 1859.

d'être parti de Naples et pour tenir compte des conseils reçus à Gaëte de la part des Puissances catholiques (1). « Nous devons, » dit le comte de Rayneval, « lui rendre la « justice d'avouer qu'en dépit du résultat malheureux de « ses tentatives de réforme, il n'a jamais abandonné ses « projets d'amélioration et n'a jamais cessé de chercher « les moyens de les mettre en pratique. » Il instituait un conseil d'Etat, auquel il attribuait le pouvoir d'interpréter et d'élaborer les lois, ainsi que de donner librement son avis sur les affaires publiques ; il créait ensuite un conseil composé des députés des provinces, dans le but de soumettre à leur examen le budget de l'Etat et de les consulter pour tout ce qui regardait la gestion des finances. Dans la même pensée d'amélioration, pour chaque province, il formait un conseil, tout composé de laïques, ayant mission de juger de tout ce qui serait favorable à la prospérité du pays. Il constituait en même temps l'autonomie communale dans une large extension, réformait les lois administratives, préparait un nouveau code, ordonnait la publication des statistiques criminelles (2), et aurait certainement poussé plus loin les réformes projetées ou commencées, sans les manœuvres et les artifices pervers que lui opposaient ses plus implacables ennemis. Cet argument, qui atteste indirectement les droits de l'Eglise et la mauvaise foi de ses adversaires, a été porté à la dernière évidence, surtout par Mgr Dupanloup, par M. de Falloux et par le comte de Montalembert. Ils ont démontré qu'en même temps qu'on demandait hypocritement des réformes au Saint-Père, on soulevait exprès des obstacles qui rendaient

(1) V la dépêche citée du cardinal Antonelli, 26 fév. 1861, à Mgr Meglia à Paris.
(2) V. les décrets concernant ces institutions. Nardi, op. c.

les réformes impossibles, et l'on avait l'art infernal d'interrompre la période de paix et de tranquillité qui était nécessaire au développement et à la consolidation de ces mêmes réformes (1).

Les réformes accordées et mises en pratique par le Souverain Pontife, après son retour de Gaëte, avaient réussi à lui concilier toujours davantage la confiance du peuple. « L'agi« tation, » a dit à ce propos l'amiral Lyons lui-même, « s'était « en grande partie calmée; plusieurs des personnes con« traires au gouvernement pontifical, cessaient de tramer « contre lui et se tournaient vers des occupations plus « utiles.... la masse du peuple avait l'air contente de cet « ordre de choses. » Mais cet ordre de choses ne convenait pas à M. de Cavour et au parti de la révolution. De là, au sein des conférences de Paris, la *note verbale* des plénipotentiaires sardes, dans laquelle ils allèrent jusqu'à affirmer que le Pape n'accordait des réformes qu'en apparence, pour les rendre illusoires dans la pratique; de là les commentaires haineux de la presse mazzinienne et ministérielle du Piémont sur le rapport du comte de Rayneval; de là les menées de plus en plus actives des sociétés secrètes pour gâter la noble jeunesse romaine, pour semer l'alarme dans tous les rangs, pour soulever d'anciennes appréhensions, pour organiser une violente réaction contre les démonstrations de respect et d'attachement que le Pape avait reçues dans son voyage à travers ses provinces et en Toscane. En même temps, l'occupation française de Rome devenait un prétexte aux griefs et aux reproches contre le gouverne-

(1) V. outre l'opuscule cité de M. de Montalembert, celui de Mgr Dupanloup. *La souveraineté du Pape considérée dans ses rapports avec la religion catholique et les lois d'Europe*, et l'article de M. de Falloux, *Question romaine*, dans le *Correspondant*, sept. 18[illegible]0.

ment de l'Eglise, que l'on s'attachait à montrer incapable de garantir avec ses propres forces la sécurité et la tranquillité de ses sujets; mais en 1856, 1857 et 1858 le Pape consacra un septième de tous les revenus de l'Etat, pour former un corps de troupes suffisant aux besoins du service public. Et au commencement de 1859, comme la présence de troupes étrangères sur le territoire du St-Siége devenait un prétexte de guerre en Italie, le Souverain Pontife put librement inviter la France et l'Autriche à retirer leurs troupes quand elles voudraient (1).

Mais le temps était venu où la révolution allait jeter le masque et mettre au grand jour ses longues machinations, malgré les déclarations solennelles de l'empereur Napoléon qui avait assuré que la France n'allait pas en Italie pour y fomenter le désordre, ni pour déposséder les souverains, ni pour ébranler le pouvoir du Saint-Père, qu'elle avait replacé sur le trône (2). Après le départ des Autrichiens, livrant imprudemment les Légations aux coups de la révolution, celle-ci les envahit, en annonçant hautement qu'il n'y avait pas de réformes capables de la contenter, sinon l'entier et absolu renversement du pouvoir temporel de l'Eglise (3); et la révolution ne bornait pas ses complots aux limites de Cattolica; elle jetait encore les yeux sur l'Ombrie et les Marches : elle envoyait une députation à Monza, pour demander leur délivrance à Victor-Emmanuel (4). C'était plus

(1) Dép. du cardinal Antonelli du 26 fév. 1861.

(2) V. la *Lettre* de Mgr Dupanloup à M. le vicomte de La Guéronnière, en réponse à sa brochure *La France, Rome et l'Italie*. Au nº II de cette lettre, l'éminent prélat fait suivre l'assurance dont nous venons de parler de plusieurs autres du gouvernement français publiées au nom de l'Empereur dans des documents officiels.

(3) *Memorandum* du colonel Cipriani, gouverneur général des Romagnes. 3 oct. 1859.

(4) V. l'adresse présentée à Monza au roi Victor-Emmanuel par la députation de Bologne.

qu'il n'en fallait pour démontrer aux plus aveugles qu'il n'y a pas d'illusion à se faire sur la pacification de ces provinces par la voie des réformes. « Néanmoins, » ce sont les paroles du cardinal Antonelli (1), « le gouvernement du « Saint-Père ne voulut pas encore cette fois fermer l'oreille « à la proposition de réformes que lui soumit la France, et « il s'y appliqua avec empressement. » Et même « le lende- « main de la paix de Villafranca, le comte Walewski com- « muniqua officiellement à Lord Cowley que le Pape « s'était spontanément déclaré tout prêt à suivre les con- « seils que lui donnerait la France. C'est pourquoi, en « septembre, le duc de Grammont présenta au Pape un « projet complet de réformes. Il lui fut répondu que Sa « Sainteté n'y opposait aucun refus (2). » Aussi, M. de Walewski, écrivant à ses agents diplomatiques de Zurich, leur annonçait-il que l'empereur avait reçu l'assurance que le Saint-Père attendait seulement l'occasion favorable pour publier les réformes qu'il avait résolu d'accorder à ses Etats; et, parmi ces réformes, il faisait mention d'une administration composée en grande partie de laïques, et de l'administration des finances, de la justice, etc., confiée à une assemblée élective (3). Le traité de Zurich donna à ce fait une complète approbation, en disant à l'art. XVIII et au XXe que le système du gouvernement de l'Eglise serait en harmonie avec les besoins des populations, conformément aux réformes que le Souverain Pontife avait manifesté la généreuse intention de vouloir garantir à ses Etats.

De tout cela il résulte clairement, comme l'ont ensuite confirmé la dépêche du 26 février 1861 du cardinal Anto-

(1) Dép. du 29 fév. 1859. — (2) Dép. de Lord Cowley à Lord J. Russell datée de Biarritz. — (3) Dép. du comte Walewski du 3 nov. 1859.

nelli et l'allocution papale du 18 mars suivant, que le gouvernement du Souverain Pontife, loin de refuser d'accorder à ses peuples des réformes libérales, avait de plein gré dévancé les propositions de la France à cet égard. Bien plus, fidèle aux traditions du pontificat en Italie, à peine la cour de Rome eut-elle officiellement communication du plan d'une confédération italienne et de la présidence honoraire qui lui était dévolue, qu'elle n'hésita point à l'accepter formellement (1). Convenait-il toutefois à la dignité du Pontife, était-il conforme à ses vues bienfaisantes que la publication des réformes établies eût lieu au moment même où une assemblée factieuse proclamait sa déchéance à Bologne, au moment où toute manifestation en faveur du souverain légitime passait dans les Romagnes pour un crime, au moment où les révolutionnaires, commandés par le ministre de la guerre de S. M. le roi de Sardaigne, opprimaient plus des cinq sixièmes de la population, favorables au Pape, et les excluaient même des colléges électoraux (2)? « J'en « appelle, » s'écriait le courageux évêque d'Orléans, « j'en « appelle à la loyauté de l'Empereur. Si une révolution eût « éclaté à Nantes, à Lyon ou à Strasbourg, aurait-il choisi « ce moment pour accorder le décret du 24 novembre (3)? » Or, on a précisément accusé le Souverain Pontife de ce qui a valu des louanges aux autres princes. Il aurait pourtant cédé volontiers aux suggestions de ses conseillers et exposé jusqu'à sa dignité et son nom aux outrages de la révolution, si ses conseillers lui avaient garanti la conservation de ses Etats dans leur intégrité (4). Pouvait-il y mettre plus de

(1) Dép. d'Antonelli du 26 fév. 1861.
(2) Dép. du comte Rechberg au prince de Metternich, 17 fév. 1860.
(3) Opusc. cit. nº II. — (4) Dép. de Lord Cowley de Biarritz, dép. du duc de Grammont (14 avril 1860) et du card. Antonelli (26 fév. 1861).

modération et de complaisance? Alors même qu'il savait que les concessions libérales seraient entre les mains de ses ennemis des armes pour le renverser du trône, pouvait-il, malgré la responsabilité qu'il porte devant sa conscience et devant toute l'Eglise, et malgré le serment qu'il a fait de maintenir intacts les domaines qu'il a reçus en dépôt, pouvait-il, sans la garantie des puissances, promulguer ces réformes et livrer ces armes d'agression? « Vous dites, » répliquait Mgr Dupanloup à M. La Guéronnière, « vous dites que le « Saint-Père attacha à la concession de ses réformes une « condition inacceptable. Le même gouvernement pourra « vous répondre : Qu'un gouvernement à qui l'on con-« seille de modifier quelques-unes de ses institutions, de-« vrait pratiquer cet avis à la condition que son intégrité « sera garantie; et cela se comprend aisément. Telle était « la déclaration faite par le président de votre conseil « d'Etat, le 12 avril 1860 (1). » Un Etat qui n'observerait pas ces règles élémentaires de prudence, mériterait d'être accusé de faiblesse et d'imbécillité.

Quant aux Romagnes, les voies de la conciliation ne pouvaient plus rien, les armes de l'Autriche étaient enchaînées, celles de la France respectaient le principe de non-intervention, celles du Pontife devenaient insuffisantes contre le Piémont qui, à l'ombre de ce fameux principe de non-intervention, intervenait dans les Légations pour s'emparer du butin de la révolution. En cet état de choses, Napoléon proposait, comme un utile expédient, et un moyen pour le Piémont et pour Rome de s'entendre amiablement, la cession des Romagnes, à Victor-Emmanuel, sous la forme d'un vicariat (2). — Trois ans plus tôt

(1) Op. c. l. c. — (2) Lettre de Napoléon III au Pape. 30 déc. 1859.

le comte de Rayneval examinait le cas d'un arrangement pareil, et disait au gouvernement de France que le Souverain Pontife devrait refuser de toute façon le projet de céder les Romagnes au roi de Piémont, même comme délégué du Pape, et il ajoutait : « S'il ne le faisait pas, il faudrait « lui délivrer, à la face de l'Europe, un brevet d'incapacité « radicale. » M. de Rayneval parlait tout simplement ici le langage d'un vrai politique ; céder les Romagnes, disait-il, serait ouvrir la porte à la révolution. En effet, supposez que le mouvement séparatiste se propage dans les Etats du Pape, que pouvait-il répondre aux provinces momentanément laissées à sa domination? Il en résulterait donc *la ruine de la papauté, à la satisfaction de ses ennemis ; l'Europe deviendrait la proie des plus terribles agitations*. Le comte de Rayneval prophétisait vrai et les événements lui ont trop donné raison. Au nom de qui demandait-on les Légations au Saint-Père, si ce n'est au nom de la révolution et de la révolution accompagnée des plus vils artifices de la trahison, de l'hypocrisie et de l'oppression? Ce n'était point une question de réformes ou de meilleure délimitation qui était en jeu, mais l'existence même du pouvoir temporel de la papauté. La révolution, a très-bien dit M. de Montalembert, ne voulait, par la cession des Romagnes, que sanctionner son droit général et permanent contre le Pape (1). Les journaux révolutionnaires n'avaient-ils pas publié que l'occupation des Romagnes était une première étape pour arriver à Rome? N'avait-on pas déclaré dans le parlement Sarde, qu'on ne devait mettre aucun empêchement à la voie ouverte des annexions? (2). M. de Cavour

(1) Opusc. cité.

(2) Parlement de Turin du 13 avril 1860. Rapport de M. Ferruco sur le décret d'annexion de l'Italie centrale.

n'avait-il pas dit en pleine assemblée : « Que la lettre de « l'empereur Napoléon, en proclamant que le règne du « Pape sur les Romagnes était fini, avait fait plus pour ces « provinces que les victoires de Palestro et de S. Martino, « parce que la domination sacerdotale leur causait plus de « mal que la domination autrichienne(1) ? » Et dans la séance retentissante du mois d'octobre, où il demandait Rome pour capitale, le même M. de Cavour n'avouait-il pas, sans honte, que ç'avait été le but de la politique suivie par le Piémont pendant douze années ? (2)

En conséquence, est-ce qu'en cédant les Romagnes, le Pape n'aurait pas inauguré, non un simple vicariat, mais la destruction de tout son pouvoir temporel que la politique de Turin convoitait depuis douze ans?

Le gouvernement pontifical connaissait les vues de cette politique; oserait-on le blâmer de n'avoir pas été la dupe volontaire, et de n'avoir pas signé de ses mains son brevet *de déchéance et d'incapacité ?*

Mais en outre, le projet du vicariat des Romagnes, pouvait-il être accepté par le gouvernement de Turin qui, depuis la conclusion de la paix de Villafranca, n'avait pas proposé au Pape le vicariat des Romagnes (dont il avait la propriété de fait), mais celui de l'Ombrie et des Marches dont il voulait s'emparer (3)? La dépêche de M. de Cavour, contenue dans les documents diplomatiques soumis aux Chambres de France, a suffisamment démontré quel accueil le gouvernement sarde a fait au projet de Napoléon (4).

(1) Discours de Cavour au Parlement du 26 mai 1860.
(2) Séances des 5, 11, 12 oct. 1860.
(3) *Manifeste* du 9 sept. 1860.
(4) Dép. du comte Cavour à M. Thouvenel, 1er mars 1860, pour refuser son adhésion à l'autonomie de la Toscane et au vicariat des Romagnes.

Mais alors pourquoi reprocher à Sa Sainteté de n'avoir pas accepté des propositions que la Sardaigne même refusa formellement?

Eh quoi! le Souverain Pontife aurait dû consentir à ce que ces provinces fussent confiées en vicariat au gouvernement dont la mission manifeste avait été, depuis douze ans, de persécuter l'Eglise et ses ministres, de semer et de répandre au sein de la malheureuse Italie le venin du protestantisme et l'hérésie avec toutes ses funestes conséquences! Lui, le suprême gardien de la morale catholique, il devait consentir à livrer ses peuples à la tyrannie d'une faction immorale et irréligieuse, qui aurait immolé leur foi sur les autels de l'incrédulité! Si, en des temps beaucoup moins pervers et sous des gouvernements plus catholiques, les vicariats de l'Eglise furent la source de maux désastreux que l'histoire raconte, quels tristes effets n'aurait pas eus de nos jours le vicariat du Piémont dans les Romagnes? (1). Concluons de là qu'on ne pourrait à aucun titre faire un grief au Souverain Pontife d'avoir repoussé le projet que lui présentait à cet égard, le gouvernement impérial.

La cour de Rome n'avait pas de moins bonnes raisons pour ne pas accepter l'offre des subsides que les puissances catholiques auraient inscrits aux Grands-Livres de leur dette publique (2). Outre qu'en souscrivant à la proposition, le Pape était censé recevoir le prix de la spoliation des Romagnes, son indépendance de Chef de l'Eglise en eût grandement souffert. Il demanda que ces subsides lui fussent payés à titre de compensation pour les annates qui

(1) V. les deux dép. du cardinal Antonelli, du 29 fév. 1860 et du 26 fév. 1861. Son Eminence y expose les raisons de son refus avec une logique vraiment admirable que défigura la dép. du duc de Grammont. 3 mars 1860.

(2) V. la dép. citée du duc de Grammont et l'autre du 24 avril 1860.

autrefois constituaient pour l'Eglise un tribut qui a fini par lui être enlevé.

Il parut étrange à la politique qu'on voulût renouveler cet ancien droit imposé sur les biens ecclésiastiques dont la révolution avait fait la propriété de l'Etat.

Or, le vicaire de J.-C., à l'exemple de ses prédécesseurs, résolut donc de recourir aux offrandes spontanées des fidèles.

L'obole du pauvre serait plus honorable au Souverain Pontife, dans la détresse où le réduisaient la perfidie et l'ingratitude, que l'or des puissances de la terre. Quel cœur humain ne palpita d'émotion à l'appel du pasteur suprême de l'Eglise catholique, quand il renouvela le denier de Saint-Pierre; et quelle main refusa de s'ouvrir en faveur du Christ dans la personne de son Vicaire ? De toutes les parties du monde le denier apostolique fut envoyé à Rome; la veuve, l'ouvrier, l'indigent s'oublièrent eux-mêmes pour concourir à la sainte offrande. Cet accord universel, cet enthousiaste élan, je dirai plus, cet héroïsme de générosité montrèrent à l'évidence que le sentiment catholique a toute sa vivacité dans l'ancien et dans le nouveau monde; que les peuples de tout climat et de toute langue admirent la fermeté et la résignation de leur premier pasteur, et qu'ils protestaient contre la perversité et contre la lâcheté de ses ennemis. « Pie IX n'avait qu'un terrain qui « fût solide, celui des principes et du devoir, et il s'y est « maintenu constamment. La postérité saura lui en faire « honneur et l'en bénir (1). »

(1) Paroles de M. Kolb-Bernard au Corps Législatif du 11 mars 1861.

§ III.

Or, un des devoirs les plus fondamentaux du Souverain Pontife, un des devoirs qui lui tiennent le plus à cœur comme chef et comme pasteur suprême de la catholicité, c'est précisément de ne renoncer en rien à sa Souveraineté temporelle. Ce qui serait de nos jours le coup de mort pour le catholicisme, ce n'est ni la spoliation, ni le martyre du Vicaire de J.-C. ; mais l'abdication qu'il ferait de sa royale autorité. Cette pensée, développée par M. L. Veuillot et M. de Montalembert, en termes éloquents (1), renferme en même temps la grande et essentielle raison de l'importance religieuse du pouvoir temporel de l'Eglise, et par conséquent, des atroces persécutions dont ce pouvoir est l'objet de la part des révolutionnaires de tous pays.

Le monde catholique tout entier a compris cette vérité, et voilà pourquoi il a solennellement protesté, par la bouche de tous les évêques, contre les usurpations du Piémont; voilà pourquoi il a taxé sa conduite d'impie et de sacrilége; voilà pourquoi il a réclamé le maintien de la souveraineté des Pontifes Romains. Non, les Etats du Pape n'appartiennent pas à un prince, ni à un seul peuple, mais à l'Eglise Romaine, et tous les peuples qui se disent ses enfants, toutes les nations catholiques, en faveur desquelles la Providence a constitué ce pouvoir sacré, ont un égal intérêt à sa conservation. L'indépendance du Pape, sans un Etat souverain, serait anéantie. Indépendance, en effet, suppose souveraineté et souveraineté implique possession d'un

(1) L. Veuillot. *Le Pape et la diplomatie.* V. Montalembert. *Deuxième lettre à M. Cavour.* V. aussi l'opuscule de J. Chantrel, *Rome devant la France*, toutes publications excellentes et dont la forme répond à la dignité de la cause qu'elles défendent.

territoire qui ne dépend d'aucune puissance quelconque. Quand l'Eglise était renfermée dans les catacombes et grandissait avec le sang des martyrs, le successeur des Apôtres pouvait être et il fut indépendant sans être souverain. La religion des catacombes était, pour les empereurs païens, un grand labyrinthe; la discipline du secret en cachait, comme sous un voile sacré, la beauté et la splendeur à leurs regards profanes; ils n'en connaissaient point la force et ne pouvaient être tentés d'en violenter l'indépendance, pour la faire servir aux plans de leur despotisme. Lorsque Constantin, arborant la croix sur ses étendards guerriers, eut intronisé la religion du Christ sur les basiliques de Rome et que le Souverain Pasteur de l'Eglise eut mis la chaire apostolique sur le tombeau de S. Pierre, la Sagesse divine fit, par une merveilleuse disposition, que le même Constantin transférât à Byzance le siége de l'empire et jetât ainsi les fondements de l'importance politique des Pontifes.

Tant que l'empire embrassa dans ses confins toute la chrétienté et que, par l'affranchissement des nations, il ne se fut pas formé des Etats indépendants, le Vicaire de J.-C. n'eut pas besoin d'être souverain pour assurer son indépendance en face du monde catholique; il suffisait que l'éclat de la cour impériale brillât loin de Rome, qui était appelée à devenir la ville royale des Pontifes. Mais quand les invasions barbares brisèrent le colosse de l'empire romain et que de ses débris surgirent de nouveaux Etats, de nouvelles monarchies, on sentit pour les Papes la nécessité impérieuse de devenir souverains eux-mêmes, s'ils voulaient rester libres et être indépendants. C'est pourquoi, en même temps que le grand Recarède établissait le royaume des

Goths en Espagne, que Clovis et ses enfants fondaient graduellement en un seul Etat les provinces de la Gaule, que l'heptarchie anglo-saxonne s'agitait pour donner naissance au royaume de la Grande-Bretagne, que les Clefi et les Antari fondaient en Italie un Etat lombard, le divin auteur de la foi catholique disposait les événements de manière à établir sur des bases solides la souveraineté des Pontifes et la domination temporelle de l'Eglise. Au fait, l'exercice de la royale autorité des Papes commence précisément à cette époque; depuis que le duché romain fut indépendant, c'était le Pape vers qui tournaient les yeux les populations abandonnées par l'empereur de Byzance et maltraitées par l'exarque de Ravenne; c'étaient les Papes, à partir surtout de Grégoire-le-Grand, qui fortifiaient les villes à leurs frais, eux qui en instituaient les magistrats, eux qui en organisaient la résistance contre l'impétuosité des Lombards, eux qui nouaient des ligues pour la défense commune, eux qui signaient les traités de paix.

A mesure que les nouveaux Etats de l'Europe allaient se développant et s'affermissant, la Providence fondait et consolidait la souveraineté temporelle des Papes, qui apparut complète et lumineuse au commencement du VIIIe siècle dans la personne du grand pape Grégoire II. Cette monarchie nationale et religieuse, civile et ecclésiastique, défensive et conciliatrice, resplendit comme le beau type des monarchies nouvelles qui naissaient en Europe; elle fut aux yeux de tous une garantie de l'indépendance du Pontife, et servit conséquemment, même dans l'ordre civil, de ferme appui à la bienfaisante dictature des Papes au moyen-âge (1). Contre cette monarchie conspirent les ran-

(1) Sous ce rapport, M. J. G. Sheppard, dans son livre, *The fall of Rome and*

cunes et les ambitions des despotes; mais, après douze siècles d'assauts continuels, que lui ont livrés les plus puissants princes de la terre, qui a jamais pu se glorifier de l'avoir détruite? Qui a jamais pu élever un trône sur l'emplacement de la Chaire de S. Pierre? Qui a jamais pu s'arroger le titre de roi de Rome et le transmettre à sa dynastie(1)? La Providence couvrit de son bouclier cette monarchie la plus faible et la plus auguste entre toutes les autres; la Providence éloigna toujours de Rome, par une force invisible, les empereurs les plus puissants qui, en renouvelant la grandeur et l'ambition des Césars, auraient voulu en faire leur capitale. La Providence jeta dans la poussière ces dominations superbes qui essayèrent d'étendre leur sceptre sur Rome, elle brisa leur épée et brisa leur couronne; elle relia de plus en plus, dans les temps modernes, les diverses provinces de l'Eglise, raffermit la monarchie des Papes, lorsque les Papes avaient plus besoin d'indépendance au milieu des princes belligérants.

Rome fut toujours fatale aux ambitieux; l'histoire de douzecents ans le prouve à l'évidence. Malheur à qui n'a pas su lire dans ses pages, malheur à qui osa espérer de renverser les décrets de Dieu! « Croirons-nous que les pygmées du XIXe siècle pourront réussir où ont fait naufrage les géants des temps passés (2)? » Mais que deviendrait un Pape,

the Rise of the new nationalities, (D. C. L. Routledge. 1861) a raison de dire que, sans le domaine temporel, les Papes n'auraient pas pu faire tant de bien dans l'ordre politique et acquérir l'autorité qu'ils exercèrent sur tous les royaumes. Supposez en effet le Pape dans la dépendance d'un souverain, quel prince ou quel royaume eût songé à le choisir pour l'arbitre de sanglantes querelles ?

(1) Le titre de *Roi des Romains* que prenaient les empereurs, n'impliquait pour les Papes aucune dépendance d'une autorité étrangère; c'était une simple conséquence de forme du régime politique établi alors.

(2) Montalembert. *Lettre* à M. de Cavour.

sujet d'un potentat? Quel spectacle offrirait-il aux nations catholiques? Si les Papes d'Avignon, du propre aveu de Voltaire (1), bien qu'en possession d'une province à eux appartenante, dépendaient trop de la volonté des rois de France, et n'avaient pas la liberté nécessaire à l'exercice de leur autorité; si cette fatale résidence fut par la prédominance d'un souverain le principe des plus affreux désastres que l'Eglise ait subis, et donna naissance à l'épouvantable schisme d'Occident, qu'en serait-il de nos jours, avec un Pape, sujet d'un autre roi d'Europe? Les patriarches de Constantinople, autrefois misérables jouets des empereurs Ariens, monothélytes, iconoclastes, et aujourd'hui pauvres esclaves des Sultans, seraient une trop faible image de ce que deviendraient, au XIX[e] siècle, les Papes soumis au sceptre d'un monarque. Napoléon I[er] lui-même, reconnut cette importante vérité : « Les siècles l'ont fait, disait-il, « en parlant du domaine temporel de l'Eglise; et ils ont « bien fait (2). » Premier consul de la république française, il disait déjà, en parlant du Pape, qui ne réside ni à Paris, ni à Vienne, ni à Madrid où ailleurs : « Nous nous « réjouissons qu'il ne demeure pas parmi nous, et que ne « demeurant pas parmi nous, il ne demeure pas auprès de « nos rivaux ; nous nous réjouissons qu'il habite à Rome et « qu'il tienne ainsi la balance égale entre les souverains « catholiques (3). » Cependant, élevé au trône impérial et ébloui par l'éclat du diadème, il écrivit en 1805 au Souverain Pontife : « Toute l'Italie doit être soumise à mes lois.



(1) *Annales de l'Empire*, t. I, p. 397.
(2) V. l'adresse de l'Archevêque de Bordeaux à S. M. Napoléon III.
(3) Paroles citées par Maguire dans son discours du 7 mars 1861 à la Chambre des Communes.

« Notre position exige que V. S. ait envers moi, dans les
« choses temporelles, le même respect que je lui porte dans
« les spirituelles... Que V. S. soit le souverain de Rome;
« mais que j'en sois l'Empereur. Tous mes ennemis doivent
« être ses ennemis. Il ne convient donc pas, que dans la ca-
« pitale de V. S. réside aucun ministre, ni de Sardaigne,
« ni d'Angleterre, ni de Russie, ni de Suède. » Pie VII refusa nettement de subir les caprices du conquérant (. Chacun sait qu'ensuite il fut victime d'une violence sacrilége, arraché à son siége, transporté en Toscane par les soins d'un général de gendarmes, conduit à travers la France, retenu prisonnier à Fontainebleau comme il l'avait été à Savone. Et après? En 1811, quand le Pape était encore à Savone le même Napoléon ne put s'empêcher d'avouer, sur les raisonnements de l'abbé Eméry et sur l'autorité de Bossuet qu'il vénérait tant, « que l'Europe ayant plusieurs souverains, il ne convenait pas du tout que le Pape fût sujet d'aucun d'eux; » mais l'Empereur ajouta que « l'Europe ne devant avoir que lui seul pour souverain, il ne cesserait plus alors d'être convenable que le Pape lui fût soumis dans le temporel (2). » Voilà à quelle condition seulement le grand esprit de Napoléon croyait possible que le Pape devînt le sujet d'un roi sans danger pour l'Eglise; il supposait donc que toutes les nationalités d'Europe étant détruites, les barrières des Etats les plus illustres et les plus anciens renversées, les peuples violemment refondus

(1) Lettre de Napoléon Ier à Pie VII, 13 fév. 1805 et réponse du Pape, le 2 mars. V. Artaud. *Histoire du pape Pie VII*, t. II, c. XI, XII. Louvain, 1836, p. 94-98.

(2) Artaud, op. cit. t. II, c. XXII, p. 225. Napoléon faisait grand cas de l'abbé Eméry pour la franchise de son langage, autant que pour la profondeur de sa science.

et mêlés, l'Europe entière porterait la même chaîne sous l'empire d'un seul despote. Mais encore dans cette hypothèse irréalisable, le Souverain Pontife serait-il indépendant ; jouirait-il au moins de la liberté qui lui appartenait sous les empereurs païens ? Non. Le nouveau monarque universel, élevé dans les maximes de la politique et de la diplomatie moderne, et n'ignorant pas l'efficacité de la parole catholique, ferait souffrir au pasteur suprême de l'Eglise les peines et le martyre des catacombes sans lui laisser respirer l'air libre, quoique obscur, de ces souterrains sacrés. Nous n'en voulons pas d'autre preuve que Pie VII prisonnier à Savone, où un ordre de Napoléon alla jusqu'à lui défendre de communiquer avec aucune des églises de l'empire ni avec les sujets de l'empereur; jusqu'à lui défendre de vouloir être encore l'organe de l'Eglise catholique ; que si cela ne suffisait pas pour le rendre plus accommodant, on lui annonçait, que *Sa Majesté serait assez puissante pour déposer un Pape !!* (1)

Pourrait-il en être autrement dans l'Europe de nos jours? Non; mille fois non. Entre souverain et sujet pas de milieu, pas d'autre alternative non plus que d'être indépendant ou de ne pas l'être dans l'exercice de son autorité. A ce point de vue la question romaine, question à la fois politique et religieuse, touche de près aux intérêts les plus essentiels de toutes les nations, de tous les peuples (2) et revêt un sublime caractère d'universalité (3). C'est la raison pour la-

(1) Lettre du 14 janv. 1811, communiquée par le préfet du département à Pie VII, à Savone. — Artaud, op. c. ch. XXII, p. 220.

(2) Dans la séance du Parlement britannique du 19 avril, Lord Derby a dit avec raison que l'indépendance du Pape intéressait aussi le Cabinet de l'Angleterre qui compte parmi ses sujets plusieurs millions de catholiques.

(3) Le comte de La Guéronnière lui-même en est convenu dans sa brochure, *La*

quelle le monde catholique a mis tant de zèle à défendre le Pape, les plumes les plus distinguées se sont employées à soutenir la cause de son indépendance; tous les évêques, sans exception, ont élevé la voix pour affermir les fidèles dans ces nobles sentiments, et pour les encourager à ne pas interrompre leurs supplications auprès de ce Dieu qui a toujours couvert de sa protection son suprême représentant; c'est pourquoi aussi l'Eglise a porté les plus terribles censures contre les envahisseurs du territoire ecclésiastique, et le Pontife régnant, par son encyclique du 19 janvier 1860, a conjuré tous les pasteurs des âmes d'animer leurs ouailles à la défense de ses droits de souveraineté temporelle. Le Vicaire de J.-C., en s'exprimant ainsi, ne sortait pas des bornes de la justice et de la modération, et il ne transportait pas une cause purement temporelle dans l'ordre des choses spirituelles. En effet, le domaine temporel des Papes, bien qu'en lui-même il soit une matière temporelle, devient affaire spirituelle, si on le considère dans ses rapports avec la religion catholique. Même le fameux opuscule *le Pape et le Congrès* disait qu'au point de vue religeux il est essentiel que le Pape soit souverain et non sujet d'aucune puissance (1). M. de La Guéronnière luimême, dans le passage cité plus haut, avouait que la question religieuse du domaine temporel des Papes est de nature à exciter les esprits, à alarmer les consciences et touche à ce qu'il y a de plus vital et de plus profond dans l'humanité. Le Saint-Père pouvait-il donc la traiter diffé-

France, Rome et l'Italie, p. 101; mais nous ne savons pourquoi il voit ensuite une question de parti dynastique dans cet élan du clergé français pour la cause du Pape. V. la dép. du cardinal Antonelli du 26 fév. 1861.

(1) V. à ce propos la lettre du cardinal de Bonald au ministre de l'instruction publique. — Lyon, 24 nov. 1860, dans le *Weekly register* du 8 déc. 1860.

remment dans la circulaire indiquée? « La souveraineté « temporelle, disait Sa Sainteté, fut accordée au Souve- « rain Pontife par un dessein tout spécial de la divine « Providence, qui régit et gouverne toutes choses, afin que, « n'étant soumis à aucune puissance, il fût capable d'exer- « cer les hautes fonctions du ministère apostolique que « lui a confié J.-C. sur le monde entier, et de les exercer, « avec la plus parfaite liberté, et sans obstacle d'aucune « espèce. » Quelle en était la conséquence, sinon que ceux qui combattaient cette souveraineté violaient et entravaient l'exercice du ministère spirituel? Qu'y avait-il donc d'éton- nant à ce que le Vicaire de J.-C. se tournât vers les fidèles de toutes les nations pour les engager à soutenir la cause de la religion et de l'Eglise, en défendant les droits de son pouvoir territorial? Nous avons peine à concevoir qu'avec la droiture et la sagesse qui lui sont propres, M. Thouvenel n'ait pas envisagé ainsi la question dans sa circulaire du 8 février 1860, adressée à tous les agents diplomatiques de l'empire. L'encyclique papale du 19 janvier ne mêle ni ne confond dans le seul intérêt religieux les intérêts spirituels et temporels, mais elle démontre seulement la connexion intime qu'ont entre eux, dans l'économie actuelle des plans de la Providence relativement à l'Eglise et aux Etats, le pouvoir temporel et le libre exercice du ministère spirituel des âmes. Les faits et les documents produits dans la circu- laire de M. Thouvenel ne prouveraient jamais qu'une chose, c'est qu'il peut se présenter telles circonstances qui autorisent plus ou moins la diplomatie à traiter avec le Souverain Pontife au sujet d'une modification de ses limi- tes territoriales; mais rien ne prouve qu'il appartienne à la diplomatie de disposer absolument de son domaine tem-

porel. L'existence des Etats du Pape est dans l'intérêt du monde catholique et le monde catholique a seul qualité pour en juger. En voyant dans l'invasion des Légations l'existence du pouvoir temporel attaquée en principe, le Pontife a eu raison d'en appeler à tous les catholiques. Or, tous ils ont porté un jugement solennel qui ne laisse plus lieu au moindre doute; tous les catholiques ont sanctionné les droits du Vicaire de J.-C., et lui ont confirmé, comme nécessaire, la possession de son domaine temporel.

Ce mouvement universel de la chrétienté et surtout de la nation française eut un grand contre-coup sur la politique révolutionnaire du Piémont. Cavour s'aperçut bientôt que ses entreprises sur l'autorité pontificale avaient allumé la plus vive indignation dans les 300 millions de catholiques, répandus dans le monde entier; que la parole de condamnation, formulée contre ses usurpations sacriléges, retentissait partout où il y avait des catholiques, et était répétée par les personnes les plus sages des communions protestantes (1). Cavour comprit bien qu'attaquer de front le domaine de l'Eglise avait cessé d'être la voie la plus sûre; que ravir de force son indépendance au chef du monde catholique provoquerait l'opposition la plus ardente; il tourna donc tous les artifices de son gouvernement aux *moyens* de conciliation, se transforma tout à coup, et comme par miracle, en zélé défenseur de la liberté des pontifes; il

(1) V. le bel article de l'illustre historien Henri Leo (*Volksblatt für Stadt und Land*, 9 déc. 1860). A la Chambre des Communes du 5 fév. 1861, M. Disraëli, en défendant éloquemment la cause du Pape contre le Piémont, affirmait que tous les plus grands écrivains du protestantisme sont d'avis que le Pape soit indépendant. Dans la séance du 19 avril à la Chambre des Lords, Lord Derby prononça ces paroles solennelles: « Let no man suppose that it is a matter indifferent to us whether the Pope is an « independent prince or not. » V. encore le discours de Lord Normamby, 1er mars 1861. Chambre des Lords.

protesta dans ses discours aux Chambres de Turin, du 27 mars et du 9 avril 1861, qu'aussitôt arrivé à Rome, il proclamerait le principe de *l'Eglise libre dans un Etat libre:* que jamais les catholiques n'avaient su donner à l'Eglise autant de liberté que lui en donnerait le nouveau gouvernement d'Italie; il censura les gouvernements qui avaient mis des entraves à cette indépendance; il fit voir, en un mot, pour apaiser le monde catholique, qu'une fois la capitale du royaume d'Italie étant à Rome, il en surgirait pour l'Eglise l'époque la plus prospère et la plus éclatante qui eût jamais brillé pour elle dans le cours de 19 siècles (1). Nous n'aurions vraiment jamais cru que l'hypocrisie du comte de Cavour dût aller jusqu'à faire montre d'un amour aussi exagéré pour l'indépendance catholique; et nous ne saurions comprendre comment il a pu espérer au XIXe siècle de pouvoir ainsi donner le change au monde catholique. Ses déclarations et ses promesses artificieuses n'ont réussi qu'à exciter dans toute âme généreuse un frémissement de la plus vive indignation.

Mais qui était donc ce M. de Cavour, qui par ses obliques détours s'étudiait à leurrer les nations catholiques et surtout la France, qu'il appelle la représentante de la catholicité dans cette grande question? C'était le même homme qui, en 1855, osa en plein parlement tourner en dérision le Pontife romain (2); et qui déclara vouloir commencer son travail de réformateur par la suppression des Ordres religieux (3); le même homme qui en 1856 dénonça à la diplo-

(1) Séance de la Chambre des Députés à Turin, 27 mars 1861.

(2) Parlement de Turin, 6 fév. 1855.

(3) Séance du 22 fév. 1855. Napoléon Ier avait déclaré solennellement le contraire: « J'ai, » disait-il, « réorganisé les couvents et, en voulant qu'ils continuent à exister,

matie de l'Europe le Père des fidèles comme un tyran, comme un parjure, comme un imposteur public et qui lança de cette manière *son programme de guerre contre la papauté temporelle et spirituelle* (1); c'est lui qui déclara hautement aux Chambres piémontaises « qu'il avait refusé de se plier aux insinuations et aux conseils pressants qui avaient pour but de renouer des négociations de concordat avec Rome (2); » lui, qui dans le *Risorgimento,* organe de sa politique, publiait que « les concordats ne sont qu'une diffi-
« culté de plus ajoutée à celles qu'il leur restait à résoudre;
« qu'entre l'Eglise et l'Etat, entre la religion et la politique,
« entre le spirituel et le temporel, il devrait y avoir une
« barrière de granit (3); » c'est lui-même qui, en 1857, lança dans l'assemblée parlementaire de haineuses paroles contre l'épiscopat et le clergé de France, parce qu'ils avaient adopté le rite romain (4), et qui déclarait impossible un concordat avec Rome (5); lui qui, en 1858, organisa, avec les sectes les plus perverses, la complète destruction du domaine et du pouvoir de l'Eglise (6); lui qui, en 1859, dans le *Memorandum*, adressé à l'Angleterre et à la France, se faisait le panégyriste de Joseph II et de son système anti-religieux, et qui affirmait que le concordat autrichien, où est garantie l'indépendance de l'Eglise, était une cause

« j'ai donné tort à l'esprit philosophique du temps et consacré le principe de l'utilité « de ces établissements religieux. » Lettre du 31 juillet 1805 au pape Pie VII. Artaud, t. II, c. VIII, p. 66.

(1) V. les journaux mazziniens, entre autres la *Maga* du 15 mai 1856.

(2) Chambre des Députés de Turin. 7 mai 1856.

(3) *Risorgimento.* 2 avril 1856.

(4) Chambre des Députés de Turin. 30 déc. 1857.

(5) Chambre des Députés de Turin. 29 avril 1857.

(6) V. nos chap. IV et V.

d'oppression pour le royaume Lombard-Vénitien, parce qu'il avait augmenté l'influence et la liberté sacerdotales (1); lui qui, en 1860, calomnia le Souverain Pontife, devant l'Europe, en l'accusant d'avoir fait appel au fanatisme de certaines classes ignorantes, pour lever une armée d'étrangers destinés à combattre contre l'Italie (2). Cavour fut le ministre qui, par sa guerre systématique et constante à l'Eglise, fit oublier le gouvernement irréligieux de Siccardi; le ministre qui signala chaque année de son administration et des sessions législatives par une foule d'actes et de décrets contraires à l'autorité de l'Eglise; qui dépouilla et dispersa les religieux, et de quelques monastères osa faire jusqu'à des lieux de prostitution; qui méprisa, avilit et emprisonna des prêtres, des évêques et des cardinaux; qui foula aux pieds les canons de l'Eglise, déchira les concordats des Papes, se moqua de leurs bulles, affronta leurs censures et en provoqua d'un air plaisant de plus grandes encore; lui qui prétendit dicter au clergé italien une nouvelle discipline et se poser devant lui en docteur de théologie; lui qui sema en Piémont, puis dans toute la Péninsule, l'élément protestant; lui qui, par les bibles, par des livres impies et scandaleux, par des spectacles immoraux, par les temples et par les écoles confiées aux protestants, par des encouragements de tout genre prodigués à l'apostasie, lutta tant d'années contre l'édifice catholique pour le renverser de ses fondements.

Les prédécesseurs de M. de Cavour, ceux dont il se vantait de continuer l'œuvre, dit le comte de Montalembert,

(1) *Memorandum* du 1er mars 1859.

(2) *Memorandum* du 12 sept 1860. Appendice au chapitre XXV de ce volume.

sont Arnoldo de Brescia, Sarpi, Giannone, etc.; ses alliés sont les mesquins et faux libéraux, tous les ennemis implacables de la liberté et du catholicisme, et aussi l'Angleterre... non la glorieuse Angleterre libérale et conservatrice ; mais une Angleterre dégénérée, infidèle à ses vrais intérêts, à son bon sens, à son équité nationale, à ses traditions locales, qui encourage contre le Pape et contre les princes catholiques, les actes et les idées qu'elle a noyées dans le sang des Irlandais, des Indiens et des Ioniens; qui, aussitôt qu'elle sait qu'on doit combattre l'Eglise, a de l'argent pour tous les aventuriers, de la connivence pour toutes les invasions, de la sympathie pour tous les crimes (1).

Voilà l'homme qui insultait naguère à tous les catholiques lorsqu'il disait qu'en dépouillant le Pape de son pouvoir temporel, il lui donnerait des garanties de liberté et d'indépendance que l'Eglise n'avait jamais connues! Mais de quel front osait-il espérer qu'on prêterait foi à ces promesses? Comme s'il ne s'était pas soulevé contre toutes les lois du droit public, et qu'il ne s'en fût pas fait un marche-pied pour monter à la dignité de premier ministre d'Italie! Comme s'il n'avait pas violé impudemment les traités de Villafranca et de Zurich le lendemain de sa signature! Comme si, après avoir fait dresser pour les autres le protocole de Paris du 18 mars 1856, il ne l'avait pas déchiré de sa main en intervenant avec ses armées dans la révolution des Etats d'Italie (2)! Comme s'il n'avait pas envoyé au Pape l'assurance que l'armée sarde se tenait aux frontières pour empêcher

(1) Montalembert. *Lettre* à M. de Cavour.

(2) Dans ce protocole, les Puissances avaient promis de n'intervenir en aucune manière, dans les questions entre sujets et souverains.

l'invasion des bandes révolutionnaires dans les états de l'Eglise et non pour s'en emparer, tandis qu'il s'en emparait le jour suivant et massacrait impitoyablement les braves qui défendaient le droit et la religion! Comme si, en même temps qu'il se confondait en témoignages d'amitié envers le roi des Deux-Siciles et qu'il promettait de vouloir en reconnaître les droits contre l'invasion de Garibaldi, il n'avait pas conspiré à Naples par le moyen de Villamarina et de Liborio Romano et n'avait pas commis ensuite, par ses troupes,les énormités que nous avons rapportées! Qu'espérer après cela de la bonne foi de M. de Cavour ou de toute son école, qui est celle de la révolution? Mais quelles seraient donc ces garanties dont se vantait si fort le comte de Cavour, en se servant de la formule d'un des plus illustres défenseurs du catholicisme, du comte de Montalembert? Ces garanties se réduiraient à préparer au Pape une prison un peu plus grande que celle des évêques et des cardinaux qu'il a incarcérés; prison qu'il fermerait par *un mur de granit*, afin de séparer absolument le spirituel du temporel; le mur de granit serait la restauration de la Rome païenne dans toutes ses relations sociales et religieuses; au-delà de cette impénétrable enceinte, le Pape serait libre dans sa plus ou moins honorable prison, et Rome et l'Italie seraient libres dans leur paganisme renouvelé. Voilà quelle serait l'Eglise libre dans un état libre, que l'on pourrait devoir à tout ministre fidèle aux principes de la révolution triomphante, comme l'a été M. de Cavour dans sa ligne de conduite.

Disons avec M. de Montalembert : « Caligula aurait voulu « que le peuple romain n'eût qu'une tête pour la lui tran- « cher d'un seul coup. La révolution pense comme Cali-

« gula » (1). On veut Rome, nous l'avons dit, pour décapiter le catholicisme et pour répandre dans l'Europe catholique la religion de l'Etat ouvrant la voie au plus insensé et au plus funeste rationalisme, qui est le dernier mot de la révolution. Mais, la révolution fera des martyrs, elle trempera peut-être une main sacrilége dans le sang du magnanime Pie IX ; mais que pourra-t-elle contre le saint Pontife? que pourra-t-elle contre l'Eglise? Le sang d'un Pape versé pour la foi, donnerait à l'Eglise une nouvelle vigueur, un nouveau lustre ; le spectacle de son martyre frapperait de stupeur les dissidents, et ferait briller à leurs yeux la vérité de la croyance catholique. Rome cependant resterait le centre impérissable de cette foi, la résidence de son Pontife, embellie de nouveaux trophées, entourée de nouvelles couronnes, enrichie de nouvelles conquêtes, bénie par les populations régénérées... Et ses ennemis? Ses ennemis ne seraient alors que cendre et poussière (2).

(1) *Deuxième Lettre* à M. de Cavour.

(2) Quand l'auteur, après avoir tracé un si énergique tableau des opinions et de la personne de M. de Cavour, terminait ainsi le chapitre, il ne prévoyait pas la fin soudaine de l'habile ministre. M. de Cavour mort, c'est déjà pour l'Eglise un ennemi de moins ; les autres passeront comme lui et l'Eglise restera. (Note du traducteur.)

Chapitre XXXIX.

LA VRAIE GRANDEUR DE L'ITALIE ET L'ACTION DU CATHOLICISME.

—

Le cri de la révolution italienne est un cri de mort à la papauté et au sacerdoce; un cri d'anéantissement de l'autorité catholique; son triomphe serait la destruction de l'Eglise. On proclame le retour de l'Italie à son ancienne grandeur et l'on en conclut qu'il faut abattre le catholicisme, rompre tout lien de soumission à l'enseignement de l'Eglise, renverser cette tiare qui pèse trop lourdement sur la race italienne, et émanciper la raison. Ce sont là les maximes que la révolution, mûrie au sein des sociétés secrètes, répand à travers l'Italie et l'Europe, et dont elle infecte les esprits et les cœurs de la jeunesse inexpérimentée; mais ce sont en même temps les maximes qui, loin de réveiller dans la péninsule italienne des instincts de grandeur, en comprimeront toute l'énergie, en affaibliront tout l'essor et la ramèneront aux siècles les plus déplorables de la confusion et de la barbarie. Nous userions certainement de beaucoup de réserve contre des propagateurs de ces principes, si nous ne les traitions que d'intelligences pauvres et mesquines qui, plongées dans la fange du sensualisme, ne savent pas monter d'une coudée plus haut. Nous dirions peu encore si nous ne les comparions qu'à des taupes nocturnes et aveugles, qui blasphèment la vive lu-

mière de la foi catholique, parce qu'en donnant à l'Italie tout son éclat, cette foi éblouit et fatigue leurs faibles prunelles, et que les ombres épaisses du paganisme leur conviendraient mieux. L'aveuglement d'esprit, résultant de l'ignorance des vraies connaissances historiques et du manque absolu des principes, qui sont les astres conducteurs de la raison humaine, cet aveuglement joint à la perversité d'un cœur corrompu, est la cause fondamentale de ces étranges théories, de ces maximes insensées que l'on ose proclamer chaque jour comme la fleur de la sagesse et comme les seuls éléments de la civilisation moderne.

Nous voudrions développer cette matière dans toutes ses parties et, d'après le plan que nous nous en formons, mettre à nu la honteuse nature de ces doctrines disséminées comme perles précieuses dans la Péninsule; mais ce n'est pas un chapitre de clôture qui nous suffirait : nous aurions besoin d'un livre tout entier où seraient présentés, dans un cadre lumineux, la naissance, le développement, les oscillations, le déclin, la rénovation de la civilisation et de la grandeur de l'Italie, depuis l'époque terrible de la chute de l'empire. Ce travail, qui manque tout à fait à la littérature italienne et auquel auraient pu servir de préparation les belles *Méditations historiques* de César Balbo, s'il eût vécu plus longtemps, a toujours été l'objet de nos vœux. Mais les vicissitudes de la vie ne s'accommodent pas toujours à ce que nous désirons. Sans donc entrer ici dans de pénibles recherches historiques, nous inculquerons à nos lecteurs italiens trois grandes vérités, dont nous ne pourrons leur présenter dans ce chapitre que les principaux linéaments; nous leur dirons : 1° Que la civilisation et la grandeur de l'Italie sont radicalement catholiques.

2° Qu'éteindre en Italie l'esprit du catholicisme, serait la même chose que frapper de stérilité ses grandeurs et ses gloires. 3° Que pour ramener l'Italie dans le chemin de la grandeur, il faut, comme essentielle condition, donner toute sa force et tout son éclat à l'action catholique, en lui laissant pleine et entière la liberté, l'indépendance qui lui est propre.

Certes, quiconque n'est pas entièrement étranger aux notions de l'histoire, verra sans peine quelle lumière les souvenirs de l'Italie projettent sur ces vérités. Car le génie italien, comme assoupi, après la chute de l'empire et les invasions des barbares germains, et réduit à un Etat voisin de celui d'une chrysalide, subit un travail occulte, lent et pénible, avant de reprendre ses ailes et de retrouver son essor. Or, le catholicisme fut le principe vital de cette œuvre de transformation; ce fut lui qui déposa dans ces peuples les trésors de son enseignement, les pénétra de sa force et de sa vigueur, tempéra la rudesse que lui avaient apportée les Germains et marqua de son empreinte la physionomie et le langage qui en devint le brillant miroir. Ainsi le nouveau génie et la nouvelle nation italienne étaient, pour ainsi dire, créés par l'Eglise catholique; sans elle, la barbarie de l'Italie, et par conséquent de l'Europe, aurait duré bien des siècles de plus, et n'aurait disparu que pour faire place à une barbarie plus raffinée. Celui qui a médité un peu sur l'action bienfaisante de l'Eglise dans les temps qui suivirent la catastrophe des invasions, comprendra aisément ce que nous disons et que personne n'ose plus nier de nos jours, pas même les savants historiens protestants. Cette Italie cependant, l'œuvre et le travail de l'Eglise et des Pontifes, brilla de tout son nouvel

éclat sous les plus illustres chefs de la catholicité. En effet, l'époque des communes, la plus glorieuse pour l'Italie moderne, fut signalée par les Pontifes les plus remarquables, un Grégoire VII, un Urbain II, un Alexandre III, un Innocent III, un Grégoire IX, un Innocent IV. L'Italie était grande alors, mais elle était éminemment catholique et, comme telle, l'Italie était à la tête du mouvement universel et de la civilisation de toute l'Europe; elle participait à l'activité et à la vie du catholicisme, qui présidait à toutes les parties du progrès civilisateur.

L'Italie triompha avec les Papes dans la terrible lutte de l'Eglise contre l'Empire; ce fut le triomphe de l'intelligence sur la brutalité et la violence; ce fut le triomphe de l'esprit humain formé et avisé par le christianisme; l'Italie en recueillit les premiers fruits et en jeta les premiers reflets. C'est pourquoi l'Italie catholique fut la première à ouvrir des écoles dans les cloîtres et dans les évêchés, à ranimer les études littéraires, à produire dans les chaires de doctes et excellents maîtres; elle fut la première à fonder de grandioses universités et la première à en accroître si fort le nombre pendant un siècle et demi, qu'au milieu du XIV[e] siècle, elle seule en compta autant que tout le reste de l'Europe. Mais ce prodigieux mouvement de culture qui, durant quatre siècles, grandit seulement en Italie, au sein de l'Europe encore plongée dans les ténèbres (1), et pendant que la civilisation byzantine tombait avilie dans l'empire schismatique et corrompu, était dû à

(1) César Balbo, dont nous empruntons les paroles, ajoute que la culture grecque elle-même n'a pas connu tant de siècles de splendeur exclusive. Pour trouver des civilisations aussi constamment semblables, il faudrait aller en Chine et dans l'Inde, dont cependant les littératures resteraient bien inférieures. *Storia d'Italia*. Sommario, § 32.

l'Eglise des Papes. Cette Eglise, en effet, outre qu'elle avait admirablement relevé l'esprit de l'Italie, en y faisant triompher les vrais principes et les idées droites, lui imprima un merveilleux essor, en protégeant et en développant la liberté de ses communes (1). L'Italie eut alors des orateurs et des hommes d'Etat, qui poussèrent dans les assemblées populaires au perfectionnement de cette langue, dont la splendeur atteint un si haut degré dans la *Divine comédie* de l'Alighieri. L'Italie devait être bien grande à cette époque, pour donner à l'Europe un S. Anselme d'Aoste, un S. Bonaventure, un S. Thomas d'Aquin, avec tout le cortége d'autres sublimes philosophes ou illustres théologiens; elle devait être bien grande pour voir surgir dans son sein ce glorieux triumvirat et cet Alighieri avec sa *Divine comédie*, qui fut nommée avec raison l'Encyclopédie du XIV[e] siècle (2), œuvre gigantesque, par laquelle « l'Ita- « lie ravit la palme du génie aux nations civilisées, soit « anciennes, soit modernes (3). » L'Italie devait être bien grande, pour voir s'élever le dôme, le baptistère et la magnifique tour de Pise, le temple de Sainte Croix et de S[te]-Marie del Fiore, à Florence; pour voir, grâce à Brunelleschi, l'architecture atteindre à ce degré de hardiesse et de majesté, qui apparaît dans la merveilleuse coupole de S[te]-Marie del Fiore; pour voir la sculpture renaître avec son antique perfection dans les œuvres d'Orcagno, de Ghiberti et de Donatello, et la peinture se ranimer sous le

(1) Le protestant Leo dit : « Les Papes se montrèrent toujours les défenseurs de « toute liberté politique. » *Histoire d'Italie*, l. III, c. I, § VI. Et ailleurs, il ajoute : « L'Eglise paraissait comme la source de tout bien ; c'était elle qui devait opposer « des barrières aux vices et à la tyrannie. » Op. c. l. IV. c. IV, § IV.

(2) Foscolo. Discours sur *Dante et son siècle*.

(3) *Primat moral et civil des Italiens*, t. II, p. 237, ed. de Capolago.

pinceau de Guido, de Giatto, du Bienheureux Angelico de Fiezole et de Masaccio; pour voir enfin se préparer les merveilles de Michel-Ange et de Raphaël.

Et la grandeur de l'Italie en ces temps, n'était pas seulement littéraire et artistique; elle embrassait de même le commerce et l'industrie. Les draps et les étoffes de Lucques, et surtout de Florence, luttaient alors avec les produits de l'Asie; et ceux qui arrivaient de la France, des Flandres et du Brabant, se perfectionnaient dans la Péninsule, par un corps distingué d'ouvriers connus sous le nom de l'*art de Calimala*, qui étaient au nombre de 30,000, et dont les établissements montèrent dans la seule ville de Florence à 300. Nous ne dirons rien des autres arts industriels qui florissaient dans toutes les villes d'Italie, d'où alors ils se réflétaient, comme de leur foyer, dans tous les Etats de l'Europe. Nous ne dirons rien des progrès de l'agriculture, où elle devança tout autre pays. Nous ne rappellerons pas que ce fut dans l'Italie de cet âge que naquit la science commerciale et financière. « Si « l'histoire ne l'attestait pas, dit le savant Cibrario (1), la ri- « chesse et la perfection de sa terminologie en feraient foi; « c'est ainsi que ni la France, ni l'Angleterre n'ont un mot « qui réponde à notre expression de *bilancio* (2). » Les banques de crédit et les lois du trafic de la monnaie se doivent aux banquiers d'Italie; ce fut alors et en Italie qu'eut lieu l'invention des lettres de change, la fondation des dépôts, l'introduction des contrats d'assurance maritime, l'établissement des plus belles institutions du crédit public et

(1) Dans son ouvrage intitulé: *Economia politica del Medio Evo*, vol. III, c. VII, p. 198. — Torino 1842.

(2) Les Hollandais, le peuple commerçant par excellence, ont conservé un grand nombre de termes italiens, comme *per resto*, *saldo-massa*, *agio*, etc. (Note du Trad.)

de ces combinaisons de l'intérêt du gouvernement avec celui des particuliers qu'admirent encore les économistes modernes. C'étaient les Italiens qui avaient à cette époque les banques les plus riches de l'Europe. Gênes vit surgir l'institution si importante de la *banque de S. Georges*, qui eut ensuite le pouvoir de mettre une flotte en mer et de défendre la Corse contre le roi Alphonse et la Casarié (ou Crimée) contre les Turcs. C'étaient les vaisseaux des villes maritimes d'Italie, surtout de Gênes et de Venise, qui avaient alors le commerce le plus étendu; ils sillonnaient les mers les plus lointaines, et étendaient partout le nom et la puissance de l'Italie; les marchands italiens se poussaient par le Nord du Caucase et par la mer Caspienne, dans l'intérieur de l'Asie jusqu'aux Indes, et jusqu'à la Chine, ou se dirigeaient par l'Asie méridionale vers la Battriane et vers le golfe Persique ; ils voyageaient dans l'Egypte, aux ports d'Alexandrie, de Rosette, de Damiette et de Suez; et de tous les points ils revenaient chargés d'immenses richesses, qui portaient au plus haut degré la prospérité des villes de la Péninsule. La navigation italienne recevait encore un nouvel élan par la découverte de la boussole, employée et propagée dans l'Occident par ses matelots. Au moyen de cet instrument, Polo fut capable de côtoyer au midi toute la Chine, de toucher Java, puis la mer qui sépare Sumatra de Malacca et, ayant doublé le cap Comorin, de parcourir l'océan Indien, de raser la côte de Malacca, et d'atteindre jusqu'à la petite île d'Ormuz, en recueillant les plus belles notices sur ces mers, encore inexplorées par les Européens. Encouragé par de tels précédents, Christophe Colomb, le plus grand homme de son temps, devait ouvrir un nouveau monde aux yeux de la vieille Europe, et faire

rayonner encore, sur leur déclin, les gloires de la Péninsule.

Telle était la grandeur de l'Italie catholique, de l'Italie sous l'action directe et immédiate de l'Eglise et des Pontifes, de l'Italie nourrie et animée de cet esprit, que la révolution appelle maintenant le *chancre et la peste de nos grandeurs.* Il est vrai que l'Italie de ces temps n'accomplit pas son entière indépendance, qui est une des prérogatives principales de la nationalité, et qui se poursuit tous les jours avec tant d'ardeur. Mais nous répondrons à cette difficulté : 1° Qu'il ne faut pas juger de la grandeur d'un peuple sur les idées et sur les maximes de notre siècle. En ces temps éloignés, les Italiens mettaient leur vraie grandeur dans leur pleine liberté communale, et ils jouissaient de cette liberté au point d'avoir assuré jusqu'au droit, non-seulement de se gouverner à leur gré dans leurs intérêts civils, mais encore de se liguer, de faire la guerre et de signer la paix. L'Empereur n'avait plus qu'un pouvoir nominal. 2° La totale séparation de l'empire était contraire aux maximes de cette époque, où le système le plus caressé, même par les Italiens les plus éclairés, comme le Dante, était la *monarchie universelle* dont l'Empereur fût le chef et où l'Italie fût à la tête des autres Etats. 3° Que si les Italiens avaient voulu compléter leur indépendance, ils l'auraient pu ; car leur étroite union avec la cause de l'indépendance ecclésiastique les avait placés, au temps de la paix de Constance et ensuite à la mort de Frédéric II, et pendant tout l'interrègne, en de telles conditions qu'il leur eût été possible, en même temps qu'ils consolidaient leur liberté, de se proclamer indépendants. 4° Les Pontifes, dans le but de repousser l'influence germanique sur le nord de l'Italie, avaient constitué au sud un règne fort et distinct qui (en dépit de ce fait que la dynastie d'An-

jou avait trompé les espérances de l'Eglise) eût pu neutraliser la prépondérance impériale, et faciliter l'entière émancipation de la Péninsule (1). A qui fut donc la faute, si les Italiens s'arrêtèrent dans les voies légitimes de leur indépendance, quelle fut donc la plaie funeste qui conduisit l'Italie à une triste décadence? La faute en fut au *Gibelinisme*, examiné au flambeau de l'histoire. En effet, la faction gibeline, dans son idée la plus large, tendait à la pleine restauration de l'impérialisme césarien; elle contrariait ainsi le système politique des Pontifes qui, en couronnant Charlemagne et ses successeurs, n'avaient point entendu donner un nouveau maître à l'Europe, mais seulement un puissant protecteur à la chrétienté et à son chef. Les légistes, que l'étude des codes impériaux avait prodigieusement multipliés, donnèrent leur appui à ce parti et, échangeant le plan de l'empire sacré contre celui du césarisme, ils adjugèrent à l'empereur d'Allemagne, tous les droits et priviléges qu'avaient eus Auguste et ses successeurs. Cependant l'Alighieri, bien que gibelin, par son idée grandiose d'une *Monarchie universelle*, dont son opuscule *De Monarchia* présenta l'exposé, se maintint dans des limites très-modérées et ne se départit pas des traditions catholiques (2); il vénéra les Pontifes en pleine possession de leur autorité, et fit un cas infini de leur influence pour le bien-être et pour l'agrandissement de l'Italie (3). Telle ne fut pas la conduite de la masse des partisans de cette faction ; ils exa-

(1) La révolution, qui n'a pas médité sur l'histoire d'Italie, a méconnu cette importante vérité, que l'illustre Balbo signala, en plus d'un endroit de son ouvrage.

(2) V. *De Monarchia* (op. ed. de Florence, 1841, vol. VI) l. III, p. 622, 628, 640, 659, 666, 668, 680, 682.

(3) Op. cit. l. c. p. 610 et 684 et la lettre aux cardinaux déjà citée.

gérèrent les droits de l'Empereur, proclamèrent le divorce absolu du temporel des Etats avec le spirituel de l'Eglise, soutinrent le pouvoir des princes sur plusieurs des matières ecclésiastiques et altérèrent jusqu'à la nature de l'Eglise et de son autorité, préludant ainsi par leurs systèmes aux erreurs du protestantisme. Les œuvres de Occam et de Marsilio Patavino, ainsi que d'autres livres de moindre importance, consacraient ces maximes pernicieuses, qui furent propagées dans la Péninsule et au dehors par les sectes des *fraticelli* et d'autres de même trempe, dont fourmillaient cette époque très-corrompue.

Il est vrai que, nonobstant la descente du Bavarois, à qui ces ouvrages servirent principalement d'appui, le parti guelfe avait pris en Italie de telles proportions que l'Empire n'y était plus guère qu'un nom et une ombre. Mais par malheur l'éloignement des Pontifes, devenus presque les prisonniers de la cour de France, empêcha ce parti national, organisé et fortifié, d'anéantir complétement dans la Péninsule le gibelinisme et ses principes, et d'assurer à la fois l'indépendance de l'Eglise et des peuples italiens.

Ce fut, nous l'avouons, la faute et une grande faute d'un Pape, de Clément V, qui transporta la résidence des Pontifes à Avignon, sous la main de Philippe-le-Bel; mais ce ne fut point la faute de la papauté, qui pouvait seule alors délivrer l'Italie. Les Papes d'Avignon perdirent de plus en plus leur bienfaisant ascendant sur la Péninsule; les partis se relevèrent, s'échauffèrent et s'entredéchirèrent de nouveau; la noblesse, généralement ambitieuse et gibeline, prévalut tantôt par l'argent et par la puissance, tantôt par les compagnies d'aventuriers; l'Italie fut inondée de tyranneaux qui, pour obtenir quelque soutien, demandaient la

sanction impériale, mais rompaient en même temps avec le pouvoir de l'Eglise, et, s'autorisant des maximes d'Occam et de Patavino, se moquaient des censures parties d'Avignon, et continuaient d'exercer leur tyrannie.

Voilà quel fut le développement du gibelinisme que l'histoire du XIVe siècle nous présente, vivant des idées qui se formulaient pour la première fois en système dans les écrits d'Occam, de Marsilio et de leurs adhérents. Ainsi se propageait en Italie le plan d'un *Etat séparé de l'Eglise*, dont Philippe-le-Bel avait fait l'essai en France; mais en Italie, plus qu'ailleurs, cette théorie séparatiste débutait par abolir la liberté des communes, par organiser un système d'oppression, et par inaugurer la décadence progressive de la Péninsule.

Le retour des Papes à Rome ne fut pas sous ce rapport d'une grande utilité à l'Italie, parce que, malgré toute leur sollicitude, ils n'avaient pas, en face des nouveaux despotes, l'autorité nécessaire qu'ils avaient exercée autrefois.

Le pouvoir pontifical ainsi réduit et abaissé, on vit renaître le règne de la force et des usurpations, que les Papes avaient comprimé dans les siècles précédents. Ce despotisme irréligieux qui s'intronisa et se consolida sur les républiques renversées, avilit les peuples dans l'oisiveté et la mollesse, au sein des richesses et des plaisirs de leurs cités; il les déshabitua de l'usage des armes, en maintenant des compagnies d'aventuriers, comme instruments de sa puissance, et il les endormit dans la servitude. Le paganisme des Césars venait de renaître dans la politique italienne; il se propagea dans la politique étrangère, surtout en France, sous le règne de Louis XI et rejaillit sur la littérature et sur les arts. En

comparant la vigoureuse et sublime poésie du Dante avec celle de la seconde moitié du xve siècle et du siècle suivant, on remarque sans peine comment le noble idéal de la littérature chrétienne s'était évanoui pour faire place à une littérature de conception entièrement païenne. La forme fut, il est vrai, admirable et cultivée, comme au temps d'Auguste; mais elle prit le pas sur les idées et *paganisa* la pensée chrétienne. Le poëme du Tasse n'eut pas le pouvoir de rappeler la poésie aux sublimes inspirations du christianisme, n'ayant pu refondre toute la société imprégnée d'esprit païen. L'académie de St-Luc, qui avait été fondée dans l'intention d'illustrer par la peinture les grandeurs du christianisme, fut abolie; les dieux et les déesses vinrent orner les salons des grands, et la religion de la fable fut partout représentée sous les traits les plus indécents et les plus flatteurs. Le paganisme s'infiltrait fort avant dans les provinces italiennes et sa forme y altérait le génie chrétien.

Les Pontifes cependant, qui voyaient leur puissance civile singulièrement affaiblie par les goûts et les maximes en faveur, ne laissèrent pas de veiller au salut de l'Italie. Saisissant l'occasion des rapides conquêtes des Turcs, et du danger où se trouvait l'état de Venise sous le coup des menaces de ces barbares, Pie II avait convoqué à Mantoue les princes italiens; il les exhortait à oublier leurs anciens différends, à se liguer en un seul corps, à faire de grands préparatifs de guerre pour résister à la puissance musulmane et sauver l'Italie de l'invasion et de la honte. Tout fut inutile : les intérêts fermentaient, l'esprit de parti s'échauffait, le zèle et le sentiment des croisades ne remuait plus le cœur de ces despotes, et les peuples continuaient leur sommeil de mort dans l'amollissement des jouissances ter-

restres. Cependant les Fergosi appelaient les Français en Italie, pour les mêler aux discordes nationales, et ils recevaient Jean d'Anjou pour compagnon dans le duché de Gênes, tandis que Venise, abandonnée dans le conflit, était forcée, après d'héroïques efforts, à conclure avec les Turcs un traité déshonorant. Paul II et Alexandre VI firent plus tard une nouvelle tentative de confédération entre les princes d'Italie, afin d'opposer une barrière insurmontable aux invasions du dehors ; mais leurs démarches restaient infructueuses, quand Louis le Maure, duc de Milan, plus sarrazin que païen, ouvrit les portes d'Italie aux ambitions de Charles VIII et jeta cette belle contrée dans un abîme de maux. Ainsi commençait pour nous l'époque appelée de la prépondérance étrangère et due au caractère païen de cette politique que Machiavel, dans ses écrits, éleva aux honneurs d'un système fameux. Je n'exposerai pas ici le reste des malheurs de l'Italie. Ces malheurs allèrent toujours croissant et touchèrent à leur comble, lorsque, oubliant les principes de leur propre indépendance nationale et reniant leurs gloires, les Italiens se tinrent pour honorés de devenir français ; et cela en un temps où la France catholique et libérale avait été supplantée et comprimée par un parti incrédule et despotique, qui n'eut d'autre mérite que de défendre au prix de tous les sacrifices les frontières de la nation.

Par là le principe même de gibelinisme qui, au moyen-âge, avait empêché l'Italie de s'affermir et de couronner son indépendance, y engendra la servitude et l'avilissement, parce qu'il mit au jour le système de *l'Etat séparé de l'Eglise*. Pour s'être transformé de plus en plus, dans les temps qui suivirent, en un vrai paganisme rival du pou-

voir catholique, et pour s'être nourri des principes protestants, fébroniens et jansénistes qu'il avait émis dans les écrits du XIIIe siècle, ce même principe réussit à donner un des coups les plus mortels à la grandeur de l'Italie. Il avait excité la soif ardente des imitations étrangères, non pas des plus conformes à son caractère et à ses traditions; mais des plus antinationales, des plus impies, des plus ignobles. Pareil esprit germa surtout dans la Péninsule, au temps des invasions françaises; alors, en effet, les Italiens plongés dans la pire des décadences, qui était de perdre par leur faute leur propre nationalité et jusqu'à leur nom, se réjouissaient de son esclavage et s'applaudissaient de sa honte.

Cependant, même à cette époque, l'Italie eut des hommes incomparables, des hommes dont les noms resteront à jamais gravés au fond des cœurs vraiment italiens, des hommes qui défendirent vigoureusement la nationalité italienne, et qui en représentèrent l'indépendance sans se laisser fléchir ni déconcerter. Ces hommes furent surtout les deux immortels Pontifes Pie VI et Pie VII. La république et l'empire de France purent en faire des prisonniers, mais non les entraîner à un acte de faiblesse et d'asservissement; la puissance républicaine ou impériale ne parvint pas à arracher de leurs lèvres un seul mot d'adhésion à l'injustice et à la force. Devant l'usurpation armée ils parlèrent hautement et solennellement de droit ; devant la conquête, ils revendiquèrent courageusement l'indépendance de leurs provinces italiennes. Leur langage fut celui de notre vénéré Pontife Pie IX; et le langage des trois Papes qui ont immortalisé le même nom, c'est l'écho de l'Italie, de l'Italie des traditions, de l'Italie qui cherche en elle-même et non dans les importations de l'Angleterre protestante, sa gloire

et sa grandeur, de l'Italie qui, en conservant l'autonomie de chaque Etat, cherche dans leur confédération son unité, sa force et son indépendance.

En raisonnant ainsi, notre intention n'est pas de conseiller au XIX[e] siècle la remise en vigueur de toutes les institutions d'un âge qui n'est plus; nous voudrions seulement, pour le bien de l'Italie, faire comprendre que la souveraineté du Pape, non-seulement n'est pas contraire à la liberté et à l'indépendance de notre nation (1), mais qu'elle y est intimement liée (2); qu'ainsi retournant dans les voies de ses traditions historiques, ses intérêts les plus chers lui commandent de restaurer son union fédérative sous la présidence du Souverain Pontife. Nous voudrions en second lieu que l'Italie régénérée n'opposât aucun obstacle à la plénitude et à l'efficacité de l'action catholique.

Le libéralisme moderne de l'Italie, qui puise ses aspirations non plus aux traditions catholiques de notre vraie grandeur, mais aux souvenirs corrompus quoique brillants de la Rome païenne, se propose d'ôter à la religion toute influence, tout contrôle sur les idées qui forment les principes de l'individu et constituent la vie des nations. Dans le système de ce faux libéralisme, la foi n'a pas sa place; on l'y laisserait tout au plus comme un ornement, mais non comme un principe vital; comme un moyen de retenir les peuples en état de sujétion, ainsi que le voulait Machiavel, mais non comme un principe dirigeant de la conscience des gouvernés et des gouvernants, de la vie privée et publique des nations; on l'y laisserait pour être une esclave du pou-

(1) Dép. de Napoléon III à l'Archevêque de Bordeaux. 1859.

(2) Lettre de Napoléon, président de la république, au nonce du Pape à Paris. 7 déc. 1848.

voir civil qui l'enchaînerait au char de ses usurpations et de ses progrès matériels, mais non pour manifester les divins principes de l'ordre et de la justice, non pour servir de règle suprême qui, sans les empêcher, conduit dans la voie droite les progrès de l'esprit humain et met un frein à ses aberrations.

Le faux libéralisme de notre époque a substitué ainsi au principe religieux, qui est de sa nature distinct du principe civil auquel il est supérieur, un panthéïsme social, un dieu César, un dieu Etat; ce libéralisme est un vrai retour à l'ancien paganisme, avec ses égarements les plus monstrueux, avec ses crimes les plus avilissants. Il part de Joseph II, de son système fébronien et de ses mesures politico-religieuses qu'eussent enviées Tibère et Néron (1), pour passer ensuite à Henri VIII et à la reine Elisabeth d'Angleterre. C'est pourquoi il a tant à cœur de posséder Rome et d'y détruire la papauté, sous prétexte d'en assurer l'indépendance. Il comprend bien, comme le comprenait Frédéric II de Prusse, que d'enlever au Pontife son indépendance, à fonder les églises nationales en Europe, il n'y a qu'un pas, que le despotisme politique a la confiance de pouvoir franchir. De cette manière l'Italie catholique aurait son Eglise nationale avec ses ministres, tous au service d'un Cavour ou de tout autre despote encore pire. Une nation qui a élevé sur le monde entier le flambeau sacré de la vérité religieuse alimentée par le pontificat, se courberait, grâce à nos libéraux, sous les pauvres et puérils enseignements de l'Eglise protestante; elle se couvrirait de

(1) Phillips. *Droit ecclésiastique*, traduit par l'abbé Crouzet, t. III, l. 1, § CXXXVI, p. 225. Paris, 1851.

ses misérables lambeaux. — Oh! disons-le hautement, le libéralisme moderne de la révolution d'Italie et de toutes les sectes européennes est d'une petitesse qui le rend digne du mépris et même de l'exécration de tout cœur italien. Imbu des germes empoisonnés de la réforme, il ne sait envisager le principe des nationalités qu'en renouvelant la dure patrie antique et qu'en isolant les nations au sein du genre humain ou en ne les rattachant que par le lien du crime. Il est incapable de s'élever aux principes souverains que nous offre le catholicisme dans son action sur l'humanité; il est incapable d'embrasser du regard le sublime spectacle de toutes les nations devenues sœurs, unies dans un lien de parenté et d'amour, mêlées sans confusion en une seule famille, qui est la famille de Dieu, sous la tendre sollicitude d'un père commun qui est le Vicaire de Jésus-Christ. Nous ajouterons que ce libéralisme fourvoyé et dégénéré est ennemi de l'Italie, parce qu'en voulant la dépouiller de la papauté, il la dépouille de sa gloire la plus éclatante, celle d'être, par les Papes, à la tête de toutes les nations du globe; il la prive de son plus bel éclat, qui est d'avoir dans son sein la capitale de 350 millions d'hommes où des contrées les plus lointaines tous les peuples ont les yeux fixés, et de posséder le pasteur de l'Eglise catholique, le chef de l'humanité entière divinement régénérée, le centre suprême autour duquel devront se dérouler les événements du monde, l'auguste personnage au triomphe définitif duquel sont destinées et subordonnées les vicissitudes et les catastrophes de la société : la guerre ou la paix des Etats, les progrès et les déchéances des peuples, toutes les évolutions de l'esprit humain. Ce libéralisme, ennemi de l'Italie, est notre vrai tyran. Et quelle plus odieuse tyran-

nie, en effet, que celle qui pèse sur les âmes? Or, les Eglises nationales nous offrent-elles autre chose qu'un royal despotisme pressurant la conscience des sujets?

Je défie tous nos libéraux hostiles à la papauté, de me nommer dans l'histoire de l'Europe un seul prince qui ait poussé à l'établissement d'une Eglise nationale, sans avoir été un despote; je les défie de me trouver un prince despote, qui n'ait plus ou moins, suivant les circonstances, poussé au système de l'Eglise nationale et de l'oppression de tout ce qui représente l'autorité religieuse. L'Italie catholique devrait donc se préparer à voir régner sur son sol les bûchers d'Elisabeth d'Angleterre, à subir ou le sort de l'Irlande, trois fois spoliée et martyrisée par un gouvernement qui veut de gré ou de force lui imposer son Eglise nationale, ou le sort de la Pologne, à qui Nicolas I[er] a fait connaître les persécutions de Domitien. Oui, le libéralisme de la révolution est un despote, un tyran et, comme tel, il a besoin de réduire l'Eglise en servage, pour ne reconnaître aucun frein et pour ne pas s'entendre reprocher ses barbaries et ses cruautés.

C'est pour cela qu'il a commencé de faire la guerre aux concordats, et cherché à les détruire. Qu'est-ce, en effet, que les concordats, dont le libéralisme a fait l'objet de ses plus furieuses attaques? Les concordats n'ont été dans tous les temps qu'une bienveillante et paternelle concession de l'Eglise à la nationalité des peuples. Tout ce qui tient à la révélation et à l'établissement divin, n'est pas susceptible de modification dans l'Eglise; mais une partie de sa discipline peut être tempérée et radoucie par l'autorité de l'Eglise, peut être accommodée au génie, aux mœurs, aux coutumes, aux lois des peuples. Les concordats, en se prêtant à ces

divers tempéraments, mettent en sécurité les droits fondamentaux du pouvoir ecclésiastique et en garantissent le respect dans la sphère de ses attributions. Or, le libéralisme moderne ne veut pas de concordats, non qu'il entende se soumettre à la discipline commune de l'Eglise, mais parce qu'il en repousse l'autorité en toute chose qui ne tombe pas sous les sens; le libéralisme moderne veut l'Eglise ou esclave ou invisible, et par conséquent aussi nulle qu'inoffensive.

M. de Cavour cependant nous a parlé de catholicisme, il en a pris la défense au nom des catholiques, et nous a assuré que l'Italie gardera la foi de ses ancêtres soutenue et protégée par l'Etat. Mais M. de Cavour comprenait-il que le catholicisme est une vérité religieuse, et partant une vérité sociale, une vérité politique? « Une religion n'em« brasse pas seulement un seul côté de l'homme, mais « l'homme tout entier, la société tout entière. Les mœurs, la « législation, la vie sociale, la vie politique de toutes les « nations à toutes les époques n'ont été que le miroir fidèle « de leur vie religieuse ». Si donc le catholicisme était pour M. de Cavour la vérité religieuse, il devait commencer par faire de l'Italie le flamboyant et brillant miroir de ses divins enseignements. M. de Cavour en a-t-il usé ainsi? A-t-il voulu que sa politique et son action sociale reflétassent les maximes et les principes de cette religion qu'il disait si bien enracinée sur la terre italienne, et à laquelle il avouait que les populations de la Péninsule restaient si profondément attachées? « La religion, » dit encore M. Guizot, « n'est « pas une étude et un exercice, auquel on assigne son « lieu et son heure; c'est une foi, une loi qui doit se faire « sentir constamment et partout et qui n'exerce qu'à ce

« prix sur l'âme et la vie toute sa salutaire action »(1). Or, en quelle partie de l'administration de M. de Cavour et des révolutionnaires italiens avons-nous pu observer la physionomie, le sceau, le reflet des principes du catholicisme? Nous y voyons bien l'empreinte marquée des maximes des ennemis les plus acharnés de l'Eglise, de ceux qui ont préparé, encouragé et consommé le système protestant qui emporte la destruction du catholicisme et la rénovation du paganisme dans la société. Tels sont les prototypes de l'administration de Cavour, de ses partisans et de ses successeurs, tels devront être les maîtres de civilisation offerts à l'Italie catholique; leurs principes devront mettre le comble à ce progrès qu'on dit moderne et qui est aussi vieux que Marsilio de Padoue et toute cette race d'écrivassiers et d'hérétiques que Goldasto a réunis en de gros volumes, comme ayant été les précurseurs du protestantisme. Voilà la civilisation à laquelle toute l'école révolutionnaire prétend réconcilier l'Eglise et le souverain Pontife. Réconciliation impossible; l'Eglise et son Pontife condamnent, comme ils ont condamné et condamneront toujours, cette civilisation menteuse, païenne et sensuelle, ennemie des grandeurs de l'Italie et de toute l'Europe (2).

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*. t. III. V. *Correspondant*, sept. 1860, nº 60, p. 64.

(2) V. l'allocution de S. S. Pie IX dans le consistoire du 18 mars 1861, ainsi que les nombreuses pastorales publiées ensuite par les évêques, surtout de France. Le *Constitutionnel* et d'autres journaux de la même trempe ont crié, sur tous les tons, que le Pape et les évêques condamnaient la civilisation moderne, pour glorifier le moyen-âge et renouveler l'utopie de la théocratie universelle. Quoi de plus risible? Chacun sait d'ailleurs que le *Constitutionnel*, pour ne rien dire du *Siècle*, etc., n'a pas changé de caractère religieux, en même temps que de principes politiques, et que c'est toujours le même journal qui, le 2 sept. 1828, proposait d'abolir la hiérarchie française, si elle refusait de se soumettre aux lois les plus irréligieuses de l'Etat.

Mais l'Eglise et le Pontife sont les dépositaires et les interprètes infaillibles de la vérité religieuse; leur condamnation révèle donc au monde entier que le libéralisme moderne de la révolution est un vrai protestantisme social, un vrai paganisme dans toutes ses formes, un principe destructif du christianisme même et par conséquent destructif des gloires, des grandeurs et des libertés de l'Italie. Le temps des impostures est passé, les mensonges de la révolution n'en imposent plus aux Italiens et ne profitent plus à leurs auteurs; l'hypocrisie est tombée en dérision et en mépris; la mèche est désormais par trop éventée. L'Italie est sur le bord d'un immense précipice; un affreux danger la menace: le socialisme le plus monstrueux, et rien ne pourra l'en retirer que le catholicisme.

Chapitre XL.

CONCLUSION. — LA VRAIE PLAIE DES SOCIÉTÉS MODERNES ET SON REMÈDE.

—

L'Italie est vraiment sur le bord d'un abîme; mais bien mal avisé serait celui qui en voudrait rejeter toute la faute sur certaines formes de gouvernement; ce serait une erreur plus grande encore de s'imaginer que par le seul changement des institutions civiles et politiques, la Péninsule serait préservée d'une lamentable chute, redeviendrait grande et glorieuse, comme par le passé, et se retrouverait en pleine possession de sa force de pensée et de sa puissance d'action. La maladie qui ronge et dévore la nation italienne est invétérée et profonde; ni d'autres statuts politiques, ni de nouveaux codes législatifs ne pourraient la guérir; ce ne seraient là que de simples palliatifs réussissant à tromper cette pauvre malade sur la nature du mal qui la consume, mais non à améliorer son état. La racine de tous les maux de l'Italie, ce sont les *sociétés secrètes*, qui depuis plus d'un demi-siècle la travaillent horriblement. Les gouvernements d'Italie, comme ceux du reste de l'Europe, ne se sont jamais efficacement appliqués à l'extirpation de cette plante si fatale pour leurs Etats; tout occupés de l'amélioration de leurs finances, de l'industrie, du commerce, des travaux publics de leur pays, ils n'ont pas vu

les ravages effroyables que ces maudites sociétés préparaient à leurs peuples et à l'existence même de leurs trônes. Les sociétés secrètes sont parvenues, surtout en Italie, à organiser un nouvel Etat dans l'Etat et à saper plus d'un trône par sa base, avant qu'il se soit cru seulement ébranlé ou menacé d'affaiblissement et de ruine. Les révolutions qui ont, pendant plus de 50 ans, déchiré et affligé l'Italie ont été l'œuvre et le fruit de leurs ténébreuses associations ; et il faut leur attribuer les catastrophes que nous avons sous les yeux. Mazzini a pu dire en toute vérité : « Le mou« vement italien est l'œuvre de notre parti ; c'est notre « parti qui a fait avancer l'Italie et a forcé le cabinet sarde « à la suivre (1). » Vainement le Piémont a protesté dans ses circulaires que « l'Italie est aux Italiens et n'appartient « à aucune secte » : l'Italie est sous le joug des sectes ; le gouvernement de la révolution est le gouvernement des sectes; la force du nouveau royaume est dans l'appui des sectes, et ses dangers ne proviennent que des mêmes sectes, toujours prêtes à abattre le dernier obstacle qui retarde le plein triomphe de la démagogie socialiste.

Mais ce qu'il nous importe le plus de signaler, c'est précisément la perversion profonde où ces sociétés plongent les esprits par la propagation de leurs détestables maximes. Les sociétés secrètes enchaînent leurs adeptes par les plus terribles serments prononcés sur le poignard ; aussi elles avancent toujours, jamais elles ne reculent ; elles prennent des proportions de plus en plus gigantesques qui enveloppent dans leurs filets l'ancien et le nouveau monde. En-

(1) Lettre de Mazzini du 7 janv. 1860 dans le *Glascow-Herald* et ailleurs. Mazzini y revendique pour son association l'honneur de tout ce qui est arrivé en Italie dans la période de 1859 et de 1860.

suite, le lien établi entre les associations des divers Etats, l'union de leurs intérêts, la conspiration uniforme où les engagent le même but et les mêmes tendances, les ont rendues en ces dernières années plus redoutables et plus malfaisantes. L'activité qu'elles déploient, surtout depuis quinze ans, dans la Péninsule, est extraordinaire et a de quoi étonner; il n'y a pas de moyen dont elles ne se soient servies : l'avancement des sciences, la propagation de la culture, le perfectionnement des arts, la nouveauté des découvertes, le progrès de l'industrie, l'extension du commerce, les raffinements du luxe, et, en particulier, le journalisme et la presse; elles ont tout détourné et gâté au profit de leurs desseins, et au détriment de la société. Elles se sont insinuées dans le cœur des jeunes gens pour souiller, dans sa plus belle fleur, l'innocence des mœurs (1); elles ont pénétré dans les colléges, pour distiller à travers l'enseignement, les maximes les plus pernicieuses; elles se sont introduites dans les familles, pour corrompre l'éducation de la jeunesse; elles se sont mêlées dans les conversations et dans les conseils, pour y faire triompher leurs doctrines malsaines; il n'est pas d'association de bienfaisance publique, ou de secours mutuel, ou de littérature publique, ou de sciences, ou d'arts, il n'est pas de compagnie dramatique, pas de réunion, soit d'utilité, soit de plaisir, où elles n'essaient de mettre les mains pour tout mener à leur gré. Une longue pratique leur a merveilleusement appris tous les artifices de la séduction et de l'erreur. Par leur vie de mystère, par les travaux de démolition

(1) Charles-Albert disait un jour à une personne éminemment respectable, que partout où les Jésuites ouvraient un collége, les sociétés secrètes établissaient un comité pour séduire la jeunesse confiée aux soins des Pères. V. une lettre du 29 déc. 1860 dans le *Tablet* du 12 janv. 1861.

qu'elles projettent, par les sacrifices mêmes qu'elles exigent, elles séduisent les imaginations ardentes et les cœurs généreux des jeunes gens (1). Elles excitent sous le toit du pauvre, les plus belles espérances de fortune meilleure et enlacent ainsi le bas peuple dans leurs machinations. Elles se glissent de même dans les palais des nobles, dans les hôtels des négociants, des capitalistes, des gens de toute profession, et soufflant le feu de la convoitise sur les intérêts propres de chaque classe, de chaque famille, de chaque individu, elles tendent admirablement leurs piéges et enrôlent de nombreux prosélytes sous leur drapeau menteur. Elles ne s'en tiennent pas là: elles disséminent partout des espions et des traîtres, dans les grandes sociétés, dans les dicastères, dans les offices publics, dans les armées, dans les cabinets mêmes des princes, et partout, au moyen de la flatterie, de la menace, de la séduction, du poignard, elles s'ouvrent un large chemin et grossissent le nombre de leurs adhérents.

Or, leurs projets, qu'on le sache bien, ne tendent pas aux améliorations et aux réformes sociales, mais à la destruction de toute autorité; elles ne se proposent pas un changement de religion dans le sens protestant, mais l'abolition du christianisme lui-même. « Ce n'est pas le simple oubli de « Dieu, » disait le synode des évêques, rassemblé à Vienne en 1849, « ce n'est pas une simple négligence pour le de- « voir, née de l'enivrement des sens, ce n'est pas non plus « la stupide impiété dont le monde a toujours eu à souffrir, « qui s'est emparée des esprits de cette race d'hommes, mais « une haine de Dieu réfléchie et raisonnée, une guerre ou-

(1) Le tribunal militaire, établi à Mantoue en 1849, découvrit, parmi les sociétés secrètes, des enfants de quinze ans à peine. Pour Rome, nous garantissons le fait.

« verte contre Dieu et son Christ (1). » Ces sociétés diaboliques s'étudièrent donc naturellement à allumer, dans toutes les parties de l'Italie et au dehors, la haine la plus acharnée contre la papauté. A cette fin, elles représentèrent le Pontife comme l'allié du plus féroce despotisme et l'auteur de la plus dégoûtante tyrannie. Partout, elles dépeignirent les prêtres comme les soutiens du plus affreux système d'oppression. Elles ne cessèrent pas, en conséquence, de dénoncer les plans de tyrannie ourdis au Vatican et les conspirations de tout genre élaborées par le clergé dans toutes les provinces de l'Italie ; leur but en cela était de justifier le vil esclavage et l'épouvantable oppression qu'elles lui préparaient, d'atténuer la douloureuse impression que produirait le divorce complet de l'Etat et de l'Eglise. C'est pourquoi elles chargèrent tous les jours de nouvelles et plus noires couleurs les fraudes, les usurpations, les spoliations, les abus, la prépondérance des ecclésiastiques, mirent en suspicion et en exécration leurs maximes, leurs enseignements, leurs vertus mêmes, et effrayèrent du titre de *clérical*, d'*ultramontain*, de *réactionnaire*, quiconque osait prendre leur défense.

Les Protestants les plus éclairés, M. Guizot entre autres, ont eu bien raison de dire que toutes les communions religieuses sont menacées de ruine et la société entière de destruction, quand on les attaque journellement avec cette fureur et qu'on ébranle ainsi les premiers principes de l'ordre et de la religion. Or, c'est ici la plaie sociale qui devient de plus en plus profonde et saignante, la plaie qui entame toutes les nations, de l'Océan à la mer Noire et du Tage jusqu'à l'Oural. L'Italie est sous l'empire des sociétés se-

(1) Lettre pastorale du 17 juin 1859.

crètes qui ont accompli la première période de la révolution et qui s'apprêtent à la couronner des plus effrayantes catastrophes. L'Italie a offert le spectacle de révolutions extraordinaires et rapides, telles qu'on en trouve rarement dans l'histoire ; mais loin d'en être surpris, nous devons juger par là de la force des sociétés secrètes et de leur puissante organisation destructive. Les populations italiennes entraînées par les séductions de tout genre, par la surprise, par la force, par la trahison, assisteraient stupéfaites aux triomphes des nouveaux dominateurs armés d'imposture, d'hypocrisie et de violence; mais il n'est pas croyable que la plus grande partie des Italiens soit dans les filets de ces perfides associations, ou en connaisse les mystères d'iniquité, ou en soit complice. Nous n'oserons pas proférer à charge de nos compatriotes la honteuse calomnie sortie naguère de la bouche de Garibaldi, qui écrivait à une société biblique d'Angleterre que les Italiens sont en majorité plus que protestants de fait (1). Que la calomnie retombe sur le calomniateur, qui prétendit se faire l'interprête et l'organe des sentiments et des convictions de 22 millions d'Italiens. L'Italie est catholique et le sera, tant qu'il restera une pierre au palais du Vatican ; les peuples de tout ce beau pays ne sont pas sortis des voies que leurs aïeux ont tracées, ils n'ont pas déposé le glorieux diadème que mit sur leurs fronts le pontificat et l'Eglise ; et si les ennemis de l'Eglise et du pontificat ont déjà commencé à en avoir des preuves manifestes, ils en auront de plus éclatantes encore.

(1) « La grande majorité du peuple, parmi nous, quoique n'étant pas protestante « de nom, est très-protestante en fait. » Lettre au président d'une société biblique anglaise. Caprera, 17 fév. 1861. Les journaux d'Angleterre et de France ont publié cette lettre de Garibaldi.

La surprise, il est vrai, l'emploi de mille artifices et surtout la trahison ont humilié les gens de bien devant leurs ennemis ; ils se sont abaissés, il est vrai, devant les propagateurs des nouveaux principes et se sont montrés d'une déplorable faiblesse ; il est vrai que la théorie du poignard, proclamée avec tant de solennité par les chefs des sociétés secrètes (1), les a rendus presque toujours et partout muets et tremblants ; il est vrai que dans tout un parlement des provinces italiennes, pas un homme ne s'est trouvé qui osât, en face des membres présents, complices des sociétés secrètes, élever courageusement la voix pour la défense de la papauté et de l'Eglise; tandis qu'en France, il s'en est trouvé un grand nombre et qu'il n'a pas non plus manqué de ces hommes courageux en Angleterre, parmi les protestants eux-mêmes; croirons-nous pour cela que les Italiens, qui ont vu d'un œil momentanément fasciné abattre des monarchies et des trônes, sous l'égide desquels s'abritait leur indépendance, assisteront immobiles au renversement des autels, à la démolition de tout l'édifice religieux et social? Non, il n'en sera pas ainsi et l'Italie se réveillera d'un incroyable assoupissement ; un mouvement de salutaire réaction y gagne de proche en proche tous les cœurs honnêtes et généreux ; la conscience publique commence à s'y soulever et à protester contre les impies attentats de la faction dominante. Et nous sommes heureux de pouvoir ajouter ici que ce mouvement italien s'est développé jusque dans les contrées et dans les villes que les sociétés secrètes avaient choisies pour bases de leurs opérations.

Oui, en Sicile, à Palerme, sur cette terre qui ne vit ja-

(1) Le même Mazzini en a fait l'apologie dans *l'Italia e Popolo* du 19 juin 1856.

mais germer l'hérésie, qui combattit généreusement contre l'islamisme, sans se laisser gagner à aucun point d'une doctrine dont les maîtres lui firent supporter deux ans de domination; sur cette terre que les porte-voix des sociétés secrètes calomnièrent en la donnant pour la plus sympathique aux erreurs du protestantisme, le feu assoupi de la foi catholique se ranime, et ceux qui attisent et alimentent cette flamme sont les jeunes gens les plus ardents, les plus généreux de l'université de Palerme; ce sont eux qui chassèrent avec mépris et avec toutes les marques d'un vif ressentiment, ces ministres de Satan que leur avaient dépêchés les sociétés secrètes pour la prédication du protestantisme; eux-mêmes qui déchirèrent et brûlèrent courageusement sur la voie publique, des estampes et des images de toute sorte, outrageantes pour le Pontife et pour l'Eglise; eux qui, firent impérieusement comprendre à leurs nouveaux conquérants d'aventure que la religion de l'île est la religion catholique et que mal en prendrait à qui oserait la violer; eux qui, par leur courageux exemple, ravivèrent ces sentiments d'orthodoxie parmi toute la population, et ramenèrent le clergé plus confiant dans le champ de son action religieuse. Or, ce n'est pas seulement en Sicile que le sentiment catholique s'est relevé; mais dans l'Italie entière, et même dans les provinces piémontaises et dans les Romagnes, qui ont été le plus grand foyer des sociétés secrètes. De là vient que tout à coup le comte de Cavour prit le masque de la religion pour tromper l'Italie et l'Europe catholique; et que la presse des sociétés secrètes reçut l'ordre de se proclamer sincèrement catholique!!!

Nous avons la ferme confiance que ce réveil religieux doit préserver l'Italie de sa ruine complète et repousser les

efforts monstrueux des sociétés secrètes pour la perdre.

Persuadons-nous une bonne fois que contre ces iniques associations, vraie gangrène de l'Europe moderne, il n'y a pas d'autre remède que l'action du catholicisme. Que les princes en soient convaincus, que les peuples n'en doutent point : les baïonnettes et les canons détruiront de nombreuses armées, soumettront de puissants empires, porteront dans les rangs ennemis la terreur et la désolation; mais ne parviendront pas à exterminer ces sociétés pestiférées; elles sont puissantes sans faire voir leur puissance, elles meuvent et agitent tout sans montrer la main qui remue et agite, elles décrètent dans leurs conciliabules les destins des nations, et font sanctionner leurs décrets dans les cabinets et dans les parlements. La seule arme victorieuse contre elles, la seule arme qui puisse délivrer la société de ce honteux esclavage, c'est l'action catholique.

Nous croyons de plus, que sans l'esprit des associations catholiques, cette action ne serait pas d'une efficacité pratique pour le but qu'on se propose. Mazzini n'avait pas d'expressions plus puissantes pour ses partisans que celle-ci : « Associez-vous, associez-vous. » Et il ajoutait que *tout se résumait dans ce seul mot.* Nous dirons la même chose aux populations catholiques d'Italie; nous répétons la même chose au clergé catholique de qui dépendent principalement la conservation et le renouvellement de la foi la plus vive dans la Péninsule : « Associez-vous. » Dans les grandes associations catholiques les timides deviendront courageux, les lâches intrépides; les associations catholiques feront le salut de la jeunesse, la portion choisie du troupeau; elles en développeront les nobles sentiments, en l'excitant à la défense de la foi et de l'ordre public; elles ne la laisseront pas

devenir le facile butin des mauvaises sociétés; elles fermeront le chemin à la diffusion et au progrès des sectes, réprimeront leur audace et briseront des armes réputées invincibles; elles feront sentir aux adhérents de Mazzini qu'ils ne sont que la fraction du peuple la plus criminelle étant la plus ténébreuse, la plus faible étant la plus intéressée à se cacher; les peuples comprendront que la force est pour eux, parce qu'ils ont avec eux la conscience, avec eux la justice et le grand jour; ils s'habitueront ainsi à mépriser leurs ennemis et à les combattre au besoin avec courage et constance.

Nous ne voulons pas nous arrêter ici à décrire l'organisation pratique qui conviendrait à de telles associations, et les lois ou réglements qui devraient les établir et les propager dans les grands centres de l'Italie, où elles se ramifieraient partout comme les branches d'un même arbre protecteur. Il nous suffira d'avoir posé le principe et de rappeler aux Italiens que les modernes *Francs-maçons,* qui furent dans le siècle dernier si funestes à la société et à l'Eglise, avaient emprunté leurs lois et leur organisation à la fameuse société des *Franchi Muratori* du moyen-âge, qui, fondée en Italie, contribua si puissamment à la propagation du culte catholique dans l'Europe entière et fut favorisée de tant d'insignes priviléges de la part des empereurs et des Papes. Nous ajouterons, si les méchants ont réussi, malgré la volonté des pouvoirs civil et religieux, à former des sociétés capables de tenir la balance des cabinets, de dominer la presse, de commander à l'opinion publique, comment les bons catholiques d'Italie ne pourraient-ils pas la même chose en faveur de la société et de l'Eglise? Associez-vous pour le bien, avec le même zèle que

d'autres pour la cause de l'iniquité, et vous trouverez certainement des moyens propres à faire de nouveau triompher dans la Péninsule le principe de l'ordre, de la justice et de la foi.

Il faudrait pourtant aux associations catholiques joindre la vraie culture et la bonne éducation de la jeunesse italienne; l'éducation, voilà la principale cause par laquelle fleurissent ou déclinent les Etats. Le glorieux avenir de notre belle patrie dépendra de la jeunesse qu'elle produit; si l'esprit et le cœur de nos jeunes gens n'y sont pas de bonne heure formés avec soin et avec mesure aux besoins des temps et des pays, s'ils ne reçoivent pas de bonne heure la semence de la discipline catholique, il est impossible que l'Italie se promette restauration et grandeur. Ç'a été une audacieuse calomnie, lancée par les ennemis de l'Italie, d'avoir prétendu que la papauté et l'Eglise sont contraires ou peu favorables à la culture intellectuelle et aux lumineux enseignements de la science; la science est de nos jours plus que jamais nécessaire à la défense du principe catholique, elle est nécessaire à acheminer les contrées italiennes dans les voies de la véritable grandeur; elle est nécessaire pour frapper à mort les impostures éhontées et les folles doctrines dont se font un appui la malignité et l'ignorance des sociétés secrètes, lesquelles pour science principale, ont le poignard, pires en cela que les affiliés véhémiques de l'Allemagne (1). Qu'on ouvre aux

(1) Les *Vehm-gerichte* surgirent au XIV[e] siècle en Allemagne comme une juridiction subsidiaire dans les causes civiles et criminelles. Quand le juge ordinaire refusait l'action de la justice. Ils la faisaient eux, prompte et sûre, en poignardant le coupable sur le lieu du délit. Leurs excès devinrent effrayants. Maximilien et Charles V tentèrent vainement de les détruire: en 1648, ils se transformèrent en

jeunes gens le champ des belles lettres ; qu'on les initie aux progrès scientifiques de notre siècle : les sciences et les lettres éclaireront leur raison et en feront des penseurs, non des charlatans ou des utopistes poursuivant les rêves chimériques d'une imagination déréglée. Mais, entre toutes les sciences, qu'on n'aille pas oublier celle de la religion ; et qu'à cet égard on ne s'en tienne pas simplement à un catéchisme élémentaire appris dès le bas âge et oublié peut-être dans l'âge adulte : la religion constitue pour la raison la science la plus sublime; elle nous éclaire et nous guide dans l'étude des autres branches de nos connaissances qui, en définitive, ne doivent être que le développement de la synthèse de l'idée religieuse. Que les sciences soient donc coordonnées de telle sorte qu'au sommet de leur pyramide le jeune homme instruit voie la religion divine, maîtresse de tout savoir humain, émanation de la sagesse increéée, rayon impérissable qui brille à nos regards, au sein des ténèbres du monde. Des lettres et des sciences il ne faut point séparer l'étude de l'histoire, qui a été malheureusement oubliée en Italie, ou traitée avec une extrême légèreté, ou présentée aux jeunes gens par des mains perfides et par des lèvres mensongères. Ils trouveront dans les monuments historiques les vraies gloires de leur patrie gravées en lettres indélébiles et lumineuses, et, avant même que leur esprit ait touché aux cimes de la science, ils auront compris que la papauté et l'Eglise ont toujours présidé à la grandeur et à l'éclat de la Péninsule, qu'elles se sont toujours montrées les plus

sociétés secrètes; il en restait encore en 1811, malgré les efforts de Napoléon I[er], dans la Westphalie. V. Giraud. *Mémoire* du 25 oct. 1849, à l'Institut de France.

fermes soutiens de la vraie liberté, les plus généreux gardiens de l'indépendance nationale; et, à cette lumière, leurs cœurs s'inspireront des plus nobles sentiments.

Cependant le savoir et la pleine culture de l'esprit ne suffiront pas pour préparer à l'Italie une génération de jeunes gens dignes d'elle et capables de l'illustrer. Il est vrai que les études, empêchant la jeunesse de s'amollir dans l'oisiveté, de s'efféminer dans les plaisirs, de s'hébéter dans les habitudes vulgaires ou ignominieuses, l'accoutumant en même temps aux méditations sérieuses d'une retraite occupée et lui apprenant à goûter les charmes du génie et de la gloire, seront d'un puissant secours pour les moraliser et les bien conduire; les études cependant ne sont pas tout, et l'application des jeunes gens aux connaissances sérieuses doit être accompagnée et même précédée des soins les plus directs et les plus attentifs à l'éducation du cœur. Qu'on sème donc dans ces âmes tendres et impressionnables les vertus chrétiennes les plus choisies; elles sont le plus bel ornement de l'homme et du citoyen; qu'on les amène ainsi par degrés dans les sentiers de la foi pratique, au seuil de la maturité; qu'on leur inspire de hautes pensées et des sentiments éloignés de toute bassesse, inaccessibles à la honte et à l'esclavage des passions, trop nobles pour s'asservir aux exemples des méchants, ou pour sacrifier aux flatteries et aux attraits du monde; qu'on les habitue à l'esprit de l'abnégation personnelle; cet esprit chrétien les rendra dociles aux aspirations de l'âme, en lutte avec de misérables instincts, forts contre les assauts dangereux, familiers aux privations, indomptables à la fatigue, maîtres d'eux-mêmes, supérieurs aux adversités, généreux en face de la mort. Mais il importe surtout de ne pas oublier qu'un

des éléments les plus essentiels de l'éducation de nos jeunes gens, c'est de pénétrer de plus en plus leurs cœurs du sentiment catholique, sentiment chevelaresque, s'il en fut jamais, sentiment qui fit les croisés et fait encore des martyrs. Oui, c'est là ce que demande notre époque revenue, à certains égards, aux conditions de l'Europe du XIIe siècle et menacée d'une invasion d'incrédulité et de paganisme, non moins redoutable que les musulmans d'un autre âge. Il faut former des chrétiens de trempe forte et robuste, comme nos ancêtres, d'esprit héroïque, comme l'était le leur, prêts à lutter et à périr comme eux dans la défense de l'Eglise et de la civilisation chrétienne. Une société qui possédera la nouvelle génération que nous venons de décrire, pourra mépriser ses ennemis, les adversaires de Dieu et de l'homme, elle pourra sans crainte affronter tous les assauts. L'avenir de l'Italie, répétons-le en finissant, dépend de sa jeunesse, élevée sous l'influence du catholicisme et imbue de la forte sève qui découle de la croix. Ah! puissent ces principes entrer bien avant dans le cœur des Italiens, puissent les jeunes gens qui débordent de vie et frémissent au nom de la liberté, en être enveloppés, et y respirer, comme dans une divine atmosphère; puissent-ils savoir qu'il n'y a pas de liberté sous le joug des sociétés secrètes, qui avilissent le cœur dans les voluptés des sens, qui oppriment la raison par la tyrannie de leurs plans, et qui tiennent le poignard toujours levé dans les mains de leurs hommes d'*action* et d'*assassinat!* Jeunes gens de l'Italie, ne l'oubliez pas, ils étaient libres, les braves qui combattaient à Legnano, mais ils combattaient pour la liberté de l'Italie et de l'Eglise, mais ils marchaient serrés au *char* où l'étendard de la croix figurait la sublimité et l'indépendance de la foi

qu'ils professaient. Nous ne saurions trop le répéter, la grandeur et les gloires de la patrie italienne sont entièrement liées au pontificat et à l'Eglise et, hors du pontificat et de l'Eglise, l'Italie ne trouvera que la honte et l'esclavage.

APPENDICES.

Appendice au Chapitre XXIII.

Circulaire de M. Thouvenel sur l'entrevue de Chambéry.

Paris, le 18 octobre 1860.

« M.... Vous aurez certainement remarqué la persistance avec laquelle certains journaux étrangers, en rapportant des paroles attribuées à M. le général Cialdini, cherchent à faire croire que l'invasion des Etats Romains avait été le résultat d'une entente établie à Chambéry, entre l'Empereur et les envoyés du roi Victor-Emmanuel. Sa Majesté a daigné m'autoriser à vous dire exactement ce qui s'est passé, et à vous mettre ainsi en mesure d'opposer sans affectation la vérité à la calomnie. M. Farini, qui était accompagné du général Cialdini, a exposé à l'Empereur, après avoir rempli sa mission de courtoisie, la situation tout à la fois embarrassante et périlleuse dans laquelle le triomphe de la révolution personnifiée en quelque sorte dans Garibaldi, menaçait de placer le gouvernement de S. M. Sarde. Le roi de Naples, à cette époque, n'avait tenté aucune résistance ; Garibaldi allait poursuivre librement sa route à travers les Etats Romains, en soulevant les populations, et, cette dernière étape franchie, il deviendrait totalement impossible de prévenir une attaque contre la Vénétie.

« Le Cabinet de Turin ne voyait qu'un moyen de conjurer une pareille éventualité : c'était, aussitôt que l'approche de Garibaldi aurait provoqué des troubles dans les Marches et l'Ombrie, d'y entrer pour y rétablir l'ordre, sans toucher à l'autorité du Pape; de livrer, s'il le fallait, une bataille à la révolution sur le territoire napolitain, et de déférer immédiatement à un congrès le soin de fixer les destinées de l'Italie. Sa Majesté, tout en déplorant que la tolérance ou la faiblesse du gouvernement sarde eût laissé les choses arriver à ce point, ne désapprouva pas sa résolution d'y mettre un terme; mais en se plaçant dans cette hypothèse, l'Empereur supposait que la chute de la monarchie napolitaine serait complète, qu'une insurrection éclaterait dans les Etats Romains, que la souveraineté du Saint-Père serait préservée et que l'on remettrait à l'Europe le droit de statuer sur l'organisation définitive de la Péninsule. Le simple énoncé de ce programme, mis en regard de celui que le Cabinet de Turin exécute, suffit pour démontrer que la responsabilité ne saurait en appartenir qu'au roi Victor-Emmanuel et à ses conseillers, et que la malveillance ou des calculs intéressés peuvent seuls essayer d'y impliquer celle de l'Empereur. »

Signé : THOUVENEL.

Appendice au Chapitre XXIV.

Protestation adressée au roi de Sardaigne, par le R. P. Beckx, supérieur général de la Compagnie de Jésus.

« Sire,

« Le supérieur général de la Compagnie de Jésus recourt respectueusement aux pieds du trône de Votre Majesté pour obtenir justice et réparation des torts graves que son ordre a soufferts en Italie depuis quelque temps; et si ses demandes sont vaines, pour protester du moins publiquement contre ces injustices.

« Dès les premières agitations italiennes qui eurent lieu à la fin de 1847 et au commencement de 1848, toutes les maisons et tous les colléges que la Compagnie de Jésus possédait dans les Etats sardes, soit dans l'île, soit en terre ferme, furent supprimés, ses biens confisqués, et ses membres ignominieusement dispersés.

« Pour donner quelque ombre de légalité à ces actes d'injustice, on publia un décret postérieur qui supprimait ladite Compagnie, en confisquait les biens et imposait à ses membres diverses obligations gratuitement vexatoires.

« Ce décret fut rendu sans que Charles-Albert, l'auguste père de Votre Majesté, en eût connaissance, et même contre ses intentions; car pendant tout le temps de son règne, le roi se montra toujours favorable à notre Ordre; et dès que la tempête éclata, il engagea les Pères à rester fermes; voyant même les craintes de quelques-uns, il se plaignit aux supérieurs de ce qu'ils n'avaient pas assez de confiance dans la loyauté de sa

parole ou dans la volonté qu'il avait de les protéger. Bien que ce décret ne pût avoir une force rétroactive, il fut néanmoins invoqué pour légitimer l'acte de notre spoliation, il fut maintenu et mis en pleine vigueur par le gouvernement qui, depuis lors, préside aux destinées du royaume.

« A dater de la guerre d'Italie, qui a eu lieu l'année dernière jusqu'aujourd'hui, la Compagnie a perdu dans la Lombardie trois maisons et colléges ; dans le duché de Modène, six ; dans les Etats pontificaux, onze ; dans le royaume de Naples, dix-neuf; dans la Sicile quinze. Partout la Compagnie a été littéralement dépouillée de tous ses biens, meubles et immeubles. Ses membres ont été au nombre de 1,500 environ, chassés des établissements et des villes ; ils ont été conduits à main armée, comme des malfaiteurs, de pays en pays, jetés dans les prisons publiques, maltraités et outragés d'une manière atroce ; on est allé jusqu'à les empêcher de chercher un asile au sein de quelque famille pieuse, et dans beaucoup de localités on n'a eu aucun égard ni au poids des années, ni aux infirmités, ni à la faiblesse.

« Tous ces actes ont été consommés sans que l'on eût à reprocher à ceux qui en ont été victimes aucun fait coupable devant la loi, sans forme judiciaire, et sans laisser aucun moyen de justification ; enfin on a procédé de la manière la plus despotique et la plus sauvage.

« Si de tels actes eussent été accomplis dans une émeute populaire, par une populace aveugle et furieuse, nous devrions peut-être les supporter en silence ; mais comme on a voulu légitimer ces actes par les lois sardes, comme les gouvernements provisoires établis dans les Etats de Modène et ceux du Saint-Siége, et le dictateur des Deux-Siciles lui-même se sont appuyés de l'autorité du gouvernement sarde ; comme, enfin, pour donner de la force à ses iniques décrets et légitimer leur inique exécution, on a invoqué et l'on invoque encore le nom de Votre Majesté, il ne m'est pas permis de demeurer spectateur silencieux d'une si grande injustice, et, dans ma qualité

de chef suprême de l'Ordre, je me vois rigoureusement obligé de demander justice et satisfaction, et de protester devant Dieu et devant les hommes, afin que la résignation de la douceur et de la patience religieuses, ne semble pas dégénérer en une faiblesse que l'on pourrait interpréter, ou comme un aveu de culpabilité, ou comme un abandon de nos devoirs.

« Je proteste donc solennellement et dans la forme que je crois la meilleure, contre la suppression de nos maisons et colléges, contre les proscriptions, les exils, les prisons, contre les violences et les outrages qu'on a fait souffrir à mes frères en religion.

« Je proteste devant tous les catholiques, au nom des droits de la sainte Eglise sacrilégement violés.

« Je proteste au nom des bienfaiteurs et des fondateurs de nos maisons et colléges, dont la volonté et les intentions expresses, en fondant ces œuvres pies, dans l'intérêt des morts et des vivants, se trouvent privées de leur effet.

« Je proteste au nom du droit de propriété, méprisé et foulé aux pieds par la force brutale.

« Je proteste au nom du droit de citoyen et de l'inviolabilité des personnes, dont nul ne peut être dépouillé sans accusation, sans procédure, sans jugement.

« Je proteste au nom des droits de l'humanité, si honteusement outragée en la personne de tant de vieillards infirmes, faibles, chassés de leur paisible asile, privés de toute assistance, jetés sur la voie publique, sans moyen d'existence.

« Si je ne puis malheureusement donner à mes religieux aucun autre secours, ils verront du moins par cette démarche que leur père commun ne reste pas indifférent à leur triste position.

« J'adresse cette protestation à la conscience de Votre Majesté. Je la dépose sur la tombe de Charles-Emmanuel IV, illustre prédécesseur de Votre Majesté, qui, il y a quarante-cinq ans, descendit volontairement du trône qu'occupe aujourd'hui

Votre Majesté pour venir mourir parmi nous, vêtu de l'habit, lié par les vœux de la Compagnie de Jésus, et professant dans notre noviciat de Rome, où reposent aujourd'hui ses cendres bénites, ce genre de vie que le gouvernement de Votre Majesté blâme et poursuit de ses haines calomnieuses et acharnées.

« Le souvenir des bontés que l'illustre maison de Savoie a constamment témoignées, dans les temps passés, à la Compagnie de Jésus, et le caractère sublime dont Votre Majesté est revêtue, me donnent droit d'espérer que mes suppliques et mes protestations ne resteront pas sans effet.

« Mais si la voix de tant de droits foulés aux pieds n'était pas écoutée par les tribunaux de la terre, j'en appellerais alors à ce tribunal suprême et redoutable d'un Dieu saint, juste et tout-puissant, devant lequel l'innocence opprimée sera infailliblement réhabilitée par le Juge éternel, Roi des rois et Maître des dominateurs. C'est dans les mains de ce Dieu que je remets notre cause tout entière; et, pleinement rassuré pour ce qui nous regarde, je le supplie d'inspirer à Votre Majesté et aux hommes qui la conseillent des sentiments de justice et d'équité envers tant d'innocents, mes enfants, injustement persécutés et opprimés.

« Et toutefois, mes religieux et moi, nous nous consolerons d'avoir été trouvés dignes de souffrir quelque chose pour le nom de Jésus, avec le témoignage que nous rend notre conscience, de n'avoir donné motif à cette recrudescence des anciennes haines, si ce n'est d'avoir prêché la croix de Jésus-Christ, le respect et l'obéissance à la sainte Eglise et à son chef le Souverain Pontife, la soumission et la fidélité aux princes et à toutes les autorités établies par Dieu.

« De Votre Majesté, le très-humble serviteur,

« PIERRE BECKX,

« Sup. gén. de la Compagnie de Jésus.

« Rome, 24 octobre 1860. »

Appendice au Chapitre XXVIII.

—

I. *Manifeste adressé par le roi de Turin aux peuples de l'Italie méridionale.*

« Dans ce moment solennel pour l'histoire nationale et pour les destinées des Italiens, je m'adresse à vous, peuples de l'Italie méridionale qui, après avoir, en mon nom, changé votre état de choses, m'envoyez vos députations, composées d'hommes pris dans tous les rangs, de citoyens, de magistrats, de députés aux conseils municipaux, pour me demander le rétablissement de la liberté parmi vous, et votre union à mon royaume.

« Je veux vous faire connaître quelle est la pensée qui me guide, et quelle conscience j'ai des devoirs qui incombent à celui que la Providence a mis à la tête de l'Italie.

« Je suis monté sur le trône après de grands désastres. Mon père m'a donné un bel exemple, en renonçant à la couronne pour sauver sa propre dignité et la liberté de ses peuples. Charles-Albert tomba les armes à la main et mourut en exil. Sa mort a lié de plus en plus les destinées de ma famille à celle du peuple italien, qui, depuis tant de siècles, a laissé sur toutes les terres étrangères, les cendres de ses exilés, pour la revendication de l'héritage de chacune des nations que Dieu a placées entre les mêmes limites et unies entre elles par un même langage.

« J'ai suivi cet exemple, et le souvenir de mon père fut toujours mon étoile tutélaire.

« Entre la couronne et la parole donnée le choix pour moi n'était pas douteux.

« J'ai raffermi la liberté dans des temps peu favorables à la liberté, et j'ai voulu, en agissant ainsi, qu'elle jetât de profondes racines dans les mœurs des peuples ; je n'ai pas hésité à le faire parce que c'était une chose agréable à la nation. Et dans la liberté donnée au Piémont, l'héritage que mon auguste père a fait pressentir à tous les Italiens a été religieusement respecté.

« Par la liberté dans la représentation, par l'instruction du peuple, par les grands travaux publics, par la liberté de l'industrie et du commerce, j'ai cherché à accroître le bien-être de mon peuple.

« Je veux qu'on respecte la religion catholique, tout en laissant à chacun la liberté de conscience, et que l'autorité civile résiste ouvertement à cette faction obstinée et provocatrice qui se pose comme la seule amie et tutrice des trônes, mais qui entend au nom de Dieu commander aux rois, et interposer entre le prince et le peuple la barrière de son intolérance passionnée.

« Ce mode de gouvernement ne pouvait rester sans effet sur le reste de l'Italie. La concorde entre le prince et le peuple dans le fait de l'indépendance nationale, la liberté civile et politique, la liberté de la tribune et de la presse, l'armée qui vient de faire revivre les traditions militaires de l'Italie sous le drapeau tricolore, feront du Piémont le porte-étendard et le bras de l'Italie.

« La force de mon gouvernement n'est pas le résultat d'une politique occulte, mais de l'influence des idées et de l'opinion publique.

« Ainsi j'ai pu maintenir, dans la partie du peuple italien réunie sous mon sceptre, la pensée d'une hégémonie nationale, d'où devait naître, pour les provinces divisées, une union semblable, les préparant à former une seule nation.

L'Italie s'est montrée à la hauteur de ma pensée, lorsqu'elle a vu envoyer mes soldats dans les champs de la Crimée à côté des soldats des deux grandes puissances occidentales. J'ai voulu

acquérir à l'Italie le droit de prendre part aux actes concernant les intérêts de l'Europe.

« Au congrès de Paris, mes envoyés purent faire entendre pour la première fois vos cris de douleur à l'Europe ; et il fut démontré que la prépondérance de l'Autriche en Italie était nuisible à l'équilibre européen; on vit quels dangers elle faisait courir à l'indépendance et à la liberté du Piémont, si le reste de l'Italie n'était pas affranchi des influences étrangères.

« Mon magnanime allié, l'empereur Napoléon III, comprit que la cause italienne était digne de la grande nation à laquelle il commande, et les nouveaux destins de notre patrie furent inaugurés par une juste guerre. Les soldats italiens combattirent vaillamment à côté des légions invincibles de la France. Les volontaires envoyés de toutes les provinces et par toutes les familles italiennes, sous la bannière de la croix de Savoie, montrèrent que toute l'Italie m'avait investi du droit de parler et de combattre en son nom.

Des raisons d'Etat ont mis fin à la guerre, mais non à ses effets, qui se développent par l'inflexible logique des événements et des peuples.

« Si j'eusse eu cette ambition que l'on prête à ma famille et qui consiste à ne rien faire qu'à raison des temps, je me serais contenté de l'acquisition de la Lombardie ; mais j'avais versé le sang précieux de mes soldats, non pour moi, mais pour l'Italie.

« J'avais appelé les Italiens aux armes ; quelques provinces italiennes avaient changé leur gouvernement pour concourir à la guerre de l'indépendance que leurs souverains repoussaient. Depuis la paix de Villafranca, ces provinces ont demandé ma protection contre la restauration de leurs anciens gouvernements. Si les faits qui ont eu lieu dans l'Italie centrale étaient la conséquence de la guerre à laquelle nous avons invité les peuples, si le système de l'intervention étrangère devait être pour toujours abandonné en Italie, je devais reconnaître à ces

peuples, le droit de manifester librement et légalement leurs vœux.

« J'ai retiré mon gouvernement : ils s'en sont donné un régulier ; j'ai retiré mes troupes : ils ont organisé des forces régulières ; et, protégés par la concorde et par toutes les vertus civiles, ils sont arrivés à un tel degré de force et de réputation, qu'ils ne pourraient plus être vaincus que par des armes étrangères.

« Grâce au bon sens des peuples de l'Italie centrale, l'idée monarchique fut affermie d'une manière stable, et la monarchie a modéré moralement le pacifique mouvement populaire. Ainsi l'Italie a grandi dans l'estime des nations civilisées, et il a été démontré à l'Europe que les Italiens étaient aptes à se gouverner eux-mêmes.

« Acceptant l'annexion, je savais à quelles difficultés européennes j'allais me heurter, mais je ne pouvais manquer à la parole donnée aux Italiens dans les proclamations de la guerre. Que ceux qui m'accusent d'imprudence en Europe, me jugent avec un esprit calme ; que serait devenue, que deviendrait l'Italie le jour où la monarchie serait impuissante à satisfaire le besoin de la reconstitution nationale ?

« Pour les annexions, le mouvement national, s'il n'a pas changé en substance, a pris des formes nouvelles ; en acceptant du droit populaire ces nobles et belles provinces, je devais loyalement reconnaître l'application de ce principe ; il ne m'était pas permis de la mesurer dans la proportion de mes affections et de mes intérêts particuliers. En vertu de ce principe, j'ai fait pour le bien de l'Italie le sacrifice qui coûtait le plus à mon cœur, en renonçant à deux nobles provinces du royaume de mes aïeux.

« J'ai toujours donné aux princes italiens qui ont voulu être mes ennemis, des conseils sincères, résolu, s'ils étaient vains, à aller au-devant du danger que leur aveuglement faisait courir aux trônes et à ratifier la volonté de l'Italie.

« J'avais en vain offert l'alliance au grand-duc avant la guerre. J'avais offert au Souverain-Pontife, dans lequel je vénère le chef de la religion de mes aïeux et de mes peuples, je lui avais offert, après la paix conclue, d'assumer le vicariat pour l'Ombrie et les Marches.

« Il était manifeste que ces provinces, contenues par le seul concours de mercenaires étrangers, si elles n'obtenaient pas la garantie du gouvernement civil que je proposais, en seraient tôt ou tard venues à la révolution.

« Je ne rappellerai pas les conseils donnés pendant plusieurs années au roi Ferdinand de Naples par les puissances. Les jugements qui, dans le congrès de Paris, ont été portés sur son gouvernement, préparaient naturellement les peuples à le changer, si les plaintes de l'opinion publique et les démarches de la diplomatie demeuraient stériles.

« J'ai fait offrir l'alliance à son jeune successeur pour la guerre de l'indépendance, et là encore j'ai trouvé les esprits rebelles à toute affection italienne et les intelligences aveuglées par la passion.

« C'était chose toute naturelle que les événements survenus dans l'Italie septentrionale et centrale soulevassent plus ou moins les esprits dans l'Italie méridionale.

« La chute du gouvernement de Naples a confirmé ce que mon cœur savait, combien est nécessaire aux rois l'amour, aux gouvernements l'estime des peuples. Dans les Deux-Siciles le nouveau régime s'est inauguré en mon nom. Mais quelques actes ont donné lieu de craindre que cette politique représentée par mon nom, ne fût pas bien interprétée ; toute l'Italie a craint qu'à l'ombre d'une glorieuse popularité, d'une antique probité, ne se renouât une faction, prête à sacrifier le prochain triomphe national aux chimères de son ambitieux fanatisme.

« Tous les Italiens se sont adressés à moi pour que je conju-

rasse ce danger. Il était de mon devoir de le faire, parce que, dans l'état actuel des choses, ce ne serait pas de la sagesse, mais de la faiblesse et de l'imprudence que de ne pas prendre d'une main ferme la direction du mouvement national, dont je suis responsable devant l'Europe.

J'ai fait entrer mes soldats dans les Marches et dans l'Ombrie en dispersant ce ramassis de gens de tous les pays et de toutes les langues qui s'y était réuni, nouvelle et étrange forme d'intervention étrangère, et la pire de toutes.

« J'ai proclamé l'Italie des Italiens et je ne permettrai jamais que l'Italie devienne le nid des sectes cosmopolites, qui s'y donnent rendez-vous pour y tramer les plans ou de la réaction ou de la démagogie universelle.

« Peuples de l'Italie méridionale, mes troupes s'avancent parmi vous pour raffermir l'ordre : Je ne viens pas vous imposer ma volonté, je viens faire respecter la vôtre.

« Vous pourrez librement la manifester : la Providence, qui protége les causes justes, vous inspirera le vote que vous aurez à déposer dans l'urne du scrutin.

« Quelle que soit la gravité des événements, j'attends sans trouble le jugement de l'Europe civilisée et celui de l'histoire, parce que j'ai la conscience de remplir mes devoirs de roi et d'Italien.

« En Europe ma politique ne sera peut-être pas inutile pour réconcilier le progrès des peuples avec la stabilité des monarchies.

« En Italie, je sais que je ferme l'ère des révolutions.

« Donné à Ancône, le 9 octobre 1860.

« VICTOR-EMMANUEL

« FARINI. »

II. *Lettre du comte de Cavour au baron Winspeare.*

Turin, 6 octobre 1860.

« Monsieur le Baron,

« Les événements qui ont eu lieu à Naples durant ces derniers mois ont déjà déterminé le gouvernement du Roi à y envoyer des bâtiments pour la protection des sujets sardes. Depuis lors, la situation n'a fait qu'empirer. François II a abandonné sa capitale, et de la sorte, aux yeux de la population, il a abdiqué son trône. La guerre civile qui sévit dans les Etats napolitains, et l'absence de gouvernement régulier, mettent en grand danger les principes sur lesquels repose l'ordre social.

« Dans ces conjonctures, les citoyens et les autorités du royaume de Naples ont fait parvenir à S. M. le roi Victor-Emmanuel des adresses revêtues de nombreuses signatures, et implorant l'aide du souverain auquel la Providence a confié la tâche de pacifier l'Italie et de la reconstituer.

« Par suite des devoirs que lui impose cette mission, le roi, mon auguste maître, a ordonné d'envoyer à Naples un corps d'armée. Cette mesure qui mettra fin à un état de choses qui pourrait dégénérer en anarchie, préservera l'Italie et l'Europe de grands malheurs, arrêtera l'effusion du sang. »

C. Cavour.

Réponse du baron Winspeare au comte Cavour.

Turin, 7 octobre 1860.

« Excellence,

« L'occupation du royaume des Deux-Siciles par les troupes piémontaises, dont l'annonce m'est faite par la communication de votre Excellence, à la date d'hier, est un fait si ouvertement contraire aux bases de toute loi et de tout droit, qu'il semblerait à peu près inutile de s'arrêter à en démontrer l'illégalité.

« Les faits qui ont devancé cette invasion et les liens de pa-

renté et d'amitié, aussi anciens qu'intimes, qui existaient entre les deux couronnes, rendent cette occupation si extraordinaire et si nouvelle dans l'histoire des nations modernes, que l'esprit généreux du Roi, mon auguste maître, se refusait à la croire possible ; et effectivement la protestation que le général Casella, son ministre des affaires étrangères, adressait le 16 septembre dernier, de Gaëte, à tous les représentants des puissances amies, laissait clairement apercevoir dans l'esprit du Roi, mon maître, la confiance que Sa Majesté sarde n'aurait jamais pu donner sa sanction aux actes d'usurpation accomplis sous l'égide de son royal nom, au sein de la capitale des Deux-Siciles. Il est également superflu que je cherche à démontrer à Votre Excellence que cette protestation solennelle jointe à plusieurs proclamations de mon auguste souverain et aux efforts héroïques faits sous les murs de Capoue et de Gaëte, répondent incontestablement à l'étrange argument de l'abdication de fait de S. M., que j'ai été surpris de lire dans la communication susmentionnée de Votre Excellence.

« L'anarchie a triomphé dans les Etats de S. M. sicilienne, par l'effet d'une révolution sans frein, dont tout le monde, depuis son origine, depuis le premier moment, pressentait assez les désordres futurs, et à laquelle le Roi, mon maître, proposait depuis longtemps aussi, mais en vain, à S. M. le roi de Sardaigne, d'opposer, d'un commun accord, une digue infranchissable, afin qu'elle ne sortît point de son lit et ne mît pas en péril, par ses excès, la vraie liberté et l'indépendance de l'Italie.

« A cette heure fatale où un Etat qui compte 10 millions d'âmes défend, les armes à la main, les derniers restes de son autonomie historique, ce serait chose oiseuse de rechercher par qui cette révolution a été fortifiée au point de devenir colossale ; et comment elle a pu parvenir à effectuer la plus grande partie des bouleversements qu'elle avait projetés. Cette Provi-

dence divine dont Votre Excellence a invoqué le très-saint nom, prononcera avant peu son arrêt lors du combat suprême ; mais quel que soit cet arrêt définitif, la bénédiction du ciel ne descendra pas, bien certainement, sur ceux qui se disposent à violer les grands principes de l'ordre social et moral en se donnant comme les exécuteurs d'un mandat divin. La conscience publique, elle aussi, lorsque ne pèsera plus sur elle le joug tyrannique des passions politiques, saura fixer le véritable caractère d'une entreprise usurpatrice, commencée par l'astuce et accomplie par la violence.

« L'accueil courtois que m'a fait cette population généreuse et loyale, accueil dont le souvenir vivra toujours dans mon cœur, me défend de m'avancer davantage dans la critique sévère des actes du gouvernement de S. M. Sarde ; mais Votre Excellence voudra bien comprendre qu'un plus long séjour à Turin du représentant de S. M. sicilienne serait incompatible avec la dignité de S. M. aussi bien qu'avec les coutumes internationales.

« Voilà pourquoi, protestant solennellement contre l'occupation militaire sus-indiquée et contre toute usurpation des droits sacrés de S. M. le roi du royaume des Deux-Siciles, déjà entreprise ou en voie d'être tentée par le gouvernement de S.M. le roi de Sardaigne ; réservant de plus, en même temps, au roi François II, mon auguste maître, le libre exercice du pouvoir souverain qu'il a de s'opposer par tous les moyens qu'il jugera le plus convenables, à ces agressions et usurpations injustes, comme aussi de faire les actes publics et solennels les plus utiles à la défense légitime de sa couronne royale ; voilà pourquoi, dis-je, je me dispose à quitter cette résidence, aussitôt après avoir réglé quelques intérêts particuliers de S. M. relatifs à la succession de son auguste mère, de sainte mémoire.

« Avant mon départ, j'aurai l'honneur de présenter à Votre Excellence M. de Martini, lequel sera simplement chargé de lui remettre les communications que le gouvernement du Roi,

mon maître, pourrait être plus tard dans le cas d'adresser encore au gouvernement de S. M. Sarde.

« Que Votre Excellence, monsieur le comte, me permette de prendre congé d'elle, en la remerciant des procédés courtois qu'elle a bien voulu avoir toujours pour moi dans nos rapports personnels, et agréez, etc. « BARON WINSPEARE. »

III. *Circulaire du général Casella, ministre des affaires étrangères.*

« Gaëte, le 12 novembre 1860.

« Excellence,

« Bien que la révolution des Deux-Siciles ait mené à bout avec une merveilleuse rapidité la ruine complète du royaume, que d'iniques et mystérieux artifices préparaient de longue main, la majesté du Roi, notre maître, n'a jamais cessé de lui résister, et dans cette œuvre non moins glorieuse qu'infortunée de résistance, il a été fait d'héroïques efforts de fermeté et d'énergie, qui resteront comme un monument éternel dans l'histoire.

« S. M. puisait sa force dans la conscience de deux devoirs profondément enracinés dans son âme royale, dont les nobles pensées s'inspirèrent plus que jamais à cette loi morale qui est la règle suprême des actions des hommes et surtout des princes.

« Ces devoirs sont :

« 1. L'obligation de conserver et de défendre la monarchie des Deux-Siciles, auguste héritage qui lui fut confié par ses ancêtres.

« 2. Le respect de ce lien fraternel qui devrait unir les monarques ensemble, à raison de la mission divine qui leur est commune et de la conformité de leurs intérêts.

« Il n'est pas nécessaire de raisonner longuement de la première obligation qui incombait à Sa Majesté, ni de la manière dont elle fut accomplie.

« Tout gouvernement qui a des siècles d'existence, trouvant

sa raison d'être en lui-même, dans les traditions historiques et dans les conditions des peuples, considère comme son premier devoir celui de se maintenir, de se défendre et de combattre quiconque en menace l'existence.

« Maintenant tout le monde sait comment l'armée, ayant été minée et décomposée, grâce aux funestes manœuvres de la révolution, la marine désertée et perdue, la trahison et l'indiscipline qui avaient pénétré jusque dans la Cour et dans le conseil, présageaient une catastrophe imminente et une dissolution totale du royaume.

« Cependant, le roi N. S., résistant avec un héroïque courage aux vils conseils de ceux qui l'invitaient à une fuite honteuse, s'enfermait dans les premiers boulevards du royaume, et là, mettant en œuvre toute son activité et son attention, réussit en très peu de temps à réunir et à reconstruire une armée très-peu nombreuse, mais d'une fidélité et d'une bravoure capables de pouvoir tenter de nouveau le sort des combats.

« Les glorieuses entreprises de cette poignée de braves sont connues de l'Europe entière, et même la presse menteuse et malveillante de la révolution ne sut ou n'osa pas les démentir.

« L'ennemi fut repoussé dans ses attaques et chassé de ses fortes positions; les princes royaux exposèrent leur vie aux plus grands dangers, sur les champs de bataille où se célébrèrent les victoires de leurs aïeux ; le Roi lui-même se signala le premier parmi les combattants, et vit tomber à ses côtés les martyrs qui s'immolaient pour la cause sacrée.

« La révolution en fut frappée et confuse, le peuple fidèle, qui souffrait impatiemment son joug tyrannique, commençait à s'agiter et tout annonçait le retour triomphal du roi légitime dans le sein de sa capitale; lorsqu'un autre souverain parjure et déloyal, à la tête d'une armée puissante, descendait tout à coup dans les Etats du Roi, afin d'apprendre à l'Europe que cette ré-

volution était son œuvre et qu'il ne voulait pas en perdre le fruit honteux.

« Il fallut bien alors renoncer à la première pensée de la guerre et se borner à la défensive, ne pouvant pas, avec une petite armée déjà fatiguée par les privations et les dangers soufferts, marcher en avant en laissant derrière elle un ennemi fort et discipliné qui venait l'attaquer.

« Une série de retraites stratégiques, parmi lesquelles l'armée piémontaise ne peut pas compter une victoire décisive, telle fut dès ce moment la tactique des troupes royales, qui se virent en partie forcées à traverser les frontières pontificales et en partie à se resserrer sous les murs de Gaëte.

« Au moment où je vous écris, il ne reste plus au Roi que la seule forteresse de Gaëte et celle de Messine, derniers remparts de l'autonomie de ce royaume, remparts jadis si puissants et si beaux des Deux-Siciles.

« Ils seront défendus avec cette constance et cette bravoure qui sont les vertus propres à l'auguste dynastie des Bourbons. Mais comme la résistance des forteresses dépend nécessairement de mille circonstances diverses, qu'il n'est pas nécessaire d'énumérer, il est assez probable que cette défense ne pourra pas être aussi longue que les souverains d'Europe semblent le désirer.

« Et quand l'heure fatale et inévitable de la reddition sera venue, notre auguste souverain, au milieu des larmes de ses fidèles et avec cette résignation pleine de dignité, qui est un caractère distinctif de sa famille, descendra de son trône et se souviendra avec une juste et noble fierté de n'avoir failli à l'accomplissement d'aucun de ses devoirs.

« Il me reste encore à examiner si S. M., en payant généreusement la dette qui l'unissait aux autres souverains, en a reçu en échange ces secours et ces bons offices qu'elle avait droit d'attendre ; vous comprendrez que cette tâche sera aussi facile et concluante que la première.

« Depuis sept mois que la révolution triomphe dans le royaume, toujours plus ouvertement favorisée par un gouvernement pervers et parjure, le Roi, notre maître, n'a pu rien obtenir des souverains de l'Europe, auxquels il espérait que sa cause était chère, si ce n'est des expressions inefficaces d'affectueuse sympathie.

« Les graves périls d'une petite armée, les pressantes et dernières pénuries du trésor royal, les violations effrontées du droit des gens, l'ambition illimitée d'une révolution qui ne s'arrêtera jamais, tout enfin fut exposé aux yeux des grandes puissances de l'Europe, et à tout elles ne surent ou ne voulurent répondre que par des vœux ou des conseils.

« Ni les intérêts des dynasties, ni les dangers communs, ni les liens des anciennes amitiés et alliances ne furent capables de dissuader les cabinets européens de cet indifférentisme politique dont ils ont fait preuve en assistant impassibles à la chute d'une monarchie séculaire.

« L'empereur des Français seul (et c'est pour nous un devoir de justice et de reconnaissance de l'avouer hautement), donna le généreux exemple d'une ferme volonté de renoncer à cet état d'universelle apathie. La loyale et monarchique Angleterre osa le lui reprocher amèrement, tandis que les autres cabinets se bornaient à le laisser se risquer seul dans la magnanime entreprise qu'il tentait.

« L'envoi de l'escadre française dans les eaux de Gaëte, et l'accueil fraternel, fait aux restes fidèles et valeureux des troupes royales, sur le territoire pontifical, par les soldats de la France, sont des faits qui resteront à jamais gravés dans le cœur du Roi, notre souverain, et qui dépassent de beaucoup les protestations d'amitié offertes à S. M. par le reste de l'Europe.

« Le Roi espérait, en dernier lieu, que la réunion de Varsovie amènerait à l'idée d'un Congrès européen, qui seul aurait pu mettre un terme aux violences brutales de la force qui renverse

et se moque de toutes les lois les plus sacrées et les plus anciennes: au nouveau principe de la souveraineté populaire dont on fait un si étrange abus, il fallait donner en contre-poids l'antique droit public, qui est le fruit de la sagesse et de la morale des siècles, afin que de la discussion pacifique de ces principes opposés et de l'impartial examen de tous les prétextes naquît un ordre nouveau, concordant avec les principes et acceptable par les peuples rentrés dans la sagesse et la paix.

« En dehors de la mise en pratique de cette grande idée, il n'y aura jamais de paix pour l'Europe. Tout système qui se limiterait à vaincre l'obstacle matériel aux intérêts présents, ouvrira le chemin à la révolution, qui se propose le renversement successif de tous les trônes, puisqu'on se détacherait de cette grande unité de principe qui fait la sauvegarde des couronnes et la garantie de la paix et de la prospérité des peuples. Ces principes admis, V. Exc. sentira aisément de quelle douleur devra être oppressé notre auguste souverain, si un tel dessein reste nul par le fait des puissances, qui considèrent avant tout leurs rancunes particulières et des questions d'une importance secondaire, au lieu des grands principes de l'ordre universel et de la sécurité des trônes.

« En conséquence, au nom du Roi, je vous charge d'être le propagateur de l'idée que je vous expose auprès du cabinet près lequel vous êtes accrédité, et si elle n'est pas acceptée comme nous l'entendons, de demander formellement au ministre des affaires étrangères les intentions de son gouvernement relativement à la crise dernière et imminente de la monarchie.

« D'après cet ordre souverain, vous donnerez copie et lecture de la présente dépêche au même ministre, et vous aurez soin de me faire connaître le résultat de cette communication; le roi réglera en conséquence sa ligne de conduite pour l'avenir.

« *Signé :* Casella. »

Appendice au Chapitre XXIX.

Protestation du roi de Naples contre le vote d'annexion des Deux-Siciles.

« Gaëte, 8 novembre 1860.

« Monsieur,

« Tous les journaux ont porté à votre connaissance que, concurremment avec l'injustifiable invasion des troupes sardes sur le territoire du royaume, le gouvernement révolutionnaire de Naples a décrété un plébiscite d'après lequel le peuple, réuni en comices, devait voter, par le suffrage universel, l'absorption de la monarchie, la déchéance de la dynastie qui règne depuis plus d'un siècle et la translation de la couronne au roi de Sardaigne.

« En Sicile, où la révolution avait décidé la convocation d'un Parlement, pour résoudre cette question, la mesure a été révoquée, et, conformément aux instructions données de Naples, le même plébiscite a été décrété avec cette même formule :

« Le peuple veut l'Italie une, indivisible, avec Victor-Emmanuel, roi constitutionnel, et ses légitimes descendants.

« Le plébiscite a été voté, et le résultat a été tel que les circonstances devaient le donner. Le peuple entier a paru accepter sans discussion, sans obstacle et sans divergence d'opinions, un changement aussi radical de ses destinées. A peine, pour rendre plus vraisemblable cette comédie révolutionnaire, a-t-on fait figurer un nombre insignifiant de votes négatifs.

« Bien que les circonstances, qui ont précédé et accompagné cet acte étrange, ne puissent permettre aucune erreur sur le manque absolu de sincérité de ce vote, c'est par la volonté de S. M. le Roi que je m'adresse à vous, pour vous inviter à protes-

ter en son nom royal contre cette nouvelle usurpation de ses droits, et pour expliquer au cabinet, près lequel vous êtes accrédité, les raisons qui, aux yeux de tous les gouvernements, rendent illégitime et nulle la susdite décision.

« Qu'un peuple, quand le trône est vacant, puisse choisir une nouvelle dynastie, qu'il puisse établir les conditions de son futur gouvernement, que la forme qui doit le régir soit soumise au suffrage universel, cela se peut faire sans offenser les droits de personne et sans mettre en péril la tranquillité de l'Europe. Mais, quand il s'agit d'un peuple travaillé par la révolution, livré à une multitude d'aventuriers qui le subjuguent et ne reconnaissent d'autre loi pour leur domination effrénée que la dictature la plus absolue ; quand, cela ne suffisant pas, le souverain qui demande la couronne, entre sur le territoire avec une puissante armée, et, quand le Roi légitime occupe encore une partie de son royaume, il y a là une violation qui ne se peut justifier par la volonté populaire, attendu qu'elle est imposée par la violence et la révolution au dedans, et par la force des armes étrangères.

« En acceptant même pour un moment, dans toute son extension, la doctrine de la souveraineté nationale, et en admettant qu'il fût permis à un peuple de changer non-seulement la forme de son gouvernement et d'expulser son souverain ; mais encore d'altérer, par un acte de sa volonté, les circonscriptions territoriales de l'Europe, la première condition, au moins, pour la légalité d'un tel acte, serait que la volonté populaire fût libre.

Mais, dans le royaume des Deux-Siciles, on n'a pas même conservé le moindre semblant de liberté. Excepté quelques mouvements en Sicile, produits par l'étranger et par ses provocations croissantes, et déjà, de l'aveu même des révolutionnaires, presque entièrement apaisés, le royaume entier était parfaitement tranquille, quand Garibaldi débarqua avec la bannière de Sardaigne. Ses aventuriers, peu nombreux, grossis continuellement par les expéditions parties du Piémont, devinrent bientôt une

véritable armée, où figuraient des aventuriers de toutes les nations.

« La forme de gouvernement qu'ils établirent en Sicile ne fut point la liberté, mais la dictature, c'est-à-dire, l'institution qui confisque sans exception tous les droits d'un peuple pour les concentrer aux mains du gouvernement. Et quand les événements militaires, dont le secret sera un jour connu de l'Europe, eurent permis à l'armée révolutionnaire de traverser le Phare, de dominer les Calabres et d'occuper enfin la capitale du royaume, le gouvernement créé sur le continent fut la dictature, et Garibaldi fut proclamé dictateur des Deux-Siciles.

« On commença alors à voir un singulier spectacle. Aucune loi n'était respectée : finances, administration, sentences judiciaires, droits de l'Eglise dans ses rapports avec l'Etat, tout fut bouleversé à plusieurs reprises et avec des contradictions sans nombre, d'où le peuple pouvait conclure qu'il n'y a ni droits, ni lois au-dessus de la dictature.

« Néanmoins, tout cela ne semblait pas suffisant pour assurer le succès de la révolution. La Sardaigne, qui avait essayé jusqu'alors de cacher sa puissante action, se détermine tout d'un coup à assumer, avec une audace impudente, la direction du mouvement. L'amiral sarde s'empara de la flotte napolitaine et débarqua des troupes, de l'artillerie et des munitions, pour combattre l'armée du Roi et contraindre de plus en plus la volonté des peuples.

« Cette entreprise ne suffit pas encore à donner ces peuples au roi de Sardaigne, et pendant qu'on s'occupait du plébiscite, ce souverain, à la tête de ses troupes régulières, vint en personne réclamer, sous l'empire des baïonnettes, les votes des pacifiques habitants du royaume et jeter son épée dans la balance du scrutin.

« A la vue de ces faits publics et décisifs, personne certainement n'osera dire qu'on a laissé au peuple la liberté de manifester son opinion ; on ne pourra pas même prétendre que l'ar-

tifice révolutionnaire a au moins sauvé les apparences. Pour ouvrir les yeux aux plus aveugles sur le degré de liberté que le gouvernement révolutionnaire avait résolu d'accorder au scrutin, le dictateur Garibaldi, par décret du 15 du mois dernier, c'est-à-dire six jours avant la convocation des comices, allant au-devant de la volonté populaire et décidant lui-même au nom du peuple, avait décrété solennellement, en vertu de son autorité dictatoriale, que « les Deux-Siciles font partie intégrante de l'Italie une et indivisible, sous le roi constitutionnel Victor-Emmanuel et ses descendants. » Tels sont les termes du décret de Sant-Angelo qui précéda de six jours la votation.

« C'est sous de tels auspices et sans garantie d'aucune sorte, que le peuple a été appelé à voter.

« Et pour qu'aucune circonstance, si minime qu'elle fût, ne manquât à la démonstration de la contrainte qui était exercée, les électeurs furent tenus de déposer leur bulletin publiquement, en présence des autorités révolutionnaires et de la garde nationale, dans des urnes séparées, afin qu'ils pussent voir clairement, par une telle accumulation de violence, qu'ils avaient à braver tout ensemble la révolution intérieure et l'oppression étrangère.

« Tel se présente au monde le résultat du plébiscite. Pas un homme de bonne foi ne pourra accepter un instant que ce plébiscite soit l'expression sincère de la volonté nationale.

« En vous communiquant ces considérations, que je vous prie de faire valoir près du gouvernement de..., mon devoir est d'ajouter que S. M. le Roi, n'a vu dans le scrutin du 21 octobre qu'un acte nouveau de violence, commis par la force étrangère contre son peuple, estimant qu'un tel acte ne pourra jamais invalider les droits de sa couronne ni détruire l'indépendance et l'autonomie du royaume des Deux-Siciles.

« Vous êtes autorisé à donner lecture et à laisser copie de cette dépêche au ministre des affaires étrangères. CASELLA.

—

Appendice au Chapitre XXX.

—

I. — *Lettre de Lord J. Russell à Sir J. Hudson.*

Foreiug-Office, 27 octobre 1860.

« Monsieur,

« Il paraît que les derniers actes du roi de Sardaigne ont été fortement désapprouvés par quelques-unes des principales cours de l'Europe.

« L'empereur des Français, en apprenant l'invasion des Etats du Pape par l'armée du général Cialdini, a retiré son ministre de Turin, exprimant en même temps l'opinion du gouvernement impérial en condamnation de l'invasion du territoire Romain. L'empereur de Russie a, nous dit-on, déclaré en termes énergiques l'indignation que lui inspirait l'entrée de l'armée du roi de Sardaigne sur le territoire napolitain et a rappelé sa mission toute entière de Turin. Le prince-régent de Prusse a également pensé qu'il était nécessaire de communiquer à la Sardaigne son mécontentement, sans juger cependant nécessaire de rappeler le ministre de Prusse de Turin.

« Après ces actes diplomatiques, il ne serait ni juste envers l'Italie ni respectueux vis-à-vis des autres grandes puissances de l'Europe, que le gouvernement de S. M. réservât plus longtemps l'expression de son opinion.

« En se prononçant toutefois, le gouvernement de S. M. n'a nullement l'intention de soulever une discussion sur les motifs qui ont été donnés au nom du roi de Sardaigne pour l'invasion des Etats romains et napolitains. Que le Pape soit ou non justifié à défendre son autorité par le secours de recrues étran-

gères; que le roi des Deux-Siciles, en conservant son drapeau déployé à Capoue ou à Gaëte, pût être ou non considéré comme ayant abdiqué, ce ne sont pas là des arguments sur lesquels le gouvernement de S. M. se propose de s'étendre.

« Les grandes questions qui lui paraissent en discussion sont celles-ci :

« Le peuple de l'Italie avait-il le droit de donner l'appuï de ses troupes aux peuples des Etats romains et des Deux-Siciles?

« Il paraît que deux motifs ont surtout engagé le peuple des Etats romains et napolitains à s'unir de grand cœur pour l'abolition de leurs gouvernements. Le premier de ces motifs était que le gouvernement du Pape et celui du roi des Deux-Siciles veillaient si mal à l'administration de la justice, à la protection de la liberté personnelle et au bien-être général, que leurs sujets ont regardé le renversement de leurs maîtres comme un préliminaire nécessaire à toute amélioration de leur situation. Le second motif était que, depuis l'année 1819, la conviction s'était établie que la seule manière dont les Italiens pourraient s'émanciper de toute influence étrangère était de constituer en un gouvernement fort l'Italie tout entière. La lutte de Charles-Albert, en 1848, et la sympathie que le roi actuel de Sardaigne a montrée pour la cause italienne, ont naturellement produit l'association du nom de Victor-Emmanuel à l'autorité unique sous laquelle les Italiens aspirent à vivre.

« En considérant la question à ce point de vue, le gouvernement de S. M. doit admettre que les Italiens eux-mêmes sont les meilleurs juges de leurs propres intérêts.

« L'éminent juriste Vattel discutant la légalité de l'appui donné par les Provinces-Unies au prince d'Orange, quand il a envahi l'Angleterre et renversé le trône de Jacques II, dit : « l'autorité du prince d'Orange a eu sans doute une certaine influence sur les délibérations des Etats-Généraux; mais elle ne les a pas entraînés à commettre un acte d'injustice; car lorsqu'un peuple,

pour de bonnes raisons, prend les armes contre un oppresseur, ce n'est qu'un acte de justice et de générosité d'aider de braves gens à la défense de leurs libertés. Par conséquent, d'après Vattel, la question se réduit à ceci : Le peuple de Naples et le peuple des Etats Romains ont-ils pris les armes contre leurs gouvernements pour de bonnes raisons?

« Sur cette grave question, le gouvernement de Sa Majesté soutient que ces deux peuples sont eux-mêmes les meilleurs juges de leurs propres affaires. Le gouvernement de Sa Majesté ne se croit pas justifié à déclarer que les peuples de l'Italie méridionale n'avaient pas de bonnes raisons, pour refuser soumission à leurs anciens gouvernements : le gouvernement de Sa Majesté ne peut donc prétendre blâmer le roi de Sardaigne d'avoir voulu les secourir.

« Il y a toutefois une question de fait. Il est affirmé par les partisans des gouvernements tombés, que le peuple des Etats Romains est attaché au Pape, et le peuple du royaume de Naples à la dynastie de François II, mais que les agents sardes et les aventuriers étrangers ont renversé par la force et par l'intrigue les trônes de ces souverains.

« Il est néanmoins difficile de croire, après les événements extraordinaires dont nous avons été témoins, que le Pape et le roi des Deux-Siciles possédassent l'amour de leurs peuples. Comment se fait-il, doit-on se demander, que le Pape ait vu l'impossibilité de lever une armée romaine, et qu'il ait été forcé de compter presque entièrement sur des mercenaires étrangers? Comment est-il arrivé en outre, que Garibaldi ait conquis presque toute la Sicile avec 2,000 hommes et ait marché de Reggio sur Naples avec 5,000? Comment, si ce n'est pas la désaffection universelle du peuple des Deux-Siciles? Et on ne peut prétendre que ce témoignage de la volonté populaire soit un caprice ou un effet sans cause? Il y a quarante ans, le peuple napolitain fit une tentative régulière et modérée pour réformer son gouverne-

ment sous la dynastie régnante. Les puissances de l'Europe, réunies à Laybach, résolurent (à l'exception de l'Angleterre), d'étouffer cette tentative par la force. Elle fut étouffée et une grosse armée étrangère fut laissée dans les Deux-Siciles pour maintenir l'ordre social. En 1848, le peuple napolitain essaya de nouveau de s'assurer la liberté sous la dynastie des Bourbons ; mais ses meilleurs patriotes ont payé par dix années de prison le crime de s'être efforcés d'affranchir leur pays. Quoi d'étonnant alors que, en 1860, les Napolitains, pleins de méfiance et de ressentiment, renversent les Bourbons, comme en 1680, l'Angleterre a renversé les Stuarts.

« Il faut admettre indubitablement que la rupture des liens qui rattachent un souverain à ses sujets est un grand malheur en soi. Les notions de fidélité deviennent confuses, la succession aux trônes est mise en question, des partis hostiles menacent la paix de la société ; les droits et les prétentions s'opposent les uns aux autres, et troublent l'harmonie de l'Etat. Cependant il faut reconnaître, d'un autre côté, que la république italienne a été dirigée avec une modération et une tolérance singulières. Le renversement des pouvoirs existants n'a pas été suivi, comme c'est trop souvent le cas, de l'explosion de vengeances populaires. Nulle part les vues extrêmes des démocrates n'ont prévalu. L'opinion publique a paralysé les excès du triomphe public. Les formes respectées de la monarchie constitutionnelle ont été associées au nom du prince qui représente une ancienne et glorieuse dynastie.

« En présence de ces causes et des circonstances accessoires de la révolution d'Italie, le gouvernement de Sa Majesté ne peut voir des raisons suffisantes pour le blâme sévère dont l'Autriche, la France, la Prusse et la Russie ont frappé les actes du roi de Sardaigne. Le gouvernement de Sa Majesté aime mieux tourner ses regards vers la perspective agréable d'un peuple construisant l'édifice de ses libertés, et consolidant l'œuvre de son indé-

pendance au milieu des sympathies et des vœux favorables de l'Europe.

« Je suis, etc.

« JOHN RUSSELL. »

P. S. Vous êtes libre de donner copie de cette lettre au comte de Cavour.

II. — *Caractère de la révolution d'Angleterre en* 1688.

Notre intention n'est pas d'entreprendre ici une dissertation historique sur le vrai caractère de la révolution d'Angleterre en 1688; nous voulons seulement indiquer quelques faits qui justifient ce que nous avons dit au chap. XXX de ce volume.

« Quoique Jacques II eût, dès le commencement de son règne, levé des impôts sans l'autorisation préalable du parlement, ce n'est pas cette façon d'agir qui lui créa un parti d'opposition dans les Chambres; celles-ci donnèrent même raison aux remontrances du roi, et votèrent de nouvelles taxes pour augmenter le revenu public, et satisfaire ainsi aux besoins de la couronne. Elles accueillirent ensuite avec de bruyants applaudissements le discours de leur souverain, et lui donnèrent tous les secours qu'exigeait la lutte avec les ennemis, lesquels, commandés par Argyle et par Monmouth, tentaient de le précipiter du trône. Le parti Whig, il est vrai, était l'ennemi mortel des Stuarts, à cause de leur origine et de leurs principes catholiques, et sa haine s'étendait à Jacques II qui, à peine devenu roi, avait publiquement professé sa foi, et se montrait enclin à favoriser le culte catholique, en le délivrant des lois qui gênaient sa liberté et arrêtaient ses progrès.

« Les Whigs attendaient cependant une occasion pour former un parti d'opposition, et ils trouvèrent cette occasion à la seconde session parlementaire, dans la proposition que fit le roi d'abolir le *Test*. C'était là une question essentiellement religieuse;

mais suivant les principes inspirés par le protestantisme aux Chambres anglaises, elle se liait au système des libertés nationales, parce que le protestantisme avait fait regarder l'Eglise catholique comme une entrave à la liberté. Le parlement vit donc dans l'abolition du *Test* un danger pour le protestantisme et conséquemment pour les franchises publiques. Les Whigs se saisirent de cette arme pour entraîner même les *Tories* dans l'opposition et conspirèrent le renversement de cette dynastie. A l'effet d'exciter le zèle des protestants, ils firent courir le bruit que Jacques II se proposait de détruire l'Eglise anglicane dans tout le royaume, et l'excessive et imprudente confiance du roi ne fournit que trop matière à de telles insinuations. Sourd, en effet, aux avis de modération que lui donnaient les plus sages personnages, et jusqu'au Souverain-Pontife, Jacques II poursuivit, sans retenue ni patience, son projet d'amener une parfaite égalité entre les catholiques et les anglicans. Outre les dispenses partielles du serment du *Test* qu'il pouvait légalement accorder, il s'entoura exclusivement de catholiques et en remplit ses conseils ; il congédia Rochester qui, tout protestant qu'il était, faisait, par son intégrité, le principal appui de son gouvernement; il fit proscrire dans les églises la liberté de conscience et conduire à la Tour ou devant les tribunaux, les évêques anglicans qui refusaient de se soumettre ; il reçut, avec une excessive solennité, le nonce du Pape, etc. Puis, dans son vif désir d'obtenir du parlement une loi qui abolît le *Test* (loi, sans laquelle ses bienfaits envers l'Eglise catholique manqueraient toujours de stabilité), il prononça la dissolution des Chambres, espérant que de nouvelles élections lui donneraient des députés plus dociles à ses vues. Il entreprit un voyage à travers le royaume, afin d'inspirer aux électeurs des sentiments de liberté religieuse, et déclara ouvertement que la liste des candidats du gouvernement promettait des hommes disposés à révoquer l'acte du *Test*.

Une conduite plus habile et plus réservée aurait peut-être réussi à procurer aux catholiques leur complète émancipation, sans fournir à l'excitation protestante des éléments nouveaux et à la puissance du parti Whig une occasion favorable : mais Jacques II pécha par trop de zèle, et retarda ainsi de 140 ans, l'émancipation des catholiques. Les Whigs tramèrent avec le prince d'Orange la ruine des Stuarts, vers laquelle ce prince ambitieux avait dès longtemps tourné ses pensées. Les artifices de l'hypocrisie et de la trahison furent les voies qu'il employa dans son entente avec les chefs de la conspiration anglaise, et à cette fin il leur envoya Dyckvelt, puis, à deux reprises, Zubeistein, sous des titres spécieux et avec des missions fictives.

Pour avoir le concours des protestants, il s'efforça de donner à son invasion une couleur religieuse. Aux sollicitations que lui envoyaient les Whigs d'Angleterre, par l'intermédiaire de Dyckvelt, il répondit que « si Jacques s'aventurait, avec l'ap-
« pui d'un parlement servile, à révoquer l'acte du *Test*, il s'uni-
« rait à eux et leur prêterait la force de ses armes pour la dé-
« fense de leur *commune religion*. »

Il inculqua la même chose dans la lettre de Fagel, écrite sous son inspiration; il alluma ensuite jusqu'à la frénésie le zèle des protestants hollandais contre les procédés du roi Jacques, en faveur du catholicisme. Dans un libelle que le prince fit publier en Hollande, il affecta de traiter Jacques d'usurpateur, parce que ce souverain était catholique et défenseur du papisme. Enfin le *Memorial* de Burnet et les deux *déclarations* adressées par Guillaume d'Orange aux Anglais et aux Ecossais, lorsqu'il accomplissait l'invasion projetée, ne manquèrent pas de montrer dans cette révolution politique une cause importante pour les protestants.

Quand il eut réussi à occuper le royaume d'Angleterre, la convention des membres du parlement réunis déclara, après plusieurs débats orageux, que la fuite du roi Jacques avait laissé

le trône vacant, qu'on devait procéder à l'élection d'un autre souverain, « l'expérience ayant prouvé qu'il était nuisible « à un Etat protestant d'être gouverné par un *prince papiste* « (a popish prince) (1). Dans une autre séance, les Whigs dominant cette discussion, comme toutes les précédentes, statuèrent, en opposition aux principes de la *Haute-Cour*, que même le fils de Jacques et toute la dynastie seraient exclus du trône d'Angleterre, par la raison fondamentale qu'ils persévéreraient dans leur profession de foi catholique (2). Enfin, le *bill* des droits présenté au nouveau roi Guillaume III, statua l'exclusion du trône de quiconque embrasserait la religion catholique ou épouserait une personne faisant partie de cette communion (3). Ces faits brièvement rappelés, comme ils peuvent l'être dans une note, suffisent à éclaircir quel fut le vrai caractère de la révolution de 1688.

Les écrivains protestants ont beau s'évertuer à démontrer que cette révolution a été le triomphe des principes constitutionnels sur l'absolutisme du pouvoir; ils sont forcés, lorsqu'ils en viennent à examiner la conduite de Jacques II, d'avouer que ce roi ne fut point tyrannique, ni coupable, mais dangereux pour la liberté de l'Eglise protestante, à raison du zèle excessif dont il était animé pour le catholicisme (4). Franchement et, l'histoire en main, convenons que le caractère du mouvement de 1688 en Angleterre, fut bien plus religieux que politique.

(1) Hallam. *The constitutionnel History of England*, vol. III, c. XIV. London, 1832, pag. 12, 9.

(2) Ibid., op. c. l. c. p. 132 à 134.

(3) Ibid. c. XV, p. 72, 142.

(4) Hume. *Hist. of England*, vol. VIII, c. LXXI, p. 289 seqq. London, 1825. — Hallam, op. c. l. c. c. XIV p. 114 seqq. Macaulay, malgré ses déclamations enthousiastes sur les principes de la réforme, n'a pu, en cette question, s'écarter de la route suivie par Hume et par Hallam. V. en particulier le II[e] vol. de son ouvrage : *The hist. of Englandfrom the accession of James the second*. London, 1850.

Appendice au Chapitre XXXI.

—

Mémorandum adressé par la France, le 25 septembre 1860, aux conférences de Varsovie, au sujet d'une attaque du Piémont contre la Vénétie.

1° « Dans le cas où l'Autriche serait attaquée en Vénétie, la France est résolue à ne donner aucun appui au Piémont.

« Pour que cet engagement catégorique conserve jusqu'à la fin une valeur obligatoire, il est présupposé que les puissances allemandes se renfermeront dans une attitude d'abstention.

« 2° Il est convenu que l'état de choses qui a été le motif déterminant de la dernière guerre, ne saurait être rétabli.

« La garantie contre le retour de cette situation serait le maintien des bases convenues à Villafranca et stipulées à Zurich. La cession de la Lombardie ne pourrait par conséquent pas être mise en question, et l'Italie serait constituée en système fédératif et national, sous la sauve-garde du droit européen.

« 3° Toutes les questions relatives aux circonscriptions territoriales des divers Etats de l'Italie et à l'établissement des pouvoirs destinés à les gouverner, seront envisagées dans un congrès, sous le double aspect des droits des souverains actuellement dépossédés et des concessions nécessaires pour assurer la stabilité du nouvel ordre de choses.

« 4° Lors même que le Piémont viendrait à perdre les acquisitions qu'il a faites en dehors des stipulations de Villafranca et de Zurich, le traité par lequel il a cédé la Savoie et le comté de Nice à la France, ne serait l'objet d'aucune discussion

au congrès ; et la France serait considérée comme ayant satisfait à ses engagements, en réitérant l'offre de se substituer, en ce qui concerne la neutralisation d'une partie de la Savoie, aux obligations de la Sardaigne, telles qu'elles résultent de l'article 92 de l'acte de Vienne. Les droits et les devoirs de la neutralisation éventuelle de ce territoire seraient déterminés par une convention conclue directement entre la France et la Suisse, et soumis aux puissances, garantes de la neutralité helvétique.

Appendice au chapitre XXXIII.

—

Lettre des officiers royaux de la colonne des Abruzzes au général de Sonnaz.

Oricolo, 22 février 1861.

« Monsieur le commandant, Sa Majesté le Roi, notre glorieux souverain, pour éviter de répandre du sang que les circonstances actuelles rendraient inutile, m'a ordonné d'abandonner les Abruzzes et de quitter Oricolo : j'exécute cet ordre avec peine; car les hommes courageux que je commande auraient désiré montrer au moins encore une fois à vos soldats de quelle manière ils entendent venger la cause de leur souverain légitime. Demain, à l'aurore, vous les auriez trouvés prêts à prendre l'offensive et résolus à combattre jusqu'à la dernière extrémité. Pour moi, il est certainement pénible de devoir leur faire évacuer la position dans laquelle ils s'étaient placés pour défendre le territoire de leur prince, qui est devenu l'objet des sympathies de l'Europe civilisée. Mais ils ne perdent pas l'espoir de reprendre leurs armes; ils savent que le jour de la vérité et de la justice n'est pas loin, et que Dieu réserve cette gloire à ceux qui combattent en son nom. Nous courrons alors en foule sur le champ de bataille, pour vous rejeter dans l'abîme d'impiété d'où vous êtes sortis. Vous trouverez ci-dessous les noms et les signatures des généreux officiers, qui, pendant deux mois, au milieu de privations et de sacrifices rares dans l'histoire militaire, ont combattu toujours victorieusement dans les Abruzzes,

contre les supplices et la tyrannie des Piémontais. Comparez ces noms avec les noms de ceux qui dans toutes les voies de la révolution, nous accusent calomnieusement de toute sorte de massacres et de mille actes de brigandage, et attendez le jugement de la postérité.

« Comte DE COATOUDON,
« commandant en chef de la colonne.
« CICCARELLI, colonel.
« ROCCHETTI, colonel.
« GUERRIERI, major.
« PICCOLO, capitaine.
« AMOROSO, capitaine.
« PUSCO, capitaine.
« SARACELLI, capitaine.
« CARACCIOLO, lieutenant adjudant major.
« SETENAUS, lieutenant.
« FOLLETET, lieutenant.
« LUMLEY, WOODYEAR (Guillaume), lieutenant d'état-major.
« LUMLEY, WOODYEAR (Henri), lieutenant.
« DE MONTGERMOT, sous-lieutenant.
« LEGUITTON, sous-lieutenant.
« LUMLEY, WOODYEAR (Etienne), sous-lieutenant.
« DE VILLERS DE L'ISLE (Adam), sous-lieutenant. »

Appendice au chapitre XXXIV.

—

I. — *Lettre de l'empereur Napoléon III au roi de Naples, remise à Sa Majesté, le* 11 *décembre* 1860, *par le vice-amiral Barbier de Tinan.*

« Je n'ai point écrit depuis quelque temps à Votre Majesté, parce que je désirais voir si les événements prendraient un caractère suffisamment clair et précis pour me permettre d'exprimer, en connaissance de cause, mon opinion à Votre Majesté.

« Lorsque l'injuste agression du Piémont vint en aide à la révolution dans vos Etats, et vous força de vous retirer à Gaëte, je résolus d'empêcher le blocus, afin de donner à Votre Majesté une preuve de ma sympathie, et d'éviter à l'Europe l'affligeant spectacle d'une lutte à outrance entre deux souverains alliés, lutte, dans laquelle le droit et la justice étaient pour celui qui devait succomber. — Mais tout en laissant, au moyen de ma flotte, la mer libre à V. M., il ne pouvait entrer dans ma politique d'intervenir dans la querelle. — Ainsi l'amiral de Tinan a reçu l'ordre d'observer la plus stricte neutralité entre les deux adversaires. Les incidents de la guerre compliquent la situation de ma flotte à Gaëte, souvent elle est sur le point d'agir contre les Piémontais, dont les attaques menacent sa sécurité; quelquefois elle est obligée, afin de maintenir sa neutralité, d'empêcher les vaisseaux de V. M. d'exercer de justes représailles contre les vaisseaux piémontais; cette situation ne peut durer indéfiniment; le mieux serait, je crois, dans l'intérêt bien entendu de V. M., qu'elle se retirât avec les honneurs de la guerre, car

elle sera forcée de le faire; la catastrophe est inévitable. — Vous avez fait preuve d'une louable fermeté tant qu'il y avait pour vous chance de remonter sur le trône. Votre devoir était de soutenir votre droit par les armes; mais aujourd'hui, je le dis avec regret, le sang qui coule est inutilement versé, votre devoir comme homme et comme souverain est d'en arrêter l'effusion. Je ne sais ce que l'avenir peut réserver à V. M., mais je suis persuadé que l'Italie et l'Europe regarderont comme parfaite l'énergie que vous avez déployée et la décision que vous allez prendre pour éviter les grands malheurs qui affligent aujourd'hui votre peuple.

« Je vous prie de croire que le langage que je tiens à V. M. m'est dicté par le plus grand désintéressement entre les deux partis et par le regret que je ressentirais si les circonstances, devenues plus graves, ne me permettaient plus de maintenir ma flotte dans une position où la stricte neutralité deviendrait impossible.

« Je prie Votre Majesté, etc.

« Napoléon. »

II. — *Réponse de S. M. le Roi à la lettre de l'empereur Napoléon.*

« La lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire et que l'amiral de Tinan m'a remise, me place, je dois l'avouer, dans le plus grand embarras. Ma ferme intention était de résister et de sauvegarder mon honneur au prix des plus grands sacrifices, si les circonstances m'empêchaient de sauver mes Etats contre une injuste agression. Mais les conseils affectueux que me donne V. M. et la perspective du retrait de votre flotte m'impressionnent et me font hésiter. Dans cette situation V. M. ne sera ni surprise ni offensée si je prends le temps de réfléchir avant d'adopter une résolution définitive.

« Bien que je susse que la flotte française ne devait pas indéfiniment demeurer dans ce golfe, mes informations officielles, et les assurances particulières qui m'avaient été données, me faisaient espérer la prolongation de son séjour ou du moins la présence du pavillon français sur un vaisseau de la marine impériale. Appréciant les motifs qui guident V. M. et connaissant votre efficace sympathie, je ne puis que déplorer le rappel d'une flotte qui laisse la mer libre à mes ennemis et aggrave considérablement ma situation. Il me sera nécessaire, afin de savoir, s'il sera possible, sans cet appui, de faire une longue résistance, d'examiner avec la plus grande attention quelles sont mes ressources. Ce que je désire sincèrement, c'est d'éviter deux écueils sur lesquels ma barque peut sombrer ou l'éclat de mon nom être terni : la témérité et la faiblesse. Vous savez, Sire, que les rois qui abandonnent leur trône y remontent difficilement, à moins que les rayons de la gloire aient doré leurs infortunes et leur chute. Je sais qu'après l'ivresse d'un triomphe, dû plutôt à la pusillanimité ou à la trahison de mes généraux qu'à la puissance des ravisseurs de mon royaume, ceux-ci trouveront d'immenses difficultés pour amener mes sujets à adopter des idées qui répugnent également à leurs intérêts et à leurs traditions.

« Les difficultés devenant de plus en plus grandes en Europe, votre haute capacité et l'autorité dont jouit Votre Majesté me font espérer que le jour n'est pas loin où les principes de la loi, du devoir et de la justice cesseront d'être foulés aux pieds par le Piémont. Si ces espérances sont des rêves, il est un point du moins qui ne souffre pas de discussion, c'est qu'en combattant pour mon droit, en succombant avec courage, en tombant avec honneur, je serai digne du nom que je porte, et je laisserai un exemple au prince qui me succèdera. Je suis ici roi en principe, mais général de fait. Je n'ai plus d'Etats; je possède seulement une forteresse et une armée fidèle. Dois-je

abandonner, en vue de dangers personnels, par crainte de l'effusion du sang, que j'ai cherché à éviter à tout prix, une armée qui peut maintenir l'honneur de son drapeau et une forteresse, pour la défense de laquelle mes aïeux ont fait tant d'efforts, la considérant comme le dernier boulevard de la monarchie?

« Votre Majesté, qui est un excellent juge en semblable matière, peut décider, mieux que personne, si, en me retirant sans m'être assuré de l'insuffisance de mes ressources, j'aurai accompli mon devoir comme soldat. Je puis mourir, je puis être fait prisonnier. Cela est vrai. Mais les princes doivent savoir mourir quand il le faut, et François Ier a été prisonnier. Il ne défendait point , comme je le fais, un royaume et un peuple, et malgré cela, ses contemporains et l'histoire ont raconté combien il a exposé sa personne et comment il a supporté ses souffrances dans la captivité. Ce n'est point une exaltation passagère qui m'inspire un tel langage; il est le résultat d'une longue réflexion, et Votre Majesté, qui est homme de résolution, d'intelligence et de courage, comprendra mieux que qui que ce soit les sentiments qui m'animent. Je dois donc lutter contre le courant de mes idées et de mes sentiments, avant de changer de résolution. Permettez-moi de prendre le temps de réfléchir, et si en même temps, malgré mes désirs et mes espérances, et j'ose le dire, mes prières, les intérêts et la politique de V. M. vous forcent à retirer votre flotte, je le regretterai, sans doute, mais je rendrai toujours justice aux motifs qui vous guident, et par-dessus tout, je conserverai profondément gravée dans mon cœur la preuve de sympathie que vous m'avez donnée et le souvenir du service que vous m'avez rendu en m'assurant pendant un si long temps la liberté des mers, dans des circonstances où nulle puissance de l'Europe ne pouvait venir à mon secours. Et si je dois succomber par suite du départ de votre flotte, je prierai sincèrement Dieu pour que V. M. n'en ait point de regret, et pour qu'au lieu d'un allié reconnaissant et fidèle vous ne ren-

contriez point une révolution hostile et un souverain ingrat.

« Quelle que soit ma décision dans des circonstances aussi graves, mon désir sera d'en donner connaissance à V. M., et je saisis cette occasion d'exprimer une fois de plus à V. M. ma reconnaissance pour votre appui, vos conseils, et surtout, pour l'intérêt qu'il vous a plu de me témoigner.

« Je prie Votre Majesté, etc.

« François II. »

III. — *Lettre du roi François II au prince de Santa-Lucia, duc de Ripaldo (M. Bermudez de Castro), ministre d'Espagne. — (Autographe.)*

« Mon cher Prince,

« J'achève de lire avec surprise que certains journaux de l'opposition de votre pays vous accusent de m'avoir donné à Naples des conseils absolutistes, en employant l'influence de votre amitié, à favoriser la cause d'une aveugle résistance. Il faut être bien peu au courant des événements pour vous faire une semblable imputation. Dès le moment de mon avénement au trône, je me suis plu à vous rendre cette justice : vous m'avez conseillé avec l'invincible constance que peut donner seulement une loyale conviction, les grandes réformes administratives et politiques qui devaient réorganiser et fortifier mon gouvernement.

« Lorsque vous me conjuriez d'aller en Sicile prévenir par des mesures prudentes les bouleversements que vous découvriez à l'horizon; lorsque vous m'exposiez la nécessité d'effacer le passé par une amnistie complète et la convenance d'accorder des institutions représentatives à mes peuples; lorsque vous me parliez de grands travaux matériels à faire, de l'administration, de la magistrature, de l'armée à réorganiser, vous savez si je recevais vos idées avec plaisir, et nous avons passé bien des

heures ensemble à combiner les moyens de les mettre à exécution.

« Mais vous connaissez aussi l'épouvantable réseau de trahisons payées par la Sardaigne, qui entourait ma jeunesse et exploitait mon inexpérience, versant autour de moi la méfiance, et suscitant toutes sortes d'obstacles pour retarder la réalisation de ces judicieuses mesures. Vous n'ignorez pas par quelles fausses révélations, par quelles dépêches falsifiées, par quel concert d'iniquités et de mensonges on m'a fait renoncer à mon voyage de Palerme, à mes plans d'opérations à Messine et en Calabre, à ma campagne à Salerne, où m'attendaient avec impatience mes fidèles et malheureuses troupes, qui se sont couvertes de gloire près du Volturne et à Gaëte.

« C'est une triste histoire, mais vous y avez joué un rôle qui vous honore et qui honore votre pays. Si vous vous êtes montré à Naples homme d'Etat, prévoyant et ferme, je vous ai trouvé aussi homme de cœur à l'heure des grandes crises, et, croyez-le, mon cher prince, je n'oublierai jamais la généreuse amitié que vous m'avez montrée pendant les cinq mois de dangers et de privations que vous avez passés auprès de moi à Gaëte.

« Je vous autorise à faire de cette lettre l'usage que vous jugerez convenable, et croyez toujours à la sincère affection et à l'amitié de votre

« François de Bourbon.

« Rome, le 14 avril 1861. »

Appendice au Chapitre XXXVI.

—

1. — *Circulaire du ministre Casella aux agents diplomatiques des Deux-Siciles, après la chute de Gaëte.*

« Monsieur,

« Les raisons qui ont amené la capitulation de Gaëte ont été en partie politiques, en partie militaires. Parmi les raisons politiques, il faut placer l'hostilité systématique de l'Angleterre, la résolution hautement manifestée par l'empereur des Français, de maintenir le principe de non-intervention, enfin l'inaction des autres puissances, toutes choses qui ne laissaient aucun espoir d'un prompt secours. — Quant à la question militaire, la place avait horriblement souffert du bombardement prolongé; le typhus décimait la garnison, l'artillerie ennemie était supérieure à celle de la place; deux brèches avaient été ouvertes par l'explosion des poudrières (explosion à laquelle la trahison n'avait pas été étrangère), et en même temps que les moyens d'attaque, dont disposaient les assiégeants, augmentaient dans une proportion considérable, les ressources de la place diminuaient tous les jours.

« C'est dans ces circonstances, lorsque la défense n'aurait pu être prolongée que de quelques jours et au prix des plus grands sacrifices, que le Roi a cru devoir agir plutôt comme souverain et comme père que comme général, en épargnant les dernières horreurs du siége à des troupes prêtes à répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour l'accomplissement de leur devoir de sujets et de soldats. — Mais les faits qui, de la part

des Piémontais, ont accompagné les négociations, ont un caractère qu'il importe de signaler.

« Le général Cialdini a refusé de suspendre les hostilités durant les négociations. Pendant trois jours, il a couvert la place de bombes et d'obus. Toutes les conditions étaient déjà arrêtées; il ne manquait plus, pour que la capitulation fût accomplie, que la transcription du texte de ce long document et les formalités de la signature, et les batteries piémontaises répandaient encore la mort dans Gaëte, et l'explosion d'une autre poudrière ensevelissait sous les décombres officiers et soldats.

« Veuillez agréer, etc.

« CASELLA. »

II. — *Lord J. Russell au chevalier Fortunato, agent diplomatique des Deux-Siciles, à Londres.*

Foreign-Office, 20 février 1861.

« Monsieur,

« La nouvelle reçue en ce royaume de la capitulation de Gaëte et du départ de S. M. le roi François II et de la reine, son épouse, des dernières possessions qui lui restaient de son royaume, m'impose l'obligation de vous faire savoir que dans l'état de choses actuel vous ne pouvez être plus longtemps accrédité à cette cour, comme envoyé du gouvernement du roi des Deux-Siciles.

« Je ne veux pas, en cette occasion, m'étendre en plaintes inutiles sur la catastrophe qui a ruiné la dynastie des Bourbons dans le royaume des Deux-Siciles. Le gouvernement a eu d'ancienne date la prévision, et il a maintefois averti non-seulement le roi François II; mais son prédécesseur immédiat des dangers où leur politique les conduisait. Je ne finirai cependant pas mes relations officielles avec vous sans vous prier de recevoir l'assurance de mon estime personnelle; vous y avez droit

par la manière dont vous avez traité ici les affaires qui se sont présentées dans le cours de votre mission.

« Je suis, etc.

« J. Russell. »

Réponse du chevalier Fortunato à Lord J. Russell.

113, Piccadilly, Londres, le 22 février 1861.

« Milord,

« J'ai reçu avec vif regret, mais sans surprise, la note en date du 20, par laquelle vous me faites l'honneur de m'informer que Sa Majesté le Roi, mon auguste souverain, ayant quitté ses Etats, à la suite de la chute de Gaëte, je ne pouvais être plus longtemps accrédité près cette cour comme le représentant de Sa Majesté Sicilienne. Je dis *sans surprise*, Milord, parce qu'il était facile depuis longtemps de prévoir cette résolution du gouvernement britannique ; d'un côté, par le manque de sympathie, de bon vouloir, et j'ajouterai de générosité, dont il a fait preuve envers la cause du Roi, et que j'ai eu le profond regret de constater de plus en plus tous les jours, lorsque son appui lui aurait été des plus efficaces ; et d'un autre côté, par les puissants encouragements donnés au mouvement italien, encouragements de toute sorte qui, en aidant la révolution, ne pouvaient que paralyser les généreux efforts et le noble et héroïque courage, avec lesquels le roi a défendu jusqu'au bout les droits de ses peuples et de sa couronne. C'est à cet appui moral du gouvernement britannique, que l'Italie doit en grande partie, de l'aveu même de votre Excellence, d'être aujourd'hui presque entièrement soumise à la domination du roi de Piémont. Il reste seulement à voir si l'unité désirée pourra jamais s'accomplir et se consolider, et si l'Angleterre, dont la politique paraît avoir en vue de faire de l'Italie une puissante alliée, par la reconnaissance que celle-ci

lui devrait, n'aura pas à l'avenir sujet de le regretter, en la trouvant un jour l'alliée d'une puissance rivale.

« Votre Excellence cependant a bien voulu, en maintes occasions, exprimer ses regrets sur la catastrophe finale qui amènerait la chute de la dynastie ; mais elle en fait retomber toute la faute sur le gouvernement du Roi.

« Permettez-moi, Milord, la dernière fois que j'ai l'honneur de m'adresser officiellement à Votre Excellence, de rétablir, dans l'intérêt de la justice et de la vérité, l'exactitude des faits et des circonstances qui ont déterminé les déplorables événements dont l'Italie a été le théâtre.

« Le jeune roi, dès son avènement au trône, n'a eu d'autres pensées et d'autre but que le bien et la prospérité de ses sujets, et certes, on a été bien injuste envers lui de ne pas lui tenir compte des difficultés immenses, qui certainement n'étaient pas son œuvre, au milieu desquelles il s'est soudainement trouvé et contre lesquelles il a eu à lutter. Et ici, Milord, je ne saurais m'empêcher de repousser hautement toutes les accusations et les nombreuses calomnies, auxquelles le Roi a été en butte en Angleterre dès le commencement de son règne, et dont même des fonctionnaires publics n'ont pas craint de se faire les échos complaisants, en ajoutant aux récits de la presse l'autorité de leur nom.

« S'il y avait des fautes dans l'administration intérieure du royaume et des abus regrettables dans l'action de la police, il n'était pas juste cependant d'en faire remonter la responsabilité jusqu'au Roi, qui malheureusement a été lui-même la victime de sa confiance dans les traîtres, ou les lâches qui l'entouraient, et qui, étant gagnés à la cause de la Sardaigne, avaient intérêt à lui cacher la vérité. Et d'ailleurs le rétablissement de la constitution, un gouvernement libéral que l'opinion publique avait désigné au Roi, et l'offre même d'une alliance avec le Piémont, que l'ambition sans bornes de cet État et ses projets bien

arrêtés d'agrandissement, lui ont fait repousser sous mille prétextes, n'étaient-ce pas là des garanties suffisantes pour l'avenir?

« Les populations des Deux-Siciles ont-elles vraiment à se féliciter du règne nouveau, auquel on veut les soumettre par la force, contrairement à leurs traditions et à leurs intérêts? N'a-t-on pas occupé militairement tout le royaume? Ne fusille-t-on pas sommairement de nombreux sujets fidèles à leur roi, sous le prétexte qu'ils sont des brigands? N'emprisonne-t-on pas par centaines les gens qui se prononcent de manière ou d'autre contre l'annexion, ou en faveur de leur souverain légitime? Et les visites domiciliaires et la loi des suspects, contre laquelle on a tant crié sous le gouvernement du Roi, ne sont-elles pas plus que jamais à l'ordre du jour? Et tout cela, Milord, au nom de la liberté et de l'Italie une et régénérée!

« Ce ne sont pas les sujets du Roi, ce n'est pas le mécontentement que son gouvernement a pu susciter parmi eux, ce sont les efforts simultanés et audacieux des révolutionnaires de tous les pays, les menées déloyales du Piémont, et enfin l'agression inouïe de son armée, sans motifs ni déclaration de guerre, accomplie par la plus flagrante violation du prétendu principe de non-intervention, qui ont amené cette pénible catastrophe.

« Quoi qu'il advienne, si les passions politiques de nos jours empêchent de juger avec calme et avec justice la révolution, qui vient de s'accomplir dans le midi de l'Italie, le jugement de l'histoire n'en sera pas moins sévère et impartial sur les moyens perfides qu'on n'a pas craint d'employer pour y parvenir, et sur la moralité de ses principaux fauteurs.

« Avant de terminer, je sens le devoir, Milord, de vous exprimer ma vive reconnaissance pour ce que votre lettre contient de flatteur à mon adresse, et pour toute la bienveillance que vous avez bien voulu me témoigner dans les relations officielles que j'ai eu l'honneur d'entretenir avec Votre Excellence.

« Je saisis, etc. C. FORTUNATO. »

III. — *Etat des Deux-Siciles en Mars* 1861.

Palerme, le 6 avril 1861.

« Les choses vont de mal en pis; l'anarchie avec les vols et les assassinats qui l'accompagnent, se moque du nouveau gouvernement libérateur : les faits qui se sont passés dans le mois dernier, sont de leur nature tragiques et sauvages. La Ste-Marguérite, le 9 mars, a été un jour d'extermination; une bande de 80 assassins a mis la ville à feu et à sang, et 34 personnes y ont été massacrées. Le même jour, dans la plaine des Colli, ont été trouvés tués sur la voie publique, deux fils du malheureux Onofrio de Naples. Le même jour encore Girgenti a eu ses septembriseurs dans toute la force du mot. Quelques gens du peuple armés ont assailli le château; ils en ont arraché 36 personnes, qu'on y avait renfermées comme suspectes de bourbonisme, les ont traînées devant l'évêché et les ont massacrées à coups de fusil. Cette orgie a été du goût des cannibales des communes voisines de cette province, et pendant 8 jours ce fut une épouvantable succession de rapines et de meurtres. Le 11 du même mois, près de Resuttana, entre Caltanissetta et Cefalù, deux bandes, se disputant le butin, se sont battues avec acharnement pendant trois heures, et ont laissé 14 cadavres sur le lieu du combat. Le même jour aux Colli, contrée située à quelques milles de Palerme, un certain Pietro Innusa a été massacré dans sa propre maison, et les meurtriers s'en sont allés triomphalement en carrosse, encore tout couverts du sang de cet infortuné. Le 13, un mouvement anarchique s'est produit à Palerme, et a fait 30 victimes, tant morts que blessés. Le 16, dans la campagne de Palerme, en plein jour, une bande d'assassins a mis à mort les cinq frères De Caro sur leurs propres terres. Le soir du même jour, à 9 milles de Palerme, il s'est commis des excès de la plus brutale férocité; plus de 16 personnes ont été assommées et le carnage

a duré toute la nuit. La campagne de Brancaccio et de Ciaculli, dans les environs de Palerme, a été aussi le théâtre de scènes horribles ; on y a égorgé la garde-civique, tué le curé, incendié l'église paroissiale et les maisons d'alentour; et cependant les agents de la questure de Palerme n'osent pas s'y rendre pour ramener dans l'ordre ces malheureuses contrées. La province de Catane, qui avait été tranquille jusque-là, est maintenant en proie à toute sorte de méfaits, de vols et d'homicides; au cœur même de Catane, la terreur et la consternation règnent en permanence. A Mascalucia, commune de la province Catanaise, on a renouvelé, le 13 mars, les affreux crimes de Bronte et mis à mort les familles les plus distinguées de la ville; il y a eu révolution dans le sens du communisme; des murs y ont été renversés et des terres partagées ; on menaçait ou on frappait de mort les opposants. Pareilles scènes se sont répétées le jour suivant à Aci de St-Antoine, à Paternò, au Riposto, etc., où des familles de propriétaires ont été assassinées. En un mot, nous sommes dans la plus mauvaise période de la révolution française. »

Appendice au Chapitre XXXVII.

---

1. *Dépêche de Lord J. Russell à Sir James Hudson sur la valeur à accorder au suffrage universel de l'Italie méridionale et des provinces du Saint-Siége.*

Affaires étrangères, 21 janv. 1861.

« Monsieur, je n'ai fait aucune communication officielle des « décrets que vous m'avez expédiés concernant l'annexion de « Naples, de la Sicile, de l'Ombrie et des Marches, non plus à « la Sardaigne, mais au royaume d'Italie. En vérité, les votes « par suffrage universel qui ont eu lieu dans ces pays parais- « sent de peu de valeur au gouvernement de S. M. Ces votes « ne sont plus qu'une formalité succédant à des actes d'insurrec- « tion populaire ou d'heureuse invasion ou à des négociations « terminées; ces votes ne suivent pas le libre exercice de la « volonté de la nation, au nom de laquelle ils sont donnés. Du « reste, si, dans les délibérations relatives à ce fait, les repré- « sentants des divers Etats italiens, qui devront se rassembler « le 18 février, constituent ces Etats en un seul, sous la forme « d'une monarchie constitutionnelle, une nouvelle question « se présentera, etc. »

La dépêche énumère ensuite les conditions auxquelles le gouvernement anglais reconnaîtrait le royaume d'Italie, à savoir : qu'il soit conforme aux vœux des populations, qu'il soit capable de sauvegarder l'ordre public, de maintenir des relations amicales avec les autres puissances. Elle se termine

en rappelant au gouvernement de Turin la dépêche du 31 août, qui lui imposait de ne pas faire la guerre à l'Autriche.

II. *Adresse du comité des affaires étrangères de Sheffield à Lord J. Russell, pour désapprouver la reconnaissance du royaume d'Italie par le ministère Palmerston-Russell.*

Sheffield, 17 avril 1861.

« Milord,

« Ce comité a vu avec indignation et avec douleur que vous « ayez reconnu Victor-Emmanuel roi d'Italie. Le comité compare « cette conduite à celle que suivit en 1848-49, lord Palmerston « qui, remplissant alors vos fonctions présentes, refusa de re- « connaître la nation hongroise, quoique le gouvernement de « celle-ci fût d'un caractère bien supérieur au gouvernement « de Victor-Emmanuel. Lord Palmerston récusa toute autre « autorité que celle de l'Autriche. On approuva en conséquence « la résolution prise par la Russie de s'unir aux forces de l'Au- « triche pour comprimer la Hongrie.

« Le comité proteste hautement contre cet acte de votre Ex- « cellence. Il est écrit : « Maudit est celui qui passe les confins « de son voisin. » Victor-Emmanuel a commis ce crime et le « comité proteste ne pas vouloir en être complice.

« Une copie de cette protestation sera envoyée au roi de Naples et au marquis d'Azeglio. »

« Isaac Jronside, président.

Table des Chapitres.

APPENDICE AU CHAPITRE VIII.

APPENDICE AU CHAPITRE XXI.

APPENDICES DU TOME SECOND.

APPENDICE AU CHAPITRE XXIII.

APPENDICE AU CHAPITRE XXIV.

APPENDICE AU CHAPITRE XXVIII.

APPENDICE AU CHAPITRE XXIX.

APPENDICE AU CHAPITRE XXX.

APPENDICE AU CHAPITRE XXXI.

APPENDICE AU CHAPITRE XXXIII.

APPENDICE AU CHAPITRE XXXIV.

APPENDICE AU CHAPITRE XXXVI.

APPENDICE AU CHAPITRE XXXVII.

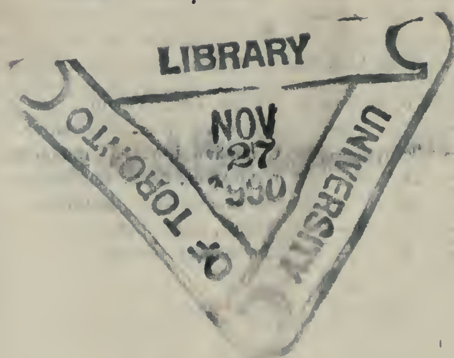
FIN DU TOME SECOND.

ERRATA DU TOME I.

Page	33	ligne	28	*au lieu de:*	du P. Ferrara, *lisez:* des PP. Fontana et Ferrara.
—	73	—	8	—	Salicati, *lisez:* Saliceti.
—	13	—	2	—	Wigh, *lisez:* Whig.
—	239	—	7	—	Papallo, *lisez:* Pozzallo.
—	240	—	11	—	
—	258	—	26	—	Musmeçi, *lisez:* Musmeci.

ERRATA DU TOME II.

Page	8	ligne	6,	*au lieu de:*	Farino, *lisez:* Farini.
—	30	—	7,	—	conceptrer, *lisez:* concentrer.
—	33	—	28,	—	Camaldalesi, *lisez:* Camaldolesi.
—	70	—	21,	—	renouvelez, *lisez:* renouveler.
—	127	—	10,	—	destitinées, *lisez:* destinées.
—	329	—	5,	—	Antari, *lisez:* Autari.
—	348	—	1,	—	Giatto *lisez:* Giotto.


LIBRARY
NOV
27
UNIVERSITY
OF TORONTO



